

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX - TRAVAIL - PATRIE

MINISTRE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, DE
L'ECONOMIE SOCIALE ET DE L'ARTISANAT

SECRETARIAT GENERAL

DIVISION DES ETUDES, DES PROJETS ET DE LA PROSPECTIVE



REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE - WORK - FATHERLAND

MINISTRY OF SMALL AND MEDIUM-SIZED ENTERPRISES,
SOCIAL ECONOMY AND HANDICRAFTS

SECRETARIAT GENERAL

DIVISION OF STUDIES, PROJECTS AND FORECASTS

RAPPORT FINAL



**ETUDE SUR LA MISE EN PLACE DU PROJET
D'APPUI A L'INSERTION DES PMEESA DE LA
TRANSFORMATION DU BOIS DANS LES
CHAINES DE VALEURS LOCALES**

SEPTEMBRE 2022

SOMMAIRE

ABREVIATIONS ET SIGLES	ii
LISTE DES FIGURES	viii
LISTE DES GRAPHIQUES	ix
LISTE DES TABLEAUX	x
LISTE DES ANNEXES	xi
AVANT-PROPOS	xii
FOREWORD	xv
RESUME EXECUTIF	xviii
EXECUTIVE SUMMARY	xx
CHAPITRE 1 : INTRODUCTION GENERALE	1
CHAPITRE 2 : DELIMITATION ET SEGMENTATION DE LA FILIERE « FORET-BOIS »	8
CHAPITRE 3 : ETAT DES LIEUX DE LA FILIERE « FORET-BOIS » AU CAMEROUN	28
CHAPITRE 4 : DIAGNOSTIC DE LA FILIERE « FORET-BOIS » AU CAMEROUN	77
CHAPITRE 5 : AXES STRATEGIQUES DE DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE « FORET-BOIS » AU CAMEROUN	96
CHAPITRE 6 : PLAN D’ACTIONS ET PLAN D’ACTIONS PRIORITAIRES D’INSERTION DES PMEESA DANS LES CHAINES DE VALEURS LOCALES DE LA TRANSFORMATION DU BOIS	115
CHAPITRE 7 : SUIVI ET EVALUATION DU PROJET D’INSERTION DES PMEESA DANS LES CHAINES DE VALEURS LOCALES DE LA TRANSFORMATION DU BOIS	138
CHAPITRE 8 : RISQUES LIES A LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET D’INSERTION DES PMEESA DANS LES CHAINES DE VALEURS LOCALES DE LA TRANSFORMATION DU BOIS	142
CONCLUSION GENERALE	144
ANNEXES	148
BIBLIOGRAPHIE	165
TABLE DES MATIERES	169

ABREVIATIONS ET SIGLES

AAC	Assiettes Annuelles de Coupe
ACM	Analyse en Correspondances Multiples
ACP	Analyse en Composantes Principales
AFC	Analyse Factorielle des Correspondance
AFM	Analyse Factorielle Multiple
ANAFOR	Agence Nationale d'Appui au Développement Forestier
ANOR	Agence des Normes et de la Qualité
APD	Aide Publique au Développement
APE	Accords de Partenariats Economiques
API	Agence de Promotion des Investissements
APME	Agence des Petites et Moyennes Entreprises
ATIBT	Association Technique Internationale des Bois Tropicaux
BC	Balance Commerciale
BC-PME	Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises
BHA	Bois Hydrauliques Assemblés
BIP	Budget d'Investissement Public
BIPE	Bureau d'Information et de Prévision Economique
BM	Banque Mondiale
BMN	Bureau de Mise à Niveau des Entreprises
BMR	Bois Massifs Reconstitués
BP	Balance des Paiements
BSTP	Bourse de Sous-Traitance et de Partenariat
BTC	Balance des Transactions Courantes
BTP	Bâtiments et Travaux Publics
CEA	Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique

CEEAC	Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale
CELLUCAM	Cellulose du Cameroun
CENADEFOR	Centre National de Développement Forestier
CES	<i>Constante Elasticity Substitution</i>
CIMPIP	Commission Interne de Maturation des Projets d'Investissement Public
CIPPBS	Comité Interne PPBS en matière d'Investissement Public
CITI	Classification Internationale Type, par Industrie, de toutes les branches d'activité économique
COMIFAC	Commission des Forêts d'Afrique Centrale
COVID-19	Epidémie au Coronavirus
CSP	Cadre Stratégique des Performances
CTD	Collectivités Territoriales Décentralisées
CVB	Chaîne de Valeurs du Bois
CVG	Chaîne de Valeur Globale
CVMB	Chaîne de Valeurs Mondiales du Bois
CVUC	Communes et Villes Unies du Cameroun
EAE	Enquête Annuelle Auprès des Entreprises
EFEI	Ecole Française d'Economie Industrielle
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
FEC	Facilité Elargie de Crédit
FEICOM	Fonds Spécial d'Equipeement et d'Intervention Intercommunale
FFOM	Force Faiblesse Opportunité Menace
FIDES	Fonds d'Investissement pour le Développement Economique et Social des Territoires d'Outre-Mer
FMI	Fonds Monétaire International
GAR	Gestion Axée sur les Résultats
GE	Grande Entreprise

GEF	<i>Global Environment Facility</i>
GESP	Growth and Employment Strategy Paper
GIZ	Organisation de Coopération Allemande / <i>Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit</i>
GT/SEBIP	Groupe de Travail en charge du Suivi de l'Exécution du Budget d'Investissement Public au MINPMEESA
GTZ	Organisation de Coopération Technique Allemande / <i>Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit</i>
GVCW	Global Value Chain of Wood
ICP	Indice Composite de Performance
IDE	Investissement Direct Etranger
IDH	Indice de Développement Humain
IFIA	<i>Inter-African Forestry Industries Association</i> (Association interafricaine des industries forestières)
IGC	Indice Global de Compétitivité
INS	Institut National de la Statistique
INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
IOV	Indicateur Objectivement Vérifiable
ISI	Industrialisation par la Substitution des Importations
M3	Mètre Cube
MCS	Matrice de Comptabilité Sociale
ME	Moyenne Entreprise
MEDC	Mécanisme Elargi de Crédit
MEGC	Modèle d'Equilibre Général Calculable
MEGCD	Modèle d'Equilibre Général Calculable Dynamique
MINADER	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
MINAGRI	Ministère de l'Agriculture
MINDAF	Ministère des Domaines et des Affaires Foncières

MINDCAF	Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières
MINEF	Ministère de l'Environnement et des Forêts
MINEFI	Ministère de l'Economie et des Finances
MINEFOP	Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
MINEP	Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature
MINEPDED	Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et Développement Durable
MINFI	Ministère des Finances
MINFOF	Ministère des Forêts et de la Faune
MINCOMMERCE	Ministère du Commerce
MINMIDT	Ministères des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique
MINPMEESA	Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat
MINRESI	Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation
MINTOUL	Ministère du Tourisme et des Loisirs
MOV	Moyen Objectivement Vérifiable
NACAM	Nomenclature des Activités et des Produits du Cameroun (NACAM)
OAB	Organisation Africaine des Bois
OCDE	Organisation pour la Coopération et le Développement Economique
ODD	Objectifs de Développement Durable
OES	Organisation de l'Economie Sociale
OITB	Organisation Internationale des Bois Tropicaux
OIT	Organisation Internationale du Travail
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONADEF	Office National de Développement Forestier
ONAREF	Office National de Régénération des Forêts
PAF	Plan d'Aménagement Forestier

PCFC	Programme de Compétitivité des Filières de Croissance
PEF	Programme Economique et Financier
PER-CEMAC	Programme Economique Régional
PIB	Produit Intérieur Brut
PMEESA	Petites et Moyennes Entreprises, Unités/Organisations de l'Economie Sociale et Artisans
PNDP	Programme National de Développement Participatif
RFA	Redevance Forestière Annuelle
RGE	Recensement Général des Entreprises
RIFFEAC	Réseau des Institutions de Formation Forestière et Environnementale de l'Afrique Centrale
SME	<i>Small and Medium-Sized Enterprises</i>
SPF	<i>Strategic Performance Framework</i>
STBC	Système de Traçabilité du Bois au Cameroun
SVL	Système de Vérification de la Légalité
SWOT	<i>Strength-Weakness-Opportunities-Threats</i>
TA	Taxe d'Abattage
TEI	Tableau d'Echanges Inter-industriels
TEU	Taxe Entrée Usine
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
UE	Union Européenne
UES	Unité de l'Economie Sociale
UFA	Unité Forestière d'Aménagement
UPI	Unité de Production Informelle
UTB	Unité de Transformation du Bois
SWOT	<i>Strength-Weakness-Opportunities-Threats</i>
VA	Valeur Ajoutée

LISTE DES FIGURES

Figure 1: Segmentation de l'industrie Camerounaise.....	17
Figure 2: Evolution du taux de croissance économique au Cameroun entre 2014-2020.....	35
Figure 3: Contribution des secteurs d'activités à la croissance du PIB réel entre 2015-2020	36
Figure 4: Evolution de la part de la filière forêt-bois dans le PIB et les exportations	39
Figure 5: Chaîne de transformation pour la production de fenêtres	50
Figure 6: Chaîne de la production industrielle du bois d'œuvre au Cameroun	51
Figure 7: Chaîne de production des bois d'œuvre artisanaux destinés au marché intérieur du bois au Cameroun	52
Figure 8: Logique d'utilisation de l'analyse SWOT	78
Figure 9: Evolution du nombre d'attributions de conventions dans la foresterie communautaire au Cameroun..	93
Figure 11: Nuage de points des pays sur le marché du bois	106
Figure 12: Logigramme de la sous-traitance.....	128

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1: Offre des produits de la branche "industrie du bois sauf fabrication des meubles" au Cameroun	20
Graphique 2: Evolution de la demande en produits de la branche "industrie du bois sauf fabrication des meubles" au Cameroun.....	21
Graphique 3: Offre de produits dans la branche "industrie de fabrication de papiers et d'articles en papier, imprimerie et édition" au Cameroun.....	23
Graphique 4: La demande dans la branche d'activités "industrie de fabrication de papier et d'articles en papier, imprimerie et édition"	24
Graphique 5: Evolution de l'offre dans la branche "fabrication de meubles, activités de fabrication NCA et récupération".....	26
Graphique 7: Taux de croissance réel du PIB par secteur d'activité de 1993 à 2018 (%)	29
Graphique 8: Taux de croissance réel du PIB par branche d'activités du secteur primaire de 1993 à 2018 (%)	30
Graphique 9: Taux de croissance réel du PIB par branche d'activités du secteur secondaire entre 1993-2018 (%)	31
Graphique 10: Taux de croissance réel du PIB par branches d'activités du secteur tertiaire entre 1993-2018 (%)	32
Graphique 11: Répartition des entreprises de sciage et traitement du bois par type d'activité (%)	42
Graphique 12: Répartition des entreprises de sciage et traitement de bois par type de produit	43
Graphique 13: Proportion des entreprises exerçants l'activité de confection de charpentes selon la variété de bois utilisé (en %).....	44
Graphique 14: Proportion des unités installées selon le mode de fabrication des meubles et le critère de formalité (en %).....	44
Graphique 15: Chiffre d'affaires moyen de l'activité commerce par produit du bois (en millions FCFA)	46
Graphique 17: Structure organique du mécanisme d'accompagnement financier des PMEESA de la filière forêt-bois.....	120
Graphique 18: Logigramme de l'accompagnement financier des PMEESA de la filière forêt-bois	121

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Principaux acteurs de la branche "l'industrie du bois sauf fabrication des meubles"	19
Tableau 2: Quelques unités de production de la branche "industrie de fabrication de papier d'articles en papier, imprimerie et édition"	22
Tableau 3: Quelques acteurs de l'industrie de fabrication des meubles	25
Tableau 4: Variation du PIB réel brut par secteur d'activités (%)	33
Tableau 5: Part de la filière forêt-bois dans le PIB	38
Tableau 6: Part de la filière forêt-bois dans les exportations	38
Tableau 7: Répartition de la production des exploitations forestières en bois en grume produite	40
Tableau 8: Catégorisation des unités de transformation des produits du bois	47
Tableau 9: Différents degrés de transformation du bois	48
Tableau 10: Distribution régionale des Unités de Transformation du Bois (UTB) par catégorie	63
Tableau 11: Les différents métiers de la filière forêt-bois.....	64
Tableau 12: Logique de l'analyse SWOT.....	78
Tableau 13: Les variantes du benchmarking externe.....	81
Tableau 14: Description des variables du modèle de prévision.....	99
Tableau 15: Résultats du modèle de prévision.....	100
Tableau 16: Simulation d'impact de l'accroissement des investissements pour le projet sur les agregats macroéconomiques	112
Tableau 17: Simulation de l'impact du projet sur les conditions de vie des populations Camerounaises	113
Tableau 18: Cadre logique de la structuration de l'industrie locale de la transformation du bois.....	122
Tableau 19: Cadre logique d'intervention pour l'accès des PMEESA de la filière « forêt-bois » à la sous-traitance	132

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1: Termes de Référence pour l'étude relative à la mise en place du projet d'appui à l'insertion des Petites et Moyennes Entreprises, des Unités/Organisations de l'Economie Sociale et des Artisans de la transformation du bois dans les chaînes de valeurs locales	148
Annexe 2: Affectation des terres dans le domaine forestier national.....	158
Annexe 3: Calcul des paramètres du Modelèle d'Equilibre Général Calculable Dynamique.....	158
Annexe 4: Equipe de rédaction	164

AVANT-PROPOS

Environ 86 % de la population active en Afrique est employée dans le secteur informel [23% en Ile-Maurice, 32,7% en Afrique du Sud, 43,9% en Namibie, 57% au Nigeria, 76,2% en Tanzanie, 88,6% au Cameroun (85,6% d'hommes et 92,9% de femmes ; 79,3% en milieu urbain et 94,9% en milieu rural), 89,2% à Madagascar, 93,5% en Ouganda]. Ceci dans des activités comme l'agriculture, l'agro-alimentaire, le commerce, le transport, les constructions et la sylviculture et l'exploitation forestière. En Afrique, 74% des femmes sont employées dans l'informel non agricole contre 61% chez les hommes, l'auto-emploi représente 53% de l'Economie informelle et dans l'ensemble le commerce régional africain est essentiellement dominé par des activités informelles et notamment l'échange des marchandises via les frontières terrestres. L'informel non agricole inclut essentiellement les salariés sans contrat de sécurité/protection sociale ou toute autre forme d'assurance, les commerçants ambulants, les vendeurs à la criée, les travailleurs journaliers, etc...

Le taux de concentration de l'Economie informelle dans les secteurs, branches et filières d'activités varie d'un pays à l'autre à travers le continent africain mais se regroupent généralement dans les services productifs et industriels, services sociaux, mines, manufactures (agroalimentaires, tabac, textiles, cimenterie, transformation du bois), hôpitaux, entrepôts, transport, commerce, hôtel, restauration, réparation automobile, information, communication et télécommunication, maroquinerie, grossistes, détaillants, vendeurs ambulants, vendeurs à la criée, etc....

Le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) qui consacrait alors la première phase de la Vision Stratégique de Développement à l'horizon 2035 sur la période 2010-2020 avait pour objectifs : **(i)** l'accélération de la croissance économique, **(ii)** la création des emplois formels, **(iii)** la réduction de la pauvreté et, **(iv)** l'amélioration de la Gouvernance. **Il ressort notamment de la mise en œuvre du DSCE que :** **(1)** le taux de croissance économique est resté largement en dessous des prévisions, **(2)** la structure sectorielle du Produit Intérieur Brut (PIB) ne s'est pas modifiée et la promotion des branches et filières industrielles demeure un défi, **(3)** le déficit structurel de la Balance Commerciale (BC) et de la Balance des Transactions Courantes (BTC) s'est aggravé, **(4)** l'informalité de l'activité économique s'est davantage accrue et le climat des affaires est à améliorer, **(5)** la situation de l'Etat de droit et la confiance en la justice se sont dégradées, **(6)** la définition des besoins et profils de postes de travail dans les administrations et les entreprises publiques reste préoccupante. **Des principaux enseignements à tirer du DSCE, on peut mentionner la faible intégration des filières d'activités économiques, la forte dépendance aux technologies, biens et services importés, les résultats globalement insuffisants des programmes de promotion des Petites et Moyennes Entreprises (PME), les carences de l'environnement des affaires notamment en ce qui concerne l'architecture juridique y afférente.**

Depuis 2020, le Cameroun s'est engagé dans sa nouvelle Stratégie Nationale de Développement pour la Transformation Structurelle et le Développement Inclusif (SND-30). La SND-30 repose sur trois (03) orientations fondamentales, à savoir : **(a)** un mix entre import/substitution et promotion des exportations en s'appuyant sur les avantages comparatifs de l'Economie nationale ; **(b)** un Etat stratège et pragmatique qui met en place les facilités pour l'émergence du secteur privé comme principal moteur de la croissance économique et réalise des interventions ciblées dans des secteurs hautement stratégiques; **(c)** une articulation entre planification indicative et planification impérative combinant le format assez contraignant de la planification quinquennale et celui indicatif de la planification stratégique. **Les objectifs globaux de la SND-30 sont notamment de :** **(i)** mettre en place les conditions favorables à la croissance économique et l'accumulation de la richesse nationale et veiller à obtenir les modifications structurelles indispensables pour l'industrialisation du pays; **(ii)** améliorer les conditions de vie des populations et leur accès aux services sociaux de base en assurant une réduction significative de la pauvreté et le sous-emploi ; **(iii)** renforcer les mesures d'adaptation et d'atténuation des effets des changements climatiques et la gestion environnementale pour garantir une croissance économique et un développement social durable et inclusif.

Pour atteindre ces objectifs, les priorités du Gouvernement portent notamment sur l'industrie de l'énergie, l'agro-industrie, le numérique, les filières **Forêt-Bois**, Textile-Confection-Cuir, Mines-Métallurgie-Sidérurgie, Hydrocarbures-Pétrochimie-Raffinage, Chimie-Pharmacie et Construction -Services - Professionnels - Scientifiques – Techniques et les services non financiers.

La SND-30 arrive dans un contexte où les contraintes ci-haut relevées et qui ont constitué de sérieuses pesanteurs à l'atteinte des objectifs du DSCÉ ne sont pas levées :

(A). L'Economie Camerounaise continue de faire face aux implications néfastes de la crise sanitaire du Coronavirus-19 (COVID-19),

(B). Le pays est en crise d'endettement et est rentré sous un nouveau Programme d'Ajustement Structurel avec le Fonds Monétaire International (FMI) dans le cadre de la Facilité Elargie de Crédit (FEC) et du Mécanisme Elargi de Crédit (MEDC). Ce nouveau Programme Economique et Financier (PEF) qui offre notamment des appuis budgétaires pour restaurer l'équilibre des finances publiques s'articule autour de cinq piliers à savoir: **(1)** atténuer les conséquences sanitaires, économiques et sociales de la pandémie du Covid-19 tout en assurant la viabilité intérieure et extérieure ; **(2)** renforcer la bonne gouvernance et la transparence et le cadre de la lutte contre la corruption ; **(3)** accélérer les réformes budgétaires structurelles afin de moderniser les Administrations fiscales et douanières, de mobiliser les recettes, d'améliorer la gestion des finances publiques, d'accroître l'efficacité des investissements publics et de réduire les risques budgétaires liés aux entreprises publiques ; **(4)** renforcer la gestion de la dette et réduire les facteurs de vulnérabilité liés à la dette ; et **(5)** mettre en œuvre des réformes structurelles pour

accélérer la diversification économique, renforcer la résilience et l'inclusion financière et promouvoir l'égalité des genres et une Economie plus verte,

(C). Le **MINPMEESA** vient d'adopter son nouveau **Cadre Stratégique des Performances (CSP)** structuré autour de trois programmes à savoir le **programme 043** (Promotion de l'entrepreneuriat) qui vise à résoudre le problème de la faible insertion socioéconomique de la population active, le **programme 044** (Transformation et modernisation des unités de production) dont l'objectif est de dynamiser les **Petites et Moyennes Entreprises, les Organisations/Unités de l'Economie Sociale et les Artisans (PMEESA)** et accroître leurs contributions au Produit Intérieur Brut (PIB) et le **programme 167** (Gouvernance et appui institutionnel du sous-secteur des PMEESA) qui est le programme support. Cette mutation se situe en droite ligne de la cohérence avec le **cadre programmatique de la SND-30** qui assigne un rôle majeur au **MINPMEESA** dans la transformation des structures de l'Economie.

(D). Relevons aussi qu'au cours de la réunion des Ministres sectoriels de la Communauté Economique et Monétaire des Etats de l'Afrique Centrale (CEMAC) tenue le 18 septembre 2020, en vue de valider le cadre institutionnel et réglementaire de la Stratégie d'Industrialisation durable de la **filière « forêt-bois »** dans le bassin du Congo, il a été décidé de l'interdiction de l'exportation du bois sous forme de grumes pour compter du 1^{er} janvier 2022. Au cours de cette année 2022, cette mesure a été reportée pour 2023. La présente étude envisage donc apporter des réponses opérationnelles pour atténuer les conséquences néfastes des chocs ci-haut évoqués et inverser la tendance et restaurer à terme les équilibres économiques.

**Le Ministre des Petites et Moyennes Entreprises,
de l'Economie Sociale et de l'Artisanat**

Achille BASSILEKEN III

FOREWORD

About 86% of the active population in Africa is employed in the informal sector [23% in Mauritius, 32.7% in South Africa, 43.9% in Namibia, 57% in Nigeria, 76.2% in Tanzania , 88.6% in Cameroon (85.6% men and 92.9% women; 79.3% in urban areas and 94.9% in rural areas), 89.2% in Madagascar, 93.5 % in Uganda]. Those people are involved in activities such as agriculture, agro-food, trade, transport, construction and forestry and lumbering. In Africa, 74% of women are employed in the non-agricultural informal sector against 61% for men, self-employment represents 53% of the informal economy and overall African regional trade is essentially dominated by informal activities and in particular the exchange of goods across land borders. The non-agricultural informal sector essentially includes employees without a social security/protection contract or any other form of insurance, itinerant traders, auction sellers, daily workers, etc.

The rate of concentration of the informal economy in sectors, branches and fields of activity varies from one country to another across the African continent but is generally grouped in productive and industrial services, social services, mines, manufacture (agri-food, tobacco, textile, cement works, wood processing), hospitals, warehouses, transport, trade, hotel, catering, car repair, information, communication and telecommunication, leather goods, wholesalers, retailers, street vendors, auction sellers, etc.

The Growth and Employment Strategy Paper (GESP) which then was the first phase of the Strategic Vision for Cameroonian Development by 2035 over the period 2010-2020 had the following objectives: (i) the acceleration of economy growth, (ii) the creation of formal jobs, (iii) the reduction of poverty and, (iv) the improvement of governance. It results from the implementation of the GESP that: (1) the economic growth rate has remained below the expected one, (2) the sectoral structure of the Gross Domestic Product (GDP) has not changed and the promotion of industrial branches and sectors remains a challenge, (3) the structural deficit of the Trade Balance (TB) and the Current Transaction Balance (CTB) has worsened, (4) the informality of economic activity has increased and the business climate needs to be improved, (5) the situation of the rule of law and confidence in justice have deteriorated, (6) the definition of competence needs and job profiles in the public administration and state enterprises remains a major concern. The main lessons or evidence-based advises to be drawn from the GESP include the weak integration of economic activity sectors, the heavy dependence on imported technologies, goods and services, the generally insufficient results of the promotion programs for Small and Medium-Sized Enterprises (SMEs), the shortcomings of the business climate, particularly with regard to the related legal and judicial infrastructure.

Since 2020, Cameroon has been committed to its new **National Development Strategy for Structural Transformation and Inclusive Development (SND-30)**. SND-30 is based on three (03) fundamental orientations, namely: **(a)** a mix between import/substitution and export promotion based on the comparative advantages of the national economy; **(b)** a strategic and pragmatic State which sets up facilities for the emergence of the private sector as the main engine of economic growth and carries out targeted interventions in highly strategic sectors; **(c)** a link between indicative planning and imperative planning combining the fairly restrictive format of five-year planning and the one of indicative strategic planning. **The overall objectives of SND-30 are in particular to: (i)** put in place favorable conditions for economic growth and the accumulation of national wealth and ensure that the essential structural changes for the industrialization of the country are obtained; **(ii)** improve on the living conditions of the population and their access to basic social services by ensuring a significant reduction in poverty and under-employment; **(iii)** strengthen climate change adaptation and mitigation measures and environmental management to ensure sustainable and inclusive economic growth and social development.

To achieve these objectives, the Government's priorities relate in particular to the energy industry, agro-industry, digital technology, the **Forestry-Wood**, Textile-Confection-Leather, Mining-Metallurgy-Steel industry, Hydrocarbons-Petrochemicals sectors -Refining, Chemistry-Pharmacy and Construction - Services - Professionals - Scientific - Technical and non-financial services.

The SND-30 comes in a context where the constraints noted above and which constituted serious obstacles to the achievement of the objectives of the GESP have not been lifted:

(A). The Cameroonian Economy continues to face the harmful implications of the Coronavirus-19 (COVID-19) health crisis,

(B). MINPMEESA has just adopted its new **Strategic Performance Framework (SPF)** structured around three programs, namely the **program 043** (Promotion of entrepreneurship) which aims to solve the problem of the weak socio-economic integration of the active population, the **program 044** (Transformation and modernization of production units) whose objective is to revitalize Small and Medium Enterprises, Organizations/Units of the Social Economy and Craftspeople (PMEESA) and increase their contributions to the Gross Domestic Product (GDP) and the **program 167** (Governance and institutional support for the PMEESA sub-sector), which is the support programme. This change is in line with the **programmatic framework of SND-30**, which assigns a major role to **MINPMEESA** in the transformation of economic structures.

(D). It should also be noted that during the meeting of sectoral Ministers of the Economic and Monetary Community of Central African States (CEMAC) held on September 18, 2020, with a view to validating the institutional and regulatory framework of the Sustainable Industrialization Strategy of the **"forestry-**

wood" sector in the Congo Bassin, it was decided to ban the export of wood in the form of logs from January 1, 2022. Its has recently been postponement for 2023.

This study therefore plans to provide operational responses to mitigate the harmful consequences of the above-mentioned shocks and reverse the trend restore economic balances.

**THE MINISTER OF SMALL AND MEDIUM SIZE ENTERPRISES,
SOCIAL ECONOMY AND HANDICRAFRTS**

Achille BASSILEKEN III

RESUME EXECUTIF

Ce document constitue le rapport final de l'étude pour la mise en place du projet d'appui à l'insertion des Petites et Moyennes Entreprises, Unités/Organisations de l'Economie Sociale et Artisans (PMEESA) de la transformation du bois dans les chaînes de valeurs locales. A ce niveau, il nous semble important de préciser que les actions envisagées dans la filière forêt-bois par la seconde phase de la Vision 2035 ; Vision Stratégique de Développement du Cameroun, qui est déclinée dans la Stratégie Nationale de Développement pour la Transformation Structurelle et le Développement Inclusif (SND-30) sont notamment le : **(α)** développement des plantations forestières; et **(β)** renforcement de l'industrie de transformation du bois jusqu'à la troisième transformation, en vue de la fabrication des meubles, la construction des logements et bâtiments et les usages industriels.

Compte tenu de ce qui précède et au regard du rôle majeur assigné aux PMEESA dans la SND-30, en l'occurrence dans le Secteur « Industries et Services », et au regard des missions du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat (MINPMEESA), il devient nécessaire de faciliter l'installation de certaines de nos cibles que sont les PMEESA dans divers segments locaux de la chaîne de valeur de la transformation du bois.

L'objectif global de cette étude est de favoriser l'**insertion des PMEESA dans divers segments de la transformation du bois dans les chaînes de valeurs locales**. De manière spécifique, il s'agit de: **(i)** Réaliser un état des lieux sur l'existant en matière d'installation et structuration des PMEESA dans la filière forêt-bois; **(ii)** Procéder à un diagnostic de l'existant en matière d'installation et re-structuration des PMEESA dans la filière forêt-bois ainsi que sur l'environnement dans lequel elles évoluent, et **(iii)** Proposer des choix stratégiques et nouveaux axes d'intervention et une re-structuration des acteurs de la filière forêt-bois en tenant compte de l'architecture institutionnelle (cadre administratif, juridique et légal), **(iv)** leur profilage ainsi que sur l'environnement dans lequel elles évoluent et **(v)** Elaborer un plan d'actions prioritaires.

Notre étude est structurée autour de l'hypothèse centrale suivant laquelle l'insertion des PMEESA dans divers segments de la transformation du bois dans les chaînes de valeurs locales génère des gains additionnels pour l'Economie en termes de compétitivité dans la Chaîne de Valeurs Mondiales du Bois (CVMB) et un accroissement des chiffres d'affaires au niveau des Chaînes de Valeurs Locales ainsi que des créations d'emplois.

Dans le cadre de cette étude, nous procédons à un état des lieux de la **filière « forêt-bois »** au Cameroun à partir d'une fouille documentaire qui passe en revue les travaux existants sur cette filière. Par la suite le diagnostic est fait sur la base d'une approche Force-Faiblesse-Opportunités-Menaces (FFOM)

combinée à un *benchmarking* de ladite filière. Une modélisation économétrique en séries temporelles et une analyse statistique multivariée nous permettent de mettre en exergue d'une part les gains potentiels de la réalisation du projet d'insertion des PMEESA dans divers segments de la transformation du bois dans les chaînes de valeurs locales et d'autre part le profilage des produits, métiers et PMEESA à fort potentiel dans chaque segment de la Chaîne de Valeurs du Bois (CVB).

Les résultats majeurs suggèrent la mise en place d'un plan d'actions opérationnel structuré autour de la mise à disposition d'un mécanisme de financements tournants dédié exclusivement aux PMEESA de la **filière « forêt-bois »**, des mesures de soutien à l'industrialisation de cette filière en partant du développement des plantations forestières pour accroître l'accès au bois légal, au développement des compétences et normes pour la 2^{ème}, 3^{ème} voire 4^{ème} transformation du bois en vue de dominer le Marché Interne du Bois et capter des parts du marché international. Le développement de la sous-traitance dans cette filière permet également à nos cibles facilement capter les opportunités qu'offrent la commande publique et le transfert des compétences et des technologies. Nos prévisions montrent en effet que malgré l'interdiction de l'exportation du bois sous forme de grumes projetée pour compter de 2023 par la COMIFAC, une certaine part de la production de bois en grumes est toutefois conservée et exportée sur les cinq premières années de la mise en œuvre du projet ; en allant de 500 mille à 124 milles mètres cubes. Cette part peut être notamment expliquée par la prise en compte des activités illicites dans la filière forêt-bois. Par contre, on constate un accroissement des exportations des produits de première transformation comme sciage ; respectivement 1.875.324 mètres cubes la première année, 2 101 678 la seconde, 2 201 328 la troisième et 2 267 149 la quatrième année d'exécution du projet. Cet accroissement du degré de transformation du bois entraîne une hausse potentielle de la contribution moyenne de la branche d'activités "sylviculture et exploitation forestière" dans le Produit Intérieur Brut (PIB) du secteur primaire de 10,048% à 16% et une hausse de 3,6% de la contribution de cette branche d'activités dans le PIB du secteur secondaire.

EXECUTIVE SUMMARY

This document constitutes the final report of the study for the implementation of the support project for the integration of Small and Medium-sized Enterprises, Units/Organizations of the Social Economy and Crafts people (PMEESA) of wood processing in the local value chains. At this level ; it seems important to specify that the actions envisaged in the forestry-wood sector by the second phase of the Cameroon's Strategic Development Vision by 2035, which is declined in the National Development Strategy for Structural Transformation and Inclusive Development (SND-30) are in particular: **(α)** development of forest plantations; and **(β)** strengthening of the wood processing industry up to the third processing step, for the manufacture of furniture, the construction of housing and buildings and industrial uses.

Following the above-mentioned statement and with regard to the major role assigned to PMEESA in the framework of the SND-30, and namely in the "Industries and Services" Sector, and considering the missions of the Ministry of Small and Medium-Sized Enterprises, of the Social Economy and Handicrafts (MINPMEESA), it becomes necessary to facilitate the installation of some of our targets, which are the PMEESA, in various local segments of the wood processing value chains.

The general objective of this study is to promote **the integration of PMEESA in various segments of wood processing in local value chains**. More specifically, this involves: **(i)** carrying out an inventory of the existing situation in terms of the installation and structuring PMEESAs in the forestry-wood sector; **(ii)** Carry out a diagnosis of the existing situation in terms of the installation and restructuring PMEESA in the forestry-wood sector as well as on the environment in which they operate, and **(iii)** Propose strategic choices and new axis of intervention and a restructuring of the actors of the forestry-wood sector taking into account the institutional architecture (administrative, legal and judicial framework), **(iv)** their profile as well as the environment in which they evolve and **(v)** Develop a priority action plan.

Our study is structured around the central hypothesis according to which the insertion of PMEESA in various segments of wood processing in local value chains generates additional gains for the Economy in terms of competitiveness in the Global Value Chain of Wood (GVCW) and an increase in turnover at the level of Local Value Chains as well as job creation.

In this study, we proceed to an inventory of the “**forestry-wood**” sector in Cameroon from a documentary search which reviews the existing works on this sector. Subsequently, the diagnosis is made on the basis of a Strength-Weakness-Opportunities-Threats (SWOT) approach combined with a benchmarking of the said sector. An econometric time series modeling and a multivariate statistical analysis allow us to highlight on the one hand the potential gain of the realization of the project of insertion of PMEESA in various segments of wood processing in the local value chains and on the other hand the profiling of products, jobs and PMEESA with high potential in each segment of the Wood Value Chain (WVC).

Major results suggest the establishment of an operational action plan structured around the provision of a revolving funding mechanism dedicated exclusively to PMEESA in the "**forestry-wood**" sector, support measures for industrialization of this sector starting from the development of forest plantations to increase access to legal timber, to the development of standard skills for the 2nd, 3rd or even 4th level of wood processing in order to dominate the Internal Wood Market and capture market share at the international level. The development of subcontracting in this sector also allows our targets to easily capture the opportunities offered by public procurement and the transfer of skills and technologies. Our forecasts indeed show that despite the ban on the export of wood in the form of logs planned to start in 2023 by COMIFAC, a certain part of the production of wood in logs is nevertheless preserved and exported over the first five years of the implementation of our project; from 500 thousand to 124 thousand cubic meters. This proportion can be explained in particular by taking into account illegal activities in the "**forestry-wood**" sector. We also notice an increase in exports of primary processing products from wood such as sawnwood; respectively 1,875,324 cubic meters in the first year, 2,101,678 in the second, 2,201,328 in the third and 2,267,149 in the fourth year of project implementation. This increase in the degree of wood processing leads to a potential increase in the average contribution of the "forestry and lumbering" branch of activity in the Gross Domestic Product (GDP) share of the primary sector from 10.048% to about 16% and an increase of 3.6% of the contribution of this branch of activity to the GDP of the secondary sector share.

CHAPITRE 1 : INTRODUCTION GENERALE

INTRODUCTION

Ce chapitre s'intéresse au contexte et à la justification de l'étude, et pose le problème de la **filière «forêt-bois»**. Par la suite, l'objectif formulé de l'étude débouche sur les hypothèses de base ; le cadre analytique et le plan de rédaction.

Section 1- CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ETUDE

Le Gouvernement de la République du Cameroun a adopté en 2009 une Vision de Développement à long terme qui définit le cadre général de planification ayant pour but de faire du Cameroun à l'horizon 2035 un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité. La Vision-2035 postule qu'à cet horizon temporel, le Cameroun atteint le stade de Pays à Revenu Intermédiaire (PRI) de la tranche supérieure avec comme cibles intermédiaires : **(a)** d'atteindre un taux de croissance économique à deux chiffres, **(b)** d'atteindre le seuil de 25% comme part de la production manufacturière dans le Produit Intérieur Brut (PIB), **(c)** de réduire significativement la pauvreté en ramenant son incidence à moins de 10% en 2035, **(d)** de consolider le processus démocratique et de renforcer l'unité nationale dans le respect de la diversité. **Le DSCE qui consacrait alors la première phase de la Vision2035 sur la période 2010-2020** avait pour objectifs : **(i)** l'accélération de la croissance économique, **(ii)** la création des emplois formels, **(iii)** la réduction de la pauvreté et, **(iv)** l'amélioration de la Gouvernance. **Il ressort notamment de la mise en œuvre du DSCE que :** **(1)** le taux de croissance économique est resté largement en dessous des prévisions, **(2)** la structure sectorielle du Produit Intérieur Brut (PIB) ne s'est pas modifiée et la promotion des branches et filières industrielles demeure un défi, **(3)** le déficit structurel de la Balance Commerciale (BC) et de la Balance des Transactions Courantes (BTC) s'est aggravé, **(4)** l'informalité de l'activité économique s'est davantage accrue et le climat des affaires est à améliorer, **(5)** la situation de l'Etat de droit et la confiance en la justice se sont dégradées, **(6)** la définition des besoins et profils de postes de travail dans les administrations et les entreprises publiques reste préoccupante. **Des principaux enseignements à tirer du DSCE, on peut mentionner la faible intégration des filières d'activités économiques, la forte dépendance aux technologies, biens et services importés, les résultats globalement insuffisants des programmes de**

promotion des Petites et Moyennes Entreprises (PME), les carences de l'environnement des affaires notamment en ce qui concerne l'architecture juridique y afférente.

Depuis 2020, le Cameroun s'est engagé dans sa nouvelle Stratégie Nationale de Développement pour la Transformation Structurale et le Développement Inclusif (SND-30). La SND-30 repose sur trois (03) orientations fondamentales, à savoir : **(a)** un mix entre import/substitution et promotion des exportations en s'appuyant sur les avantages comparatifs de l'Economie nationale ; **(b)** un Etat stratège et pragmatique qui met en place les facilités pour l'émergence du secteur privé comme principal moteur de la croissance économique et réalise des interventions ciblées dans des secteurs hautement stratégiques ; **(c)** une articulation entre planification indicative et planification impérative combinant le format assez contraignant de la planification quinquennale et celui indicatif de la planification stratégique. **Les objectifs globaux de la SND-30 sont notamment de :** **(i)** mettre en place les conditions favorables à la croissance économique et l'accumulation de la richesse nationale et veiller à obtenir les modifications structurelles indispensables pour l'industrialisation du pays ; **(ii)** améliorer les conditions de vie des populations et leur accès aux services sociaux de base en assurant une réduction significative de la pauvreté et le sous-emploi ; **(iii)** renforcer les mesures d'adaptation et d'atténuation des effets des changements climatiques et la gestion environnementale pour garantir une croissance économique et un développement social durable et inclusif. Pour atteindre ces objectifs, les priorités du Gouvernement portent notamment sur l'industrie de l'énergie, l'agro-industrie, le numérique, les filières Forêt-Bois, Textile-Confection-Cuir, Mines-Métallurgie-Sidérurgie, Hydrocarbures-Pétrochimie-Raffinage, Chimie-Pharmacie et Construction -Services - Professionnels - Scientifiques – Techniques et les services non financiers.

La SND-30 arrive dans un contexte où les contraintes ci-haut relevées et qui ont constitué de sérieuses pesanteurs à l'atteinte des objectifs du DSCE ne sont pas levées :

-L'Economie Camerounaise continue de faire face aux implications néfastes de la crise sanitaire du Coronavirus-19 (COVID-19),

- Le pays est en crise d'endettement et est rentré sous un nouveau Programme d'Ajustement Structurel avec le Fonds Monétaire International (FMI) dans le cadre de la Facilité Elargie de Crédit (FEC) et du Mécanisme Elargi de Crédit (MEDC). Ce nouveau Programme Economique et Financier (PEF) qui offre notamment des appuis budgétaires pour restaurer l'équilibre des finances publiques s'articule autour de cinq piliers à savoir: **(1)** atténuer les conséquences sanitaires, économiques et sociales de la pandémie du Covid-19 tout en assurant la viabilité intérieure et extérieure ; **(2)** renforcer la bonne gouvernance et renforcer la transparence et le cadre de la lutte contre la corruption ; **(3)** accélérer les réformes budgétaires structurelles afin de moderniser les administrations fiscales et douanières, de mobiliser les recettes, d'améliorer la gestion des

finances publiques, d'accroître l'efficacité des investissements publics et de réduire les risques budgétaires liés aux entreprises publiques ; (4) renforcer la gestion de la dette et réduire les facteurs de vulnérabilité liés à la dette ; et (5) mettre en œuvre des réformes structurelles pour accélérer la diversification économique, renforcer la résilience et l'inclusion financière et promouvoir l'égalité des genres et une Economie plus verte, -Le **MINPMEESA** vient d'adopter son nouveau **Cadre Stratégique des Performances (CSP)** structure autour de trois programmes à savoir le **programme 043** (Promotion de l'entrepreneuriat) qui vise à résoudre le problème de la faible insertion socioéconomique de la population active, le **programme 044** (Transformation et modernisation des unités de production) dont l'objectif est de dynamiser les Petites et Moyennes Entreprises, les Organisations/Unités de l'Economie Sociale et les Artisans (PMEESA) et accroître leurs contributions au Produit Intérieur Brut (PIB) et le **programme 167** (Gouvernance et appui institutionnel du sous-secteur des PMEESA) qui est le programme support. Cette mutation se situe en droite ligne de la cohérence avec le cadre programmatique de la SND-30 qui assigne un rôle majeur au MINPMEESA dans la transformation des structures de l'Economie.

-Plus récemment, on relève des tensions inflationnistes visiblement peu contenues pour certains produits de grande consommation (farine de blé, huiles végétales, matériaux de construction des Bâtiments et Travaux Publics) et les tensions militaires et diplomatiques en Europe de l'Est qui est l'un des principaux pourvoyeurs du Cameroun en produits de première nécessité dont le blé, les huiles, les engrais et les autres intrants industriels. Notons également que ces tensions sont de nature à renforcer l'incertitude de la reprise prévue de l'activité économique au Cameroun. Laquelle reprise est sujette à caution du fait des risques d'une nouvelle vague d'infections au COVID-19 avec des variantes et des éruptions locales incontrôlées, d'un rythme de vaccination plus lent, d'une forte augmentation des primes de risque mondiales à la suite d'un resserrement de la politique monétaire dans les Economies avancées, d'une nouvelle augmentation de l'inflation importée et d'une intensification des tensions et des conflits sociopolitiques locaux et internationaux.

Relevons aussi qu'au cours de la réunion des Ministres sectoriels de la Communauté Economique et Monétaire des Etats de l'Afrique Centrale (CEMAC) tenue le 18 septembre 2020, en vue de valider le cadre institutionnel et réglementaire de la Stratégie d'Industrialisation durable de la filière forêt-bois dans le bassin du Congo, il a été décidé de l'interdiction de l'exportation du bois sous forme de grumes pour compter du 1^{er} janvier 2022. Au cours de cette année, l'application de cette décision a été reportée pour 2023. L'axe prioritaire d'intervention numéro 5 du Plan de convergence pour la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale pour la période 2015- 2025 de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC, 2014) s'intitule d'ailleurs « développement socio-économique et participation multi-acteurs ».

L'enjeu majeur pour cet axe d'intervention est de favoriser au niveau des pays une croissance génératrice d'emplois et de revenus pour le plus grand nombre de personnes. Il s'agit d'améliorer la contribution du secteur forestier au développement socio-économique des populations. Son premier objectif stratégique est d'améliorer la contribution du secteur forestier au développement économique et au bien-être des populations ; et l'indicateur d'impact correspondant est d'accroître de 10% la contribution du secteur forêts et environnement à l'Indice de Développement Humain (IDH) dans tous les pays d'Afrique Centrale. De manière opérationnelle, il s'agit d'accroître la contribution du secteur forestier aux Economies des Etats membres de la CEMAC, mettre en place et opérationnaliser les cadres juridiques et institutionnels de répartition équitable et de gestion des revenus issus de l'exploitation des ressources forestières et fauniques, favoriser le développement d'activités génératrices d'emplois et de revenus en milieu forestier, et promouvoir la gestion communautaire et décentralisée des ressources forestières.

Cette mesure se situe dans le cadre de l'harmonisation des différentes politiques sectorielles de gestion du bois des pays du Bassin du Congo et en particulier de la CEMAC visant à faire du secteur forestier un des leviers du développement économique et social. Une telle mesure a pour objectif de promouvoir et accroître la valeur ajoutée manufacturière et créer des emplois stables dans ce secteur par la transformation locale des produits forestiers et le développement du commerce intra régional. En effet, sur la période 1993-2018, le taux de croissance réel moyen du Produit Intérieur Brut (PIB) du Cameroun est d'environ 4,196%, pour des contributions respectives de 3,936% du secteur primaire, 3,384% du secteur secondaire et 4,856% pour le secteur tertiaire. Toutefois, à partir de 2014 le secteur secondaire tend à avoir plus de vigueur en devant le principal moteur de croissance économique. On note également, à partir de la même année une tendance haussière de l'activité dans le secteur primaire (agriculture, élevage et chasse, **ylviculture et exploitation forestière**, pêche et pisciculture) où la majeure partie des unités de production/transformation sont essentiellement de très petites et petites et tailles et relèvent du domaine de l'économie informelle, de l'économie souterraine ou alors exercent comme entrepreneurs individuels. Dans le secteur primaire, l'agriculture qui regroupe plus de 70% de la force de travail de toute l'Economie nationale a plutôt une tendance atone avec une contribution moyenne autour de 3,36% sur la période 1993-2018; largement inférieure à la contribution moyenne (10,048%) de la branche d'activités "**ylviculture et exploitation forestière**" où on retrouve essentiellement des Investissements Directs Etrangers et donc la valeur ajoutée est par la suite rapatriée vers les pays d'origine des investisseurs. En 2019, l'Economie nationale perd 0,4 point de croissance, et s'établit à 3,7% après 4,1% en 2018. Ce ralentissement est le fait de la diminution du rythme de l'activité observée dans les secteurs du tertiaire (3,0% après 4,4%) et du primaire (2,8% après 5,1%) en 2019. En revanche, le secteur secondaire enregistre un regain de croissance : 4,9% après 3,1%

en 2018. Cette embellie dans le secondaire s'explique principalement par la bonne tenue de la branche d'extraction d'hydrocarbures qui enregistre une hausse de 8,5% en 2019, après trois années consécutives de baisses dont -2,7% en 2018. Hors pétrole, le ralentissement de l'activité est plus prononcé à 3,5% en 2019 après 4,4% en 2018. Le taux de croissance dans le secteur primaire s'établit à 2,8% en 2019 après 5,1% en 2018. Cette évolution résulte principalement du ralentissement de l'activité de la branche agriculture vivrière (3,3% en 2019 après 5,1% en 2018) et de la **baisse des activités de la sylviculture et exploitation forestière** (-2,7% en 2019 contre 7,3% en 2018).

Section 2- PROBLEMATIQUE

A ce niveau ; il nous semble important de préciser que les actions envisagées dans la filière forêt-bois par la **SND-30** sont notamment du : **(α)** développement des plantations forestières; et **(β)** renforcement de l'industrie de transformation du bois jusqu'à la troisième transformation, en vue de la fabrication des meubles, la construction des logements et bâtiments et les usages industriels.

Compte tenu de ce qui précède et au regard du rôle majeur assigné aux PME dans la SND30, en l'occurrence dans le Secteur « Industries et Services », et au regard des missions du **MINPMEESA**, il devient nécessaire de faciliter l'installation de certaines de nos cibles que sont les Petites et Moyennes Entreprises, les Unités/Organisation de l'Economie Sociale et les Artisans (PMEESA) dans divers segments locaux de la chaînes de valeurs de transformation du bois.

Section 3- OBJECTIF DE L'ETUDE

L'objectif global de cette étude est de procéder à l'élaboration du projet **d'insertion des Petites et Moyennes Entreprises, Unités/Organisations de l'Economie Sociale et Artisans (PMEESA) dans divers segments de la transformation du bois dans les chaînes de valeurs locales.**

De manière spécifique, il s'agit de:

- (i) Réaliser un état des lieux sur l'existant en matière d'installation et structuration des PMEESA dans la filière forêt-bois, leur profilage ainsi que sur l'environnement dans lequel elles évoluent ;
- (ii) Procéder à un diagnostic de l'existant en matière d'installation et re-structuration des PMEESA dans la filière forêt-bois ainsi que sur l'environnement dans lequel elles évoluent.
- (iii) Proposer des choix stratégiques et nouveaux axes d'intervention et une re-structuration des acteurs de la filière forêt-bois en tenant compte de l'architecture institutionnelle (cadre administratif, juridique et légal)

du Cameroun, des structures socioéconomiques et contraintes diverses auxquels le pays doit simultanément faire face ; et du mécanisme de suivi-évaluation y relatif ;

(iv) Proposer des axes de révision de la politique d'accompagnement et d'insertion des PMEESA dans la filière forêt-bois au regard du Cadre Stratégique de Performances (CSP) et de la nouvelle Cartographie des Programmes du MINPMEESA.

Section 4- HYPOTHESE DE L'ETUDE

Notre étude est structurée autour de l'hypothèse centrale suivant laquelle d'insertion des Petites et Moyennes Entreprises, Unités/Organisations de l'Economie Sociale et Artisans (PMEESA) dans divers segments de la transformation du bois dans les chaînes de valeurs locales génère des gains additionnels pour l'Economie en termes de compétitivité dans la Chaîne de Valeurs Mondiales du Bois (CVMB) et un accroissement des chiffres d'affaires au niveau des Chaînes de Valeurs Locales ainsi que des créations d'emplois.

Section 5- CADRE ANALYTIQUE

Dans le cadre de cette étude, nous procédons à un état des lieux de la filière forêt-bois au Cameroun à partir d'une fouille documentaire qui passe en revue les travaux existants sur cette filière. Par la suite le diagnostic est fait sur la base d'une approche Force-Faiblesse-Opportunités-Menaces (FFOM) combinée à un *benchmarking* de ladite filière. Une modélisation économétrique en séries temporelles et une analyse statistique multivariée nous permettent de mettre en exergue d'une part les gains potentiels de la réalisation du projet d'insertion des Petites et Moyennes Entreprises, Unités/Organisations de l'Economie Sociale et Artisans (PMEESA) dans divers segments de la transformation du bois dans les chaînes de valeurs locales et d'autre part le profilage des produits, métiers et PMEESA à fort potentiel dans chaque segment de la Chaîne de Valeurs du Bois (CVB).

Section 6- PLAN DE DE REDACTION

Après l'introduction générale, le chapitre 2 délimite et segmente la filière forêt-bois. Le chapitre 3 fait l'état des lieux de la filière « forêt-bois » au Cameroun et le chapitre 4 procède à son diagnostic. Les axes stratégiques de développement de la filière forêt-bois au Cameroun font l'objet du cinquième chapitre 5 et le

chapitre 6 déroule le plan d'actions opérationnel ainsi que le plan d'actions prioritaires du projet visant l'insertion des PMEESA dans les chaînes de valeurs locales de la transformation du bois. L'objet du septième chapitre est de formuler un modèle de suivi-évaluation dudit projet. Le chapitre 8 met en exergue les risques liés à la mise en œuvre de ce projet et le chapitre 9 formule la conclusion de la présente étude.

CONCLUSION

De ce chapitre, nous retenons que dans le secteur primaire la **branche d'activités «sylviculture et exploitation forestière»** a une contribution significative au Produit Intérieur Brut mais est inexistante au secteur secondaire où on rencontre des activités industrielles ainsi qu'au tertiaire où sont logés les services. Ceci montre que l'insuffisant développement de la transformation du bois au niveau des unités de production installées au Cameroun. D'où l'intérêt de formuler un **projet d'insertion des Petites et Moyennes Entreprises, Unités/Organisations de l'Economie Sociale et Artisans (PMEESA) dans divers segments de la transformation du bois dans les chaînes de valeurs locales.**

CHAPITRE 2 : DELIMITATION ET SEGMENTATION DE LA FILIERE « FORET-BOIS »

INTRODUCTION

Ce chapitre met en exergue le cadre conceptuel de la **filière « forêt-bois »** ainsi que ses composantes dans le secteur de l'industrie et des services ; de même que son périmètre institutionnel.

Section 1- CADRE CONCEPTUEL DE LA FILIERE FORET-BOIS

1.1 LA NOTION DE FILIERE

Le concept de **filière** trouve son origine dans le monde académique francophone. Même si l'un des usages les plus anciens de cette terminologie est référencé en 1947 dans la revue anglo-saxonne *Econometrica*. C'est à cette occasion que Chait B. (1949) aux Etats-Unis présente la théorie des relations entre agents qui analyse les flux qui relient les outputs avec les inputs dans un système régulé. Le système d'*input/output* (intrans/extrans) permet de définir des sous-ensembles d'agents dans lesquels des relations d'interdépendance s'articulent en sous-ensembles dans des systèmes économiques. Le terme « **filière** » connaît une diffusion à partir des années 1960 dans la comptabilité nationale française et dans la formulation des politiques industrielles y mettant l'accent. En effet, les années 1970 marquent l'application du concept de **filière** principalement appliquée à l'agro-industrie alimentaire en France [Malassis (1973) et Bureau d'Information et de Prévision économique (BIPE, 1977)]. Elle mobilise le canevas initié en Economie Industrielle pour représenter les structures de l'agro-industrie et évaluer le rôle de l'agriculture dans l'Economie ; et le concept de filière va devenir un cadre de référence en matière de stratégie de production. L'Ecole Française d'Economie Industrielle (EFEI) s'est inspirée de ce concept pour aborder la réalité économique aussi bien sur le plan académique que pour la gestion des entreprises. Les politiques se sont aussi appuyées sur ce concept pour définir et arrêter leurs stratégies industrielles notamment avec la mise en œuvre des filières de production pour répondre aux attentes de la société française en matière industrielle à la fin des années 1960. C'est justement en France que le terme **filière** est progressivement utilisé en s'appuyant sur des travaux des politiques industrielles conduits avec les outils de la comptabilité nationale comme le Tableau d'Echanges Inter-industriels (TEI). Hugon P. (1989) indique par ailleurs que dans le cadre

de l'étude du concept de **filière**, le domaine agricole et agro-industriel aura apporté une contribution importante, et que les recherches sur les pays en développement ont contribué à proposer des grilles d'analyse des différentes filières agricoles.

Le concept de **filière** permet de compléter et dépasser les limites d'une analyse en termes d'*input* (intrant) et *output* (extrant), dont le découpage en branches ou secteurs ne permet pas d'appréhender tous les aspects du soutien et du développement de l'Economie. La notion de **filière** permet aussi d'analyser la création de Valeur Ajoutée (VA), et sa répartition entre agents économiques ou entre lieux de production. La **filière** est aussi une représentation d'enchaînement des techniques qui conduisent à la fabrication de produits d'une complexité grandissante. Dès 1977, la Revue d'Economie Industrielle va d'ailleurs enrichir le concept de **filière** pour lui permettre de devenir un cadre d'analyse adopté par des Economistes dans plusieurs domaines d'application de l'Economie agricole, l'Economie rurale et de l'Economie du développement (Hugon, 1989).

De ce point de vue, la terminologie « **filière** » est une caractérisation économique pour remplacer ou compléter le concept de « **secteur** » ou de « **branche** » d'activité. Elle permet une analyse plus efficiente d'un système productif pour apprécier l'essor ou le retrait des segments constitutifs du système. La segmentation s'appuie sur la mise en évidence de liens entre agents économiques, du point de vue technique (relation input-output), organisationnel (intégration, spécialisation) et des formes d'échange (concurrence, monopole). Ainsi, la méso-analyse de la filière va interroger le concept et son application dans une Economie en développement comme le **Cameroun**.

La filière constitue un cadre conceptuel qui illustre une structuration de relations méso-économiques. Les concepts liés à la notion de **filière** sont décrits dans de Bandt et Hugon (1988) et Morvan (1985). Nombreux sont les travaux qui ont été effectués sur la filière. Cependant, La majorité des travaux sur la filière a été réalisés dans les secteurs agro-industriels (Milhau, 1954 ; Davis et Goldberg, 1957 ; Malassis, 1973). Une pléthore de définitions a été attribuée au concept de **filière**, néanmoins, dans la littérature économique, un consensus apparait autour de la structuration technique de l'appareil productif. **Une des définitions décrit la filière comme un système d'interdépendance rassemblant les acteurs dont les conditions de production sont complémentaires et dont les performances sont en interaction. Il suit une logique de verticalité de l'amont vers l'aval. Il s'agit d'une forme effective de division du travail dans un ensemble productif.**

Pour l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE, 2016), la filière désigne l'ensemble des activités complémentaires qui concourent, d'amont en aval, à la réalisation d'un produit fini. On parle ainsi de filière électronique (du silicium à l'ordinateur en passant par les composants)

ou de filière automobile (de l'acier au véhicule en passant par les équipements). La filière intègre en général plusieurs branches. L'INSEE (2016) définit la branche ou branche d'activité comme étant un groupement des unités de production homogènes, c'est-à-dire qui fabriquent des produits (ou rendent des services) qui appartiennent au même item de la nomenclature d'activité économique considérée. Au contraire, un secteur regroupe des entreprises classées selon leur activité principale. Morvan Y. (1991) définit la filière comme une succession d'opérations (ou d'ensembles d'opérations appelées plus généralement segments) distinctes, de passage obligé et orienté vers l'utilisation d'une ressource ou d'un produit donné ou la satisfaction d'une demande ; à cette succession d'opérations est sous-jacente une suite d'actions d'acteurs correspondant à des segments. **De plus, Morvan Y. (1991) s'appuyant aussi sur les travaux de Goldberg R.A. (1968), retient que la filière désigne l'ensemble des actes de production, transformation, distribution relatifs à un produit ou à un groupe de produit homogène et concourant à la satisfaction d'un même besoin final issu de la consommation. Montigaud (1992) a suscité notre intérêt car il a abordé la notion de filière appliquée aux activités liées à la transformation du bois : La filière est « l'ensemble des activités étroitement imbriquées verticalement par l'appartenance à un même produit (ou des produits très voisins) et dont la finalité consiste à satisfaire le consommateur».**

Selon Madi, (2009, page 46), « l'articulation de ces opérations est très souvent influencée par l'état des techniques et des technologies en cours et est définie par les stratégies propres des producteurs qui cherchent à y valoriser au mieux leur capital, les relations entre les activités et les agents révèlent des interdépendances et des complémentarités, mais sont aussi largement déterminées par les relations hiérarchiques dont le jeu contribue à assurer la dynamique de l'ensemble ». **Madi (2009, p49), précise que « la notion de filière transcende les découpages courants de l'Economie en secteur primaire, secondaire, ou tertiaire, dans la mesure où une filière part des matières premières pour s'achever aux opérations de distribution, incorporant au cours du processus de production tous les stades intermédiaires ». Ainsi, la filière réunit les étapes de récolte, de transformation des matières premières, de recherche, de seconde transformation, des activités de négoce, puis éventuellement, une troisième ou une quatrième transformation, puis de la vente pour aboutir à la distribution au client final.**

Dans la littérature économique on rencontre **deux types de filières**: la **filière produit** et la **filière demande finale**. Certaines utilisations de la notion de filière ont tendance à réduire le champ de cette définition. Par rapport au marché de consommation, la filière est définie comme un système constitué par un ensemble de réseaux de distribution, de producteurs et d'intermédiaires qui interviennent sur un marché déterminé. Elle peut se définir aussi par rapport à l'utilisation d'une même matière première. En rapport avec

le domaine agro-alimentaire, Koulytchizky (1985) précise que cette notion intègre non seulement le cheminement physique d'un produit donné, mais aussi le service qui l'accompagne et le retour du revenu à l'agriculteur de base, à travers tous les stades du système. Cet auteur situe la filière dans un environnement particulier (état des marchés, de la réglementation, des habitudes de consommation et du pouvoir d'achat) soumis aux forces extérieures qui agissent sur la filière (groupes, organisations, institutions).

Devant la difficulté de proposer une définition faisant l'unanimité sur la notion de filière, Morvan (1985) repère les éléments constitutifs déterminants suivants:

- **un espace de technologies:** la filière est une succession d'opérations de transformation dissociables, séparables, liées entre elles par des enchaînements de techniques et de technologies;
- **un espace de relations:** la filière est un ensemble de relations commerciales et financières qui s'établissent entre tous les stades de la transformation, découlant des flux d'échanges amont-aval;
- **un espace de stratégies:** la filière est un ensemble d'actions économiques qui président à la mise en valeur des moyens de production.

La **filière** regroupe donc les branches-produits reliées entre elles par des échanges de fournisseurs à clients (Gasana et Al., 1997). L'intensité des relations entre divers acteurs établit des liens d'interdépendance qui se traduisent par des intérêts et des contraintes communs. Le développement d'une filière peut ainsi être réalisé par l'intermédiaire de politiques et de mesures globales visant à renforcer la cohérence de l'ensemble. En marge du concept fondamental de **filière**, Morvan Y. (1991) mentionne celui de **filière de production** qui est une notion qui s'est construite au fil du temps et reste cependant imprécise du fait de la multiplicité des définitions propres à chaque domaine d'activité. Il la définit de manière générale comme étant l'ensemble des étapes de transformation depuis l'amont jusqu'à l'aval pour obtenir une famille de produits. La **filière de production** englobe les activités complémentaires qui concourent à la réalisation de produits finis.

A la différence des termes « **branches** » et « **secteurs** », le mot **filière** est souvent utilisé sans qu'il soit fait référence à une définition précise (Bussy, 1983). Par **filière** on entend le plus souvent la suite des opérations qui ont permis d'élaborer un produit final, ou inversement les différentes utilisations d'une matière première (Terreaux J.P. et Jeandupeux L., 1996). Dès lors, la **filière** représente un enchaînement des opérations techniques, logistiques et commerciales pour la réalisation d'un produit, de la production à la consommation et ces éléments deviennent utiles pour arrêter des décisions économiques. Toutefois, la notion de filière est un concept souple. Elle se délimite selon le produit à privilégier et selon le contexte géographique (local, national, mondial). Cette conception s'entend également à la "**silviculture et exploitation forestière**" mieux encore à la "**forêt-bois**".

1.2 LA FILIERE « FORET-BOIS »

Bazire et Gadant (1991) définissent la **filière "forêt-bois"** comme «l'ensemble des activités économiques qui gravitent autour de la gestion, de l'exploitation de la **forêt**, de la commercialisation et de la transformation du **bois**. Le secteur d'activités ainsi délimité est immense; il va de la semence récoltée pour produire des semis en pépinière à l'impression du journal avec du papier à base de **bois**». C'est ainsi que la **filière "forêt-bois"** se définit autour de la matière première **bois**. C'est un réseau complexe où interviennent de nombreux acteurs (forestier, bûcheron, scieur, transporteur, commerçant, menuisier, industriel de pâte à papier, etc...) qui sont régis par des lois et des institutions souvent différentes. Dans le cadre statistique de l'Economie nationale, la **filière "forêt-bois"** peut être délimitée par des branches bien définies. Ces branches sont en amont la **ylviculture**, au centre le travail mécanique, meubles, papiers, cartons, industries diverses et en aval les commerces. Une telle définition semble cependant limiter l'intérêt à une sous-filière d'une plus grande filière de tous les produits **forestiers**. En effet, elle fait abstraction des **produits forestiers non ligneux** qui ont toujours joué et jouent de plus en plus un rôle important dans la vie sociale, économique et culturelle des communautés locales dans plusieurs régions du monde. Il est donc judicieux de concevoir la **filière "forêt-bois"** autour des **produits forestiers ligneux et non ligneux**, si la préoccupation est de les rendre disponibles au consommateur. Ceci se justifie encore par le fait que les mêmes investissements peuvent servir à promouvoir simultanément différentes **productions forestières** (bois d'œuvre, bois d'énergie, produits forestiers non ligneux). Cependant, comme toute **filière** peut être éclatée, selon la ramification de la production ou la segmentation spatiale, en branches pouvant à leurs niveaux être considérées comme **filières** selon les contextes, on parle de **filières de produits déterminés**, dans des régions données et pour des secteurs économiques spécifiques. Par exemple, dans une étude sur les marchés de différents produits forestiers réalisée dans certaines régions du Mali, Cissé et Bertrand (1985) décrivent les **filières** de production, de transport et de commerce du bois. Ils font également la distinction entre une **filière "forêt-bois" rurale** dans laquelle le producteur paysan s'assure une part substantielle de la valeur du **bois** et une **filière "forêt-bois" non rurale** où le monde rural est totalement exclu et qui fonctionne au profit des intermédiaires commerciaux.

1.3 LA NOTION DE CHAINE DE VALEUR

En parallèle à la notion de **filière**, le concept anglo-saxon de «**value-chain**» qui peut se traduire par «**chaîne de valeurs**» fait son apparition en 1985 avec Michael Porter de l'Université d'Harvard aux Etats-

Unis d'Amérique. La «**chaîne de valeurs**» au sens de Porter est à l'origine du concept de la «**Chaîne de Valeur Globale (CVG)**», cependant il existe une différence dans le sens où la première s'applique à des entreprises ou à des firmes alors que la seconde s'applique à une activité économique mondiale.

A l'échelle de l'entreprise, le concept de «**chaîne de valeurs**» est lié à l'analyse de ses avantages compétitifs. Elle renvoie à la décomposition des étapes de production de l'entreprise de manière à identifier les avantages compétitifs possibles aux différents maillons de la chaîne de production. L'émergence du paradigme de l'avantage concurrentiel de Porter avec le focus sur les questions de positionnement des firmes, leur compétitivité et l'intégration des opérations «secondaires» comme déterminants de la valeur créée par les entreprises sont des éléments qui sont venus enrichir le concept de la «**chaîne de valeurs**».

A l'échelle globale, la «**chaîne de valeurs**» est considérée comme un enchaînement des opérations depuis l'approvisionnement en intrants spécifiques jusqu'à la consommation finale en passant par la production, la transformation et la commercialisation. Ici, le processus de mise en valeur d'une «**chaîne de valeurs**» fait intervenir divers acteurs (fournisseurs d'intrants spécifiques, producteurs, prestataires de services, commerçants, etc.) dont le rôle varie en fonction des maillons de la chaîne. Ainsi, à partir d'une matière première, comme le bois par exemple, un processus de transformation, segment par segment, peut se dérouler pour effectivement aboutir à l'obtention d'un produit fini et à des produits dérivés de ce dernier. C'est dans cette optique que l'analyse d'une structuration industrielle, comme l'industrie du bois par exemple, est nécessaire pour mieux appréhender le cheminement d'un système productif, dans un pays en développement comme le Cameroun.

1.4 LA CHAÎNE DE VALEURS DE LA FILIÈRE « FORET-BOIS »

La **filière "forêt-bois"** qui désigne l'ensemble des activités complémentaires qui concourent à la réalisation d'un produit fini dérivé du bois met en jeu toute une chaîne de plusieurs acteurs. Ces derniers constituent la «**chaîne de valeurs**» de la **filière "forêt-bois"** et se regroupent donc, chacun en fonction de ses spécificités, autour des différents maillons que sont notamment : (i) la culture, (ii) la coupe, (iii) le transport, (iv) la transformation, (v) la commercialisation et le (vi) le recyclage le bois à l'utilisateur final. Au Cameroun, les maillons ou segments les plus représentatifs de cette filière sont notamment la **silviculture**, l'exploitation forestière, la transformation, le transport du bois, l'exportation et la commercialisation.

Section 2- FRONTIERE DE LA FILIERE « FORET-BOIS » DANS LE SECTEUR DE L'INDUSTRIE ET DES SERVICES

Au Cameroun, le secteur de l'industrie et des services (figure 1) regroupe le volet industriel, le numérique, les services non financiers, et les services financiers.

Le secteur des industries se décline en plusieurs composantes où on distingue diverses branches d'activités. On peut notamment évoquer:

- ❖ La composante des industries extractives avec comme branches l'extraction des hydrocarbures et autres énergies et l'extraction des minerais ;
- ❖ La composante agro-industrie avec des branches comme l'industrie de la viande et du poisson, le travail des grains et des produits amylacés, l'industrie du cacao, du café, du thé et du sucre, l'industrie des oléagineux et d'aliments pour animaux, la fabrication de produits à base de céréales, l'industrie du lait, des fruits, des légumes, et autres et l'industrie du tabac.
- ❖ La composante des industries de boisson
- ❖ La composante des industries du textile, de la confection et du cuir avec comme branches d'activités l'industrie du textile et de la confection, l'industrie du cuir et de la fabrication de chaussures ;
- ❖ **La composante bois et dérivés où on distingue l'industrie du bois sauf fabrication des meubles, la fabrication de papiers et d'articles en papiers, imprimerie et édition, la fabrication de meubles et les activités de fabrication NCA et récupération ;**
- ❖ La composante des industries chimiques et pétrochimiques où on distingue les branches d'activités comme les industries du raffinage de pétrole, de la cokéfaction et de transformation d'autres produits énergétiques, les industries de fabrication de produits chimiques et pharmaceutiques, les industries de production de caoutchouc et de fabrication d'articles en caoutchouc et en matière plastique ;
- ❖ La composante des industries des produits minéraux non métalliques et des matériaux de construction ;
- ❖ La composante des industries métalliques ;
- ❖ La composante des industries électriques, mécaniques, électroniques et informatiques qui est constituée de l'industrie de fabrication d'équipements et d'appareils audio-visuels et de communication, ainsi que d'instruments médicaux , d'optique et d'horlogerie.
- ❖ La composante des industries navale, ferroviaire, aéronautique et terrestre où on distingue comme branches d'activités l'industrie de fabrication de matériel de transport, l'industrie de réparation et installation des machines et équipements ;

- ❖ La composante de l'industrie de l'énergie ;
- ❖ La composante de l'industrie de l'eau et de l'assainissement ;
- ❖ La composante des services techniques et industriels ;

En référence à la Classification Internationale Type, par Industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI) et en tenant compte des définitions généralement admises [secteur des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) tel que défini par l'Organisation pour la Coopération et le Développement Economique (OCDE)], **trois (03) blocs d'activités de l'industrie et des services représentent le secteur du numérique ou des technologies de l'information et de la communication (TIC)**. Il s'agit de :

- ❖ La fabrication des produits des TIC ;
- ❖ Le commerce des produits des TIC et ;
- ❖ Les services des TIC.

Le secteur des services marchands non financiers s'organise autour de dix (10) principales branches d'activités à savoir :

- ❖ Le commerce ;
- ❖ Le transport et les services associés.
- ❖ Le tourisme.
- ❖ L'information et la communication ;
- ❖ L'immobilier ;
- ❖ La recherche et développement.
- ❖ Les services professionnels et techniques.
- ❖ Les services d'appui aux entreprises et aux ménages ;
- ❖ Les services relatifs à l'emploi et ;
- ❖ Les arts, les spectacles et les loisirs.

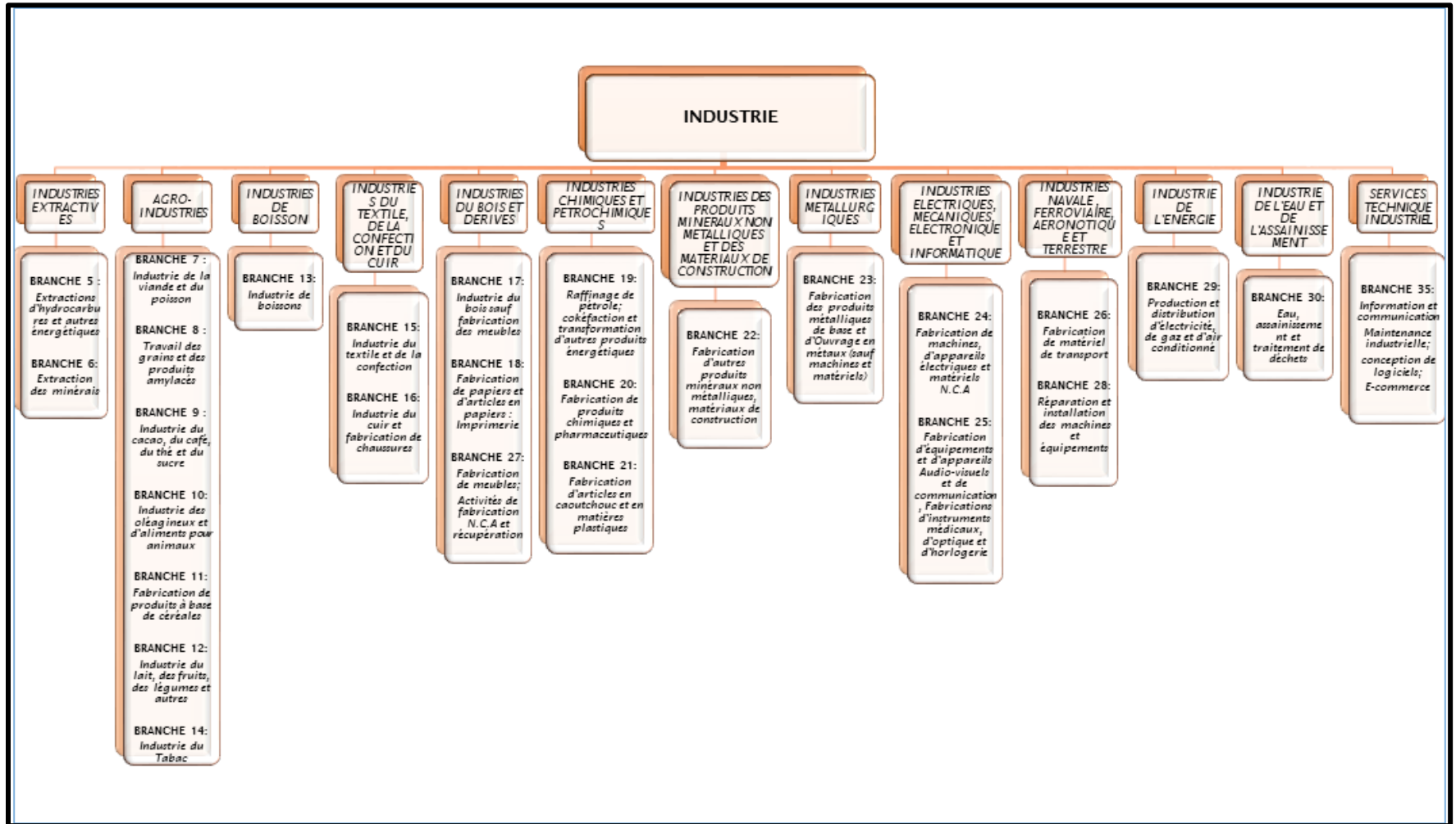
Le secteur des services financiers est constitué de deux (02) principales branches d'activités :

- ❖ Les services financiers et,
- ❖ Les services d'assurances.

Relevons également qu'au Cameroun, le périmètre institutionnel de l'industrie et des services regroupe plusieurs Départements Ministériels dont le Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat (MINPMEESA), le Ministère des Mines, de l'Industrie et du

Développement Technologique (MINMIDT), le Ministère du Commerce (MINCOMMERCE), le Ministère du Tourisme et des Loisirs (MINTOUL) et le Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (MINRESI).

Figure 1: Segmentation de l'industrie Camerounaise



Source : Auteur

Section 3- LES INDUSTRIES DU BOIS ET SES DERIVES

Les industries du bois y compris fabrications de meubles sont avec celles de fabrication de papiers et d'articles en papiers (imprimeries), les principales industries de transformation des produits de la « **sylviculture et de l'exploitation forestière** ». Cette filière industrielle du bois au Cameroun a fortement évolué depuis 1994. La fin des années 1990 a été marquée par l'amorce d'une réforme dans cette filière. Cette réforme visait à la fois la gestion durable des forêts et la constitution d'un secteur industriel de transformation du bois performant. Les capacités industrielles de transformation du bois ont ainsi fortement augmenté sous l'impulsion de cette loi du fait de l'interdiction partielle d'exportation des grumes édictée par l'article 71 du code forestier de 1994 et son décret d'application à partir de juin 1999. En fonction du degré de transformation opéré sur les grumes issues de l'exploitation forestière, l'on distingue la première, la deuxième et la troisième transformation du bois. Notre description concerne trois (03) branches à savoir la branche 17 (industrie du bois sauf fabrication des meubles), la branche 18 (fabrication de papiers et d'articles en papiers, imprimerie et édition), et la branche 27 (fabrication des meubles ; Activités de fabrication N.C.A et récupération).

3.1. LA BRANCHE D'ACTIVITE « INDUSTRIE DU BOIS SAUF FABRICATION DES MEUBLES »

3.1.1. DESCRIPTION DE LA BRANCHE « INDUSTRIE DU BOIS SAUF FABRICATION DES MEUBLES »

La branche d'activités « 'industrie du bois sauf fabrication des meubles » est celle garante d'assurer majoritairement la première transformation du bois. En effet, selon la nomenclature des produits utilisés par l'Institut National de la Statistique (INS) au Cameroun, cette branche regroupe trois grands produits : (i) les produits du sciage et du traitement du bois (bois sciés, poteaux de lignes imprégnés, traverses en bois pour voie ferrée, sciures et copeaux de bois, etc.) ; (ii) les produits du déroulage et du tranchage (les feuilles de placage, contreplaqués et panneaux, etc.) ; (iii) les produits en bois assemblés, articles en bois, lièges, vanneries et sparteries (charpentes et menuiseries de bâtiment en bois, portes et fenêtres en bois, panneaux pour parquets, comptoirs en bois, poutres, poutrelles, chevrons, solives, escaliers, rampes d'escalier, bardeaux, moulures en bois, etc.).

Selon le dernier Recensement Général des Entreprises (RGE), l'industrie du bois sauf fabrication des meubles regroupe 655 entreprises et établissements, emploie 8 103 salariés permanents et 383 temporaires et génère un chiffre d'affaires de près de 143 milliards de FCFA. Parmi celles-ci, ALPICAM et la société industrielle de MBANG (SIM) furent représentées en 2010, parmi les 100 premières en termes de chiffres d'affaire.

Tableau 1: Principaux acteurs de la branche "l'industrie du bois sauf fabrication des meubles"

Principaux acteurs	Localisation	Structure du capital	Produits
SOCIETE CAMEROUNAISE DE TRANSFORMATION DU BOIS (SCTB SARL)	YAOUNDE	100% nationale	Bois sciés et contre-plaqués
GREEN VALLEY INC (GVI)	DIBAMBA		Bois sciés
ALPICAM Industries SARL	DOUALA	83,42% privé étrangère 16,58% privé nationale	Bois sciés
Société Industrielle de Mbang (SIM)	YAOUNDE		Bois sciés
CENTRE INDUSTRIEL ET FORESTIER DE MINDOUROU (CIFM)	DOUALA	99,8% privé étrangère 0,2% privé nationale	Bois sciés
STE NOUVELLE DES CONTREPLAQUES DU CAMEROUN (SN COCAM)	DOUALA	59% privé étrangère 41% privé nationale	Bois sciés et contre-plaqués
FOMA ENTREPRISE SARL	DOUALA	100% privé nationale	
PLACAGES DU CAMEROUN (PLACAM)	DOUALA	100% privé étrangère	Contre-plaqués
SCIEB SA		100% privé nationale	Bois sciés
SCIERIE DU MBAM ET KIM (SMK)	DOUALA	100% privé étrangère	Bois sciés
SOCIETE INDUSTRIELLE ET FORESTIERE DE LA LEKOUNDJE (SFIL)	DOUALA	97% privé étrangère 3% privé nationale	Bois sciés

Source : Auteur

3.1.2. L'OFFRE DANS LA BRANCHE « INDUSTRIE DU BOIS SAUF FABRICATION DES MEUBLES »

La transformation industrielle du bois au Cameroun se fait à la fois sur la base des ressources forestières naturelles et sur la base des ressources régénérées à travers les plantations artificielles d'arbres.

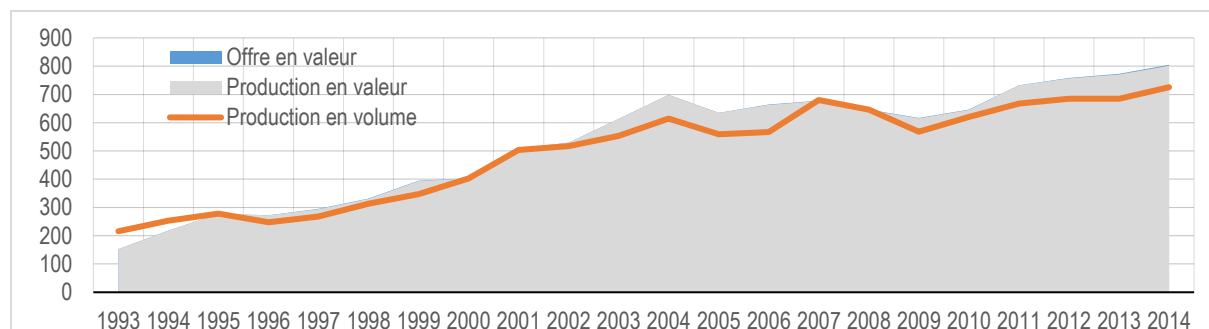
S'agissant de la transformation issue de l'exploitation des forêts naturelles, l'évolution fulgurante de la démographie des entreprises et établissements dans la branche «industrie du bois sauf fabrication des meubles » au Cameroun s'explique d'une part par la politique du log ban d'arrêt des exportations de bois en grumes et d'autre part par la mesure réglementaire, en vigueur depuis les années 1990, de création obligatoire d'une unité de première transformation pour chaque concession forestière attribuée. Ces mesures se sont traduites par une augmentation quasi régulière des capacités de transformations installées de 1,2 million de mètres cubes en 1993 -1994 à près de 3 millions en 2000 et à 2,7 millions de m³ en moyenne

aujourd'hui. Le Cameroun compte plus d'une soixantaine de scieries. Près de 75% des sciages sont exportés vers l'Europe (Allemagne, Italie) et 5 essences représentent 70% des volumes exportés (**Ayous, Sapelli, Iroko, Azobe, Tali**). Toutefois, ces entreprises ont en majorité de faibles capacités installées et évaluées à près de 30 000 m³ de grumes par an.

Concernant la transformation issue de l'exploitation industrielle des plantations forestières au Cameroun, elle est basée exclusivement sur la production des poteaux à partir des plantations d'**Eucalyptus** qui, après traitement dans des usines d'imprégnation (au nombre de trois au Cameroun une à Bamoungoum et les autres à Yassa et dans la zone industrielle de Bassa), servent de support à des lignes de transport d'électricité et de fils de téléphone.

Avec un taux de pénétration quasi nul évalué à moins de 0,5% depuis 1993, l'offre des produits de la branche « industrie du bois sauf fabrication des meubles » est purement locale. Sa production évolue de façon continue suivant une tendance croissante à un rythme soutenu et varié de l'ordre de 5,9% en moyenne par an depuis 1993; de 10% sur la sous période 1993 – 2004 et de 1,7% sur la sous période restante. On note tout de même un fléchissement durant les années 2008 et 2009 imputable aux manifestations de la crise financière (crise des subprimes) et une légère remontée depuis 2010.

Graphique 1: Offre des produits de la branche "industrie du bois sauf fabrication des meubles" au Cameroun



Source : Auteur à partir des données des Comptes nationaux(INS)

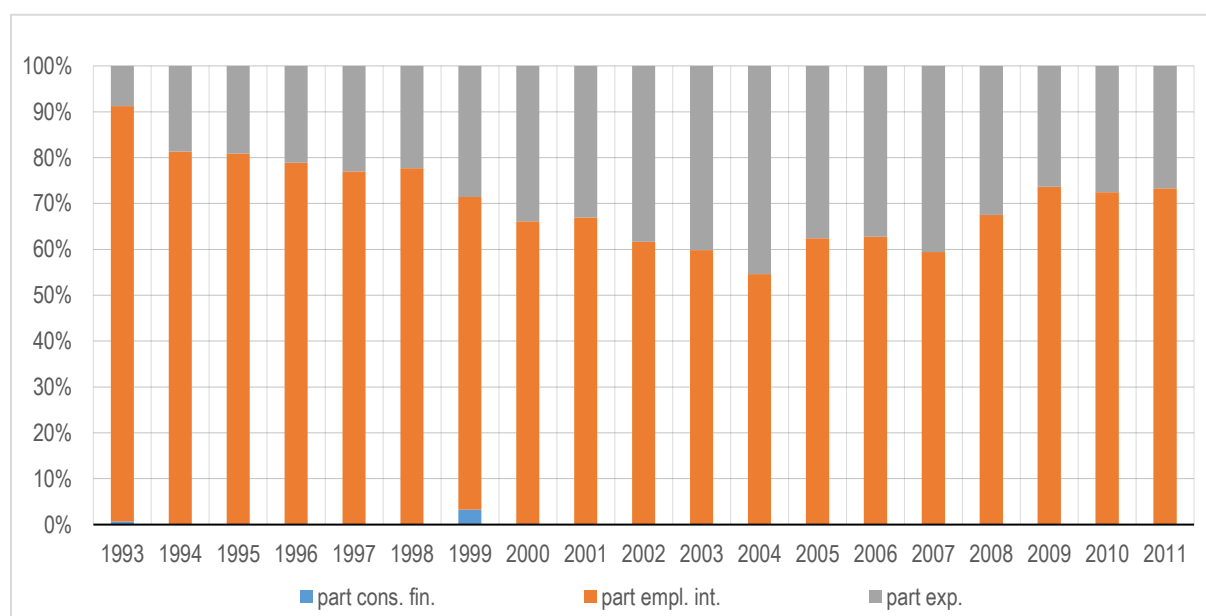
3.1.3. LA DEMANDE DANS LA BRANCHE « INDUSTRIE DU BOIS SAUF FABRICATION DES MEUBLES »

Les produits de la branche « industrie du bois sauf fabrication des meubles » sont majoritairement demandés comme emplois intermédiaires et intégrés au processus de production d'autres produits et le reste est exporté. Ceux réintégrés dans le système de production le sont soit comme intrants pour les bâtiments

et travaux publics dans les grands travaux de construction, soit pour compte propre au titre de deuxième transformation des produits en bois assemblés et enfin par la branche de « fabrication de meubles ». La consommation finale de ce produit est quasi nulle avant 1999 qui est l'année de mise en application de la politique du **log ban**, interdisant les exportations partielles de bois à l'état brut.

Deux sous périodes marquent le rythme d'évolution de la demande de ce produit selon leur utilisation. Sur la sous période 1993 – 2004, la croissance de la demande extérieure est plus forte que celle intérieure (29,5% contre 6,9%). Ce qui fait passer la part des exportations dans la demande globale d'un niveau de 10% en 1993 à près de 45% en 2004. Sur la seconde sous période (2005 – 2011), la demande extérieure connaît une décélération tandis que celle intérieure continue de connaître une croissance mais à un rythme faible comparativement à celle de la première sous période. Ce qui réduit la part des exportations dans la demande globale de près de 20 points pour se situer à 26,7% en 2011. En termes de devises rapportées à l'Economie, depuis 1999 date de mise en application de la politique du **log ban**, le bois transformé a régulièrement constitué la seconde source de devises du pays après les produits pétroliers. En 1993, les produits de la branche « industrie du bois sauf fabrication des meubles » ont représenté 2,6 % des recettes d'exportations totales. Ils ont pesé pour 22,8% en 2004 et connaissent un recul continu de contribution aux devises générées depuis 2005 et qui se situe aujourd'hui à près de 6,1%.

Graphique 2: Evolution de la demande en produits de la branche "industrie du bois sauf fabrication des meubles" au Cameroun



Source : Auteur à partir des données des Comptes nationaux (INS)

3.2. LA BRANCHE « FABRICATION DE PAPIERS ET D'ARTICLES EN PAPIERS, IMPRIMERIE ET EDITION »

3.2.1. DESCRIPTION DE LA BRANCHE « FABRICATION DE PAPIERS ET D'ARTICLES EN PAPIERS, IMPRIMERIE ET EDITION »

Selon les résultats du dernier RGE, l'industrie papetière rassemble 488 entreprises et établissements, emploie 3 940 salariés permanents et 464 temporaires et génère un chiffre d'affaires de 92 milliards de FCFA. Elle regroupe deux types d'activités : la fabrication de pâtes, papiers et cartons et la fabrication des produits imprimés ou reproduits sur support papier ou sur support numérique. Les entreprises de la fabrication de pâtes, de papier et carton produisent des pâtes chimiques ou mécaniques. Les différents papiers et cartons constituent quatre catégories principales de produits : les papiers à usage graphique, ceux d'emballage, les papiers domestiques et sanitaires et les papiers industriels et spéciaux. Les entreprises de la fabrication de produits imprimés ou reproduits élaborent des produits comme des livres, journaux et revues périodiques; la papeterie scolaire et commerciale; les travaux d'impression de la presse et autres produits de l'imprimerie; les travaux de façonnage, de finition, de reliure, les travaux de composition et de photogravures ; les services de reproduction d'enregistrements audio, vidéo et informatique, etc.

Tableau 2: Quelques unités de production de la branche "industrie de fabrication de papier d'articles en papier, imprimerie et édition"

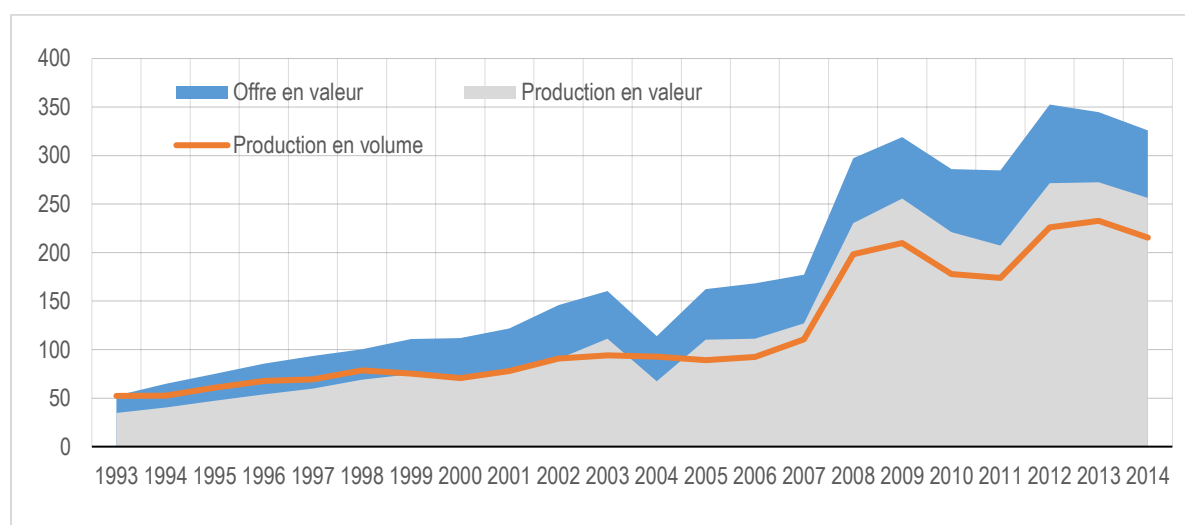
Principaux acteurs	localisation	Structure du capital	Produits
Société de Presse et d'Editions du Cameroun (SOPECAM)	YAOUNDE	100% publique nationale	imprimés
Imprimerie Nationale (IN)	YAOUNDE	100% publique nationale	imprimés
Multiprint Serigraphie Sarl (Multiprint H2tx)	DOUALA	100% privé nationale	imprimés
Societe Industrielle De Traitement De Cellulose (SITRACEL)	YAOUNDE	100% privé nationale	Papiers et serviettes hygiéniques
The Printing And Packaging Company (Printpak)	DOUALA		imprimés
Societe Africaine De Fabrication De Cahiers (SAFCA)	DOUALA	97,55% privé nationale 2,45% privé étrangère	cahiers
Graphics System Sarl	DOUALA	100% privé nationale	imprimés
Ste Cam. de Cartonnage & De Fourn. De Ma (SOCARTO)	DOUALA	100% privé nationale	Cartons
Moore Paragon Cameroun Sa (Mpc)	DOUALA	100% privé nationale	Cartons
Imprimerie-Librairie Saint Paul	YAOUNDE	100% privé étrangère	Imprimés

Source : Auteur à par des données du MINFOF, MINMIDT, MINCOMMERCE et INS

3.2.2. L'OFFRE DANS LA BRANCHE D'ACTIVITE « FABRICATION DE PAPIERS ET D'ARTICLES EN PAPIERS, IMPRIMERIE ET EDITION »

Le Cameroun depuis 1986 avec la liquidation de l'entreprise de fabrication de pâtes à papier « Cellulose du Cameroun » (CELLUCAM), n'a plus disposé d'une entreprise en amont à la fabrication de papiers, de cartons et d'articles en papier. Aujourd'hui, aucune entreprise n'exerce dans la production de pâtes à papier, la production de cette branche est essentiellement constituée de papiers et d'articles en papiers (produits d'emballage en papier et en carton, de papier journal, de papier et serviettes hygiéniques et de cahiers et blocs notes). Elle a évolué avec un rythme de croissance de 5,1% en moyenne entre 1993 et 2007 pour passer en volume de 52 milliards à 110 milliards. Néanmoins, cette offre est influencée par des variations de prix comme le démontre la baisse des prix au courant de l'année 2004. Cette baisse des prix est principalement due à un ralentissement de la demande par les industries de boisson et de fabrication de caoutchouc et d'articles en caoutchouc. A partir de 2008, cette production a connu un boom pour se situer aux alentours des 200 milliards et continue sa croissance mais avec un rythme moins fort que sur la précédente sous période. L'offre globale de pâte à papiers, de papiers et d'articles en papier au Cameroun est aujourd'hui à plus du trois quart constituée de la production locale tandis que les importations connaissent un net recul de leur part dans cette offre. En effet, depuis 2008, le taux de pénétration de ces produits a connu un recul de plus de 10 points et est passé d'un niveau moyen de 35% à près de 23%.

Graphique 3: Offre de produits dans la branche "industrie de fabrication de papiers et d'articles en papier, imprimerie et édition" au Cameroun

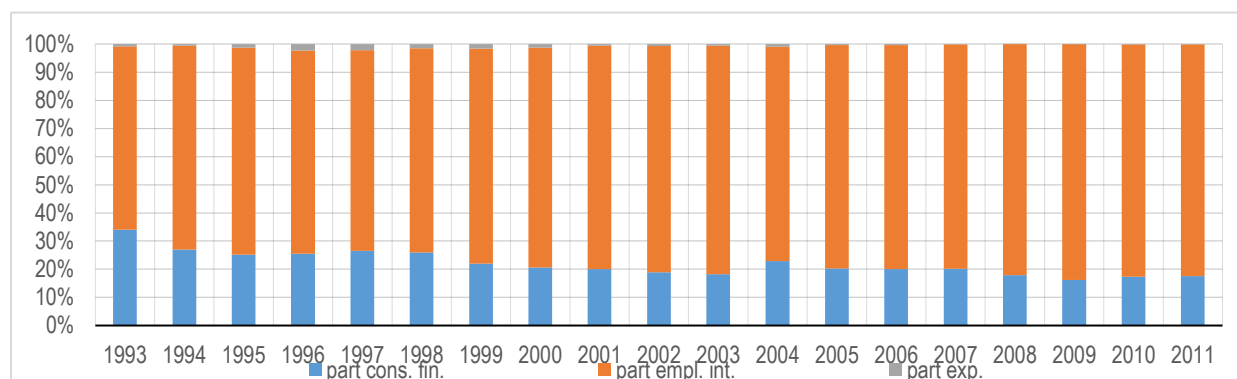


Source : Auteur à partir des données des Comptes nationaux (INS)

3.2.3. LA DEMANDE DANS LA BRANCHE D'ACTIVITE « FABRICATION DE PAPIER ET D'ARTICLES EN PAPIER, IMPRIMERIE ET EDITION»

Les produits en pâtes à papiers, papiers et articles en papiers et cartons, de l'imprimerie et de l'édition au Cameroun sont à plus de 80% demandés par le tissu industriel local et le reste est utilisé pour la consommation finale des ménages et exporté à moins de 1% depuis 2001. Ceux réintégrés dans le système de production sont demandés par plus de la moitié des branches d'activités de l'Economie camerounaise (24 branches sur 42 les utilisent comme consommation intermédiaire). Ce qui fait de cette branche d'activité une branche fortement intégrée par les ventes à l'Economie camerounaise. Les principales entreprises utilisatrices sont issues de la branche elle-même pour des fins de production pour compte propre. Ensuite la branche de l'éducation pour les services offerts au système éducatif (cahiers, livres au programmes, fascicules, etc.), les administrations publiques et les cabinets de prestations de services (rames de papiers formats) et dans une moindre mesure pour le commerce et autres activités (emballages de produits). Le graphique suivant retrace l'évolution des deux principales utilisations des produits en pâtes à papiers, de papiers et d'articles en papiers et cartons.

Graphique 4: La demande dans la branche d'activités "industrie de fabrication de papier et d'articles en papier, imprimerie et édition"



Source : Auteur à partir des données des Comptes Nationaux (INS)

On peut remarquer que la demande en papier et articles en papier pour des besoins d'usages finaux par les ménages est quasi constante depuis 1993. Par ailleurs, celle demandée par les entreprises comme consommations intermédiaires est en nette progression et suit le rythme de la production de la branche.

3.3. LA BRANCHE « FABRICATION DE MEUBLES, ACTIVITES DE FABRICATION NCA ET RECUPERATION »

3.3.1. DESCRIPTION DE LA BRANCHE « FABRICATION DE MEUBLES, ACTIVITES DE FABRICATION NCA ET RECUPERATION »

Les statistiques du RGE, montrent que la la branche d'activités «fabrication des meubles, activités de favrications NCA et récupération » rassemble 1634 entreprises et établissements, emploie 4 743 salariés permanents et 557 temporaires et génère un chiffre d'affaires de 30 milliards de FCFA. Elle regroupe deux types d'activités, la fabrication des meubles et toutes les autres activités de fabrication non recensées ailleurs dans la nomenclature.

L'industrie de fabrication des meubles couvre la fabrication des meubles en tout matériau. Elle distingue les meubles en bois et ceux en d'autres matériaux et prestations connexes à l'ameublement, sommiers et matelas. Cette distinction est faite pour des besoins spécifiques tels que le suivi des filières. C'est elle qui est d'ailleurs en grande partie garante des deuxième et troisième transformations du bois. Les autres activités de fabrication élaborent des produits comme la monnaie et bijoux, les instruments de musique, les articles de sport, les jeux et jouets, etc.

Tableau 3: Quelques acteurs de l'industrie de fabrication des meubles

Principaux acteurs	localisation	Structure du capital	Produits
MENUISERIE ALUMINIUM DU NORD (MAN)	GAROUA		
MOUSSE ET DERIVES DU CAMEROUN (MDC)	DOUALA		Matelas, mousses
CEB MEUBLERIE SARL		50% privé nationale 50% privé étrangère	Meubles
DECORATION ETUDES BRIKAS SARL (DEB SARL)		100% privé étrangère	

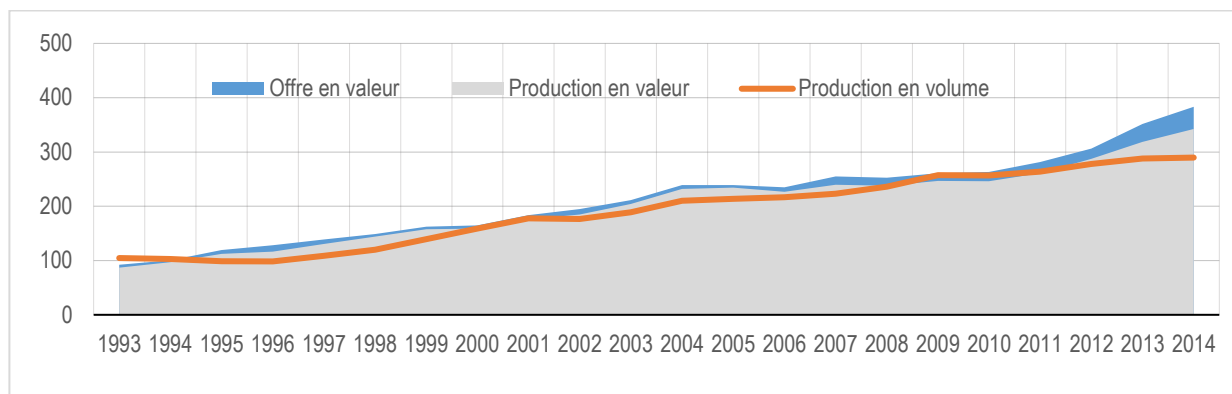
Source : Auteur à partir des données du MINFOF

3.3.2. L'OFFRE DE LA BRANCHE « FABRICATION DE MEUBLES, ACTIVITES DE FABRICATION NCA ET RECUPERATION »

La production des meubles et d'articles N.C.A a évolué avec un rythme de croissance continu de 5% en moyenne entre 1993 et 2014 pour passer en volume de 104 milliards à 290 milliards. Cette production

constitue la majeure partie de l'offre de ces produits dont le taux de pénétration est resté stable à 6% depuis 1993 avant de connaître un gain de près de 3 points à partir de 2013. La valeur ajoutée créée par la branche oscille autour de 1,5% du PIB depuis 1993 et la branche est classée quatrième parmi les 21 branches industrielles en termes de richesse créée.

Graphique 5: Evolution de l'offre dans la branche "fabrication de meubles, activités de fabrication NCA et récupération"



Source : Auteur à partir de données des Comptes Nationaux (INS)

Le marché local de fabrication de meubles au Cameroun correspond principalement à la production de petits mobiliers, laquelle est assurée en grande partie aujourd'hui par de petites structures artisanales. Quelques rares unités sont bien agencées et outillées, tandis que la plupart travaille dans le secteur informel. Depuis le milieu des années 1990, le secteur est engagé sous la forme d'une intégration au sein d'entreprises de première transformation. La tendance est à l'ajout progressif aux scieries existantes de cellules de séchage et de lignes de menuiserie industrielle.

3.3.3. LA DEMANDE DE LA BRANCHE « FABRICATION DE MEUBLES, ACTIVITES DE FABRICATION NCA ET RECUPERATION »

La demande de meubles et d'articles N.C.A du Cameroun est à plus de 50% dominée par les ménages à titre de consommation finale. A côté de cette demande ménagère on y trouve les entreprises, principalement celles exerçant dans les branches d'activités de fabrications de meubles elles-mêmes à titre de consommation intermédiaire pour compte propre, du transport, du commerce, de la pêche et pisciculture et des Administrations publiques. Il existe aussi une demande d'investissement, constituée essentiellement de

meubles qui s'évalue à plus de 20%. Le reste très faible constitue la demande extérieure évaluée au plus à 0,5% depuis 1993.

CONCLUSION

Au terme de ce chapitre, nous relevons que du point de vue de la CVG, la prise en compte de la filière «forêt-bois» dans l'industrie et les services est la composante le "**bois et ses dérivés**" où on distingue l'**industrie du bois sauf fabrication des meubles, la fabrication de papiers et d'articles en papiers, imprimerie et édition, la fabrication de meubles et les activités de fabrication NCA et récupération**. Toutefois, la «**chaîne de valeurs du bois**» prend également en compte le maillon «**sylviculture et exploitation forestière**».

CHAPITRE 3 : ETAT DES LIEUX DE LA FILIERE « FORET-BOIS » AU CAMEROUN

INTRODUCTION

Ce chapitre s'intéresse à la structure du tissu économique Camerounais et met en exergue le positionnement de la filière «foret-bois » dans cet ensemble, ainsi que le cadre institutionnel dans lequel les activités des différents maillons de la chaîne de valeur de cette filière s'exercent.

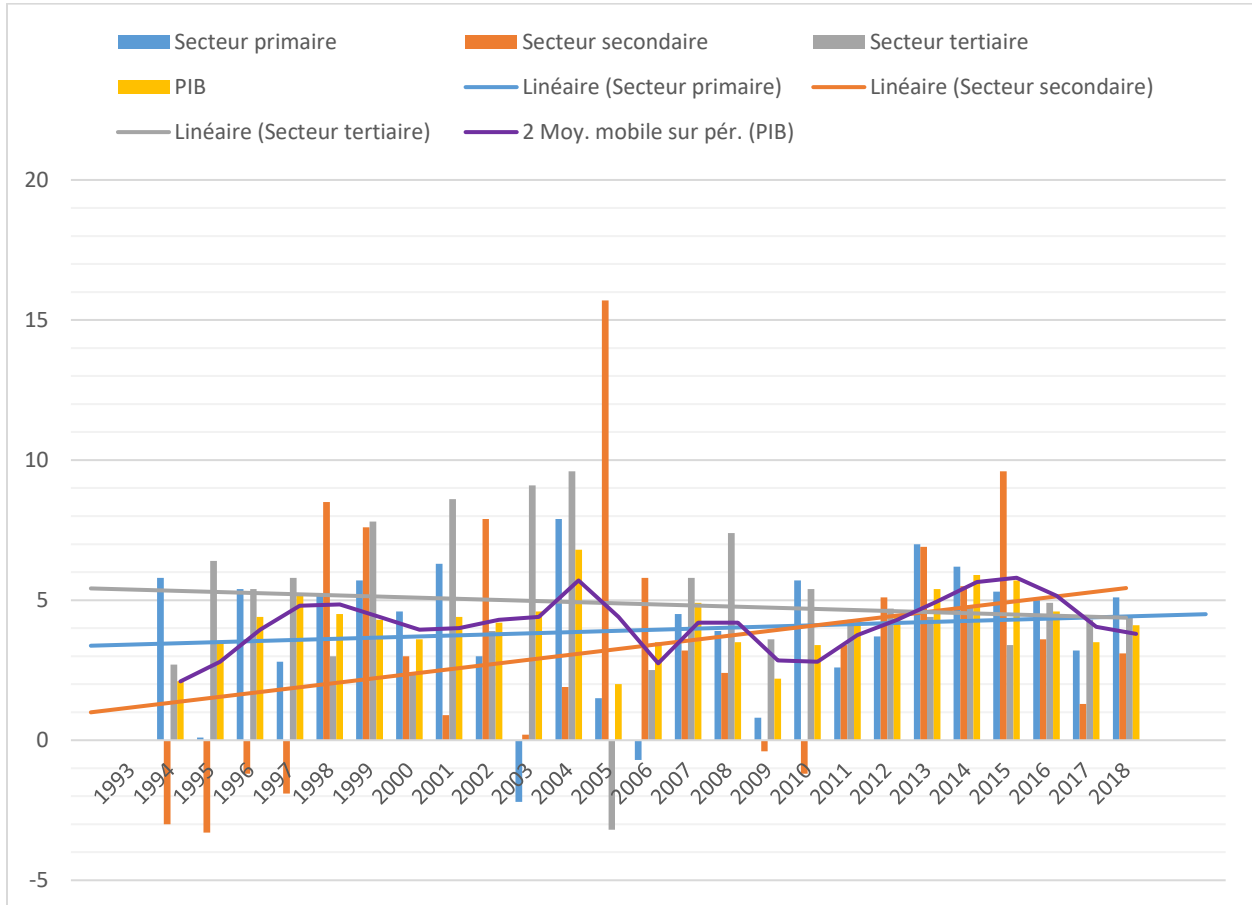
Section 1- CADRE DE L'ECONOMIE CAMEROUNAISE

L'élaboration et la conduite de la politique économique au Cameroun n'ont pas toujours été homogènes bien avant même son accession à l'indépendance en 1960 jusqu'en cette année 2022. Notons de prime à bord que de 1955 à 1959, la République du Cameroun entreprend un premier programme économique sous le prisme du **Fonds d'Investissement pour le Développement Economique et Social des Territoires d'Outre-Mer (FIDES)**, mais qui n'arrivera pas hélas à son terme du fait du climat socio-politique de cette époque. Par la suite le Cameroun rentre dans une stratégie **d'Industrialisation par la Substitution des Importations (ISI)**. Cette ambition se décline à travers 6 plans quinquennaux. A son indépendance, le Cameroun est essentiellement un pays agricole avec un secteur manufacturier ne représentant qu'environ 7% du Produit Intérieur Brut (PIB) et fournissant 3% des postes de travail sur le marché de l'emploi. Dans cette section, **nous choisissons principalement le découpage temporel de la période 1993-2018** car cet intervalle temporelle correspond à une période située entre deux chocs majeurs; notamment le choc monétaire qui a entraîné la dévaluation du Franc de la Communauté Financière Africaine (FCFA) et le choc sanitaire de l'épidémie au Coronavirus-19 (Covid-19).

Globalement sur la période 1993-2018, le taux de croissance réel moyen du Produit Intérieur Brut (PIB) est d'environ 4,196%, pour des contributions respectives de 3,936% du secteur primaire, 3,384% du secteur secondaire et 4,856% pour le secteur tertiaire. Toutefois, à partir de 2014 le secteur secondaire tend à avoir plus de vigueur en devant le principal moteur de croissance économique. On note également, à partir de la même une tendance haussière de l'activité dans le secteur primaire (agriculture, élevage et chasse, sylviculture et exploitation forestière, pêche et pisciculture) où la majeure partie des unités de

production/transformation sont essentiellement de très et petite et petites et tailles et relèvent du domaine de l'économie informelle, de l'économie souterraine ou alors exercent comme entrepreneurs individuels.

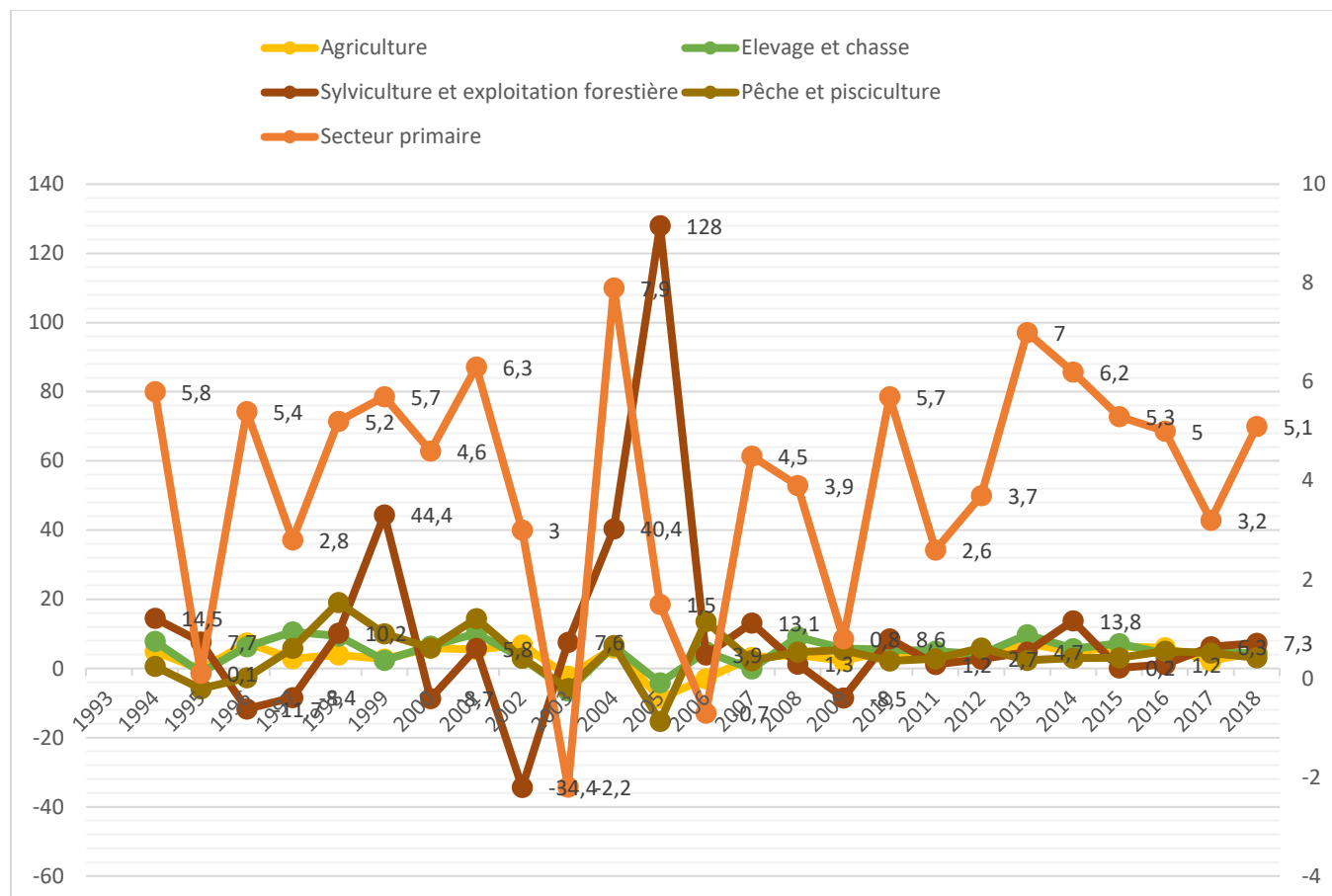
Graphique 6: Taux de croissance réel du PIB par secteur d'activité de 1993 à 2018 (%)



Source : Auteur à partir des des données des Comptes Nationaux (INS) et du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT)

Dans le secteur primaire, l'agriculture qui regroupe plus de 70% de la force de travail de toute l'Economie nationale a plutôt une tendance atone avec une contribution moyenne autour de 3,36% sur la période 1993-2018; largement inférieure à la contribution moyenne (10,048%) de la branche d'activités "sylviculture et exploitation forestière" ou on retrouve essentiellement des Investissements Directs Etrangers et donc la valeur ajoutée est par la suite rapatriée vers les pays d'origine des investisseurs.

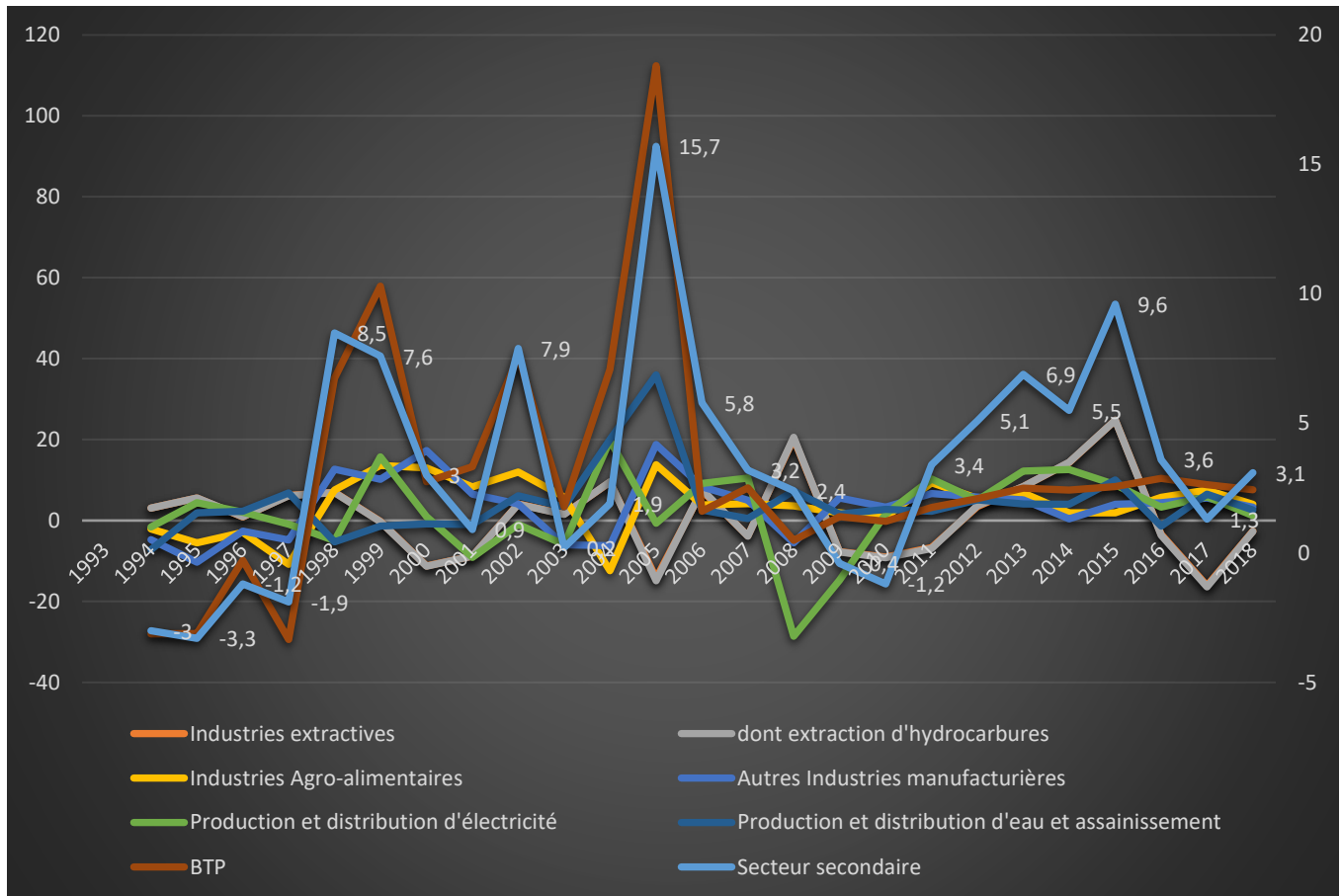
Graphique 7: Taux de croissance réel du PIB par branche d'activités du secteur primaire de 1993 à 2018 (%)



Source : Auteur à partir des données des Comptes Nationaux (INS) et du MINEPAT

Le secteur secondaire est caractérisé par le rôle moteur des branches d'activités comme les "Bâtiments et Travaux Publics" et les "Industries extractives", suivis de l'"industrie agroalimentaire". Au moment où on promeut de plus en plus l'Economie circulaire (gestion des déchets, production d'énergie renouvelables, etc..) tel que le stipulent les agendas de développent post-2015 [Stratégie Nationale de Développement (DSCE2), Programme Economique Régional (PER-CEMAC), Objectifs de Développement Durable (ODD-2015), Agenda Union Africaine-2063 (AU-2063)], on s'attendrait à ce que des branches d'activité comme la production et distribution d'eau et assainissement et dans une certaine mesure la production et la distribution d'électricité aient des contributions plus significatives. Par exemple, pour atteindre 25% du mix-énergétique et réduire l'émission des gaz à effet dont le seuil est fixe à 32% par la Vision Stratégique 2035, il est recommandé de développer les activités de l'Economie circulaire au Cameroun où on retrouve essentiellement des Très Petites et Petites Entreprises.

Graphique 8: Taux de croissance réel du PIB par branche d'activités du secteur secondaire entre 1993-2018 (%)



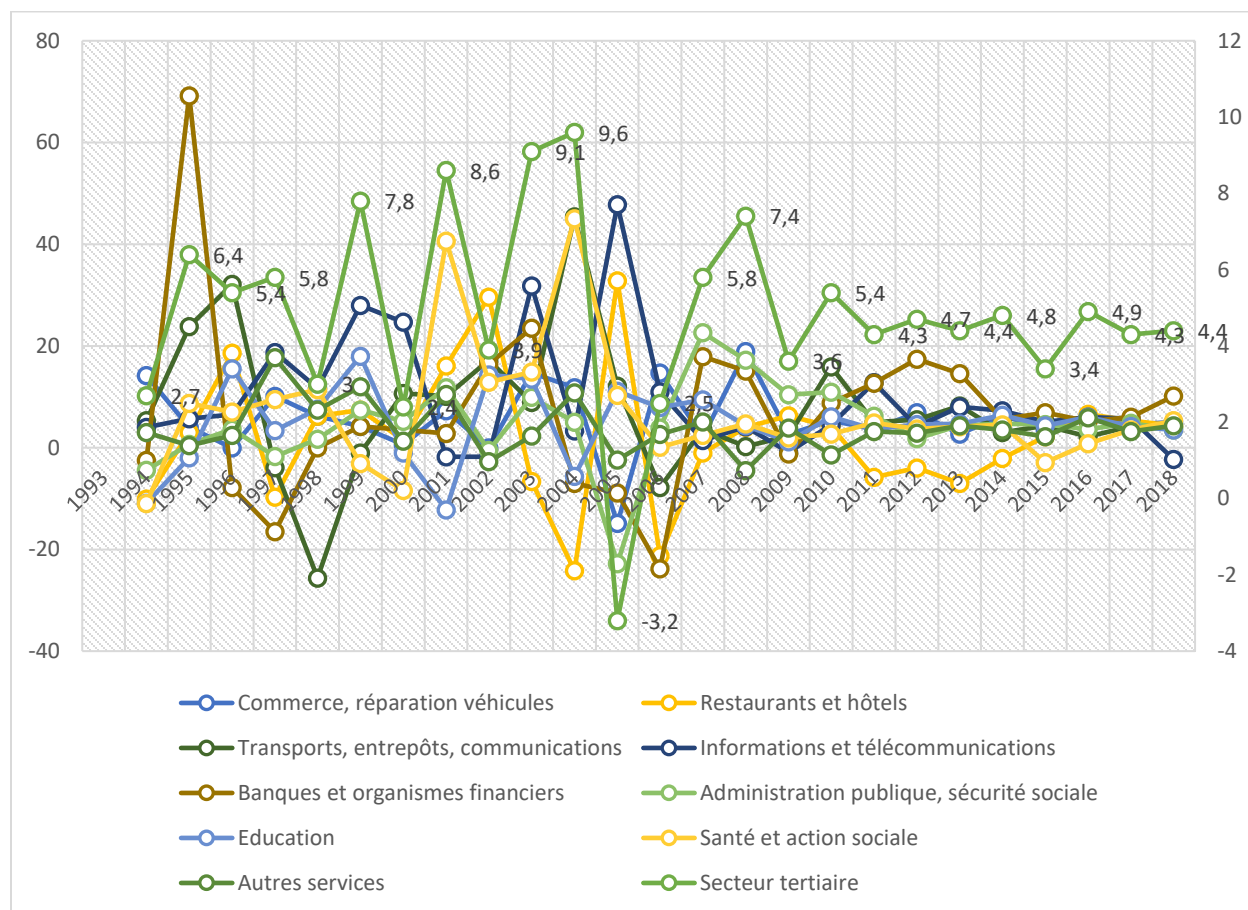
Source : Auteur à partir des données des Comptes Nationaux (INS) du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT)

Développer l'Economie circulaire au Cameroun, c'est également créer une Economie permettant un développement socio-économique et une préservation de l'environnement. Le développement des nouvelles techniques de valorisation de la biomasse (déchets des ménages, des marchés et des scieries) contribue à la baisse de la pression sur les forêts. Les techniques innovantes de valorisation de la biomasse, en plein essor tant en milieu rural qu'urbain camerounais-mais souffrent d'insuffisances structurelles à divers niveaux-contribuent à moyen terme à une production industrielle de l'énergie avec peu d'émissions des gaz à effet de serre dans l'atmosphère. Ces projets sont des solutions alternatives à l'insuffisance d'énergie pour les unités de production du secteur secondaire.

En ce qui concerne le **secteur tertiaire**, les branches d'activités "informations et télécommunications", "transports, entrepôts et communication", "banques et organismes financiers" en constituent les principaux. Il est toutefois à noter que secteur abrite essentiellement des Investissements Directs Etrangers. L'ère de

l'économie numérique, aidant, c'est l'occasion de créer des conditions appropriées (infrastructures économiques, juridiques et cognitives) pour faciliter l'installation d'entrepreneurs locaux dans certains segments peu contraignants dans ce secteur.

Graphique 9: Taux de croissance réel du PIB par branches d'activités du secteur tertiaire entre 1993-2018 (%)



Source : Auteur à partir des données des Comptes Nationaux (INS) et du MINEPAT

En 2019, l'Economie nationale évolue dans un environnement international suffisamment morose, caractérisé par le ralentissement de la croissance mondiale, des incertitudes sur les échanges et la baisse des prix des produits exportés notamment le pétrole brut. Sur le plan national, la persistance de l'insécurité dans certaines localités de l'Extrême-Nord à cause de la secte terroriste Boko Haram, de la crise sociopolitique dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest et l'incendie de la SONARA intervenu en fin mai 2019 ont également impacté négativement les activités économiques. Le taux de croissance réel du PIB a ralenti pour s'établir à 3,7% en 2019 après 4,1% en 2018.

Tableau 4: Variation du PIB réel brut par secteur d'activités (%)

Libelle	Trimestre3-2018	T4-2018	T1-2019	T2-2019	T3-2019	T4-2019	Année 2019
Secteur primaire	11,9	3,1	3,4	3,2	2,8	2,4	2,9
Agriculture des produits vivriers	5,0	4,8	4,5	3,4	2,4	3,8	3,4
Agriculture industrielle et d'exportation	38,4	-2,3	-3,2	13,4	2,7	4	4,2
Elevage, chasse et pêche	4,0	4,5	5,5	5,8	5,4	4,3	5,2
Sylviculture et exploitation forestière	5,7	10,7	2,7	-6,2	2,1	-6,7	-2,2
Secteur secondaire	4,7	6,9	6,2	5,1	4,5	5,1	5,2
Industries Extractives	5,8	6,2	14,2	4,7	4,9	9,2	8,1
.....dont extraction d'hydrocarbure	5,9	6,2	14,4	4,7	4,8	9,3	8,2
Industries Agro-alimentaires	7,4	1,8	3,8	2,0	1,2	3,9	2,7
Autres Industries Manufacturières	1,2	8,3	4,1	8,5	6,5	2,8	5,6
Electricité	5,5	-2,6	8,1	-1,6	-3,8	-0,7	0,5
Eau et Assainissement	1,6	4,6	2,3	2,9	1,0	2,8	2,3
BTP	5,8	14,4	5,3	5,5	6,1	6,4	5,8
Secteur tertiaire	9,5	-0,3	2,7	5,1	3,6	3,5	3,8
Commerce et réparation	4,2	4,9	6,2	5,6	4,6	4,3	5,2
Transports	2,3	3,1	5,8	6,6	4,9	4,6	5,5
Information et communication	-5,1	1,7	3,1	-1,0	5,4	5,6	3,3
Hôtels et restauration	4,1	5,3	3,1	2,8	3,8	4,5	3,6
Services financiers	11,8	13,8	7,5	4,3	2,6	0,3	3,6
Administrations publiques	29,9	-12,9	-6,8	6,2	1,8	1,5	1,0
Autres services marchands	5,5	2,5	4,0	4,1	3,5	4,3	3,9

Total des Valeurs Ajoutées	8,5	2,1	3,9	4,8	3,7	3,8	4,0
Impôts et taxes nets sur les produits	0,2	2,2	-0,2	-0,1	2,2	3,6	1,4
PIB	7,9	2,1	3,6	4,5	3,6	3,8	3,9

Source : Auteur à partir des données des Comptes Nationaux (INS)

L'économie nationale perd 0,4 point de croissance en 2019, et s'établit à 3,7% après 4,1% en 2018. Ce ralentissement est le fait de la diminution du rythme de l'activité observée dans les secteurs du tertiaire (3,0% après 4,4%) et du primaire (2,8% après 5,1%) en 2019. En revanche, le secteur secondaire enregistre un regain de croissance: 4,9% après 3,1% en 2018. Cette embellie dans le secondaire s'explique principalement par la bonne tenue de la branche d'extraction d'hydrocarbures qui enregistre une hausse de 8,5% en 2019, après trois années consécutives de baisses dont -2,7% en 2018. Hors pétrole, le ralentissement de l'activité est plus prononcé à 3,5% en 2019 après 4,4% en 2018.

Le taux de croissance dans le secteur primaire s'établit à 2,8% en 2019 après 5,1% en 2018. Cette évolution résulte principalement du ralentissement de l'activité de la branche agriculture vivrière (3,3% en 2019 après 5,1% en 2018) et de la baisse des activités de la sylviculture et exploitation forestière (-2,7% en 2019 contre 7,3% en 2018).

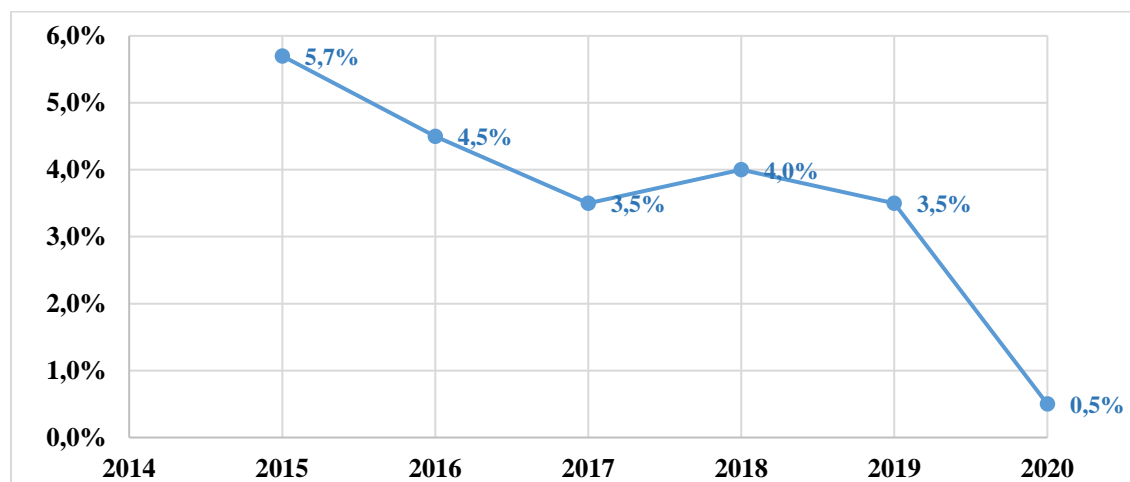
Avec la crise sanitaire et le **Programme Economique et Financier (PEF) signé avec le Fonds Monétaire International (FMI) dans le cadre de la Facilité Elargie de Crédit (FEC)** pour la Croissance et dont l'une des objectifs est lever les obstacles à la transformation des structures économiques, la croissance économique inclusive et l'inclusion financières, les perspectives en termes de compétitivité sont plutôt globalement incertaines et moroses. La croissance économique tend à s'inverser dans tous les domaines d'activités, mais avec des variations d'un secteur voire d'une branche d'activité à une autre. Par exemple, les secteurs forestier, agricole d'exportation, pétrolier, industriel, Bâtiments et Travaux Publics (BTP), et des services (tourisme, commerce, hôtellerie) sont fortement impactés en lien avec la réduction des exportations, de l'approvisionnement en intrants et marchandises et la baisse du nombre de touristes à destination du Cameroun notamment.

La crise sanitaire de la COVID-19 affecte l'Economie du pays de multiples façons, notamment par : la chute du prix des matières premières produites par le pays (pétrole et bois principalement) combinée à une baisse globale de la demande de ces produits; le gel ou le report des Investissements Directs Etrangers; et l'instabilité des marchés financiers régionaux et internationaux, qui rendrait l'accès au financement plus

coûteux. Si la crise persiste, elle pourrait réduire la croissance, générer un choc sévère pour les finances publiques et éroder les comptes intérieurs et extérieurs du pays.

Relevons également qu'en 2020, l'activité économique nationale a connu un fort ralentissement avec un taux de croissance du PIB évaluée à 0,5% contre 3,5% en 2019. Ce fléchissement s'explique notamment par l'avènement de la pandémie de la COVID-19, qui a induit une baisse des échanges et une perturbation de l'activité économique, du fait des mesures de confinement prises par les pays pour endiguer la propagation de la maladie. En outre, les exportations en volume de biens et services enregistrent une importante baisse de 15,2%. Elles contribuent négativement à la croissance du PIB de 3,0 points en 2020 ; soit une perte de 5,1 points par rapport à 2019. De même, les importations en volume de biens et services se contractent de 17,2% en 2020 et contribuent positivement à la croissance du PIB de 4,0 points de pourcentage. Les dépenses d'investissement baissent de 5,3% et cette contraction est le fait de leur composante publique qui ont subi un effet d'éviction suite aux arbitrages budgétaires opérés pour faire face à la crise sanitaire. De plus les dépenses de consommation fléchissent en 2020 (+0,5% contre +4,0% en 2019). Cette décélération s'observe aussi bien en matière de consommation privée que publique. Elles contribuent de 0,4 point à la croissance du PIB en 2020.

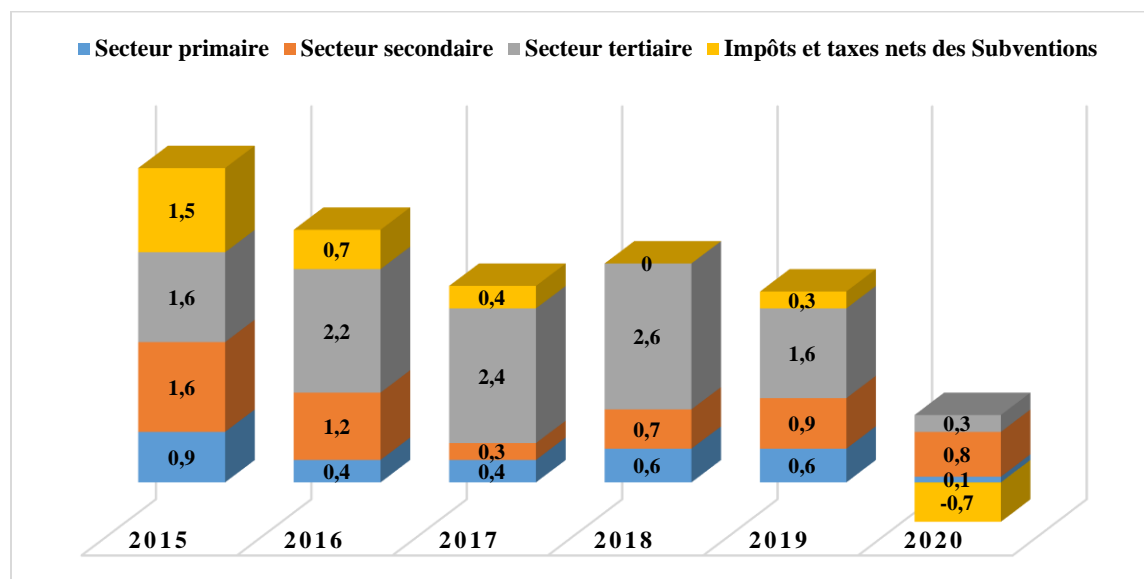
Figure 2: Evolution du taux de croissance économique au Cameroun entre 2014-2020



Source : Auteur à partir des données des Comptes Nationaux (INS)

Le ralentissement de l'activité économique nationale en 2020 est imputable au secteur tertiaire (+0,6% contre 3,1% en 2019) et au secteur primaire (+0,6% contre 3,9%). Le secteur secondaire est resté résilient face à la pandémie à Covid-19 (+3,2% après 3,8%). De plus le secteur secondaire constitue le principal moteur de la croissance en 2020. En effet ce secteur a une contribution de 0,8 point à la croissance du PIB. Ensuite vient le secteur tertiaire avec 0,3 point et le secteur primaire (0,1 point).

Figure 3: Contribution des secteurs d'activités à la croissance du PIB réel entre 2015-2020



Source : Auteur à partir des données des Comptes Nationaux (INS)

L'activité dans le secteur primaire fléchit avec une croissance qui s'établit à +0,6% en 2020 après 3,9% en 2019. Le principal levier de l'activité dans le secteur primaire est l'agriculture avec une contribution de 0,1 point, ensuite vient l'élevage et chasse (0,1 point) et « **sylviculture et exploitation forestière** » (-0,1 point). **La « sylviculture et exploitation forestière » est la seule branche qui contribue négativement la croissance globale de l'économie. Cette contreperformance est attribuable à la baisse de la demande extérieure en bois de grume, accentuée par la survenue de la pandémie de la COVID-19. Malgré la stagnation dans les activités du secteur secondaire**, la branche des Bâtiments et Travaux Publics (BTP) continue de soutenir la croissance du secondaire. Elle contribue en effet de 0,4 point à la croissance globale de l'économie nationale. Les industries agro-alimentaires affichent une croissance de +3,6% après 2,4% en 2019, et contribuent de 0,2 point à la croissance globale. A l'exception de l'industrie du cacao, du café, du thé et du sucre (-2,4% contre +4,9%) et de l'industrie du lait, des fruits et légumes (-7,7% contre 3,0%), dont les évolutions ont été négatives en 2020, toutes les autres sous-branches connaissent des évolutions positives. Les « Autres industries manufacturières », évoluent de +0,9% en 2020 (après +0,1% en 2019), et leur contribution à la croissance est de +0,1 point. Cette performance s'explique par la bonne tenue des activités dans les branches des industries du textile et de la confection (+11,6%), **des industries du bois sauf fabrication des meubles (+10,6%)**, de fabrication d'autres produits minéraux non métalliques (+9,4%) et de fabrication des produits métallurgiques de base (+7,5%). **Le ralentissement de l'activité dans le**

secteur tertiaire est consécutif au repli remarquable de l'activité dans les branches « Hébergement et restaurants » (-6,4% contre 4,2% en 2019) et « Transport et entreposage » (-1,3% contre 4,1% en 2019), sous l'effet du confinement lié à la crise sanitaire. En revanche, les activités d'information et télécommunications (5,5% après 1,6%) et de banques et organismes financiers (3,8% après 3,2%) ont soutenu positivement le secteur tertiaire courant l'année 2020.

En somme, en 2022 les perspectives économiques restent largement tributaires de l'ampleur et de la durée des crises dont la plus récente est la tension militaire et diplomatique entre la Russie et l'Ukraine en Europe de l'est. La persistance de la crise sécuritaire à Boko Haram dans la partie septentrionale du pays et les tensions sociopolitiques dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, affectent la situation économique, avec les secteurs des transports, de l'hôtellerie, des télécommunications et de l'agriculture de rente enregistrant d'importantes pertes matérielles et financières. Le contexte économique est notamment marqué au niveau local par un taux de croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) de 3,5 % en 2021 contre 0,5 % en 2020 et une prévision de 4,1% en 2022, des tensions inflationnistes sur les produits de première nécessité, le renchérissement des coûts des intrants industriels et la fragilité de l'infrastructure financière au regards des avancées technologiques et l'apparition de nouveaux modes de financement de l'activité économique face à un système monétaire et financier en pleine mutation au niveau de la sous-région Afrique Centrale. On assiste en 2022 au durcissement des conditions économiques à travers le monde et l'installation des PMEESA à divers niveaux de la chaîne de valeur locale de la transformation du bois est de nature à libérer le potentiel économique de cette filière dont le développement participe significativement à la transformation des structures de l'Economie nationale.

Section 2- LA FILIERE « FORET-BOIS » DANS L'ECONOMIE NATIONALE

Au Cameroun, les segments les plus représentatifs de cette filière sont : la sylviculture ou l'exploitation forestière, la transformation, le transport du bois, l'exportation et la commercialisation. Dans l'ensemble, la contribution de la filière bois à la richesse nationale est restée quasiment stable sur la période 2011-2018. En effet, elle représente en moyenne 5,3 % du PIB sur ladite période. De plus la branche « **sylviculture et exploitation forestière** » est celle qui porte le plus la filière **forêt-bois** avec une forte contribution à hauteur de 40,7%. Par ailleurs, la plus faible contribution est enregistrée par la branche **fabrication de papier et d'articles en papier** (7,4%).

Tableau 5: Part de la filière forêt-bois dans le PIB

Libellé	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Sylviculture et exploitation forestière	2,2%	2,2%	2,2%	2,3%	2,2%	2,1%	2,2%	2,3%
Industries du bois sauf fabrication des meubles	1,9%	1,8%	1,9%	1,7%	1,7%	1,8%	1,7%	1,8%
Fabrication de papier et d'articles en papier	0,4%	0,4%	0,4%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,2%
Fabrication de meubles, activités de fabrication	1,2%	1,2%	1,3%	1,3%	1,3%	1,2%	1,3%	1,3%
Dont Fabrication de meubles	0,9%	0,9%	1,0%	1,0%	1,0%	0,9%	1,0%	1,0%
Filière BOIS	5,4%	5,3%	5,4%	5,3%	5,2%	5,1%	5,2%	5,3%
Produit Intérieur Brut	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Source : Auteur à partir des données des Comptes nationaux (INS)

Au regard des exportations au Cameroun, le poids des exportations de la filière **forêt-bois** a connu une évolution contrastée entre 2011 et 2018. Après une période de légère baisse (2012-2015), on a enregistré une tendance haussière de la part de la filière bois dans les exportations, laquelle passe de 10,5% à 15,6%. Cette hausse est imputable aux produits sylvicoles, les bois grumes notamment, passant de 34,2 milliards de FCFA en 2016 à 138,9 milliards de FCFA en 2017 et 156,3 milliards de FCFA en 2018. En dépit de l'augmentation de la taxe à l'exportation du bois sous forme de grumes (30% en 2018 contre 20% en 2017), les exportations vers la Chine et l'Allemagne se sont accrues de manière substantielle.

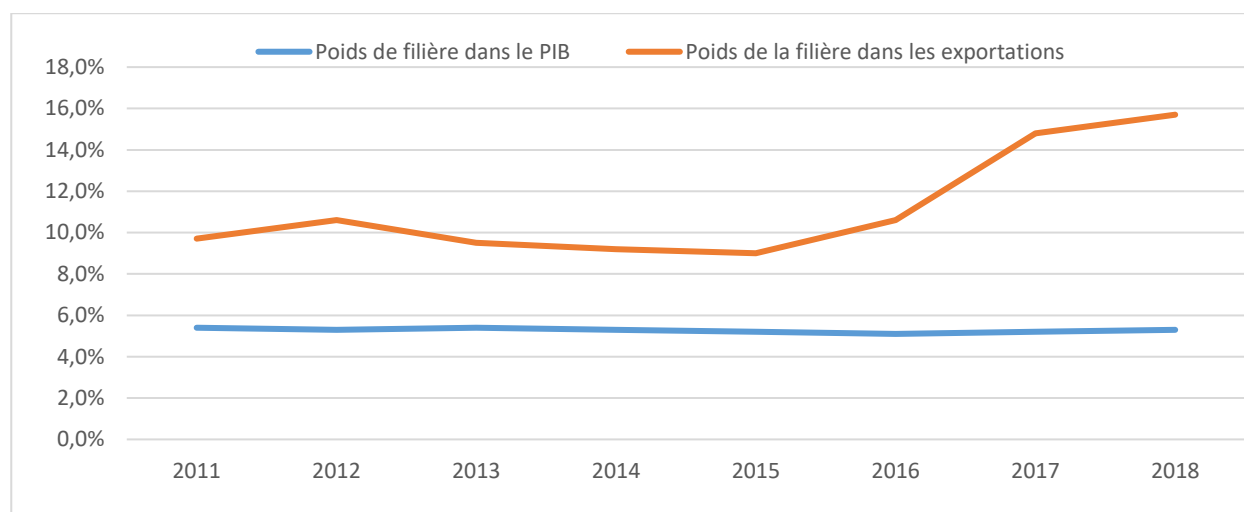
Tableau 6: Part de la filière forêt-bois dans les exportations

Libellé	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Produits sylvicoles (en milliards de FCFA)	37,3	37,3	29,3	34,3	36,8	34,2	138,9	156,3
Produits du travail du bois et articles en bois (en milliards de FCFA)	211	245,2	237,1	241,3	250,8	300,7	321,7	346,2
Papiers et cartons ; produits édités et imprimés (en milliards de FCFA)	10,2	10,6	7,1	2,7	1,9	1,6	5,8	1,7
Meubles, produits des industries div. et Sce (en milliards de FCFA)	1	1,4	2,1	1,8	2,2	2,2	2,5	2,4

Dont meubles en bois (en milliards de FCFA)	0,7	1,1	1,6	1,4	1,7	1,7	1,9	1,8
Filière bois (en milliards de FCFA)	259,3	294,2	275	279,7	291,2	338,3	468,2	506
Poids dans les exportations (%)	9,7%	10,6%	9,5%	9,2%	9,0%	10,6%	14,8%	15,7%
Total Exportations (en milliards de FCFA)	2 679	2 766	2 881	3 033	3 226	3 205	3 154	3 228

Source : Auteur à partir des données des Comptes nationaux (INS)

Figure 4: Evolution de la part de la filière forêt-bois dans le PIB et les exportations



Source : Auteur à partir des données des Comptes Nationaux (INS)

Section 3- LA CHAINE DE VALEUR DE LA FILIERE « FORET-BOIS » DANS L'ECONOMIE NATIONALE

Au Cameroun, la chaîne de production du bois est segmentée en plusieurs branches d'activités à savoir la sylviculture ou exploitation forestière, la transformation du bois, le transport du bois et le commerce du bois.

3.1. LA SYLVICULTURE OU EXPLOITATION FORESTIERE

Cette branche fait partie du secteur primaire. Elle met en jeu des exploitants forestiers qui ont pour principale activité l'abatage des arbres en vue de leur acheminement vers un site de valorisation. Les opérateurs économiques qui exercent dans ce segment d'activité disposent des titres d'accès à la ressource forestière ligneuse selon la législation forestière en vigueur au Cameroun (Loi n° 94/01 du 20 janvier 1994 et le Décret d'application n° 95/535 du 23 août 1995 fixant modalités d'application du régime des forêts). Hiolhiol F et Assembe M. (2020) ont mené une étude sur l'état des lieux des acteurs du secteur privé de la filière forêt-bois au Cameroun. **Cette étude a identifié de nombreux titres d'exploitation forestière dont quatre-vingt-treize (93) concessions forestières, trente-huit (38) forêts communales, cent quarante-deux (142) ventes de coupe. Cette étude indique également que ces titres forestiers sont gérés par cinquante-neuf (59) Grandes Entreprises (GE) internationales ou nationales et quarante-six (46) Moyennes Entreprises (ME) nationales.**

Les données de l'Enquête Annuelle auprès des Entreprises (EAE, 2019) révèlent sur un dynamisme assez important dans la branche «**sylviculture ou exploitation forestière**» entre 2016 et 2018. En effet, la quantité et le chiffre d'affaires total de bois de grumes n'ont cessé de croître durant cette période. Par contre en 2018, la quantité de bois de grumes exportée a plutôt fortement diminué ; la part des exportations en quantité a baissé de 13 points pour se situer à 8%.

Tableau 7 : Répartition de la production des exploitations forestières en bois en grume produite

Libellé	Année		
	2016	2017	2018
Quantité de bois en grumes (en m3)	2 575 489	2 638 749	6 587 524
Quantité de bois en grumes exportée (en m3)	543 166	613 990	495 149
Part des exportations en quantité (%)	21%	23%	8%
Chiffre d'affaires total de bois de grumes (en milliers de FCFA)	26 398 528	27 634 338	46 576 305
Chiffre d'affaires à l'exportation de bois de grumes (en milliers de FCFA)	13 242 445	15 969 621	29 967 215
Part des exportations en valeur (%)	50%	58%	64%

Source : Auteur à partir des données de l'Enquête Annuelle auprès des Entreprises –EAE-(INS, 2019)

3.2. TRANSFORMATION DU BOIS

L'industrie forestière du Cameroun a été sévèrement touchée par la crise financière internationale de 2008 qui a engendré une crise économique mondiale. La plupart des pays du Bassin du Congo ont par la suite observé une chute de la demande (environ 10%) et des prix (entre 30 et 40%) et plusieurs chantiers d'exploitation et usines de transformation ont cessé temporairement leurs opérations. La baisse de la demande a particulièrement affecté les essences moins connues et commercialisées à moins grande échelle, bois désignés sous le vocable essences de promotion. Le fléchissement de la demande et des prix font en sorte que les opérateurs se réfugient vers les valeurs sûres. De manière générale, les essences de promotion sont en demande lorsque les marchés sont porteurs et que les prix sont élevés pour les essences traditionnellement recherchées comme le **Sapelli**, le **Sipo**, l'**Okoumé**, l'**Ayous**, etc. La demande étant élevée, les essences de promotion trouveront des acheteurs à la recherche de bois moins dispendieux et d'essences de substitution, afin de répondre à la demande milieu de gamme pour les bois tropicaux.

La transformation du bois consiste en plusieurs activités dont le sciage et le traitement du bois, confection de charpente et menuiserie du bâtiment en bois, fabrication des meubles et fabrication de papier et d'articles en papier. Cette branche fait partie du secteur secondaire. Au Cameroun, cette activité est assurée par les entreprises agréées par le Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF), sous la dénomination des Unités de Transformation du Bois (UTB). **La transformation du bois se déroule principalement à deux (02) niveaux.** Au premier niveau on retrouve les sciages, les placages déroulés, les contreplaqués, les placages tranchés, les panneaux, la pâte à papier et le charbon. Tandis au second niveau, les produits issus de la transformation sont les emballages, les parquets, les meubles et les papiers et cartons.

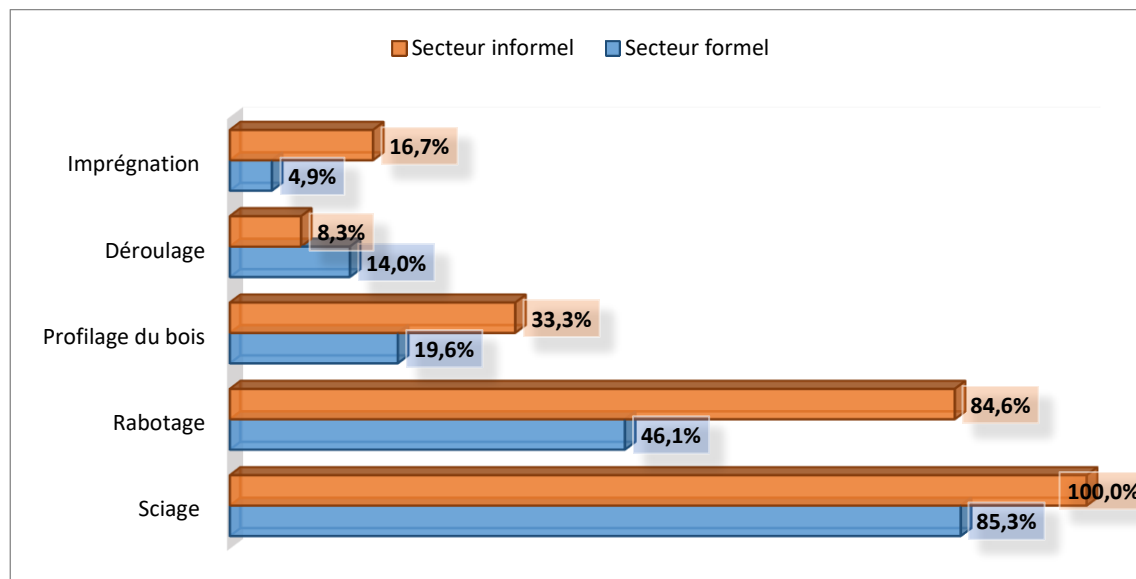
On recense environ deux cent trois (203) Unités de Transformation du Bois (UTB) installées au Cameroun dont quarante-huit (48) de première catégorie, quatre-vingt-treize (93) de deuxième catégorie et soixante-deux (62) de troisième catégorie ; ceci pour l'ensemble des sous-produits issus de la transformation du bois.

3.2.1. SCIAGE ET TRAITEMENT DU BOIS

Le «**sciage et traitement du bois**» englobe d'autres activités à savoir **le sciage, le rabotage, le profilage du bois et l'imprégnation.** Toutefois le sciage est l'activité exercée par la majorité des Unités de Transformation du Bois, que ce soit dans le secteur formel (85,3%) ou informel (100%). Cela s'explique notamment par le fait que le sciage est en général en amont dans le processus de transformation du bois.

Alors que dans le secteur formel, l'imprégnation est l'activité la moins développée, et c'est le déroulage qui l'est le moins dans le secteur informel.

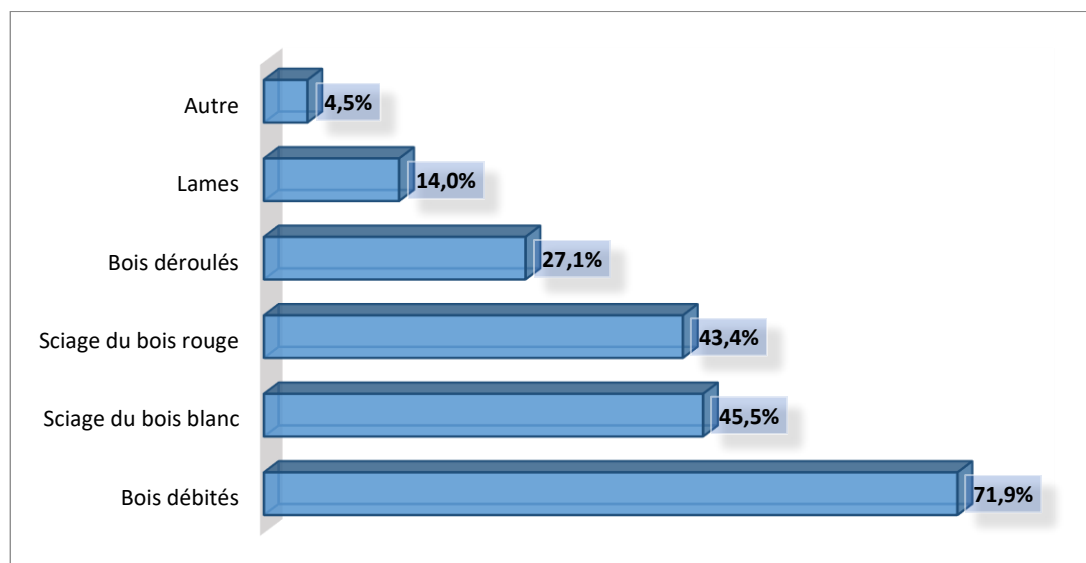
Graphique 10: Répartition des entreprises de sciage et traitement du bois par type d'activité (%)



Source : Auteur à partir des données de l'Enquête Annuelle Auprès des Entreprises –EAE-(INS, 2019)

Parmi les produits issus de l'activité de sciage et traitement du bois, les bois débités sont les plus représentatifs du segment (71,9%); viennent ensuite les sciages de bois blanc (45,5%) et bois rouge (43,4%).

Graphique 11: Répartition des entreprises de sciage et traitement de bois par type de produit

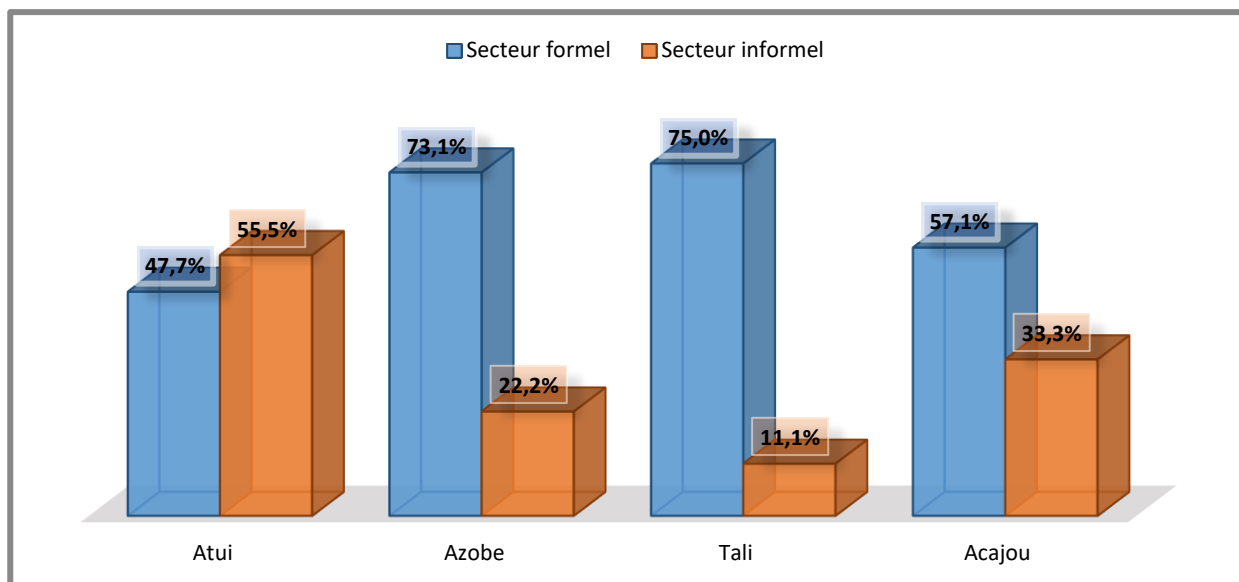


Source: Auteur à partir des données de l'Enquête Annuelle Auprès des Entreprises –EAE-(INS, 2019)

3.2.2. CONFECTION DE CHARPENTE ET MENUISERIE DU BATIMENT EN BOIS

Cette activité regroupe également en son sein deux (02) sous-activités : (i) la fabrication de charpentes pour logements d'habitation, et (ii) la menuiserie du bâtiment en bois qui consiste en la fabrication des autres ouvrages relatifs à la construction de logements tel que les lambris et les portes et fenêtres en bois. Pour ce qui est de la fabrication de charpentes, les variétés de bois utilisées sont par exemple l'**Atui**, l'**Azobe**, le **Tali** et l'**Acajou**. Pour la conception des charpentes, la majorité des entreprises du secteur formel s'approvisionnent en **Tali** (75%) et en **Azobe** (73,1%). Tandis qu'au sein des Unités de Production Informelle (UPI), l'**Atui** est la variété de bois qui est la plus utilisée par rapport aux autres (55,5%).

Graphique 12: Proportion des entreprises exerçant l'activité de confection de charpentes selon la variété de bois utilisé (en %)

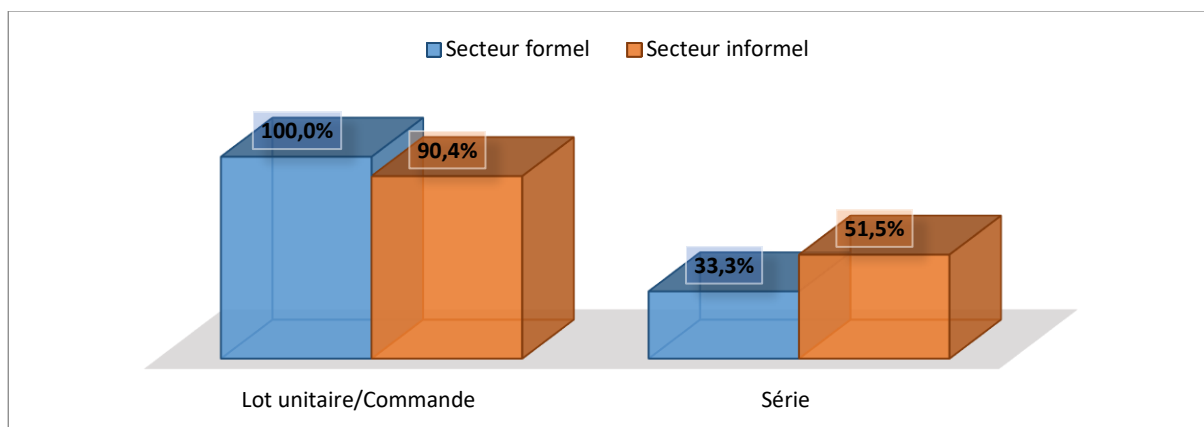


Source : Auteur à partir des données de l'Enquête Annuelle Auprès des Entreprises –EAE-(INS, 2019)

3.2.3. FABRICATION DES MEUBLES

La fabrication de meubles se déroule en général suivant deux (02) modes : la fabrication en série et la fabrication sur commande ou unitaire. Les données de l'Enquête Annuelle des Entreprises (EAE) révèle que dans l'ensemble, la production sur commande domine l'activité de fabrication des meubles au Cameroun. En effet, la totalité des Unités de Production Informelle et 90,4% des entreprises du secteur formel utilisent ce mode de fabrication des meubles. Toutefois la fabrication en série est d'importance relativement faible dans le secteur formel, et ne concerne que le tiers des unités.

Graphique 13: Proportion des unités installées selon le mode de fabrication des meubles et le critère de formalité (en %)



Source : Auteur à partir des données de l'Enquête Annuelle Auprès des Entreprises –EAE-(INS, 2019)

3.2.4. FABRICATION DE PAPIER ET D'ARTICLES EN PAPIER

Les statistiques de l'INS indiquent que les entreprises du secteur informel ne se retrouvent quasiment pas dans cette branche d'activité. En effet, la matière première essentielle pour cette activité est la pâte à papier, qui n'est pas produite localement. Aussi, les entreprises importatrices de ce produit le font pour leur consommation propre. Il faut de ce fait un minimum d'organisation et de formalité pour s'y lancer. Les produits issus de cette activité sont : le Papier format, Cahier scolaire, Bloc-notes, Registre, papier hygiénique, Carton et Articles en carton.

3.3. TRANSPORT DES PRODUITS FORESTIERS

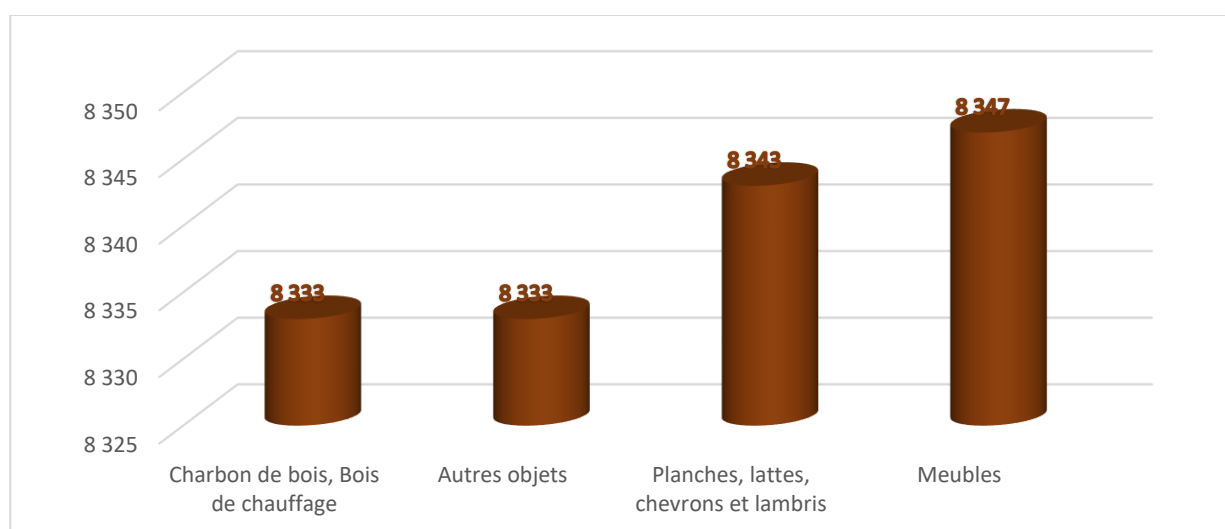
Cette branche d'activités fait partie du secteur tertiaire. Le transport des produits forestiers consiste à acheminer le bois en grumes et le bois transformé vers différentes destinations comme les UPI, UTB, Ports, marché local, etc.... Ce transport est assuré suivant deux modes à savoir: le transport routier et le transport ferroviaire.

3.4. COMMERCIALISATION DES PRODUITS

La branche d'activités « **Commercialisation des produits** » de la filière « **forêt-bois** » fait partie du secteur tertiaire. Elle met en jeu les opérateurs économiques qui exercent soit comme exportateurs des bois bruts ou transformés, soit comme négociants, soit comme commerçant sur le marché local ou sous régional.

L'Enquête Annuelle dans les Entreprises (EAE) menée par l'INS révèle que 30,7% des unités de la filière bois exercent l'activité de commerce des produits du bois. **Ces produits sont en général le charbon de bois, les planches, les meubles et les vases en bois. De plus, il ressort que ce sont les meubles qui portent le plus grand chiffre d'affaires moyen des entreprises de la filière forêt-bois** avec une valeur qui se situe à 8 347 millions FCFA en 2019. Les entreprises qui font dans le commerce des planches, chevrons, lattes et lambris réalisent un chiffre d'affaires moyen à hauteur de 8 343 millions FCFA tandis qu'on enregistre 8 333 millions FCFA pour le charbon de bois/bois de chauffage et les autres objets en bois.

Graphique 14: Chiffre d'affaires moyen de l'activité commerce par produit du bois (en millions FCFA)



Source : Auteur à partir des données de l'Enquête Annuelle Au près des Entreprises –EAE-(INS, 2019)

Section 4- CARTOGRAPHIE DES ACTEURS DE LA FILIERE FORET-BOIS AU CAMEROUN

Au Cameroun, le schéma de la chaîne de production de la filière «forêt-bois» depuis les massifs forestiers jusqu'aux marchés internationaux peut être segmenté en quatre niveaux distincts ; soit de l'amont à l'aval en passant par le niveau méso et le niveau transversal. Dans chacun de ces maillons, il existe des catégories d'acteurs qu'il convient d'identifier clairement à travers leurs activités. Ces acteurs peuvent être classés comme suit :

4.1 EN AMONT DE LA CHAINE DE VALEUR DE LA FILIERE FORET-BOIS

En amont de la chaîne de valeurs de production de la **filière « forêt-bois »**, se trouvent les opérateurs économiques qui détiennent des titres d'accès à la ressource forestière. **Dans ce sillage, la législation forestière en vigueur au Cameroun prévoit, entre autres titres d'exploitation donnant accès aux ressources forestières ligneuses la concession forestière, la forêt communale, la vente de coupes, la forêt communautaire, les permis d'exploitation de bois et la coupe personnelle sur autorisation.** Ces différents titres d'exploitation donnant accès aux ressources forestières sont acquis selon les conditions fixées conjointement par la loi n° 94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche et le décret n°95/531/PM du 23 août 1995 fixant les modalités d'application du régime des forêts. La législation prévoit également des cas d'accès aux ressources forestières ligneuses par le biais d'un contrat de sous-traitance agréé par l'Administration forestière dans le cas des Unités Forestières d'Aménagement (UFA).

Au premier trimestre de chaque année, le Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF) publie la liste des titres d'exploitation d'acteurs privés (producteurs de bois) en cours de validité. Cela fournit des informations suffisantes sur les entreprises/opérateurs économiques détenteurs d'un ou plusieurs titres d'exploitation leur donnant accès aux ressources forestières ligneuses. **Pour l'année 2019, le MINFOF a déclaré 93 Concessions Forestières, 38 Forêts Communales, 142 Ventes de Bois et une cinquantaine de Forêts Communautaires valables au premier trimestre de l'année (MINFOF, 2019).** Ces titres forestiers sont gérés par une cinquantaine de grandes sociétés internationales ou nationales (59), une quarantaine de moyennes sociétés nationales (46) et par la trentaine de communes rurales (38) propriétaires de forêts communales (annexe 1).

4.2 AU NIVEAU MESO DE LA FILIERE FORET-BOIS

Au niveau méso de la chaîne de production de la **filière « forêt-bois »**, les acteurs sont ici principalement des entreprises/opérateurs économiques du créneau de la transformation du bois brut (grumes) en produits divers (exemple: sciages, placages, contreplaqués, meubles, etc.). En ce sens, l'Administration Forestière tient à jour une liste des entreprises/opérateurs habilités à agir en tant que transformateurs de bois (UFA). Selon les décisions n°0353/D/MINFOF du 27 février 2012 et n°2637/D/MINFOF du 06 décembre 2012, les UFA installées sur l'étendue du territoire national sont classées en quatre (4) catégories distinctes telles que spécifiées dans le tableau ci-après.

Tableau 8: Catégorisation des unités de transformation des produits du bois

Catégorie de l'Unité de transformation du bois	Spécificité
1ère Catégorie	Elle concerne les unités industrielles disposant d'outils de production fixes ou mobiles et dont la capacité de débitage de l'outil principal de production est supérieure à 5000 mètres cube grume par an
2ème Catégorie	Elle concerne les unités industrielles disposant d'outils de production fixes ou mobiles et dont la capacité de débitage de l'outil principal de production est comprise entre 1000 et 5000 mètres cube grume par an
3ème Catégorie	Elle concerne les unités dotées d'outils de production fixes ou mobiles et dont la capacité de débitage de l'outil principal de production est inférieure à 1000 mètres cube grume par an
4ème Catégorie	Elle concerne les unités artisanales (artisans/ébénistes) dotées d'outils de transformation du bois autres que ceux visés dans les trois catégories précédentes et enregistrées au MINFOF en qualité de transformateur de bois.

Source : Auteur à partir des décisions n°0353/D/MINFOF du 27 février 2012 et n°2637/D/MINFOF du 06 décembre 2012.

La liste des Unités Forestières d'Aménagement (UFA) établie par le MINFOF en 2019 montre qu'au Cameroun il existe au total 203 UFA dans les trois premières catégories à travers dont 48 dans la première catégorie, 93 dans la deuxième catégorie et 62 dans la troisième catégorie. Cependant, cette liste officielle n'est pas souvent mise à jour car l'Administration Forestière n'inclut pas systématiquement les nouvelles UFA installées et en fonctionnement dans la banque de données officielle.

En outre, on distingue trois (03) degrés de transformation dans la filière «forêt-bois » mentionnés dans le tableau 6 ci-dessous.

Tableau 9: Différents degrés de transformation du bois

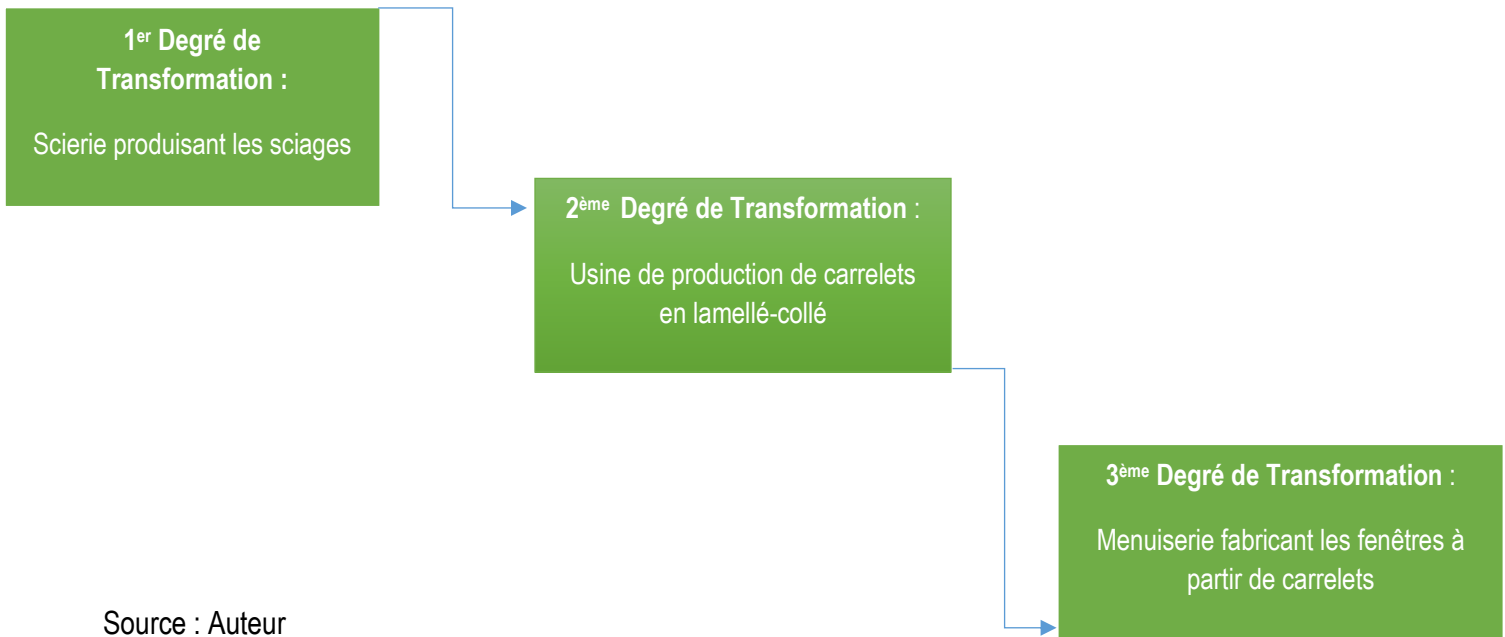
Degré de transformation du bois	Caractéristiques
---------------------------------	------------------

1er degré de transformation	<p>Il s'agit de toutes les opérations directement effectuées sur les bois ronds qui permettent d'obtenir un autre produit. Les produits issus de la première transformation du bois concernent les debits (équarris, plots, rondelles) et les placages tranchés ou déroulés, les bois fendus, les plaquettes, les sciures, les copeaux, la pâte à papier, le bois de feu, le charbon de bois.</p>
2ème degré de transformation	<p>C'est l'ensemble des opérations effectuées sur les produits issus de la première transformation et qui permettent d'obtenir des éléments semi-finis et/ou profilés. Les produits issus de la deuxième transformation sont des produits ayant subi une opération de séchage, de traitement, de rabotage, de moulurage, de collage, etc. Les produits issus de la deuxième transformation sont par exemple les Bois Hydrauliques Assemblés (BHA), Bois Massifs Reconstitués (BMR), bois traités, les bois séchés artificiellement, les bois rabotés, les bois moulurés, les bois poncés, les lames de bois massif (parquet, bardage, lambris, decking), les pellets, et les briquettes.</p>
3ème degré de transformation	<p>Il s'agit ici des opérations effectuées sur les produits de la première et ou deuxième transformation et qui permettent d'obtenir des produits finis (aucune transformation supplémentaire n'est nécessaire). Les produits issus de la troisième transformation sont par exemple les meubles, les menuiseries, les fermes industrielles, les parquets contrecollés, les tonneaux, les traverses de chemin de fer, les palettes, le papier, le carton, tout autre produit fini et ou prêt à l'emploi...</p>

Source : Auteur à partir de la littérature.

Ces informations permettent par exemple de décrire la chaîne de transformation permettant de produire des fenêtres.

Figure 5: Chaîne de transformation pour la production de fenêtres



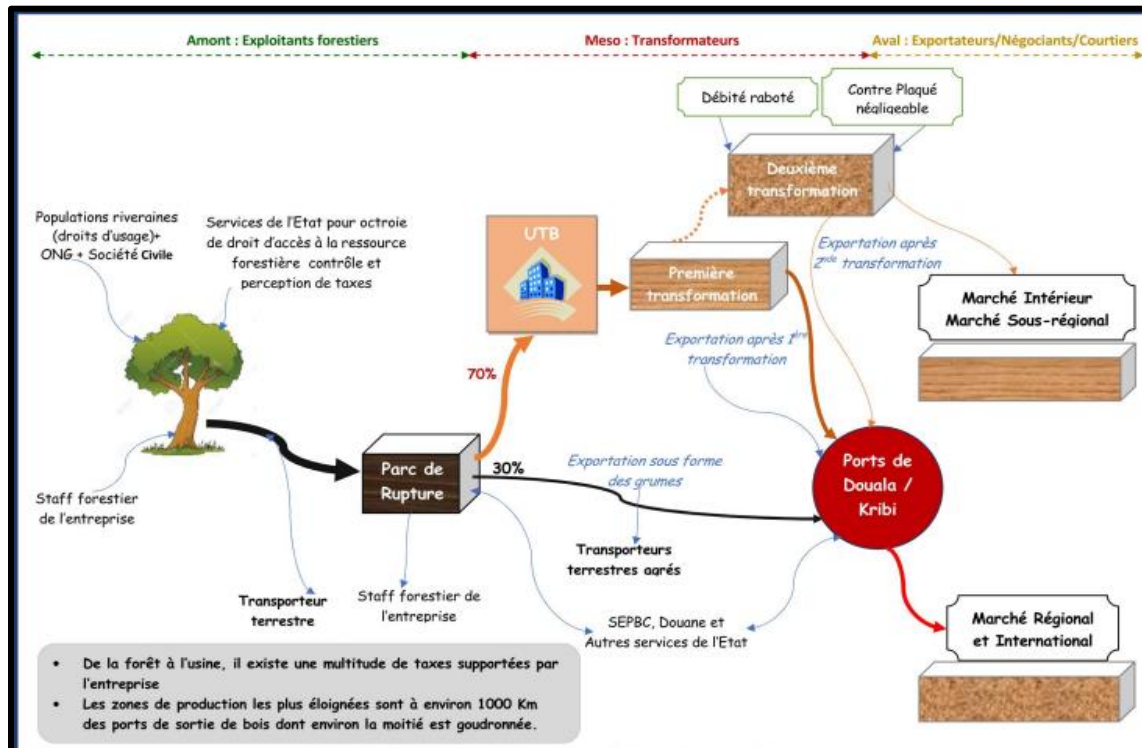
4.3 EN AVAL DE LA CHAINE DE VALEURS DE LA FILIERE FORET- BOIS

Le maillon aval de la chaîne de valeurs de la **filière «forêt-bois»** est structuré autour d'acteurs économiques qui opèrent soit comme exportateurs de produits bois bruts et transformés (grumes, sciages, placages, contreplaqués et autres produits finis ou semi-finis), soit comme négociants ou courtiers de produits. Cette dernière catégorie d'acteurs privés est principalement localisée dans les villes portuaires de Douala et Kribi car elles agissent pour la sortie des produits bois du Cameroun. A cette catégorie d'acteurs privés opérant en tant qu'exportateurs et/ou négociants, il convient d'ajouter un autre type d'acteur non négligeable, qui intervient toujours en aval des transactions portuaires : les transitaires. Il convient de mentionner qu'il existe des entreprises qui occupent les trois maillons de la chaîne du bois (amont, méso et

aval), d'autres qui n'opèrent que dans l'un des maillons en tant que transformateur ou exportateur et certaines qui occupent les deux maillons en tant que transformateur-exportateur.

Ainsi, en prenant en compte tous les maillons de la chaîne de valeur de la filière «forêt-bois» au Cameroun, la chaîne de production industrielle du bois d'œuvre peut être représentée de la manière suivante.

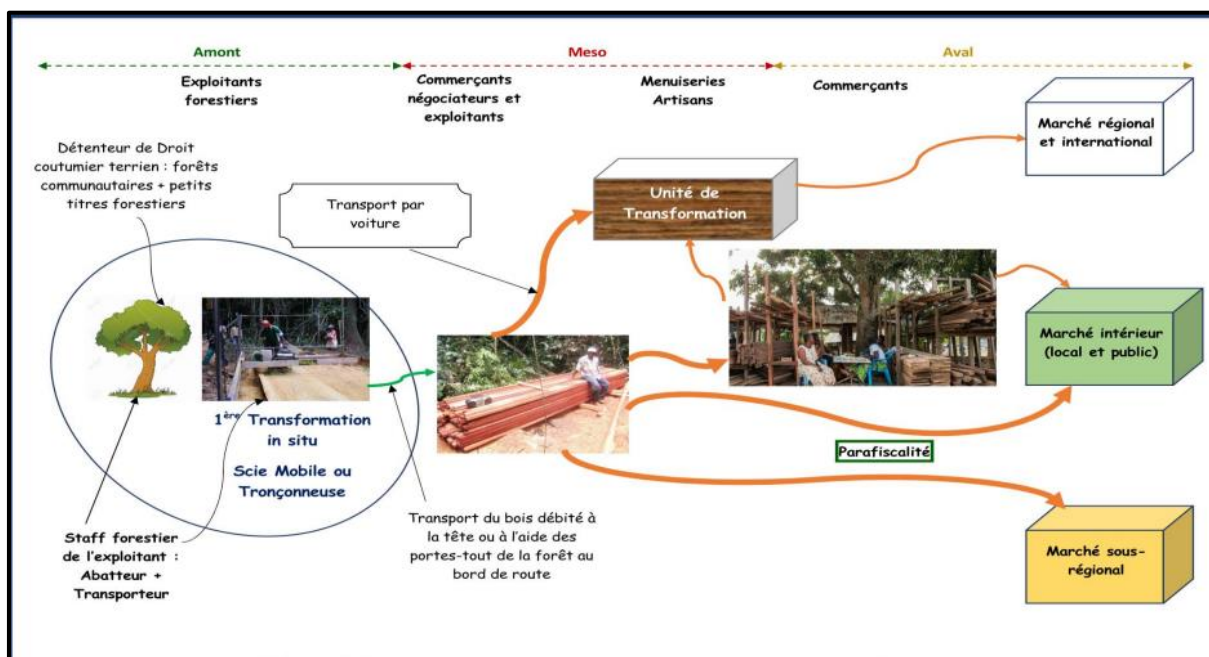
Figure 6: Chaîne de la production industrielle du bois d'œuvre au Cameroun



Source: Auteur

Pour ce qui est de la production des bois d'œuvre artisanaux destinés au marché intérieur local, la chaîne fonctionnelle menant en exergue le rôle et le niveau d'intervention des différents acteurs s'illustre de la manière suivante.

Figure 7: Chaîne de production des bois d'œuvre artisanaux destinés au marché intérieur du bois au Cameroun



Source : Auteur

4.4 LE NIVEAU TRANSVERSAL DE LA FILIERE FORET-BOIS

Une catégorie d'acteurs privés opère de manière transversale tout au long de la chaîne de valeurs de la filière «forêt-bois» au Cameroun. Ce sont les transporteurs de produits bois ; soit sous forme de grumes, soit sous forme de produits transformés. Cependant, cette catégorie d'opérateurs économiques (transporteurs), bien qu'influents dans les activités d'exploitation forestière, ne relève pas de la tutelle technique du MINFOF. En effet, du fait de la nature de leurs activités (transport routier, ferroviaire et maritime), elles ne sont pas directement sous le contrôle de l'Administration Forestière.

Section 5- CADRE INSTITUTIONNEL DE LA FILIERE FORET-BOIS AU CAMEROUN

Cette section présente les aspects administratifs, juridiques et réglementaires de la **filière «forêt-bois»** au Cameroun.

5.1 ARCHITECTURE INSTITUTIONNELLE ENCADRANT LA FILIERE FORET-BOIS

Ce paragraphe concerne le rôle de l'État en tant qu'acteur dans la **filière «forêt-bois»** au Cameroun, dans la structuration et l'animation institutionnelle des acteurs de cette filière. Ceci du point organique, réglementaire et légal, en vue d'atteindre les objectifs généraux de la politique forestière, de la faune et de la pêche, dans le cadre d'une gestion intégrée assurant de façon soutenue et durable, la conservation et l'utilisation desdites ressources et des différents écosystèmes. Bien qu'un certain nombre d'autres Départements Ministériels [Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER) qui a remplacé le Ministère de l'Agriculture (MINAGRI), Ministère des Domaines et des Affaires Foncières (MINDAF) devenu Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières (MINDCAF) Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et Développement Durable (MINEPDED) autrefois Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature (MINEP)] soient impliqués dans le fonctionnement du secteur forestier, le principal département Ministériel responsable de la conception et de la mise en œuvre de la politique forestière au Cameroun est le Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF) ; autrefois appelé Ministère de l'Environnement et des Forêts (MINEF) à sa création en 1992. Outre son administration centrale située à Yaoundé, le MINFOF dispose de services déconcentrés (régionaux et départementaux) chargées de mettre en œuvre la politique forestière, de superviser, suivre et contrôler les activités forestières dans leurs circonscriptions administratives respectives. Cependant, le MINEF dispose également d'une agence d'exécution, l'Agence Nationale d'Appui au Développement Forestier (ANAFOR) créée en 2002 pour remplacer l'Office National de Développement Forestier (ONADEF) qui a vu le jour en 1990. Relevons aussi que l'ONADEF, créé en 1990, a succédé à l'Office National de Régénération des Forêts (ONAREF) et au Centre National de Développement Forestier (CENADEFOR). Aux côtés du MINFOF, son agence d'exécution effectue des tâches plus techniques à sa demande. Comme par exemple la régénération artificielle des forêts ou même l'inventaire forestier. Deux principaux documents officiels définissent le cadre administratif et juridique dans lequel s'inscrit l'exploitation forestière au Cameroun. Ces documents sont la loi n° 94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche (République du Cameroun, 1994) et le Décret N° 95/531/PM du 23 août 1995 fixant les modalités d'application du régime des forêts (République du Cameroun, 1995).

5.2 LE DOMAINE FORESTIER AU CAMEROUN

La loi en vigueur considère comme forêts, les terrains comportant une couverture végétale dans laquelle prédominent les arbres, arbustes et autres espèces susceptibles de fournir des produits autres qu'agricoles. les différents types de forêts et leur propriété respective. **Elle catégorise le domaine forestier national en distinguant le domaine forestier permanent et domaine forestier non permanent.**

Toutes les **forêts permanentes** appartiennent à l'État [ou parfois aux Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD)] et ne peuvent pas être converties à d'autres utilisations que les forêts. En revanche, **les forêts du domaine forestier non permanent** appartiennent à la communauté nationale et peuvent être converties à d'autres formes d'utilisation des terres. Cependant, des parcelles de terre à l'intérieur du **domaine forestier non permanent** peuvent être mises de côté pour produire des biens forestiers pour les communautés locales (**forêts communautaires**) avec un statut plus ou moins permanent. Conformément à ces deux documents, les activités d'exploitation forestière sur le terrain sont réglementées par deux démarches administratives préalables : une accréditation officielle au métier d'exploitant forestier et l'acquisition de droits d'exploitation.

5.2.1 LE DOMAINE FORESTIER PERMANENT

L'Article 20 alinéa 2, de la loi n° 94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche définit le **domaine forestier permanent** comme constitué de terres définitivement affectées à la forêt et/ou à l'habitat de la faune. Et d'après l'article 21, les **forêts permanentes** ou **forêts classées** sont celles assises sur le **domaine forestier permanent**, et relèvent du domaine privé de l'Etat. La loi définit donc deux types de forêts permanentes :

❖ **Les forêts domaniales** : Une forêt domaniale est une forêt ayant fait l'objet d'un classement au profit de l'Etat. Conformément à la loi et repris par le **Décret N° 95/531/PM du 23 août 1995 fixant les modalités d'application du régime des forêts**, Sont considérées comme forêts domaniales, les réserves forestières ci-après citées :

- les réserves écologiques intégrales : un périmètre dont les ressources de toute nature bénéficient d'une protection absolue, afin de le conserver intégralement dans son état climatique. Toute intervention humaine y est strictement interdite. Toutefois, l'Administration chargée des forêts peut y autoriser la conduite de

projets de recherche scientifique, dans la mesure où ces projets ne sont pas susceptibles d'engendrer des perturbations dans l'équilibre de l'écosystème.

- les sanctuaires de flore : un périmètre destiné à la protection absolue de certaines espèces endémiques végétales. Toute action pouvant concourir à la destruction des espèces concernées y est interdite. Les activités qui y sont autorisées ou proscrites sont fixées par l'acte de classement du sanctuaire.

- les forêts de protection : un périmètre destiné à la protection d'écosystème fragiles ou présentant un prélèvement des ressources du milieu dans un but non scientifique y est interdite

- les forêts de récréation : une forêt dont l'objet est de créer et/ou de maintenir un cadre de loisirs, en raison de son intérêt esthétique, artistique, sportif ou sanitaire. Toute activité d'exploitation forestière et de chasse y est interdite. Toutefois, afin d'améliorer ce cadre de loisirs, l'aménagement de sentiers pédestres, d'aires de repos et le nettoyage de la forêt y sont autorisés.

- les forêts d'enseignement et de recherche : une forêt dont l'objet est de permettre la réalisation de travaux pratiques par des étudiants en sciences forestières, et de projets de recherche scientifique par des organismes reconnus à cet effet. Toute activité d'exploitation forestière, de chasse et de pêche, en dehors d'un cadre d'enseignement et de recherche, y est interdite

- les forêts de production : un périmètre destiné à la production soutenue et durable de bois d'œuvre, de service ou de tout autre produit forestier ; les droits d'usage en matière de chasse, de pêche et de cueillette y sont réglementés.

- les périmètres de reboisement : un terrain reboisé ou destiné à l'être, et dont l'objectif est la production de produits forestiers, et/ou la protection d'un écosystème fragile. Les droits d'usage en matière de chasse, de pêche, de pâturage et de cueillette y sont réglementés en fonction de l'objectif assigné audit périmètre de reboisement.

- les jardins botaniques : un site destiné à conserver et à associer des plantes spontanées ou introduites bénéficiant d'une protection absolue, dans un but scientifique, esthétique ou culturel.

❖ **Les forêts communales** : Est considéré, au sens de la loi n° 94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche en République du Cameroun, comme forêt communale, toute forêt ayant fait l'objet d'un acte de classement pour le compte de la commune concernée ou qui a été plantée par celle-ci. Conformément à l'**article 30 (2)**, les forêts communales relèvent du domaine privé de la commune concernée ; et l'**article 33** stipule que dans les milieux urbains, les communes sont tenues de respecter, dans les villes, un taux de boisement au moins égale à 800 m² d'espaces boisés pour 1 000 habitants. Ces boisements peuvent être d'un ou de plusieurs tenants.

5.2.2 LE DOMAINE FORESTIER NON PERMANENT

Par l'**Article 20** alinéa 3, la loi définit le **domaine forestier non permanent** comme constitué de terres forestières susceptibles d'être affectées à des utilisations autres que forestières. Conformément à l'**Article 34**, les **forêts non permanentes, ou non classées**, sont celles assises sur le **domaine forestier non permanent**. Il s'agit notamment de :

- ❖ les forêts du domaine national ;
- ❖ les forêts communautaires ;
- ❖ les forêts des particuliers.

5.3 INVENTAIRE, EXPLOITATION ET AMENAGEMENT DES FORETS

5.3.1 INVENTAIRE DES FORETS

Conformément à l'Article 40 de la loi, l'inventaire des ressources forestières est une prérogative de l'Etat. A ce titre, l'exploitation de toute forêt est subordonnée à un inventaire préalable de celle-ci selon les normes fixées par les Ministres chargés des forêts et de la faune. Le **décret N° 95/531/PM du 23 août 1995 fixant les modalités d'application du régime des forêts spécifie donc deux types d'inventaires à savoir :**

- ❖ des inventaires d'aménagement qui consistent à évaluer quantitativement et qualitativement la richesse des peuplements forestiers qui composent un massif donné, en vue d'une gestion rationnelle de l'ensemble des ressources (Article 42).
- ❖ des inventaires d'exploitation qui consistent, sur une aire géographique déterminée, en une énumération exhaustive de toutes les essences commerciales, conformément aux normes arrêtées par le Ministre chargé des forêts (Article 43 (1)).

5.3.2 EXPLOITATION FORESTIERE

Conformément à l'**article 41 (1)**, toute personne physique ou morale désirent exercer une activité forestière doit être agréée suivant des modalités fixées par un décret. Conformément à l'**article 42 (1)**, les bénéficiaires des titres nominatifs d'exploitation peuvent sous-traiter certaines de leurs activités, sous réserve de l'accord préalable de l'administration chargée des forêts. Ils restent, dans tous les cas, responsables

devant celle-ci de la bonne exécution de leurs obligations. Conformément à l'**article 44 (1)**, l'exploitation d'une **forêt domaniale de production** se fait, soit par **vente de coupe**, soit par **convention d'exploitation**. Toutefois l'exploitation en régie peut intervenir lorsque s'impose la récupération des produits forestiers concernés, ou dans le cas d'un projet expérimental et selon des modalités fixées par décret. Elle peut se faire dans le cadre d'un contrat de sous-traitance, conformément au plan d'aménagement de ladite forêt.

Selon l'**article 47**, la **concession forestière** est le territoire sur lequel s'exerce la convention d'exploitation forestière. Elle peut être constituée d'une ou plusieurs unités d'exploitation. La concession forestière est attribuée après avis d'une commission compétente suivant les modalités fixées par décret. L'**article 55** dispose qu'une **vente de coupe dans une forêt du domaine national** est au sens de la présente loi, une autorisation d'exploiter une superficie ne pouvant dépasser deux mille cinq cents (2 500) hectares, un volume précis de bois vendu sur pied. Dans les forêts du domaine national, les ventes de coupe sont attribuées après avis d'une commission compétente pour une période de trois (3) ans non renouvelable. L'**article 56** précise que :

- ❖ Un **permis d'exploitation** est une autorisation d'exploiter ou de récolter des quantités bien définies de produits forestiers dans une zone donnée. Ces produits peuvent être des produits spéciaux tels que définis à l'alinéa (2) de l'**article 9** ci-dessus, du bois d'œuvre dont le volume ne saurait dépasser 500 mètres cubes bruts, du bois de chauffage et de perches à but lucratif.
- ❖ Les permis d'exploitation pour le bois d'œuvre et certains produits forestiers spéciaux dont la liste est fixée par l'administration chargée des forêts, sont accordés après avis d'une commission compétente pour une période maximum d'un (1) an non renouvelable.
- ❖ Pour les autres produits forestiers spéciaux, le bois de chauffage et les perches, les permis d'exploitation sont attribués de gré à gré par le Ministre chargé des forêts.

D'après l'**article 57**,

- ❖ Une **autorisation personnelle de coupe** est une autorisation délivrée à une personne physique, pour prélever des quantités de bois ne pouvant dépasser trente (30) mètres cubes bruts, pour une utilisation personnelle non lucrative. Cette disposition ne s'applique pas aux riverains qui conservent leur droit d'usage.
- ❖ Les **autorisations personnelles de coupe** sont accordées de gré à gré, pour une période de trois (3) mois non renouvelable.

A l'**article 62**, il est précisé que la convention d'exploitation forestière, la vente de coupe, le permis d'exploitation et l'autorisation personnelle de coupe confèrent à leur détenteur, sur la surface concédée, le droit de récolter exclusivement, pendant une période déterminée, les produits désignés dans le titre

d'exploitation, mais ne créent aucun droit de propriété sur le terrain y afférent. En outre, le bénéficiaire ne peut faire obstacle à l'exploitation des produits non mentionnés dans son titre d'exploitation.

Le Décret N° 95/531/PM du 23 août 1995 fixant les modalités d'application du régime des forêts complète ces dispositions en termes d'exploitation des forêts sur quatre plans principaux.

❖ **La mise sur pieds de l'architecture de l'agrémentation** : Elle définit ainsi

- les domaines d'agrémentation (inventaire forestier, **exploitation forestière, sylviculture**) ;
- les individus exclus du champ d'application du décret (l'organisme public prévu à l'article 64 de la loi, les bénéficiaires des autorisations personnelles de coupe, les propriétaires de forêts de particuliers, les populations exerçant leurs droits d'usage) ;
- la constitution du dossier à déposer auprès de l'Administration chargée des forêts pour agrément (qui diffère suivant que l'entité qui demande l'agrément est une personne physique ou une personne morale) ;
- la constitution administrative du comité technique chargé de délivrer les agréments, son mode de fonctionnement, les attributions de ses membres et le planning annuel du comité.

❖ **La redéfinition des termes encadrant l'exploitation des forêts permanentes** : Ici, cette loi définit

- Les termes de l'exploitation des forêts domaniales sur le plan de l'exploitation en régie, la vente de coupe, la convention d'exploitation (attribution d'une concession forestière, renouvellement d'une concession forestière, transfert d'une concession forestière, abandon d'une concession forestière)
- Les termes de l'exploitation des forêts communales

❖ **La redéfinition des termes encadrant l'exploitation des forêts non permanentes**. A ce sujet, la loi définit

- Les termes de l'exploitation des forêts du domaine national sur le plan de la vente de coupe, du permis d'exploitation (permis d'exploitation des produits forestiers spéciaux, permis d'exploitation du bois d'œuvre, permis d'exploitation du bois de chauffage ou des perches, la commission technique provinciale), l'autorisation personnelle de coupe
- Les termes de l'exploitation des forêts communautaires
- Les termes de l'exploitation des forêts des particuliers

❖ **Définition des attributions de la Commission Interministérielle**

Le décret de 1995 définit la composition et le fonctionnement de la Commission Interministérielle, ainsi que les modalités d'examen du dossier (pour la phase l'ouverture des soumissions et pour phase d'attribution du

titre d'exploitation forestière). Le Décret N° 2000/092/PM du 21 mars 2000 – modifiant le décret N° 95/531/PM du 23 août 1995 fixant les modalités d'application du régime des forêts, modifie l'Article 65 de la loi de 1994 en redéfinissant les éléments constitutifs d'un dossier de soumission pour une concession forestière. Le Décret N° 2006/0129/PM du 27 janvier 2006 modifiant et complétant certaines dispositions du décret du 23 août 1995 fixant les modalités d'application du régime des forêts quant à lui met sur pieds l'architecture réglementaire autour des permis d'exploitation pour le bois de chauffage, les perches ou le bois d'œuvre en vue de la transformation artisanale. Il définit ainsi :

- les individus éligibles à l'acquisition de ce permis (personnes de nationalité camerounaise ou aux sociétés où ces personnes détiennent la totalité du capital social ou des droits de vote
- les Administrations chargées de délivrer ces permis suivant le type de produit forestier
- la durée de validité du permis
- l'Administration chargée de délivrer l'autorisation de coupe personnelle (Ministre chargé des forêts)

5.3.3 AMENAGEMENT DES FORETS

Conformément à l'article 63 de la loi, l'aménagement prévu à l'article 23 comprend notamment les opérations ci-après :

- ❖ les inventaires ;
- ❖ les reboisements ;
- ❖ la régénération naturelle ou artificielle ;
- ❖ l'exploitation forestière soutenue ;
- ❖ la réalisation des infrastructures.

Selon l'**article 64**, l'aménagement forestier relève des compétences du Ministère chargé des forêts qui le réalise par l'intermédiaire d'un Organisme Public. Il peut sous-traiter certaines activités d'aménagement à des structures privées ou communautaires. Le **décret N° 95/531/PM du 23 août 1995 fixant les modalités d'application du régime des forêts spécifie plus précisément, à travers les Article 44 à Article 49**, les devoirs du Ministère chargé des forêts en termes d'attribution des marchés d'aménagement des forêts, de suivi et contrôle de l'exécution du plan d'aménagement des forêts permanentes, protection et conservation de certaines forêts domaniales.

5.3.4 DISPOSITIONS FINANCIERES ET COMMERCIALES RELATIVES AUX FORETS

De l'article 66 à l'article 70, la loi N° 94/01 du 20 Janvier 1994 définit tour à tour, pour ce qui est des dispositions financières sur les forêts:

- ❖ -les éléments constitutifs des charges financières liées à la vente des coupes et les conventions d'exploitation forestière,
- ❖ -les devoirs des bénéficiaires des ventes de coupes et de concessions en termes de taxes d'abattement des produits forestiers, de versement de toute taxe forestière relative à leur titre d'exploitation,
- ❖ -les droits des Communes sur les ventes des produits forestiers et les redevances annuelles sur les forêts dont elles sont propriétaires,
- ❖ -l'utilisation des sommes résultant du recouvrement des taxes, des redevances ainsi que les recettes de vente liées aux produits forestiers,
- ❖ -les implications de l'attribution d'une vente de coupe ou d'une concession forestière et du transfert d'une concession forestière

Ces dispositions financières sont renforcées par le décret N° 96/642/PM du 17 septembre 1996 fixant l'assiette et les modalités de recouvrement des droits de redevances et taxes relatifs à l'activité forestière. Concernant la rémunération des services liés à la filière forêt-bois, le décret N° 96/238/PM du 10 avril 1996, par son Article 2, fixe l'agrément à l'une des activités prévues par le décret portant application du régime des forêts, l'attribution, le renouvellement, ou le cas échéant, le transfert de tout titre d'exploitation forestière comme services rendus par l'application du régime des forêts devant être rémunéré ; l'Article 3 fixant les frais pour l'agrément à une activité forestière à but lucratif et commercial et l'Article 4 fixant les frais pour l'attribution, le renouvellement ou, le cas échéant, le transfert d'un titre d'exploitation forestière

Relativement à la promotion et la commercialisation des produits forestiers, l'article 71 de la loi de 1994, dispose que:

- ❖ -Les grumes sont transformées par essence à hauteur de 70 % de leur production par l'industrie locale pendant une période transitoire de cinq (5) ans à compter de la date de promulgation de la présente loi. Passé ce délai, l'exportation des grumes est interdite et la totalité de la production nationale est transformée par l'industrie locale ;
- ❖ -L'exportation des produits forestiers spéciaux non transformés est, suivant des modalités fixées par décret, soumise à une autorisation annuelle préalable délivrée par l'administration chargée des forêts et au paiement de la surtaxe progressive fixée en fonction du volume exporté ;

- ❖ -Un Office National de Bois dont l'organisation et le fonctionnement sont définis par décret assure l'exportation et la commercialisation.

Cette loi définit également le devoir de l'Administration en charge des forêts en terme d'évaluation de l'exploitation aux fins de vérifier que, conformément au plan d'investissement dûment approuvé par cette Administration les dispositions requises sont prises par l'exploitant en vue de transformer la totalité de la production de grumes issue de sa concession ; elle accorde également à ces administrations la possibilité de mettre en place des mesures spécifiques en vue de la promotion des essences peu ou pas commercialisées et d'autres produits forestiers.

5.3.5 DISPOSITIONS TRANSITOIRES, DE PROTECTIONS DES FORETS ET DE REPRESSION DES INFRACTIONS

La loi de 1994 par ses Articles 75 à 77, fixe les termes encadrant **les flux/échanges de titres d'exploitation forestière au Cameroun**. En ce qui concerne la protection de la nature, le décret N° 95/531/PM du 23 août 1995 est le principal texte ayant étayé les droits et devoirs des Administrations Publiques en charge des forêts sur la protection de la nature et de la biodiversité. Les articles 6 à 8 décrivent les conditions et les restrictions liées à l'allumage des feux (sous le contrôle des Administrations compétentes). L'article 9 décrit les conditions et les restrictions liées au défrichement d'une forêt (sous le contrôle des Administrations compétentes). Les articles 10 à 12 décrivent les devoirs des Administrations en charge des forêts en ce qui concerne le boisement ou le reboisement conformément aux dispositions légales. **Le dispositif de répression des infractions dans la filière « forêt-bois »** est structuré par la loi N° 94/01 du 20 Janvier 1994 définissant la procédure répressive, les responsabilités et décrivant quelques infractions et pénalités en la matière. Ainsi,

- ❖ La procédure répressive décrit les devoirs des agents assermentés des Administrations chargées des forêts, dans l'intérêt de l'Etat, des Communes, des Communautés ou des particuliers en répression des infractions commises en matière de forêt (articles 141 à 143) ;
- ❖ Les responsabilités énoncées dans les articles 150 à 153 de la loi décrivent les individus pénalement responsables et passibles de peines prévues à cet effet. Elle définit aussi les mesures à prendre par les Administrations compétentes le cas échéant ;
- ❖ Quelques infractions et pénalités sont décrites dans les articles 154 à 159. Il s'agit du montant de l'amende, de la peine de prison encourue en fonction de l'infraction commise ou en cas de récidive d'une

part. D'autre part il s'agit de définir les amendes liées aux retards de paiement des taxes et redevances relatives aux forêts (article 163 à 164) ;

- ❖ Les articles 166 à 169 définissent la répartition au sein des services Administratifs des produits des taxes, amendes, transactions, dommage-intérêts, vente aux enchères publiques ou de gré à gré des produits et objets divers saisis.

Section 6- CARTOGRAPHIE DES PRODUITS ET METIERS DE LA FILIERE FORET-BOIS

6.1 CARTOGRAPHIE DES PRODUITS DE LA FILIERE FORET-BOIS

Au niveau méso de la chaîne de production du bois, l'on rencontre les entreprises de transformation du bois brut issu de l'exploitation forestière en divers produits (**bois débités, placages, contreplaqués, meubles**, etc.). Ces produits varient selon la sous-filière du bois (**Bois d'œuvre, Bois industriel, Bois essence**) et le niveau de transformation (première et seconde transformation). Au niveau de la première transformation, l'on retrouve les **sciages, les placages déroulés, les contreplaqués, les placages tranchés, les panneaux, la pâte à papier et le charbon**. Les produits obtenus au terme de la deuxième transformation sont : **les emballages, les parquets, les meubles et les papiers et cartons**. La filière bois se retrouve dans tous les trois secteurs de l'activité économique : le primaire avec la « **sylviculture et l'exploitation forestière** », le secondaire avec les transformations diverses et le tertiaire avec le transport (**grumes et/ou bois sciés**) et le commerce. Au Cameroun, l'activité est assurée par les entreprises agréées par le MINFOF sous la dénomination des Unités de Transformation du Bois (UTB). Selon la décision N° 353/D/MINFOF du 27 février 2012, les UTB sont classées en 4 catégories distinctes comme indiquées ci-haut :

- ❖ première catégorie d'UTB : capacité de transformation supérieure à 5000 m³ ;
- ❖ deuxième catégorie d'UTB: capacité de transformation comprise entre 1000 et 5000 m³ ;
- ❖ troisième catégorie d'UTB : capacité de transformation inférieure à 1000 m³ ;
- ❖ quatrième catégorie d'UTB : autres unités artisanales enregistrées comme transformateurs.

On dénombre environ 191 Unités de Transformation du Bois (UTB) des trois premières catégories confondues installées dans le pays comme l'indique le tableau ci-dessous.

Tableau 10: Distribution régionale des Unités de Transformation du Bois (UTB) par catégorie

Localisation régionale	UTB de 1 ^{ère} Catégorie	UTB de 2 ^{ème} Catégorie	UTB de 3 ^{ème} Catégorie
Centre	16	26	22
Est	18	18	7
Littoral	7	24	11
Sud	5	19	15
Autres	//	2	1
Total	46	89	89
		191	

Source : Auteur partir des données du MINFOF

S’agissant de la commercialisation des produits de ce segment d’activité, les entreprises vendent leurs meubles majoritairement aux particuliers, soit 89,3% des unités. Ce résultat est davantage prononcé au sein des Unités de Production Informelles (UPI) où 91,3% des entreprises ont pour principal client des particuliers. L’accès à la commande publique reste cependant faible pour la plupart des entreprises. En effet, selon statistiques de l’INS lors de l’Enquête Annuelle auprès des Entreprises (EAE, 2019), 1,5% des unités déclarent avoir pour principal client des Administrations ou des Entreprises du portefeuille de l’Etat. Cette tendance est plus prononcée dans les entreprises informelles du segment où moins d’1% des unités ont pour principal client des Administrations et 1,7% des entreprises du portefeuille de l’Etat. Dans le secteur formel, 13,3% des unités vendent leurs meubles essentiellement aux Administrations et 6,7% aux Entreprises Publiques. Concernant la propension à exporter, elle est plus forte dans le secteur informel (10,3%) que dans les entreprises formelles (6,7%).

Les destinations visées par les exportations dans la **filière « forêt-bois »** sont notamment l’Afrique (Nigéria, Angola, Tchad, Gabon, RCA, RDC, Rwanda, Burundi, Sao tomé, Congo), l’Union Européenne (Allemagne, France, Belgique, Pays bas, Italie, Espagne), l’Amérique du Nord (Etats-Unis d’Amérique, Canada), l’Asie (Chine, Corée du sud, Japon).

6.2 CARTOGRAPHIE DES METIERS DE LA FILIERE FORÊT-BOIS

Le long des différents maillons de la chaîne de valeurs de la filière « forêt-bois », on rencontre les différents métiers indiqués dans le tableau ci-après :

Tableau 11: Les différents métiers de la filière forêt-bois

Métiers de la gestion /exploitation de la forêt		Audit/Certification
		Développement local
		Routes/transport
		Aménagement/gestion durable
		Exploitation forestières
Métiers de la transformation	Industrie du bois	Chef d'usine/directeur de production
		Tourneur-tabletier
		Operateur de scierie/operateur machine
		Menuisier
		Chef de production
		Chef atelier
		Chef de scierie
		Responsable séchoir
		Dérouleuse
		Manceuvre usine
		Machiniste
		Tapissier
	Affuteur	
	Artisanat	Menuisier
		Ebéniste
		Charpentier
		Vernisseur
		Sculpteur

		Artiste plasticien
		Tapissier
		Machiniste
		Affuteur
Métiers de la maintenance/entretien		
Métiers du transport/logistique		
Métiers de la vente/commerce		
Métiers de la finance/comptabilité		
Métiers de l'administration/ressources humaines		
Autres métiers		

Source : A partir des données du RIFFEAC (Réseau des Institutions de Formation Forestière et Environnementale de l'Afrique Centrale, 2021).

La filière forêt-bois intègre plusieurs activités, lesquelles sont situées en amont ou en aval de ladite filière. En amont, on retrouve des activités d'exploitation primaire du bois telles que l'exploitation forestière, le sciage et le traitement du bois, la fabrication de feuilles de placage. En aval, on retrouve des activités de transformation avancée du bois telles que la fabrication des meubles, l'artisanat du bois, la fabrication de papier ou de carton. Ces activités sont inter-reliées ; les outputs des unes constituant des inputs pour les autres.

Section 7- LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE DANS LA FILIÈRE FORÊT-BOIS

7.1 POLITIQUES PUBLIQUES MENEES DANS LA FILIERE FORÊT-BOIS

Dans l'optique de maintenir les fonctions économiques, sociales et écologiques des forêts le Gouvernement du Cameroun, au lendemain du Sommet de Rio sur l'environnement et le développement de

1992, fait de la gestion participative et durable l'un des objectifs fondamentaux de sa politique. En effet, le Cameroun a consenti de nombreux efforts visant à améliorer la contribution du secteur forestier à l'économie nationale. Une meilleure connaissance de la production et de l'exportation du bois au Cameroun est notamment pertinente dans le cadre du renforcement du processus national de contrôle de l'exploitation forestière et du commerce associé au Cameroun. Elle permettrait de mieux apprécier l'importance et la dynamique du commerce, et de proposer des mécanismes pour améliorer la performance du secteur forestier. C'est dans cet objectif que le Centre pour l'Environnement et le Développement (CED) a initié en octobre 2018 une étude du secteur forestier camerounais. L'étude a principalement porté sur la production et la commercialisation du bois au Cameroun. La production formelle de bois d'œuvre a eu une croissance soutenue des années 1960 jusqu'à la deuxième moitié des années 1990, où elle dépasse 3, 5 millions de mètres cubes. Elle a ensuite chuté à de 2 millions de mètres cubes environ, avec l'entrée en vigueur de la loi de 1994 et du décret d'application de 1995. Ces textes prévoient, entre autres, le passage des licences d'exploitation (les dernières licences ont expiré en 2000) aux concessions forestières regroupant une ou plusieurs Unités Forestières d'Aménagement (UFA), gérées selon un Plan d'Aménagement Forestier (PAF). Le PAF est généralement basé sur une rotation d'environ 30ans avec des Assiettes Annuelles de Coupe (AAC) à l'intérieur desquelles le concessionnaire peut conduire les activités d'exploitation (sur environ 1/30 de la superficie totale si la rotation est de 30 ans). Entre 2006 et 2015, la production moyenne a été d'environ 2,3 millions de mètres cubes.

7.2 RESULTATS DES POLITIQUES PUBLIQUES MENEES DANS LA FILIERE FORET-BOIS

La production formelle de bois d'œuvre au Cameroun a eu une croissance soutenue des années 1960 jusqu'à la deuxième moitié des années 1990. La loi de 1994 a eu pour effet de réduire le volume de grumes exportées par le Cameroun entre 1998 et 2000. Cependant à partir de 2005, l'on note une croissante constante du volume d'exportation, du fait d'une ordonnance de 1999 qui dispose que l'exploitation des grumes pourra se poursuivre dans le cadre de la promotion de certaines essences. Ainsi, de moins de 200 000 m³ en 2005, on est passé à 900 000 m³ en 2017 et 800 000 m³ en 2018.

Le bois en grume va majoritairement vers des pays ayant une grande capacité de transformation. Près de 70% du volume exporté vont vers la Chine et Vietnam. Si la main d'œuvre est peu coûteuse dans ces pays, la France, l'Italie, l'Allemagne et la Belgique ont une main d'œuvre plus chère et également qualifiée. Ces 4 pays représentent environ 6,25% des acheteurs du bois camerounais. Lorsque transformés et

revendus au Cameroun, le prix d'achat des produits en bois (meubles par exemple) provenant de ces différents pays est élevé voir inaccessible pour le consommateur camerounais moyen.

La transformation du bois en grumes camerounais génère des emplois dans les pays qui s'y attèlent. Or cela entraîne d'énormes pertes économiques pour le pays. Car on estime le nombre d'emplois directs qui pourraient être créés si la première transformation se faisait au Cameroun à 55.000. En termes de rentabilité, l'Etat perd environ 60 milliards de FCFA, dont 10 milliards représentent les impôts et taxes. En plus des aspects économiques, ces activités ont un impact sur la biodiversité. La pression est accrue sur un nombre réduit d'essences. La demande étant dictée par les acheteurs, l'on constate que le **Sapelli**, l'**Iroko**, l'**Ayous**, le **Tali** et l'**Azobé** constituent 70% des essences exportées. Cette forme d'exploitation qualitative contribue à l'écrémage de la forêt.

7.3 ETAT DES LIEUX DE LA FORESTERIE COMMUNAUTAIRE ET COMMUNALE AU CAMEROUN

Sur l'étendue du territoire national, les forêts communautaires et les ventes de coupe sont dans le Domaine Forestier Non Permanent (DFNP). Pour les premières, on exige une gestion durable après obtention d'un certificat de régie délivré par le chef de poste forestier ; alors que les secondes se caractérisent par une exploitation sans plan de gestion pour des revenus à très court-terme. Dans la plupart des cas, ce sont essentiellement des activités informelles exercées en grande partie par les femmes qui commercialisent ces produits.

Sur le plan institutionnel (MINFOF), les circuits de décision restent au niveau de la Direction des Forêts alors que le point-focal « forêt communale » devraient jouer un rôle plus important en amont. L'inexistence d'une Sous-Direction des Forêts communales reste un handicap. Au niveau associatif, la faiblesse des ressources financières et la forte mobilité des ressources humaines limitent le suivi et la pérennité des activités d'exploitation des forêts communautaires. Ceci à cause notamment de la longueur de la procédure de classement des forêts, l'absence d'immatriculation foncière à titre gracieux, l'absence de convention provisoire de gestion (comme les UFA et les forêts communautaires) afin d'aider les CTD à financer leur plan d'aménagement, la faiblesse des incitations au reboisement.

Section 8- LES INITIATIVES LIEES A LA TRANSFORMATION DANS LA FILIERE « FORET-BOIS » EN AFRIQUE CENTRALE

Cette section passe en revue les différentes initiatives liées à la transformation dans la filière « forêt-bois » dans la sous-région Afrique centrale.

8.1 L'ORGANISATION INTERNATIONALE DES BOIS TROPICAUX

L'Organisation Internationale des Bois Tropicaux (OITB) est le principal organisme international œuvrant à la promotion et au développement de la Transformation Plus Poussée des Bois Tropicaux (TPPBT). Le début de leurs travaux remonte à 1994, mais ce n'est que vers le début des années 2000 que cette thématique a vraiment pris son envol en étant régulièrement abordée dans les forums internationaux des bois tropicaux :

- ❖ **Organisation et collaboration à la réalisation de plusieurs séminaires et ateliers sur la thématique depuis l'an 2000 :**
 - ✓ Atelier de travail sur la thématique de la transformation plus poussée des bois à Libreville en 2001;
 - ✓ Conférence Ministérielle pour la Promotion de la Transformation Plus Poussée des Bois Tropicaux en Afrique à Libreville 2003;
 - ✓ Plusieurs ateliers nationaux entre 2004 et 2008.
- ❖ **Élaboration d'un plan d'action pour la promotion de la Transformation plus Poussée des Bois Tropicaux en Afrique en 2004;**
- ❖ **Organisation de la "Conférence internationale sur la promotion du commerce intra-africain et d'autres produits ligneux" à Accra en juillet 2009, du séminaire "Vers une stratégie de promotion du développement de l'industrie forestière dans le Bassin du Congo" à Yaoundé en septembre 2010 et du "Forum ATIBT sur la transformation des bois tropicaux" à Bologne en Novembre 2010 :**

Faisant suite à la conférence d'Accra, l'OITB a adopté le plan d'action d'Accra portant sur la promotion du commerce intra-africain du bois et d'autres produits ligneux, plan d'action qui interpelle aussi bien le secteur privé, les Gouvernements, les Organisations Internationales telles que la FAO et l'OITB, ainsi que les organisations régionales sur des thématiques telles que les missions de promotion, le réseautage, la conformité juridique, les systèmes d'information, la modernisation des équipements, la fiscalité, la promotion des essences secondaires. Ce plan d'action touche également la transformation plus poussée des bois puisqu'il y est mentionné "...d'améliorer les incitations à une production de produits de transformation poussée en vue d'accroître la compétitivité des entreprises exportatrices" et de "renforcer l'éducation et les

formations et toutes mesures incitatives à des transformations industrielles poussées, au contrôle de qualité et à l'élaboration esthétique des produits, à leur commercialisation et à la veille sur le marché." Ce plan est cependant muet sur les moyens concrets pour y parvenir.

❖ **Le Plan d'action 2008-2011**

Le plan d'action 2008-2011 de l'OIBT traite également de la thématique de la TPPBT. Parmi la vingtaine d'objectifs spécifiés, l'un d'entre-eux vise à "Promouvoir une transformation accrue et plus poussée des bois tropicaux provenant de sources durables dans les pays membres producteurs, en vue de stimuler l'industrialisation de ces pays et d'accroître ainsi leurs possibilités d'emploi et leurs recettes d'exportation." Les textes mettent l'emphase sur l'importance de faire la promotion des transformations et valorisations plus poussées des bois comme outils de développement des collectivités et de réduction de la pauvreté. Parmi les moyens prescrits mentionnons la promotion des investissements, la réalisation d'études analytiques sur la filière (technologies, marchés, expertises, etc.), la recherche et le développement de nouveaux produits, des comités de pilotage, l'organisation d'ateliers et de séminaires, etc. Ces pistes d'action demeurent somme toute d'ordre assez général.

❖ **Le Comité de l'Industrie Forestière**

La thématique de la transformation plus poussée des bois a également été à l'ordre du jour de la 44^e session du Comité de l'Industrie Forestière de l'OIBT tenu à Yokohama en décembre 2010. Il y a été question de "Favoriser l'échange d'informations pour faciliter les changements structurels qu'implique la transformation plus accrue et plus poussée, dans l'intérêt de tous les pays membres, en particulier des pays membres en développement", ainsi que d'"Encourager l'intensification de la coopération technique pour la transformation des bois d'œuvre tropicaux au profit des pays membres producteurs". Au niveau des actions, il a été prévu de discuter de la "Mise en place d'un dispositif de soutien à la transformation plus poussée du bois dans cinq pays producteurs du bassin du Congo" et de "soumettre au Conseil des propositions d'avant-projet et de projets dans les domaines de la R&D, de l'information commerciale, de la transformation accrue et plus poussée dans les pays membres producteurs, du reboisement et de la gestion forestière".

8.2 L'ASSOCIATION TECHNIQUE INTERNATIONALE DES BOIS TROPICAUX ET L'ASSOCIATION INTERAFRICAINNE DES INDUSTRIES FORESTIERES

En ce qui concerne l'Association Technique Internationale des Bois Tropicaux (ATIBT) et l'Association Inter-Africaine des Industries Forestieres (IFIA), on peut mentionner :

- ❖ Collaboration et suivi des activités de l'OIBT, de l'OAB et de la COMIFAC;

Préparation de mémoires sur la thématique de la transformation plus poussée :

La thématique de la transformation plus poussée fait partie intégrante du code de déontologie de l'IFIA. "La transformation poussée du bois dans les pays producteurs d'Afrique constitue un objectif spécifique de développement économique, un gage pour la diversification de la production forestière et un outil précieux au service de l'aménagement durable des forêts." "Le signataire dans la mesure de son potentiel économique, s'engage à créer ou à moderniser l'outil de travail existant, à entreprendre ou à poursuivre les investissements dans le but d'une transformation plus poussée du bois et d'améliorer les rendements globaux, et enfin à minimiser les gaspillages tout au long de la chaîne de production."

- ❖ Forum ATIBT sur la transformation des bois tropicaux de Bologne en novembre 2010

Ce forum s'inscrivait dans la foulée des séminaires et ateliers précédents sur la thématique de la transformation. La direction de l'IFIA et de l'ATIBT reconnaissent que la production plus poussée des bois est très limitée et que beaucoup reste à faire en Afrique centrale n cette matière.

- ❖ Forum RACEWOOD 2011 à Pointe-Noire en septembre 2011, durant lequel de nombreuses initiatives en matière de TPPBT ont été soulevées :
- ❖ Le projet de programme de développement et de démonstration de la maison en bois et le développement de Centres de Métiers en Bois;
- ❖ La nécessité d'assouplir le climat des affaires afin de faciliter la création des entreprises;
- ❖ La nécessité de mettre en place des fonds d'investissement pour la création de PME par les agences de coopération;
- ❖ Les besoins de formation tout au long de la chaîne de valeur.

8.3 L'ORGANISATION AFRICAINE DU BOIS

Relativement à l'Organisation Africaine du Bois (OAB) on a :

- ❖ Le Plan d'action proposé par la conférence ministérielle (2004);

- ❖ Suivi et participation aux activités de l'OIBT, de la FAO, de l'IFIA et de la COMIFAC sur la thématique de la transformation plus poussée.

8.4 LA COMISSION DES FORETS D'AFRIQUE CENTRALE

Les initiatives au niveau de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) sont :

- ❖ Collaboration dans les activités de l'OIBT et de l'OAB;
- ❖ Intégration de la thématique de la transformation plus poussée des bois dans son plan de convergence;
- ❖ Processus d'harmonisation des politiques dans les pays membres de la COMIFAC (notamment au niveau de la thématique de la transformation plus poussée);

La transformation du bois fait partie des objectifs poursuivis par la COMIFAC. Cette thématique fait l'objet de l'axe 5122 de son plan de convergence, "Promouvoir la transformation plus poussée du bois et l'utilisation des technologies avancées." Le plan d'opérations de la COMIFAC prévoit un certain nombre d'activités en cette matière. Deux objectifs sous l'axe stratégique 5 portant sur la valorisation durable des ressources forestières retiennent particulièrement l'attention. Un certain nombre de fiches opérationnelles sous-régionales ont été développées par la COMIFAC pour atteindre les objectifs qui les sous-tendent à savoir :

- ❖ Élaborer et adopter les schémas nationaux d'industrialisation de la filière « forêt-bois »
- ❖ Promouvoir la transformation plus poussée du bois et l'utilisation des technologies avancées :
- ❖ Développer un marché régional et sous régional du bois et autres produits forestiers.

8.5 LE CLUSTER BOIS DE YAOUNDE AU CAMEROUN

Le Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT) du Gouvernement du Cameroun a planifié le développement d'un Cluster Bois à Yaoundé. Ce projet de Cluster était suivi par d'autres pays de la sous-région, notamment la République du Congo. Le projet de Cluster Bois de Yaoundé se situait dans le cadre du Projet de Compétitivité des Filières de Croissance (PCFC) du MINEPAT. LE PCFC concerne 4 composantes, dont la transformation durable du bois. L'objectif de cette

composante consiste à accroître durablement la valeur ajoutée économique de la filière bois au Cameroun à travers la deuxième et la troisième transformation. Le Projet envisageait une masse critique d'interventions dans la filière bois afin de favoriser des investissements privés productifs et la création d'emplois. Ceci pour promouvoir les produits du bois, en contribuant à la réduction du gaspillage et à l'abattage illégal moyennant la promotion de l'utilisation du bois provenant des forêts légales et gérées de manière durable (surtout les forêts communautaires), à la vulgarisation des techniques modernes adaptées à la deuxième et à la troisième transformations (permettant d'optimiser les rendements), à l'utilisation d'espèces secondaires (abandonnées aujourd'hui) et de techniques de séchage (permettant de réaliser des économies sur les coûts de transport et d'accroître de façon significative la qualité et la durée de conservation du bois).

Cette composante comprend trois sous-composantes: (i) l'amélioration du cadre stratégique par des réformes visant à promouvoir la transformation d'un bois séché certifié, (ii) la promotion de techniques de transformation durable du bois et la formation technique et professionnelle, et (iii) les études préparatoires pour la création d'un cluster du bois à Yaoundé.

Un site de 50 hectares dans la périphérie de Yaoundé est prévu pour accueillir les installations du cluster bois de Yaoundé, dont la mise en œuvre se fera sous la forme d'une Société d'Économie Mixte (SEM) en Partenariat Public Privé, pourra générer à terme 3000 emplois directs sur le site du projet, et 5000 emplois indirects dans les environs immédiats. Le chiffre d'affaires prévisionnel consolidé des entreprises du cluster sera de l'ordre de 6 milliards FCFA par an, induisant d'importantes recettes fiscales locales et des dividendes.

8.6 LA COMPOSANTE « TRANSFORMATION PLUS PUSSEE DES BOIS ET DERIVES » DU PROJET DE RELANCE INDUSTRIELLE DU CONGO

Le gouvernement de la République du Congo a mis en branle en 2009, avec le support de l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI), le Programme Intégré de Relance Industrielle au Congo (PIRI-Congo). La Composante Transformation Plus Poussée des Bois et Dérivés est sous la responsabilité du Ministère du Développement Durable, de l'Économie Forestière et de l'Environnement. Le Gouvernement Congolais s'est fixé l'objectif de taux de transformation de 85% du bois mais l'industrie est encore loin de l'objectif (44% en 2009), d'où la mise en place dudit projet de relance. La stratégie retenue à mettre en œuvre au cours des quatre années porte sur deux axes : (a) le développement du secteur productif privé par le renforcement des capacités institutionnelles en matière de politique industrielle, de promotion des PME/PMI et de promotion des investissements, d'une part, et d'autre part, managériales par l'assistance

directe aux entreprises et aux promoteurs industriels ; et **(b)** l'appui aux deux secteurs prioritaires recommandés par le Gouvernement : l'agroalimentaire et la transformation plus poussée du bois et dérivés. Dans cette dynamique, le Gouvernement congolais a formulé le Plan d'Actions Prioritaires (PAP) pour la période 2010-2013, pour le développement de la composante bois et dérivés, avec comme objectifs:

- ❖ Le renforcement des capacités de la chaîne de valeur approvisionnement/production/distribution de la filière englobant les moyens inexistant des institutions d'appui au développement des PME/PMI, notamment au niveau de la deuxième transformation;
- ❖ L'appui et la création des Centres d'Apprentissage Techniques (CAT) des métiers du bois et dérivés selon le modèle de formation en alternance (étude technique, formation pratique et technique en milieu de travail).

L'approche et la stratégie du plan d'actions prioritaires vise l'impact à court, moyen et long terme pour :

- ❖ Dynamiser les PME/PMI et artisans impliqués dans la transformation du bois, en vue de la création d'emplois et de la lutte contre la pauvreté;
- ❖ Contribuer à la promotion des activités de seconde transformation, en vue d'améliorer la qualité des produits pour les rendre compétitifs et créer de la valeur ajoutée;
- ❖ Promouvoir des projets durables en vue de susciter les investissements;
- ❖ Faciliter l'accès des produits au marché national, régional et international.

Un cadre opérationnel donne le contenu aux actions à mettre en œuvre pour l'atteinte des objectifs du plan d'actions prioritaires. Il s'agit de :

- ❖ L'identification des filières porteuses ;
- ❖ La création de deux (02) centres d'appui au métier de transformation de bois, à Pointe-Noire et à Pokola;
- ❖ Le renforcement des capacités des centres de métiers du bois existant ;
- ❖ La formation et l'accompagnement d'entrepreneurs de PME/PMI, établissements et artisans de menuiserie établis en réseau et travaillant en synergie ;
- ❖ L'accompagnement et/ou le renforcement des projets de PME/PMI, établissements et artisans de menuiserie auprès des institutions de financements ;
- ❖ L'amélioration des revenus des acteurs impliqués le long de la chaîne des valeurs des filières concernées ;
- ❖ Le renforcement des capacités et des techniques productives et commerciales des PME/PMI, établissements et artisans de menuiserie et d'ébénisterie ;

- ❖ La mise en place d'un système de la normalisation et de la standardisation des produits transformés de bois ;
- ❖ La formation des auditeurs dans les domaines de la normalisation et de la standardisation ;
- ❖ L'accompagnement des sociétés forestières dans l'application des normes de gestion durable des forêts.

8.7 LES INITIATIVES DANS LES AUTRES PAYS D'AFRIQUE CENTRALE POUR LA TRANSFORMATION DU BOIS

Au Gabon, le gouvernement a annoncé en novembre 2009 que les exportations de grumes seraient interdites à partir de 2010 afin de favoriser le développement de la transformation sur place, créer des emplois et développer les produits à plus grande valeur ajoutée. La loi forestière prévoit l'atteinte d'un seuil de transformation de 75% des grumes en 2012. Des mesures d'accompagnement sont prévues pour la période de transition et le développement des nouvelles unités de transformation. Ces mesures portent principalement sur :

- ❖ Le cadre réglementaire, structurel et organisationnel;
- ❖ Les emplois et la formation;
- ❖ La mise en place d'un environnement fiscal-douanier novateur;
- ❖ Le développement de zones économiques spéciales de type zone franche;
- ❖ Le renforcement des infrastructures;
- ❖ Le financement de l'industrialisation.

Dans le cadre de la 44^e session du Comité de l'Industrie Forestière du Conseil International des Bois Tropicaux de l'OIBT de décembre 2010, il était question de la mise en place d'un dispositif de soutien à la transformation plus poussée du bois dans cinq pays producteurs du bassin du Congo et de soumettre au Conseil des propositions d'avant-projet et de projets dans les domaines de la recherche-développement, de l'information commerciale, de la transformation accrue et plus poussée dans les pays membres producteurs, du reboisement et de la gestion forestière. D'autre part, l'ATIBT devait étudier la possibilité de mettre en place une école des métiers du bois dans la région de Mbalmayo au Cameroun pour l'ensemble des pays de la sous-région.

Le Comité de pilotage du projet « Approche harmonisée pour la gestion des forêts de production dans le bassin du Congo » mené par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et le *Global Environment Facility* (GEF) a lancé en 2014 les travaux d'un projet pilote pour la gestion durable des forêts du bassin du Congo. Les pays concernés sont la République Centrafricaine, la République Démocratique du Congo (RDC) et la République du Congo.

CONCLUSION

De ce troisième chapitre portant sur l'état des lieux des activités dans la **filière « forêt-bois »**, on peut retenir

❖ Les difficultés d'approvisionnement :

-Au niveau des grumes pour les entreprises de 1^{ère} transformation qui ne sont pas détenteurs d'UFAs;
-Au niveau des produits de 1^{ère} transformation, en particulier des sciages séchés : les marchés locaux des bois sont dominés par les unités informelles. Les sciages sont produits par des équipements simples comme les tronçonneuses ou les scieries mobiles, et les producteurs ne sont pas équipés de séchoirs. Les producteurs de bois (sciages) informel ne sont pas soumis à la même structure de coûts et de fiscalité que les acteurs du secteur formel.

❖ Les équipements de transformation dans les unités installées sont vétustes et désuets.

❖ L'inadéquation des infrastructures économiques (transport, électricité, communications, portuaires) :

-Régions enclavées souvent déficientes en routes d'évacuation des bois (routes souvent aménagées et entretenues par les industriels eux-mêmes);
-Non-disponibilité d'électricité dans certaines régions limitant la transformation plus poussée du bois;
-Engorgement dans les ports d'exportation et délais dans un contexte mondial de livraison juste-à-temps.

❖ L'instabilité politique et conflits sociaux :

-Certaines régions du pays souffrent de conflits qui freinent l'intérêt des investisseurs notamment en ce qui concerne les forêts communautaires

❖ L'absence de stratégie nationale concertée et cohérente en matière de développement de l'industrie forestière et ou non-application des stratégies existantes :

-Faiblesse de l'Administration à faire respecter la loi;
-Mauvaise perception du matériau bois au niveau de la population limitant la taille des marchés locaux;
-Absence de promotion du matériau et de la maison en bois.

- ❖ L'absence de mécanismes adéquats pour le financement de l'industrie de transformation plus poussée du bois :

-Absence de fiscalité incitative à la transformation plus poussée des bois;

-Manque de capital de risque et difficulté d'accès au financement du secteur.

- ❖ Les stratégies des entreprises multinationales installées sont basées sur les transferts intra-firmes : Plusieurs entreprises multinationales exportent des grumes ou des sciages simples à d'autres unités de transformation affiliées, la production à valeur ajoutée échappant aux entreprises locales;
- ❖ Le manque de personnel qualifié et expérimenté en matière de planification, gestion et commercialisation de la transformation plus poussée des bois :
- ❖ La désuétude des écoles de formation spécialisées en transformation du bois (menuiserie et ébénisterie);
- ❖ La structure du marché local de la filière « forêt-bois » est dominée par les activités informelles qui et l'importation des meubles de bureaux et autres équipements en bois.

CHAPITRE 4 : DIAGNOSTIC DE LA FILIERE « FORET-BOIS » AU CAMEROUN

INTRODUCTION

Dans ce quatrième chapitre, après avoir mis en relief la démarche analytique qui structure le diagnostic de la filière «forêt-bois» au Cameroun, nous procédons à un examen de la place qu'occupe cette filière dans l'Economie Camerounaise. Une analyse du cadre dans lequel les activités des différents maillons de la chaîne de valeur de cette filière s'exercent est également faite.

Section 1- CADRE ANALYTIQUE DU DIAGNOSTIC DE LA FILIERE « FORET-BOIS »

Nous optons pour une analyse croisée des éléments factuels et historiques de l'Economie camerounaise et de son environnement international, avec notamment une emphase sur le volet PMEESA de cette architecture. **Cette analyse croisée nous commande alors de faire à la fois usage de l'Approche Strengths Weakness Opportunities Threats (SWOT) [Force Faiblesse Opportunité Menace (FFOM)], Benchmarking et Meta-analyse** à l'effet de fixer la trajectoire à suivre pour faire des PMEESA un instrument de redynamisation des structures de l'Economie Camerounaise, notamment dans la filière «forêt-bois», et de rattrapage des écarts de taux de croissance économique face aux vents contraires et autres secousses de la conjoncture économique dues aux chocs exogènes et ou endogènes.

L'analyse SWOT (FFOM) est un outil d'analyse stratégique. Du point de vue du développement économique ou de l'entrepreneuriat par exemple. L'analyse SWOT combine l'étude des forces et des faiblesses d'un pays, d'un territoire, d'une organisation, d'un secteur, d'une branche d'activités, d'une filière ou d'un produit, avec celle des opportunités et des menaces de son environnement direct et indirect, afin de faciliter l'élaboration d'une stratégie de développement. Le but de cette approche est de prendre en compte dans la stratégie, à la fois les facteurs internes et externes, en maximisant les potentiels des forces et des opportunités et en minimisant les effets des faiblesses et des menaces. Le tableau suivant indique la logique de l'analyse SWOT.

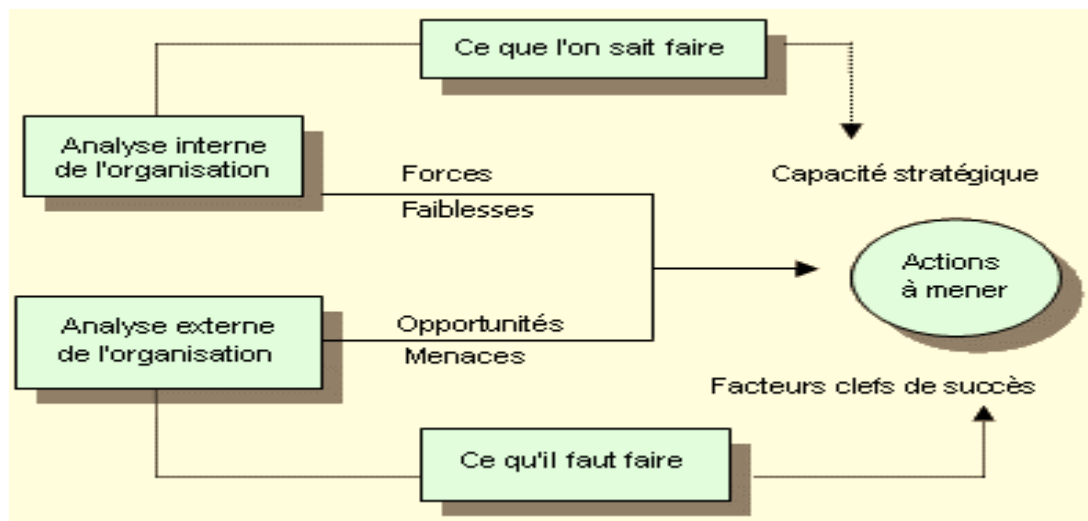
Tableau 12: Logique de l'analyse SWOT

	<i>Positif</i>	<i>Négatif</i>
Interne	Forces	Faiblesses
Externe	Opportunités	Menaces

Source : Auteur

L'**analyse SWOT** qui vient du monde des affaires s'inscrit dans la démarche des modèles structurels combinant une série d'outils d'analyse de l'environnement interne à l'entreprise et de son environnement externe et donc la logique d'utilisation s'illustre de la manière suivante.

Figure 8: Logique d'utilisation de l'analyse SWOT



Source : Auteur

Toutefois, les modèles sont multiples et donnent lieu à de nombreuses variantes, en particulier pour les outils intermédiaires, menant à l'analyse SWOT. Ces outils ne sont pas toujours les mêmes suivant qu'il s'agit d'une analyse pour une entreprise, une organisation, un territoire ou un secteur, un pays, et suivant les contextes dans lesquels l'analyse SWOT s'inscrit. Cette démarche peut être complétée par un **Benchmarking**.

A l'origine, le **Benchmarking** est une méthode de riposte imaginée par les entreprises industrielles américaines au début des années 1980 pour contrer la supériorité de l'Economie Japonaise, en s'inspirant des méthodes de leurs adversaires. Par définition, le **Benchmarking** s'intéresse à l'ensemble des activités, produits et services liées aux processus d'une organisation publique ou privée, commerciale, de production

ou de service en matière de développement, conception de produits et ou services, gestion financière, système d'information, ressource humaine, administration, achats, production, communication, commercial, logistique. La finalité du **Benchmarking** est de mettre en œuvre les meilleures pratiques (*best practices*) des expériences vécues. Si à la base le **Benchmarking** a été principalement utilisé par les firmes multinationales, aujourd'hui il constitue un outil de management utilisé par les PME/ESA et les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) dans le cadre de la gestion décentralisée de l'Economie et la territorialisation des activités économiques. Ainsi pour une PMEESA, le **Benchmarking** est un processus continu d'évaluation des produits, des services et de ses méthodes de fonctionnement par rapport à ceux de ses concurrents ou partenaires les plus sérieux ou alors des organisations partenaires reconnues comme chefs de file dans leurs domaines respectifs. C'est aussi pour la PMEESA la recherche des méthodes les plus performantes permettant de s'assurer une supériorité dans un secteur, une branche ou une filière d'activités. Dans les faits, le **Benchmarking** est donc pour la PMEESA une action continue et quotidienne de comparaison de ses processus, services ou produits avec des activités similaires réputées être meilleures, afin de fixer des objectifs et des actions d'amélioration ambitieux mais réalistes visant à devenir et rester la meilleure des meilleures PMEESA. Il s'agit pour la PMEESA d'une procédure d'évaluation par rapport à un modèle reconnu, en s'inscrivant dans une démarche de recherche de l'excellence. Le **Benchmarking** c'est aussi une attitude coopérative qui permet une analyse comparative interne ou externe de concepts, méthodes, outils, processus, services et produits en s'appuyant sur une collecte d'informations qualitative et quantitative sur l'environnement économique local et international et sur la culture et la compréhension de l'organisation de la PMEESA à laquelle on veut ressembler par exemple. Ainsi, le **Benchmarking** se positionne comme un outil d'amélioration continue de la performance de la PMEESA qui permet des sauts qualitatifs et quantitatifs de la productivité et de la compétitivité, en vue d'accroître son efficacité, efficience et profit. Cette démarche révèle à la PMEESA le niveau de performance qu'elle peut atteindre et lui indique aussi comment y parvenir.

Il est toutefois à noter que l'on distingue le **Benchmarking interne** du **Benchmarking externe**. Pour une PMEESA, l'objectif du **Benchmarking interne** est d'analyser et comparer des concepts, méthodes, outils, processus, produits et services divers à l'intérieur de sa propre organisation. C'est une méthode d'apprentissage dont l'avantage est que les informations à partager sont facilement accessibles car elles restent en interne. Le partage de la même culture entrepreneuriale du fait de l'appartenance à la même PMEESA facilite la transposition des solutions identifiées et la mise en pratique de celles-ci permet des gains de performance immédiats. Le **Benchmarking interne** a cependant des inconvénients à savoir que les informations utilisées sont partielles et ne concerne que l'environnement interne de la PMEESA, ces

informations peuvent être parcellaires, tronquées ou orientées ; chaque employé ou responsable de la PME/PMI voulant dans un tel contexte protéger ses intérêts, ceux de son service ou ceux des siens. Le **Benchmarking interne** présente également le risque d'auto-satisfaction voire de consanguinité officielle. Pour ce qui est du **Benchmarking externe**, on distingue plusieurs variantes déclinées dans le tableau suivant :

Tableau 13: Les variantes du *benchmarking* externe

BENCHMARKING EXTERNE							
	CONCURRENTIEL	FONCTIONNEL	ORGANISATIONNEL	DES PROCESSUS	GENERIQUE	STRATEGIQUE	COOPERATIF
OBJECTIFS	Analyser et comparer des concepts, méthodes, outils, processus, produits et services divers	Analyser et comparer ses propres fonctions avec des fonctions similaires	Améliorer les activités ayant une forte influence ou incidence sur l'organisation ou l'entreprise	Analyser et adapter les opérations des processus critiques sachant qu'à chaque processus correspondent des "inputs" et des "outputs" mesurables.	Observer, analyser et comparer pour apprendre les meilleures pratiques des organisations ayant des méthodes de travail et des processus similaires.	Analyser et adapter les stratégies gagnantes.	Etre le meilleur et le rester
PARTENAIRES	Concurrents directs de la PMEESA	Organisations leaders non concurrentes dans le même secteur d'activités	Organisations leaders non concurrentes à l'intérieur du même secteur d'activités	Organisations leaders dans leurs secteurs d'activités.	Organisations leaders dans des secteurs d'activités différents.	Partenaires avec qui la PMEESA a déjà une collaboration établie ou alors une organisation leader.	Partenaires avec qui la PMEESA a déjà établi une collaboration de long terme fructueuse.
UTILISATION	Ponctuelle ou Permanente avec la collaboration d'un ou plusieurs concurrents directs	Identifier et documenter les processus reliés aux performances	Met en relief les insuffisances et les dysfonctionnements internes.	Met en évidence la spécificité de certaines opérations des processus critiques.	Découverte de nouveaux niveaux de performance favorisant l'acquisition de concepts et idées nouvelles.	Faciliter l'analyse prospective qui alimente l'imagination de futurs possible et la réflexion stratégique.	Suite logique du Benchmarking stratégique.
AVANTAGES	Partenaires très faciles à identifier et en général fortement motivés. Met rapidement en évidence tous les écarts de performance entre concepts, méthodes, outils, processus, produits	Partenaires relativement faciles à identifier et informations aisément accessibles. Solutions identifiées facilement adaptables. Benchmarking porteur	Forte remise en cause de la culture d'organisation. Permet d'adapter la PMEESA à un contexte de forte compétitivité et de concurrence exacerbée.	Permet l'identification rapide des facteurs clés de succès. Favorise des sauts de performance.	Méthode très productive, créative, et plus efficace. Faits découvrir et crédibilise de nouveaux niveaux de performance. Découverte de nouveaux environnements	Aide à la décision et à l'allocation des ressources. Relation de long terme. Confiance établie réciproque. Informations très accessibles et échangées permanemment.	Remise en question permanente, mutualisation de l'information et de nombreuses autres ressources. Ultime étape

	et services divers de la PMEESA et ceux des concurrents	d'innovations fonctionnelles.			favorisant l'ouverture d'esprit et faisant disparaître de nombreux à priori. Déclenche des sauts de performance et des innovations de rupture.		du Benchmarking, étape la plus aboutie, plus créatrice de valeurs et de profits. C'est la voie royale.
INCONVENIENTS	Collecte de données laborieuse et partage d'informations limité. Pas de véritables révélations. Risque élevé de perdre des informations sensibles et de révéler des processus critiques. Les autres agents économiques s'ils sont informés risquent d'imaginer qu'il y'a possibilité d'entente entre les PMEESA.	Se limite à des comparaisons de coûts. Privilégie l'analyse quantitative à l'analyse qualitative. Néglige le facteur humain.	Se limite souvent à la gestion administrative. Se heurte à une forte résistance au changement.	Partenaires potentiels difficiles à identifier. Adaptation et transferts parfois difficiles par manque de savoir-faire.	Partenaires potentiels difficiles à identifier, souvent sollicités et doivent trouver un réel intérêt pour nouer un nouveau partenariat. Difficulté à comprendre l'entreprise partenaire pour adapter et transférer certains processus de production ou de gestion par exemple.	Organisations potentielles qui ne sont pas déjà partenaires sont très difficiles à identifier. Les partenaires de l'organisation sont difficiles à convaincre pour adopter cette approche.	Partenaires quasiment impossibles à identifier s'il n'existe pas une relation préalable. Les partenaires d'autres Benchmarking sont difficiles à convaincre

Source : Auteur

Section 2- ANALYSE DES INDUSTRIES DU BOIS ET SES DERIVES

Les industries du bois y compris fabrications de meubles sont avec celles de fabrication de papiers et d'articles en papiers (imprimeries), les principales industries de transformation des produits de la « **sylviculture et de l'exploitation forestière** ». Cette filière industrielle du bois au Cameroun a fortement évolué depuis 1994. La fin des années 1990 a été marquée par l'amorce d'une réforme dans cette filière. Cette réforme visait à la fois la gestion durable des forêts et la constitution d'un secteur industriel de transformation du bois performant. Les capacités industrielles de transformation du bois ont ainsi fortement augmenté sous l'impulsion de cette loi du fait de l'interdiction partielle d'exportation des grumes édictée par l'article 71 du code forestier de 1994 et son décret d'application à partir de juin 1999. En fonction du degré de transformation opéré sur les grumes issues de l'exploitation forestière, l'on distingue la première, la deuxième et la troisième transformation du bois. Notre analyse concerne trois (03) branches à savoir la branche 17 (industrie du bois sauf fabrication des meubles), la branche 18 (fabrication de papiers et d'articles en papiers : imprimerie), et la branche 27 (fabrication des meubles ; Activités de fabrication N.C.A et récupération).

2.1. ANALYSE DE LA BRANCHE « INDUSTRIE DU BOIS SAUF FABRICATION DES MEUBLES »

Cette branche d'activité, présente en interne un certain nombre de faiblesses. On peut mentionner :

- ❖ La forte transformation illégale du bois et le développement de l'informel ;
- ❖ Les difficultés d'approvisionnement (absence d'un véritable marché) :
 - ✓ au niveau des grumes pour les entreprises de 1^{ère} transformation qui ne sont pas détenteurs d'UFAs;
 - ✓ au niveau des produits de 1^{ère} transformation, en particulier des sciages séchés : les marchés locaux des bois sont dominés par la filière informelle ;
- ❖ Les outils de productions désuètes et des infrastructures inadaptées :
 - ✓ usines de transformation vétustes; souvent installées pour se conformer aux obligations du seuil de transformation minimum avec la scierie comme principale activité ;
 - ✓ les sciages sont produits par des équipements simples comme les tronçonneuses ou les scieries mobiles, et les producteurs ne sont pas équipés de séchoirs nécessaires pour une transformation plus poussée des bois ;

- ❖ Le manque de personnel qualifié et expérimenté en matière de planification, gestion et commercialisation dans la transformation du bois :
 - ✓ absence et ou désuétude des écoles de formation spécialisée en transformation des bois, menuiserie et ébénisterie;
 - ✓ carence dans les effectifs formés, dans la gamme des formations disponibles et dans la qualité des rares formations dispensées;
 - ✓ personnel souvent formé sur le tas en entreprise.

L'analyse de l'environnement de la branche d'activités « industrie du bois sauf fabrication des meubles », montre que malgré les contraintes ci-haut énoncées, il existe quelques opportunités à saisir du fait de son fort potentiel :

- ❖ La volonté du gouvernement de développer la filière manifestée dans les orientations de la politique forestière, dans la Vision 2035 (DSCE, SND-30), et dans les autres initiatives antérieures (PCFC, du projet de cluster bois, du Plan d'industrialisation du secteur bois, etc.)
- ❖ L'existence de la réglementation, notamment l'article 71 du code forestier de 1994 et son décret d'application de juin 1999 ;
- ❖ L'abondance et l'excellence de la qualité de plusieurs essences de bois dont l'exploitation et la transformation est aujourd'hui concentrée autour de quelques essences (**Sapelli, Ayous, Tali, Okan, Fraké, Azobé**) ;
- ❖ Le potentiel existant dans la transformation des essences d'**ayous** et d'**azobé**. En effet, ces deux essences ne figurent pas sur la liste de celles défendues à l'exportation sans transformation et leurs exportations sous forme de grumes représentent annuellement plus de 200 000 m³ ;
- ❖ Les mesures de l'Accord de Partenariat Volontaire FLEGT qui permet au bois sorti du Cameroun de démontrer d'une conformité légale sur les marchés de l'Union Européenne et ainsi d'améliorer sa compétitivité. Aussi, ces mesures favoriseront la mise en œuvre d'un Système de Vérification de la Légalité (SVL) et d'un Système de Traçabilité du Bois au Cameroun (STBC).

Au rang des menaces au développement de la branche d'activités «industrie du bois sauf fabrication des meubles », nous pouvons mentionner:

- ❖ L'insuffisance de la réglementation en matière de coupe ;
- ❖ Les régions enclavées et souvent déficientes en routes d'évacuation des bois (routes souvent aménagées et entretenues par les industriels eux-mêmes);

- ❖ La Non-disponibilité d'électricité limitant le développement industriel dans plusieurs régions;
- ❖ l'Engorgement dans les ports d'exportation où les délais de livraison constituent une variable clé.
- ❖ L'absence de politique de développement ou de cadre incitatif à la transformation plus poussée des bois;
- ❖ L'absence de promotion du matériau et de la maison en bois ;
- ❖ La situation sécuritaire dans la région de l'Est du Cameroun, détentrice de plus de 60% des réserves forestières du pays, pourrait freiner l'intérêt des investisseurs.

2.2. ANALYSE DE LA BRANCHE « FABRICATION DE PAPIER ET D'ARTICLES EN PAPIER, IMPRIMERIE ET EDITION »

A l'observation, la force de cette branche d'activité c'est la la présence de plus en plus marquée, d'acteurs dans le domaine de l'imprimerie. La principale faiblesse, c'est l'absence d'entreprise locale dans la fabrication de papier, conduisant à une dépendance totale de l'Economie nationale vis-à-vis de l'extérieur en papier.

L'analyse de l'environnement des affaires montre que les opportunités à saisir sont essentiellement :

- ❖ Le respect des dispositions de l'arrêté conjoint n°005/MINEPDED/MINCOMMERCE du 24 octobre 2012 relatif à la réglementation de la fabrication, de l'importation et de la commercialisation des emballages non biodégradables qui constituent une menace pour l'emballage plastique et de fait une opportunité à saisir pour le développement de la branche de fabrication de pâte à papiers et d'articles en papiers comme substitut de l'emballage plastique ;
- ❖ Les initiatives prises afin d'optimiser la viabilisation du site de la CELLUCAM notamment à travers des conventions entre le gouvernement du Cameroun et des PMEESA pour la production de la pâte à papier. Ce type de conventions permet de développer des technopoles pour les acteurs de la filière « forêt- bois », ainsi que des filières connexes (énergie, traitement des eaux, développement des compétences dans les métiers du bois, etc.)

Certains risques au développement de la branche sont perceptibles. Il s'agit de:

- ❖ Les risques écologiques émanant de l'installation des unités de production de pâte à papiers avec les émanations chimiques de nature polluante ;

- ❖ Les risques de tensions sur les prix des importations de pâte à papier et d'articles en papiers. En effet, le bois de trituration, matière première des papetiers et des fabricants de panneaux, sont de plus en plus utilisés et transformés pour le bois de chauffage chez les principaux pays fabricants de pâtes à papiers.

2.3. ANALYSE DE LA BRANCHE D'ACTIVITE « FABRICATION DE MEUBLES, ACTIVITES DE FABRICATION NCA ET RECUPERATION »

La principale force de cette branche d'activité c'est l'existence de quelques PMEESA de fabrication de meubles aux normes standards. Cependant, ses deux principales faiblesses sont l'absence de véritables unités de séchage, et le faible niveau de qualification de la main d'œuvre, des compétences et de formations en matière de maîtrise du design du meuble. Cela s'observe sur le marché local qui par la fabrication de produits peu élaborés et de qualité insuffisantes au plan de la finition. Au niveau de l'environnement des affaires, la principale menace est l'absence de normes et de contrôle de qualité de production dans la branche « fabrication de meubles, activités de fabrication NCA et récupération ».

Section 3- DIAGNOSTIC DE LA FILIERE « FORET-BOIS » PAR RAPPORT A SON POSITIONNEMENT DANS L'ECONOMIE NATIONALE

L'analyse faite dans cette section s'appuie d'une part les caractéristiques actuelles de la **filière « forêt-bois »**, vues comme des forces ou des faiblesses selon son positionnement dans l'économie nationale. D'autre part, elle met en exergue les éléments externes ayant un impact possible sur la contribution économique de filière dans l'économie. Ce diagnostic est élaboré à partir d'une analyse FFOM (Forces-Faiblesses-Opportunités-Menaces) de la filière forêt bois.

3.1. FORCES DE LA FILIERE « FORET-BOIS » DANS L'ECONOMIE NATIONALE

La filière « **forêt-bois** » présente plusieurs atouts lui conférant un positionnement assez important dans l'Economie Camerounaise.

- ❖ La filière «forêt-bois» pèse pour environ 5,3% dans le PIB et représente 15,7% de l'ensemble des exportations au Cameroun. De plus, cette filière représente 20 % des recettes d'exportations ;
- ❖ Le potentiel forestier et faunique du Cameroun est assez riche mais pas suffisamment valorisé. Le domaine forestier couvre 47% du territoire national en termes de superficie ;
- ❖ La SND-30 vise à promouvoir la croissance des secteurs de la transformation du bois et de l'écotourisme dans les conditions durables en améliorant leur propre niveau de compétitivité ainsi que le climat des investissements. Ceci passe par la fourniture des équipements de 2ème et 3ème transformation du bois aux PMEESA.
- ❖ Les contrôles effectués par l'administration des eaux et des forêts ont permis de réduire les activités illégales de transformation du bois d'origine frauduleuse.

3.2. FAIBLESSES DE LA FILIERE «FORET-BOIS » DANS L'ECONOMIE NATIONALE

En dépit de ses forces, la filière «forêt bois » fait face à quelques pesanteurs :

- ❖ Le marché national de la construction en bois encore par endroit embryonnaire et peu structuré
- ❖ Les PMEESA continuent de souffrir d'une absence de structures de formation de qualité visant l'amélioration de la qualité et les finitions des produits à base de bois.
- ❖ L'insuffisante structuration des acteurs de la filière avec d'un côté, les opérateurs industriels liés aux marchés internationaux qui sont majoritairement regroupés au sein du Groupement de la Filière Bois du Cameroun et de l'autre, en raison de leurs modes de fonctionnement informel, les opérateurs de plus petite taille relativement mal organisés au sein de regroupements multiples.
- ❖ La mauvaise structuration du Marché Intérieur du Bois avec pour conséquence la non-maîtrise des canaux d'approvisionnement des industries locales de transformation du bois.
- ❖ L'absence d'entreprises de transformation de la fibre de bois en pâte à papier sur le territoire national.

3.3. LES OPPORTUNITES DE LA FILIERE « FORET-BOIS » DANS L'ECONOMIE NATIONALE

La filière forêt bois au Cameroun présente un fort potentiel à développer, du fait notamment de :

- ❖ La demande croissante du marché intérieur

- ❖ Les marchés asiatique et européen constituent un débouché important à exploiter pour la commercialisation des produits de la filière
- ❖ Les marchés nationaux et sous-régionaux sont en pleine expansion

3.4. QUELQUES MENACES POUR LA FILIERE « FORET-BOIS »

Dans filière « forêt-bois » au Cameroun, certains changements en cours ou à venir peuvent avoir un impact négatif sur le positionnement de la filière dans l'Economie nationale. On peut citer, entre autres :

- ❖ L'absence de structures de financement essentiellement dédiées aux acteurs de la filière « **forêt-bois** » ;
- ❖ L'insuffisance des formations des PMEESA pour une production des articles en bois de qualité ;
- ❖ L'Absence d'un mécanisme systématique de récupération et de valorisation des déchets (rebus de l'exploitation forestière et chutes de la transformation de bois) ;
- ❖ Le mauvais état et l'insuffisance des infrastructures économiques (transport, information, télécommunication, énergie) ;
- ❖ Quelques insuffisances de l'infrastructure juridiques et légale ;
- ❖ Les tracasseries de contrôle (fiscalité, police, gendarmerie, autorités administratives, autorités coutumières) ;
- ❖ La décision interdisant l'exportation de bois en grumes a du mal à être implémentée.

Section 4- DIAGNOSTIC DES ACTEURS, DES PRODUITS ET DES METIERS DE LA FILIERE « FORET-BOIS »

4.1 ANALYSE DES ACTEURS DE LA FILIERE « FORET-BOIS »

La filière « **forêt-bois** » au Cameroun est composée d'une centaine (113) d'acteurs de grande et moyenne taille, ainsi qu'une multitude d'autres acteurs de petites et très petites tailles. On dénombre environ 21 grandes entreprises, 92 moyennes entreprises et des milliers de petites entreprises. Ces acteurs œuvrent tout le long de la chaîne de production du bois, segmentée en 4 niveaux, notamment : **(i)** la production forestière en amont, **(ii)** la transformation du bois au niveau méso, **(iii)** la commercialisation des produits bois en aval et, **(iv)** le transport des produits bois au niveau transversal.

La majorité des acteurs en amont de la chaîne de valeurs opèrent sur des surfaces forestières représentant près de 88% (6,22 millions sur 7 millions d'ha) des forêts de production du pays, avec en moyenne 100.000 ha de forêt par acteur. Les acteurs du milieu de la chaîne de valeurs, avec environ 191 unités opérationnelles, ont une capacité de transformation d'environ 2,8 millions de m³, soit 85% de la production nationale de grumes. Les acteurs en aval sont à l'origine de l'exportation de plus de 0,8 million de m³ de grumes et environ 0,85 million de m³ de débités (2,5 millions de m³ de grumes transformées).

Outre cette aptitude de production, les acteurs du secteur bois mènent leurs activités tout en entretenant un paysage associatif basé sur des affinités et autres intérêts communs. Le paysage associatif des acteurs du secteur privé forestier se révèle très fragmenté car composé d'une trentaine (33) d'associations et syndicats se partageant la grande majorité des grands acteurs, et une cinquantaine (57) pour les petits et très petits acteurs. En matière de syndicats, on dénombre 23 associations syndicales d'opérateurs artisanaux, 14 associations et syndicats de grandes, moyennes et petites entreprises et environ 50 associations syndicales de très petites entreprises. Cette forme d'organisation structurelle très fragmentée est à l'origine d'une action collective relativement faible pour capter les opportunités dans les maillons hauts de la chaîne de valeurs, et le moteur des difficultés d'ordre communicationnel et fonctionnel relevées par les acteurs du secteur.

Il apparaît ainsi que de manière sommaire, les acteurs du secteur privé de la filière « **forêt-bois** » au Cameroun ont, à des degrés divers, des connaissances approximatives des différents mécanismes (APV FLEGT, REDD, Certification, ...) ainsi que des outils susceptibles de promouvoir la légalité du bois. Il devient donc nécessaire d'envisager un programme de renforcement des capacités articulé pour certains, autour de la transparence pour asseoir une meilleure visibilité de leurs activités, et pour d'autres, autour de la sensibilisation ainsi que la formation dans tous les aspects et complexités des mécanismes suscités pour leur permettre de mieux s'impliquer.

En outre, l'insuffisante structuration du Marché Intérieur du Bois a pour conséquence la non-maîtrise des canaux d'approvisionnement des industries locales de transformation du bois.

4.2 ANALYSE DES PRODUITS ET DES METIERS DE LA FILIERE « FORET-BOIS »

La principale force des produits et métiers de la filière « **forêt-bois** » réside au niveau de:

- ❖ Le potentiel forestier et faunique riche mais pas suffisamment valorisé ;
- ❖ De nombreuses essences sont encore peu connues et sous-exploitées ;

Pour ce qui est des faiblesses, on peut évoquer ce qui suit :

- ❖ L'activité de production du sciage artisanal du bois au Cameroun est majoritairement illégale et par conséquent sa commercialisation l'est aussi. En outre, l'accès au bois d'origine légale reste une contrainte majeure pour le développement des PMEESA du maillon de la transformation du bois au Cameroun. La centralisation de la délivrance des permis depuis 2006 et les lourdes procédures ne sont pas de nature à encourager la migration des activités de ces acteurs de l'illégalité vers la légalité.
- ❖ Malgré le poids important de la transformation artisanale du bois dans la filière, les artisans continuent de faire face à une absence de structures de formation de qualité visant d'améliorer la qualité et les finitions des produits artisanaux à base de bois.

Section 5- DIAGNOSTIC DU CADRE JURIDIQUE QUI ENCADRE LA FILIERE « FORET-BOIS »

La principale caractéristique du système formel de gouvernance de la filière forêt-bois au Cameroun est la **foresterie communautaire** ; elle a permis pendant plus de 20 ans, la création de forêts communautaires dans le cadre de la loi sur la foresterie.

5.1 EXAMEN DES MODALITES DE LA PROPRIETE FONCIERE

Cet examen sous-tend les droits communautaires en matière de propriété, d'accès et d'utilisation des terres et des ressources forestières au Cameroun. Le système de propriété, d'utilisation et d'attribution des terres au Cameroun est complexe, avec des textes de loi qui émanent de différents secteurs et présentent souvent des contradictions ou des approches conflictuelles. La propriété foncière est régie principalement par l'**ordonnance No. 74-1 de 1974 fixant le régime foncier** (la « Loi foncière de 1974 »), qui prévoit que toutes les terres sont soit des **terres privées**, soit des **terres publiques**, soit des **terres nationales** (article 14).

-Les **terres privées** englobent les terres immatriculées, les terres en *freehold* et les concessions et elles peuvent inclure des terres privées appartenant à l'État ou des entités étatiques ainsi qu'à des individus ou des tiers.

-Les **terres publiques** englobent les terres détenues par l'État à des fins publiques très particulières (et comprennent le domaine public « naturel » tel que les terres côtières, les cours d'eau, le sous-sol et l'espace, et le domaine public « artificiel » qui est principalement lié aux infrastructures telles que les routes, les voies ferrées, les télécommunications, etc.).

-Les **terres nationales** « restantes » c'est l'ensemble de toutes les terres qui ne sont pas officiellement immatriculées comme étant publiques ou privées. Elles englobent la vaste majorité du Cameroun et relèvent de l'administration formelle de l'État. Cela comprend presque toutes les terres relevant du régime coutumier de propriété et d'utilisation (voir plus loin). La propriété foncière et l'octroi de titres de propriété relève essentiellement du Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires foncières (MINDCAF), alors que les décisions en matière de zonage et d'utilisation foncière plus générale sont prises par le Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT). Superposé au système de titres et de propriété figurent les classifications foncières et les autorités d'un certain nombre d'autres Ministères.

5.2 LA GOUVERNANCE FORESTIERE

Le Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF) est l'autorité chargée de toutes les ressources forestières, qui sont régies conformément à la loi de 1994 portant régime des forêts. Selon les termes de cette loi, les zones forestières du Cameroun sont divisées en **domaine forestier permanent** et **domaine forestier non permanent**. Le **domaine forestier permanent** traite des zones qui sont définitivement affectées à des zones forestières. Elles peuvent inclure plusieurs usages différents, y compris les parcs nationaux et les réserves de faune, ainsi que les « forêts de production » c'est-à-dire les concessions forestières à grande échelle destinées à faire l'objet d'une gestion durable (ce qui les préserve donc dans le **domaine forestier permanent**). Il convient de noter que les forêts communautaires statutaires *ne font pas* (et ne peuvent pas) faire partie du **domaine forestier permanent** mais relèvent plutôt du **domaine forestier non permanent**.

Pour faire partie du **domaine forestier permanent**, une zone forestière doit être « classée » par un acte administratif et l'acte de classification crée un droit de propriété privée (de l'État) sur la zone, ce qui signifie qu'elle passe de la catégorie des « **terres nationales** » à celle de « **terres privées** ». **Suivant les termes de la loi forestière de 1994, l'État est obligé de maintenir au moins 30 % du total de ses terres dans le domaine forestier permanent et, par conséquent, une zone ne peut pas être déclassée du domaine forestier permanent à moins qu'une superficie équivalente (en termes de taille et de qualité, et issue**

de la même zone écologique) ne soit classée dans le domaine forestier permanent en guise de compensation.

Le **domaine forestier non permanent** se compose de zones qui sont actuellement sous couvert forestier mais ne sont pas destinées à le rester et peuvent être affectées à d'autres usages. Le MINFOF est autorisé à affecter ces zones entre autres à la vente de bois sur pied (permis d'abattage de bois à court terme en coupe unique, généralement sur 1.000 à 2.500 ha), des permis de coupes de récupération (permis d'abattage de bois lorsque les terres ont été affectées par un autre Ministère à des fins qui ne sont pas compatibles au maintien comme zones forestières) et les forêts communautaires statutaires. Or crucialement, aucun de ces usages autorisés dans le **domaine forestier non permanent** (y compris les forêts communautaires statutaires) ne crée un droit de propriété. Le **domaine forestier non permanent** est constitué de terres forestières qui sont nationales et privées (comme celles qui font l'objet d'une concession) qui n'ont pas été affectées au **domaine forestier** permanent, mais comme la classification sous le domaine forestier permanent implique la création d'un nouveau titre de propriété, en principe seules les terres non privées (ou les terres dont le propriétaire privé est exproprié en vertu des procédures publiques) peuvent être classées comme relevant du **domaine forestier permanent**.

5.3 L'AFFECTION DES TERRES NATIONALES

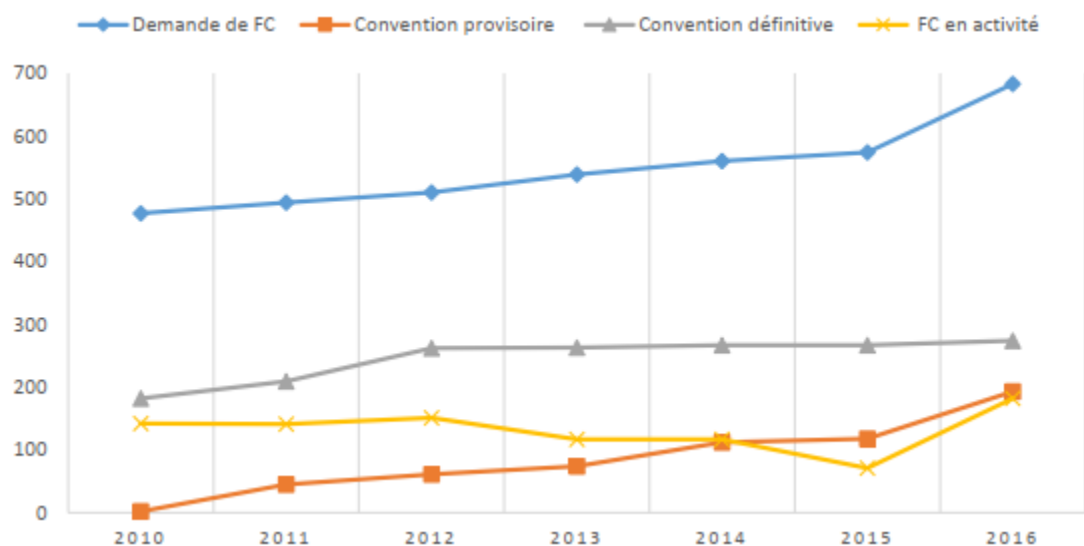
L'utilisation des terres nationales – les terres non attribuées relevant de l'administration de l'État – fait l'objet de l'intervention d'une variété d'acteurs. Un moyen clé pour transformer des terres nationales en terres privées consiste à octroyer une concession, aux termes du décret de gestion du domaine national de 1976. D'après ce décret, les demandes de concessions doivent être soumises au MINEPAT et sont attribuées soit par arrêté du Ministre soit, dans le cas des concessions supérieures à 50 hectares, par décret présidentiel. Toutefois, dans la pratique, d'autres Ministères (en particulier le Ministère de l'Agriculture et du Développement rural – MINADER) sont étroitement impliqués dans les préparatifs et la proposition des aires de concession. En règle générale, les concessions peuvent uniquement être attribuées sur les terres relevant du domaine national (et non sur des terres privées, sauf en cas d'adoption d'une procédure d'expropriation). Il est aussi possible que les terres nationales soient transformées en terres privées de l'État à la demande d'un ministère particulier. Dans certains cas (en particulier, dans le cas d'investissements publics ou d'investissements avec une participation de l'État), cette procédure peut être utilisée pour extraire certains lots des terres nationales afin de soutenir des investissements économiques dans la **filière « forêt-bois »**

notamment. Si un Ministère comme le MINPMEESA demande que des terres lui soient attribuées et qu’il ne procède pas à leur mise en valeur dans un délai de trois ans, les terres deviennent des terres privées de l’État non affectées et peuvent alors être vendues. Les investissements industriels suivent le plus souvent une procédure d’attribution de concession mais ils peuvent aussi impliquer l’utilisation de terres privées de l’État dans certaines circonstances.

5.4 LA FORESTERIE COMMUNAUTAIRE STATUTAIRE AU CAMEROUN

Le Cameroun est le premier pays d’Afrique centrale à introduire le concept de foresterie communautaire statutaire en 1994. Après un démarrage assez lent (la première forêt communautaire a vu le jour en 1997), la création de forêts communautaires a progressé régulièrement jusqu’en 2011. Toutefois, en 2016 la vitesse de création des forêts communautaires définitives est devenue stationnaire malgré une demande croissante. Dans le même temps, il y a eu davantage d’attributions de conventions provisoires de gestion de forêt communautaire. La figure ci-dessous illustre la progression du nombre de forêts communautaires au fil du temps.

Figure 9: Evolution du nombre d’attributions de conventions dans la foresterie communautaire au Cameroun



Source : Auteur à partir des données du MINFOF

Si des progrès remarquables ont pu être réalisés pendant quelques années en matière d'attribution initiale de droits forestiers communautaires, le maintien de ces droits s'est avéré plus problématique. D'après les données MINOF et du World Resources Institute (WRI), un certain nombre de plans simples de gestion ont nettement plus de 5 ans. Ceci suggère que plusieurs de ces forêts communautaires « définitives » ne sont plus activement gérées par les communautés en question. Ceci peut-être en raison des obstacles administratifs (pesanteurs de la bureaucratie) que soulève le renouvellement du plan de gestion, du « dépouillement des actifs » des forêts de coupe les plus accessibles durant le premier cycle du plan, ou encore pour d'autres motifs. On peut aussi évoquer le fait qu'elles sont actives mais ne respectent pas les obligations juridiques qui exigent la soumission d'un nouveau plan simple de gestion tous les cinq ans pour pouvoir demander les permis d'exploitation pertinents. D'après la loi forestière de 1994, les communautés peuvent demander des droits exclusifs de gestion des aires forestières au sein de leurs zones forestières communautaires en tant que forêts communautaires (statutaires). Les forêts communautaires statutaires sont uniquement permises dans le **domaine forestier non permanent** et elles ne doivent pas avoir une superficie supérieure à 5.000 hectares

❖ **Les contraintes du système de foresterie communautaire**

Les examens des avantages du cadre existant de la foresterie communautaire statutaire pour les communautés ont montré des résultats douteux d'un point de vue économique, social et environnemental et la foresterie communautaire est largement considérée comme un échec. Si quelques études marginales affichent des avantages économiques pour les communautés, la plupart suggèrent que la foresterie communautaire n'a pas eu d'impact marqué sur leur niveau de vie, sur les revenus des ménages ou leurs actifs de base et qu'elle n'a pas non plus réduit leur vulnérabilité. Parmi les éléments de ce modèle de foresterie considéré comme défectueux, nous pouvons citer :

- ✓ La taille limitée à 5.000 hectares
- ✓ Sécurité précaire du régime foncier et durée insuffisante d'une forêt communautaire statutaire
- ✓ Lourdeur du processus bureaucratique de création et de gestion des forêts communautaires
- ✓ Engorgements administratifs
- ✓ Faible renforcement des capacités et faible soutien des communautés

❖ **Défis et obstacles système de foresterie communautaire**

Il y a beaucoup de raisons qui expliquent ces difficultés. Certaines découlent des hiérarchies communautaires traditionnelles qui ne sont plus compatibles avec une vision du développement humain fondée sur les droits. Dans certaines communautés, un modèle « axé sur la communauté » sera peut-être incompatible avec l'organisation socio-économique traditionnelle, qui repose avant tout sur la sécurisation du bien-être du clan ou de la famille et l'imposition d'un modèle communautaire peut créer des conflits. Toutefois, les inégalités et les hiérarchies ont été renforcées par diverses politiques, y compris le manque (de facto) d'accès à une éducation primaire et secondaire universelle et des changements dans la structure des chefferies pour les rendre redevables en amont (envers l'État) plutôt qu'en aval (envers la communauté). Concernant les obstacles, Il existe un certain nombre de facteurs qui créent des barrières commerciales qui entravent le bon fonctionnement des entreprises de forêt communautaire :

- ✓ L'état de l'infrastructure routière
- ✓ Le manque d'électricité
- ✓ Les autorisations, les permis et les taxes dont le coût pèse sur les petites entreprises
- ✓ La corruption
- ✓ Le manque de soutien politique pour la commercialisation des produits
- ✓ Les insuffisances de l'infrastructure juridique et légale

CONCLUSION

Au terme de ce chapitre, il ressort notamment que pour garantir l'accès des PMEESA au bois légal, il faut envisager la création de plantations forestières au niveau des CTD (Communes et Régions) Cela permet aussi de les impliquer dans la gestion durable des ressources naturelles et les amener à structurer le tissu économique local avec l'installation des PMEESA dans les maillons de les chaînes de valeur locales de la transformation du bois ; maillons pour lesquels chaque CTD présente un avantage comparatif. La conjonction des actions au niveau de chaque CTD, notamment celles situées dans les grands bassins de la **filière «forêt-bois »** concourt à terme au niveau national à l'accroissement du nombre de plantations forestières; et au renforcement de la structure de l'industrie de transformation du bois jusqu'à la troisième transformation, en vue notamment de la fabrication des meubles, la construction des logements et bâtiments et les usages industriels

CHAPITRE 5 : AXES STRATEGIQUES DE DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE « FORET-BOIS » AU CAMEROUN

INTRODUCTION

L'objectif de ce cinquième chapitre est de présenter le modèle économétrique en séries temporelles et l'analyse statistique multivariée qui nous permet de mettre en exergue d'une part les gains potentiels de la réalisation du projet d'insertion des PMEESA dans divers segments de la transformation du bois dans les chaînes de valeurs locales et d'autre part le profilage des produits, métiers et PMEESA à fort potentiel dans chaque segment de la Chaîne de Valeurs du Bois (CVB).

Section 1- MODELE DE PREVISION DES GAINS POTENTIELS DU PROJET D'INSERTION DES PMEESA DANS LES CHAINES DE VALEURS LOCALES DE LA TRANSFORMATION DU BOIS

Dans cette partie de notre analyse, nous bâtissons un modèle de prévision du comportement de l'ensemble des acteurs de la **filière «forêt-bois»** au Cameroun. Pour ce faire nous déclinons dans les prochaines lignes la méthodologie adoptée pour parvenir à notre objectif mentionné ci-dessus.

Ainsi, il est question de faire dans un premier temps une identification des acteurs et des différentes dynamiques afin de cerner au final leurs rapports le long de la chaîne de valeurs de la **filière «forêt-bois»**.

1.1 LES CONDITIONS D'ANALYSE DU MODELE DE PREVISION

L'étude des anticipations en rapport avec la **filière «forêt-bois»** au Cameroun nécessite au préalable une identification et une connaissance des différents acteurs qui influencent les dynamiques observées sur le marché. Partant des usages et de l'analyse la **filière «forêt-bois»** à l'échelle nationale et internationale, notre modèle s'appuie sur des hypothèses liées au climat de la filière.

Dans un premier temps, nous nous intéressons à la ressource sur sa forme brute. En fonction des régions d'origines, des essences et des destinations, les ajustements de l'offre et de la demande des produits forestiers diffèrent. C'est cette observation qui justifie notre première hypothèse qui stipule que les produits « bois homogènes » sont parfaitement substituables en fonction de leur région de provenance ou de destination. Ainsi les prix qui justifient le choix sont quasiment contrôlables lorsque l'on prend en compte les coûts de transport et donc d'acheminement sur les lieux de commercialisation.

Ainsi si notre modèle prend bien en compte les dynamiques des échanges entre les dix (10) régions du pays, il est maintenant intéressant d'introduire des facteurs qui prennent en compte les déterminants de l'offre et de la demande internationale afin de les capter de façon efficace dans notre modèle.

La seconde hypothèse est celle qui concerne les actions de régulation et l'impact des barrières administratives, fiscales, et commerciales, la présence de syndicats ou celle d'associations de consommateurs puissantes. En effet, nous faisons l'hypothèse que ces derniers influencent à la fois les comportements d'offre et de demande.

La dernière hypothèse du modèle est que la possibilité d'implantation d'une entreprise voire d'une PMEESA dans le pays lui confère des avantages comparatifs vis-à-vis des produits importés uniquement si celles-ci ont les mêmes technologies de production.

1.2 FORMALISATION DU MODELE DE PREVISION

Tel que démontré dans les analyses ci-dessus, les potentielles évolutions de la filière « forêt-bois » au Cameroun ne peuvent être perçues et anticipées qu'à travers les différentes composantes. Il s'agit donc pour nous de définir le cadre qui permettra de visualiser de façon précise ces différentes évolutions possibles.

Notre modèle part de la formulation qui décrit le marché du bois en fonction de ses différentes composantes tel que l'on a : $Q = f(D, O, T, e)$

Dans cette équation :

Q : désigne l'ensemble du marché du bois sur le territoire national

D : désigne la demande nationale

O : l'offre nationale

T : l'ensemble des acteurs de la filière bois

E : l'ensemble des éléments non captés tels que les activités qui se pratiquent à différents maillons de la chaîne de valeurs de la filière « forêt-bois » dans l'illégalité.

Après avoir défini la structure générale de notre filière « forêt-bois », il est question de s'intéresser à chacun des éléments, car ce sont ces derniers qui vont nous permettre de nous prononcer de façon efficiente sur les acteurs les plus optimaux pour les intégrations aux différents maillons de la Chaîne de Valeurs.

❖ La composante demande

Dans cette section de notre équation, nous prenons comme référence le modèle d'Armington (1969) qui a été élaboré pour représenter le choix de consommation entre biens d'origine domestique et étrangère.

La demande pour un bien composite p s'exprime sous la forme suivante :

$$D_{p,i} = (1 - b_{D_{p,i}})PN_{p,i} + b_{D_{p,i}}M_{p,i} ; \quad \text{Avec}$$

$D_{p,i}$ La demande de produits composites p, dans la région i. La demande de produits composites représente une sorte de « moyenne pondérée » de produit domestique et de produit étranger;

$PN_{p,i}$ La demande de produits domestiques en bois p (produits au Cameroun) dans la région i;

$M_{p,i}$ La demande de produits en bois importés p (produits à l'étranger) dans la région i

$b_{D_{p,i}}$ est une constante qui vérifie $0 < b_{D_{p,i}} < 1$

Compte tenu des hypothèses de notre modèle, les demandes de produits domestiques $PN_{p,i}$ et de produits importés $M_{p,i}$ s'expriment comme des fonctions de la demande composite et des prix relatifs des produits domestiques et étrangers.

❖ La composante Offre

Tout comme pour la fonction de demande, la fonction d'offre est sujette à plusieurs variables qui la déterminent. Ainsi, en nous inspirant du modèle de Geraci et Prewo (1982), la structuration de l'offre est donnée telle que suit : $O_{w,i} = (1 - b_{S_{w,i}})LS_{w,i} + b_{S_{w,i}}X_{w,i} + R_i$; Avec :

$O_{w,i}$ L'offre de produits composites w, dans la région i;

$LS_{w,i}$ L'offre de produits w à destination du marché domestique (Camerounais), dans la région i;

$X_{w,i}$ L'offre de produits w à destination du reste du monde, i.e., le volume de produits exportés, dans la région i;

R_i est un vecteur de variables qui prend en compte l'ensemble des mesures à caractères régulatrices et politiques qui influencent la demande. Il s'agira notamment ici de prendre en compte les mesures de gouvernance et les actions des organisations de travail.

$b_{S_{w,i}}$ une constante qui vérifie : $0 < b_{S_{w,i}} < 1$.

Comme pour la fonction de demande, nous pouvons exprimer $LS_{w,i}$ comme des fonctions de $O_{w,i}$ et du prix relatif des deux produits sur le marché du bien.

❖ Les acteurs de la filière « forêt-bois » (T)

Cette composante de notre fonction est une variable dummy de type catégorielle. Cette variable nous permet notamment de définir avec précision quelle composante de la filière «forêt-bois» est la plus à même de s'intégrer suite à un choc quelconque rencontré sur le secteur.

Cette variable prend notamment en compte les composantes suivantes :

- ✓ L'Artisanat
- ✓ Les Organisations de l'Economie Sociale (OES)
- ✓ Les Unités de l'Economie Sociale (UES)
- ✓ Les Petites et Moyennes Entreprises (PME)
- ✓ Les Moyennes entreprises (ME)

Ces composantes peuvent être agrégées ou désagrégées en lors de la de prévision.

❖ Les Eléments invisibles (e)

Cette composante de notre modèle vise notamment la prise en compte de l'ensemble des composantes illicites de la chaîne de valeurs de la filière « forêt-bois » et intègre donc les mesures de coupe illicite de bois et de « marché noir » observées sur le marché du bois.

❖ Résultats de la prévision

Tableau 14: Description des variables du modèle de prévision

Variables	Période de disponibilité des données	Sources des données
Rente forestière		World Development Indicators- WDI (Banque Mondiale, 2021)
Part de la filière « forêt-bois » dans les exportations	2012-2020	INS (Comptes Nationaux)
Statistiques d'abattage	2011-2020	Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF)
Production formelle de bois	2010-2019	MINFOF
Différentes essences de bois exportées	2010-2020	MINFOF

Consommation des produits forestiers	2010-2020	Comptes Nationaux (INS)
Produits et articles en bois exportés	2011-2020	Comptes Nationaux (INS)
Part de la filière “forêt-bois” dans les exportations de meubles	2011-2020	Comptes Nationaux (INS)
Produits forestiers ligneux et non ligneux	2009-2020	Données du commerce extérieur (Douane Camerounaise)
Exportations de bois pour différentes essences	2008-2021	MINFOF
Contribution au PIB	2008-2021	INS
Taux d’exportations de bois pour chaque destinataire	2000-2020	Données du commerce extérieur (Douane Camerounaise)
Volumes et couts des exportations bois	2000-2020	Données du commerce extérieur (Douane Camerounaise)
Taxes collectées sur les produits Forestiers	2010-2020	MINFOF

Source : Auteur

Nos prévisions montrent en effet que malgré l’interdiction de l’exportation du bois sous forme de grumes projetée pour compter de 2023 par la COMIFAC, une certaine part de la production de bois en grumes est toutefois conservée et exportée sur les cinq premières années de la mise en œuvre du projet ; en allant de 500 mille à 124 milles mètres cubes. Cette part peut être notamment expliquée par la prise en compte des activités illicites dans la filière forêt-bois. Par contre, on constate un accroissement des exportations des produits de première transformation comme sciage ; respectivement 1.875.324 mètres cubes la première année, 2 101 678 la seconde, 2 201 328 la troisième et 2 267 149 la quatrième année d’exécution du projet

Tableau 15: Résultats du modèle de prévision

Paramètres		Périodes (pour compter de 2023, avec N= année 2022)			
		N+1	N+2	N+3	N+5
Production	bois en	428.413	508.221	552.207	645.257

Prévision pour les exportations et production de bois Brut et Transformés	grumes (en mètre cube)				
	Exportation de Bois en grumes	552.000	543.000	360.000	124.000
	Bois de sciages	2.743.856	3.031.052	3.078.124	3.154.000
	Exportation de bois de scillage	1.875.324	2.101.678	2.201.328	2.267.149

Source : Auteurs à partir du logiciel Matlab 14

Section 2- APPROCHE MULTIVARIEE DE PROFILAGE DES PMEESA ET DES PAYS D'APPARTENANCE DE LA PMEESA DANS LA CHAINE DE VALEURS DE LA TRANSFORMATION DU BOIS

L'Analyse en Correspondance Multiples (ACM) est la méthode adéquate lorsque les indicateurs primaires relatifs aux PMEESA ou à leurs pays d'appartenance peuvent être codifiés sous forme binaire. On obtient ainsi une base multidimensionnelle de données où tous les indicateurs primaires sont codifiés en 0 ou 1. Avec K indicateurs et n individus (PMEESA ou encore pays d'appartenance de la PMEESA), chaque unité peut être représentée par un vecteur-ligne de dimension (1, K). De même, chaque indicateur peut être représenté un vecteur-colonne de dimension (n, 1). Les relations entre les variables et ou les individus ne sont pas directement appréhendables dans cet espace de dimension (n, k). Comme toutes les autres techniques d'analyse factorielle, l'ACM recherche un sous-espace optimal dans lequel on peut dépister les liaisons (non linéaires) entre les indicateurs, entre les individus (PMEESA ou encore pays d'appartenance de la PMEESA) ou entre indicateurs et individus. Le processus de recherche des sous-espaces optimaux passe par la maximisation de l'inertie du nuage de points. A partir de la matrice des données, nous recherchons les vecteurs propres associés aux premières valeurs propres qui mesurent l'inertie du nuage des points projetés. Le premier vecteur propre associé à la première valeur propre (la valeur propre la plus élevée) est appelé premier axe factoriel ; il a un sens particulier. C'est en effet l'axe en direction duquel l'étalement du nuage de points est maximal. Sur le premier axe factoriel issu de la projection du nuage des

points-variables, chaque indicateur primaire de performance économique a une coordonnée factorielle encore appelée score. Ce score traduit l'importance de l'indicateur sur le premier axe factoriel. Le poids recherché dans la forme fonctionnelle de l'Indice Composite de Performance (ICP) correspond à ce score normalisé (rapport entre le score et la valeur propre). L'ICP ainsi obtenu nous permet au final de faire des comparaisons robustes des profils des PMEESA de la filière « forêt-bois » d'un pays concurrent à un autre sur le marché du bois et de ses produits dérivés.

2.1 CONSTRUCTION DE L'INDICE COMPOSITE DE PERFORMANCE

Notre choix de procéder par l'approche d'inertie (ACM) pour construire notre Indice Composite de Performance (ICP), est guidé par le souci d'éliminer l'arbitraire dans le calcul d'un tel indice tout en évitant la redondance dans le choix des dimensions pertinentes de la performance d'une PMEESA de la filière « forêt-bois ». Nous utilisons une technique de la statistique multivariée basée sur l'analyse factorielle, l'Analyse en Correspondances Multiples (ACM), permettant d'agréger différentes dimensions de la performance des PMEESA en vue de construire un ICP. L'ACM retenue comme méthode nous permet de transformer les variables qualitatives en variables quantitatives par découpage en classes ou par codage binaire. Afin de formuler notre ICP, nous présentons d'abord un certain nombre de notations de base, et par la suite nous mettons en relief les éléments d'aide à la formation de l'ICP tels que la distance du Khi-Deux, les axes factoriels, l'inertie des différents nuages. Nous déboucher sur la forme fonctionnelle de l'ICP et son exploitation pour le calcul de ses différentes valeurs.

❖ Notations

Soit I = Ensemble des PMEESA i . $Card I = n$

Q = Ensemble des variables de la performance

J_q = Ensemble des modalités de réponse à la variable q .

$J = \cup \{J_q / q \in Q\}$ est l'ensemble des modalités de réponses à toutes les variables.

$Card J = p$;

X = Tableau de réponses à n lignes et p colonnes ; $x_{ij} = 1$ ou $x_{ij} = 0$ selon que la PMEESA i a choisi la modalité de la question q ou non. Un tel tableau est appelé tableau disjonctif complet. Il est la juxtaposition de Q sous tableaux : $X = [X_1, X_2, \dots, X_q, \dots, X_Q]$.

L'ACM est l'analyse du tableau X ou du tableau $B = X'X$ appelé tableau de contingence de Burt de terme général : $b_{jj'} = \sum_{i=1}^n x_{ij}x_{ij'}$. Il y'a équivalence entre les deux analyses.

Les marges en ligne du tableau X sont constantes et égales au nombre Q de variables:

$$x_i = \sum_{j=1}^p x_{ij} = Q$$

Les marges en colonne correspondent au nombre des PMEESA ayant choisi la modalité j de la question q :

$$x_j = \sum_{i=1}^n x_{ij} .$$

Pour chaque sous-tableau X_q , l'effectif total est : $x_q = \sum_{j \in q} x_j = n$

La somme des marges donne l'effectif total x du tableau X, soit :

$$x = \sum_{i=1}^n \sum_{j=1}^p x_{ij} = nQ$$

On muni chaque PMEESA i d'une masse identique égale à $m_i = \frac{1}{n}$ et chacune des modalités j est pondérée par sa fréquence $m_j = \frac{x_j}{nQ}$

❖ Distance du χ^2

Dans \mathbb{R}^n la distance entre deux modalités s'écrit :

$$d^2(j, j') = \sum_{i \in I} n \left(\frac{x_{ij}}{x_j} - \frac{x_{ij'}}{x_{j'}} \right)^2$$

Dans \mathbb{R}^p , la distances entre deux individus (PMEESA ou encore pays d'appartenance des PMEESA) i et i' est donnée par :

$$d^2(i, i') = \frac{1}{Q} \sum_{j \in J} \frac{n}{x_j} (x_{ij} - x_{i'j})^2$$

La distance entre la modalité j et le centre de gravité du nuage g s'écrit :

$$d^2(j, g) = nd^2(j, g) = n \sum_{i=1}^n \left(\frac{x_{ij}}{x_j} - \frac{1}{n} \right)^2 = \frac{n}{x_j} - 1$$

❖ Axes factoriels et facteurs :

Si l'on note par D la matrice d'ordre (j, j') ayant les mêmes éléments diagonaux (effectifs correspondant à chacune des modalités) que B, pour trouver les axes factoriels, on diagonalise la matrice : $V = \frac{1}{Q} X'XD^{-1}$

Dans \mathbb{R}^p , l'équation du α -ième axe factoriel u_α est : $\frac{1}{Q} X'XD^{-1}u_\alpha = \lambda_\alpha u_\alpha$

L'équation du α -ième facteur φ_α s'écrit : $\frac{1}{Q} D^{-1}X'X\varphi_\alpha = \lambda_\alpha \varphi_\alpha$

De même, l'équation du α -ième facteur ψ_α dans \mathbb{R}^n est :

$$\frac{1}{Q}XD^{-1}X'\psi_\alpha = \frac{1}{Q}XD^{-1}X' = \lambda_\alpha\psi_\alpha$$

Entre les deux facteurs, on a les relations de transition suivantes :

$$\begin{aligned}\varphi_\alpha &= \lambda_\alpha^{-1/2}D^{-1}X'\psi_\alpha \\ \psi_\alpha &= \frac{1}{Q}\lambda_\alpha^{-1/2}X\varphi_\alpha\end{aligned}$$

La coordonnée factorielle de la PMEESA i sur l'axe α s'écrit :

$$\psi_{\alpha i} = \lambda_\alpha^{-1/2} \sum_{j=1}^p \frac{x_{ij}}{x_i} \varphi_{\alpha j} = \frac{1}{Q} \lambda_\alpha^{-1/2} \sum_{j \in p(i)} \varphi_{\alpha j}$$

Où $p(i)$ désigne l'ensemble des modalités retenues pour la PMEESA i . De même la coordonnée de la modalité j sur l'axe α est donnée par :

$$\varphi_{\alpha j} = \lambda_\alpha^{-1/2} \sum_{i=1}^n \frac{x_{ij}}{x_j} \psi_{\alpha i} = \frac{1}{x_j} \lambda_\alpha^{-1/2} \sum_{i \in I(j)} \psi_{\alpha i}$$

Où $I(j)$ désigne l'ensemble des PMEESA ayant la modalité j .

❖ Formulation de l'inertie :

L'inertie $I_n(j)$ de la modalité j vaut :

$$I_n(j) = m_j d^2(j, g) = \frac{1}{Q} \left(1 - \frac{x_j}{n}\right)$$

L'inertie d'une variable de performance vaut :

$$I_n(q) = \sum_{j \in J_q} I_n(j) = \frac{1}{Q} (J_q - 1)$$

On en déduit que l'inertie totale vaut :

$$I_T = \sum_q I_n(q) = \sum_{j=1}^p \frac{x_j}{nQ} d^2(j, g) = \frac{P}{Q} - 1$$

Cette inertie totale dépend uniquement du nombre de variables et de modalités et non des liaisons entre les variables.

2.2 FORME FONCTIONNELLE DE L'INDICE COMPOSITE DE PERFORMANCE

✓ Forme générale de l'ICP

Considérons Q indicateurs primaires qui reflètent la performance d'une PMEESA tels que le chiffre d'affaires, la productivité marginale ou même le nombre d'emplois créés. Le problème que nous voulons résoudre est

le suivant : comment agréger ces indicateurs qualitatifs en seul indice composite simple qui a la propriété d'être un bon résumé de l'information apportée par les indicateurs initiaux ? L'idée basique est donc de résumer l'information apportée par ces indicateurs qualitatifs en un seul Indice Composite de Performance que nous notons ICP_i . Pour la suite, nous reconsidérons un certain nombre de notations parmi celles précédemment évoquées:

J_q est le nombre de modalités de l'indicateur q ;

W_j^q est le poids accordé à la modalité $j, j \in J_q$ et déterminé de façon non arbitraire par l'ACM ;

x_j^q est une variable prenant la valeur 1 lorsque la PMEESA i a adopté la modalité j , et 0 sinon.

Au final l'ICP pour la PMEESA i peut être présenté sous la forme fonctionnelle,

$$ICP_i = \frac{\sum_{q=1}^Q \sum_{j \in J_q} W_j^q x_j^q}{Q}$$

Pour la PMEESA i , cet indicateur est simplement une moyenne des poids des variables binaires x_j^q . Le poids W_j^q à attribuer à chaque composante de l'indice ICP_i est le score (coordonnées factorielles sur le premier axe) normalisé ($\text{score} / \lambda_1^{1/2}$) de la modalité x_j obtenu après application d'une ACM. A ce stade de notre exposé, il apparaît nécessaire d'identifier la méthode appropriée pour déterminer les poids W_j^q .

Dans la littérature, plusieurs méthodes sont proposées et se basent généralement sur l'analyse statistique multivariée. Sahn et Stifel (2000,2001) proposent d'utiliser la technique de l'Analyse Factorielle des Correspondances (AFC) pour déterminer les poids W_j^q . Filmer et Pritchett (1998) préconisent l'ACP pour déterminer les poids W_j^q . Asselin (2002) a recours à l'ACM qui est un cas particulier de l'Analyse en Composante Généralisée (ACG) afin de déterminer les poids. Dans notre étude nous adoptons l'approche d'Asselin (2002), car cette méthode se prête mieux au type de données dont nous disposons et qui comportent un ensemble de variables binaires représentant les différentes modalités que peuvent prendre les indicateurs primaires reflétant les performances des PMEESA de la **filière « forêt-bois »** au Cameroun ou dans d'autres pays concurrents sur le marché du bois

✓ **Données et variables de l'étude**

Notre base de données extraite du WDI (2021) porte sur 132 pays et fournit des données relatives à la situation socio-démographique des PMEESA. La base comporte 17 variables, à savoir 3 variables macroéconomiques et 13 variables socio-démographiques. Les variables macroéconomiques sont : le Produit National Brut par habitant (PNBhab), la part de la filière « **forêt-bois** » dans le Produit National Brut (ForBoPNB), la part de l'industrie dans le Produit National Brut (IndusPNB), la part des services dans le

Produit National Brut (SerPNB). Les variables socio-démographiques sont : l'espérance de vie à la naissance (Esper de vie), le taux de mortalité infantile (Taux Mort I), le pourcentage de la population urbaine (Pourc pop urb), le pourcentage d'analphabète (Pourc analph), le taux d'accès à l'eau potable (T. Racc E Po), le nombre de téléphones pour 1000 habitants (Nbre Téléph), le nombre d'ordinateurs pour 1000 habitants (Nbre Ordin), le nombre de voitures pour 1000 habitants (Nbre Voitur), le nombre d'internet pour 1000 habitants (Nbre Intern), le nombre de journaux par habitant (journalhab), le nombre de lits d'hôpital pour 1000 habitants (Nbrlithop), le nombre de médecins pour 1000 habitants (Nbrmedec) et le taux de fertilité (Taux fertil)

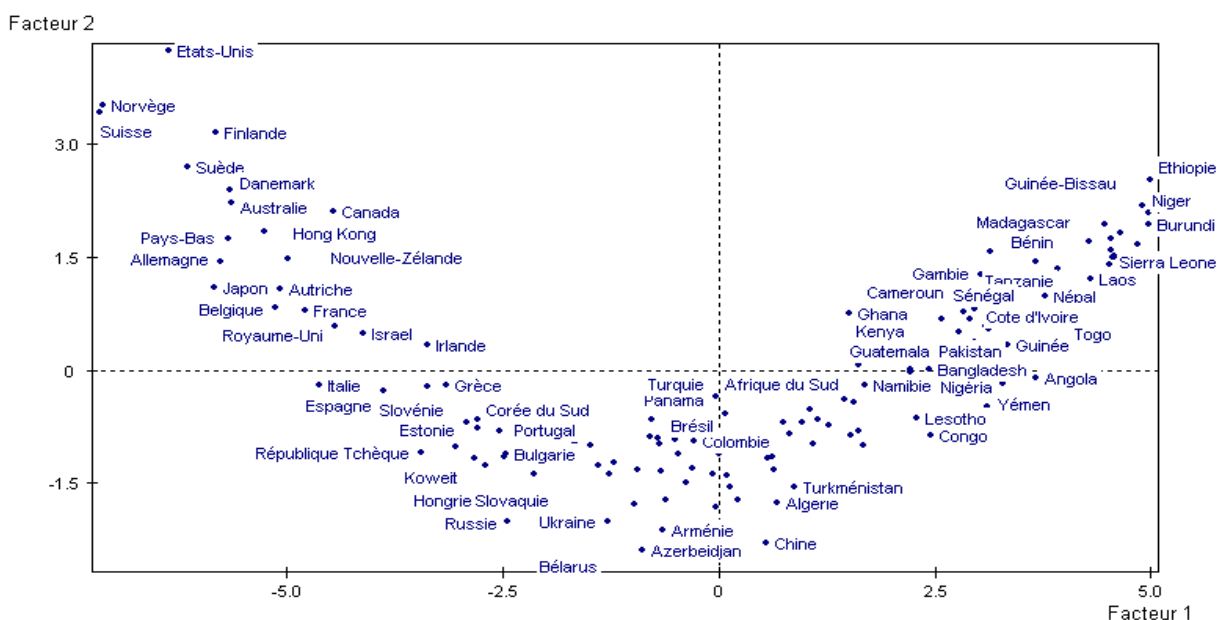
Notre objectif est assigné est de réaliser une classification de ces pays. La méthode de classification cherche à partitionner un ensemble d'individus (PMEESA ou pays d'appartenance de la PMEESA) en groupes homogènes selon ce qu'ils ont de commun. Les individus appartenant au même groupe (ici il s'agit du cadran du l'espace factoriel) donné ont un profil homogène par rapport aux variables de l'analyse ; contrairement aux PMEESA ou aux pays d'appartenance de la PMEESA qui sont à l'extérieur du groupe considéré.

❖ **Analyse des résultats**

L'analyse du nuage de points (figure 9) présentant les pays d'appartenance des PMEESA sur le marché du bois montre quatre groupes de pays aux profils homogènes pris séparément. L'un des groupes est constitué la Côte d'Ivoire des pays comme le Cameroun, le Guatemala, le Pakistan, le Kenya, la Côte d'Ivoire, le Laos, la Tanzanie, etc....

Pendant que les 10 premières destinations des exportations Camerounaises de bois en grumes en 2020 sont respectivement la Chine (333.765 mètre cube), le Vietnam (186.542 mètres cubes), le Bangladesh (33.372 mètres cube), la Turquie (8.590 mètres cubes), l'Inde (4.818 mètres cubes), la Belgique (3.760 mètres cubes), les Emirats Arabes Unis (2.894 mètres cube), la France (2.878 mètres cube), le Portugal (2.480 mètres cube) et le Pakistan (2006 mètres cube), les principales destinations potentielles des produits issus de la 2^{ème}, 3^{ème} voire 4^{ème} transformation du bois Camerounais sont plutôt les pays ci-dessus mentionnés qui ont des PMEESA au même profil moyen que celle du Cameroun.

Figure 10: Nuage de points des pays sur le marché du bois



Source : Auteur à partir du logiciel SPAD

Section 3- SIMULATION DE L'IMPACT DU PROJET D'INSERTION DES PMEESA DANS LES CHAINES DE VALEURS LOCALES DE LA TRANSFORMATION DU BOIS SUR LES AGREGATS ECONOMIQUES

Dans la littérature économique, l'usage des Modèle d'Equilibre Général Calculable (MEGC) statique ou meme dynamique est répandu notamment pour ce qui est de l'étude des chocs (endogènes et exogènes) et de l'analyse des implications sur le taux de croissance du PIB des mesures de politique économique. On peut par exemple vouloir évaluer les effets de l'intégration régionale, des Accords de Partenariats Economiques (APE) ou encore de la Zone de Libre Echange Continentale Africaine (ZLECAF) sur le niveau d'emploi ou le taux d'inflation ou même sur les reserves de change (équilibre extérieur). **Dans le cas de cette étude, nous voulons savoir quel est l'impact du projet d'insertion des PMEESA dans les chaînes de valeurs locales de la transformation du bois sur certains agrégats économiques comme le taux de croissance du PIB au Cameroun.** Nous mobilisons pour cela un Modèle d'Equilibre Général Calculable Dynamique (MEGCD).

Notre MEGCD est inspiré de la théorie microéconomique d'Equilibre Général développée par M. E. L. Walras [Walras (1874 et 1898) ; Guillermo (2013)]. Il s'agit d'un outil de simulation d'impact des chocs structurels

dans une optique d'aide à la prise de décision publique. L'intérêt du MEGC par rapport à d'autres modèles macroéconomiques c'est sa faculté à représenter explicitement les canaux de transmission potentiels des chocs et de tenir compte de la structure de l'Economie en intégrant dans un cadre unique les différentes interdépendances entre les agents économiques. En effet, par définition un MEGC est un modèle d'équilibre général; il prend en compte l'ensemble de l'Economie et détermine les prix relatifs sur tous les marchés des produits des facteurs de façon à assurer l'équilibre de ces derniers. Par définition également, un MEGC est un modèle calculable ; il permet une analyse quantitative de problèmes économiques qui sont parfois difficiles, voire impossible, à étudier sur la seule base d'une modélisation théorique.

3.1 STRUCTURE ET TECHNOLOGIE DE LA PRODUCTION DES PMEESA DE LA FILIERE « FORET-BOIS »

L'architecture de notre modèle théorique qui s'inspire des travaux de Décaluwé, Limelin, Robichaud et Maisonnave (2012 et 2020) développé avec l'appui de AGRODEP¹, du PEP² et IFPRI³ comprend trois secteurs ou branches de production dont, deux secteurs de biens [produits du bois (transformés et non transformés) et autres produits et sous-produits dérivés du bois] et services marchands et non administratifs (agriculture, industrie) et un secteur non marchand (service) qui produit des services administratifs comme la gestion du Budget d'Investissement Public (BIP), l'Aide Publique au Développement (APD) ou les Investissements Directs Etrangers (IDE) ou les règles régissant le marché du bois et l'accès au bois légal par exemple ou encore les règles du commerce intra-régional des produits du bois et ses dérivés. Ces différents secteurs utilisent pour le compte de leurs opérations de production deux facteurs de production primaires, le capital (K) et le travail (L). Dans notre scénario de référence, ces deux facteurs sont considérés comme mobiles sur le marché international. La filière « forêt-bois » dont les produits des différentes branches sont consommés localement (bois en grume par exemple) et vendus à l'industrie locale ou exportés (sciage par exemple) est identifié dans la suite du texte par l'indice ***FW* (Forestry-Wood)**

Supposant un type homogène de PMEESA, nous travaillons sous l'hypothèse de marchés parfaits et complets, et donc de séparabilité qui dès lors que l'on accepte l'hypothèse de rationalité peut sembler absurde car il est difficile de prétendre à la complétude des marchés du bois (bois transformé ou non) ou à leur presque complétude sur la base des conditions économiques prévalant au Cameroun notamment. En

¹ AGRODEP c'est le réseau *African Growth and Development Policy*.

² PEP c'est le réseau *Politiques Economiques et Pauvreté*.

³ IFPRI c'est le réseau *International Food Policy and Research Institute*.

effet, nous postulons que la **filière « forêt-bois »** dans les Pays en Développement (PED) comme le Cameroun est un exemple d'Equilibre walrasien de long terme ». Il en résulte premièrement, par une application directe du Premier Théorème Fondamental du Bien-être, que nous sommes en présence, dans les PED, d'un optimum de Pareto. La vision Schultzienne est d'ailleurs synthétisable dans une autre assertion équivalente ; « pauvres, mais efficaces ». L'équivalence provient d'une application directe du Premier Théorème d'où, l'importance de bien le comprendre. De la propriété d'efficacité de l'équilibre suit l'inutilité de toute intervention gouvernementale, si ce n'est qu'à travers une redistribution forfaitaire des dotations initiales, afin de choisir une allocation optimale au sens de Pareto parmi plusieurs.

Dans la littérature, les défaillances de marchés (agricoles, du bois et fonciers en particulier) sont largement documentés. Nous considérons un modèle unitaire où la PMEESA est considéré agir comme un seul décideur (notons la contradiction avec une des prémisses fondamentales de la théorie microéconomique : l'individualisme méthodologique). La technologie de production retenue est à Elasticité de Substitution Constante et positive (CES). Une façon simple de comprendre le comportement d'une PMEESA dans la filière « **forêt-bois** » dans un PED comme le Cameroun est de le modéliser comme un petit système d'Equilibre Général où les PMEESA échangent à travers leurs activités dans la chaîne de valeurs sur les marchés extérieurs, et à travers leurs activités au sein de la chaîne de valeurs, leurs dotations initiales. Si nous interprétons les dotations initiales par exemple, comme étant des dotations en temps ou en capital ou même en technologie, la théorie de l'Equilibre Général nous permet de comprendre les allocations de la main d'œuvre au sein de la PMEESA ainsi que les activités des autres PMEESA à l'extérieur de la chaîne de valeur. Dans un tel contexte, la fonction de bien-être social d'une PMEESA représente la somme pondérée des fonctions d'utilité des différents membres du ménage.

Dans le cadre de notre MEGCD, la production des services administratifs est des prérogatives exclusives de l'Etat. Le caractère ouvert de l'Economie camerounaise à laquelle nous nous intéressons a une influence sur la production des secteurs marchands et sur la demande intérieure globale des biens marchands. La prise en compte de l'ouverture de l'économie est faite à travers la spécification d'un bloc commerce international tenant compte de l'hypothèse d'Armington (1969) qui stipule que les importations sont des substituts imparfaits de la production locale. Toutefois, la différenciation de l'offre est captée par une fonction à Elasticité de Transformation Constante (CET).

3.2 LES EQUATIONS SPECIFIQUES A LA MODELISATION EN EQUILIBRE GENERAL CALCULABLE DYNAMIQUE

❖ **Les équations spécifiques à notre modèle sont :**

- ✓ Production Sectorielle : $XS_i = B_i * [\beta_i * LD_i^{\kappa_i} + (1 - \beta_i) * KD_i^{\kappa_i}]^{1/\kappa_i}$
- ✓ Stock du capital public : $KG(t) = IG(t-1) + (1 - \text{deltag}) * KG(t-1)$
- ✓ Revenu des PMEESA:

$$Y_{PMEESA} = SALPMEESA + \text{lambda}_1 . SUMRKD + \sum_{g \in agents} TRF_1_g$$

- ✓ Indicateur de bien-être: $BIENETRE_i(t) = BIENETRE_i(t-1) * (\text{CONSMEN}(t) / \text{CONSMEN}(t-1))$

❖ **La présentation de la Matrice de Comptabilité Sociale (MCS)**

Les données de notre étude proviennent de l'INS du Cameroun qui propose une MCS de l'année 2018. Cette MCS comporte 21 comptes en ligne et 21 comptes en colonne : Le compte des produits, le compte des activités, trois comptes des facteurs de production (le compte de capital, le compte de revenu mixte, le compte du travail, sept comptes de revenus courants des secteurs institutionnels résidents, sept comptes de capital et deux comptes du Reste du Monde (RDM).

❖ **La fermeture du modèle**

Le modèle appliqué à cette étude est système déterminé de 202 équations à 202 variables endogènes et 202 variables exogènes et 40 paramètres.

❖ **Les paramètres du modèle**

Les paramètres sont calculés directement dans la MCS. Pour plus de précisions sur leurs valeurs, confère les tableaux ci-dessous en annexe.

❖ **Analyse des résultats de la simulation**

Partant de l'hypothèse de mobilité parfaite des facteurs de production (Capital K et Travail), nous simulons une augmentation de 18% de l'offre du capital financier chaque année pendant 5 années successives. Par hypothèse cet investissement supplémentaire provient du (BIP, APD, IDE). Cette variation haussière du capital financier orientée principalement dans le développement de la filière « **forêt-bois** » (FW) permet d'accroître le nombre des plantations forestières, mais permet surtout d'augmenter et d'améliorer la quantité et la qualité des intrants de la filière « **forêt-bois** » (produit phytosanitaires, semences, bois en grume, déchets de bois, etc ...), d'acheter le matériel pour l'industrie de transformation (scieuse, séchoires et autres outils) et de désenclaver les bassins de production (construction d'infrastructures économiques). Ainsi, ce choc positif dans de la filière « **forêt-bois** » permet une augmentation de la production des produits du bois et ses dérivés de 36,8%. Les produits de la filière « **forêt-bois** » fournis par le secteur industriel augmentent de 30% et le Marché (local et régional c'est-à-dire les autres pays d'Afrique centrale hormis le

Cameroun) verra une augmentation de l'offre en produits de la filiere « **forêt-bois** » de 26%. Cette offre supplémentaire des produits de la filiere « **forêt-bois** » favorise, du fait de la Loi de l'Offre et de la Demande, une réduction des prix de ces produits. En effet, les prix de revient à la production sont réduits de 12% dans tous les secteurs fournissant les produits de la filiere « **forêt-bois** ». Logiquement, cette réduction des prix à la production se poursuit sur le marché, les prix des produits du bois diminuent donc de 22% sur les marchés. Cette réduction des prix permet d'améliorer les conditions d'atteinte des cibles de la SND-30. Mieux encore, la réduction des prix des produits de la filiere « **forêt-bois** », permet d'améliorer les conditions de vie (réduction de la pauvreté de 3,4% environ) des ménages camerounais prioritairement grâce à l'augmentation du pouvoir d'achat avec une réduction de l'Indice des Prix à la Consommation (déflation) de 12%. Cette réduction de prix ne s'arrête pas seulement aux marchés domestiques. Le processus se poursuit même sur les marchés étrangers notamment en Afrique centrale, avec une réduction des prix à l'exportation de 18%. Cette réduction permet d'améliorer les termes de l'échange avec pour corollaire l'augmentation du revenu à l'étranger des partenaires commerciaux régionaux du Cameroun, rendant ainsi de la filiere « **forêt-bois** » et l'industrie de la transformation du bois compétitive. Par la suite, on note donc une augmentation des exportations des produits de la filiere « **forêt-bois** » de 16% répondant ainsi à une augmentation d'une demande du même taux (16%). Le Cameroun va ainsi améliorer sa Balance de Paiement et précisément sa Balance des Transactions Courantes (BTC), et se positionner comme véritable Pays à revenu Intermédiaire de la tranche supérieure.

Le Cameroun étant donc le principal fournisseur en produit de la filiere « **forêt-bois** » des autres pays membres de l'Afrique Centrale notamment ceux de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), (Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, Centrafrique et Tchad), ces derniers sont donc les premiers bénéficiaires de cette dynamique. Cette augmentation de la production de la filiere « **forêt-bois** » en entraîne une augmentation des échanges intra-régionaux, renforçant ainsi l'intégration régionale. Cependant, sur le marché intérieur camerounais, il faut noter une réduction de la consommation des produits de la filiere « **forêt-bois** » par les ménages de 12,7%, et une augmentation de la consommation de ces produits par les administrations de 39%. La filiere « **forêt-bois** » est elle-même le principale bénéficiaire de cette augmentation de la production, avec une augmentation de la Consommation des produits Intermédiaires (CI) de 28%, suivi du secteur industriel avec une augmentation de la consommation de 12,6% (industrie de la 2^e et 3^e transformation du bois). On assiste ainsi à une diminution de la consommation des produits de la filiere « **forêt-bois** » dans le secteur des services à hauteur de 9%, mais avec une augmentation de l'usage des services dans ce secteur de 18%. Cette situation peut s'expliquer par le fait que l'augmentation de la production de la filiere « **forêt-bois** » via les capitaux étranger, est orientée

principalement vers la transformation (industrie de 2^{ème}, 3^{ème} voire 4^{ème} de transformation) et les exportations. Les investisseurs étrangers cherchant d'abord à rentabiliser leur investissement. S'agissant de la rémunération des facteurs de production, pendant que la rémunération du facteur travail augmentent de 33% avec une augmentation de la demande de travail de 36% dans le secteur primaire, il y'a au contraire une diminution de la rentabilité des investissements de 22%. On note aussi une diminution des revenus de l'Etat de 44%, une diminution des revenus des ménages de 26%, mais une augmentation des revenus du reste du monde de 140%. Cela entraine une augmentation de la Valeur Ajoutée Manufacturière dans la filiere « forêt-bois » de 23% et une augmentation du Produit Intérieur Brut de 0,0007%.

Tableau 16: Simulation d'impact de l'accroissement des investissements pour le projet sur les agrégats macroéconomiques

		T0	T1	T2	T3	T4	T5
Valeur des agrégats dans le scénario de référence (en milliards de fcfa)	Investissement public en infrastructures	148	148	148	148	148	148
	Investissement total	5396	6630	7863	9097	10331	11564
	importations	7288	8510	9721	10924	12122	13318
	PIB	12292	12323	12445	12619	12826	13053
	exportations	3805	3839	3895	3963	4040	4120
	consommation des ménages	8108	8113	8180	8283	8408	8546
Impacts du choc	Investissement public en infrastructures	12.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
	Investissement total	2.74%	2.23%	1.88%	1.63%	1.43%	1.28%
	importations	1.94%	1.60%	1.41%	1.26%	1.14%	1.04%
	PIB	0.01%	1.21%	1.10%	1.01%	0.93%	0.86%
	exportations	0.00%	1.16%	1.06%	0.97%	0.90%	0.83%
	consommation des ménages	0.00%	1.20%	1.09%	1.00%	0.92%	0.86%

Source : Auteur à partir du logiciel GAMS

Tableau 17: Simulation de l'impact du projet sur les conditions de vie des populations Camerounaises

		T0	T1	T2	T3	T4	T5
scénario de référence	Nombre de pauvres	7169847	7363081	7561757	7767650	7982734	8203330
	Population	18082933	18589255	19109754	19644827	20194883	20760339
	Taux de pauvreté	39.6%	39.6%	39.6%	39.5%	39.5%	39.5%
scénario de choc	Nombre de pauvres	7169847	7236798	7296539	7353753	7413805	7490685
	Population	18082933	18589255	19109754	19644827	20194883	20760339
	Taux de pauvreté	39.6%	38.9%	38.2%	37.4%	36.7%	36.1%
Écarts absolus (choc-référence)	Nombre de pauvres	0	-126283	-265218	-413897	-568929	-712645
	Taux de pauvreté	0	-0.7%	-1.4%	-2.1%	-2.8%	-3.4%

Source : Auteur à partir du logiciel GAMS

CONCLUSION

Les principaux résultats obtenus de ce chapitre 5 sont :

- Nos prévisions montrent en effet que malgré l'interdiction de l'exportation du bois sous forme de grumes projetée pour compter de 2023 par la COMIFAC, une certaine part de la production de bois en grumes est toutefois conservée et exportée sur les cinq premières années de la mise en œuvre du projet ; en allant de 500 mille à 124 milles mètres cubes. Cette part peut être notamment expliquée par la prise en compte des activités illicites dans la filière forêt-bois. Par contre, on constate un accroissement des exportations des produits de première transformation comme sciage ; respectivement 1.875.324 mètres cubes la première année, 2 101 678 la seconde, 2 201 328 la troisième et 2 267 149 la quatrième année d'exécution du projet. Cet accroissement du degré de transformation du bois entraîne une hausse potentielle de la contribution moyenne de la branche d'activités "sylviculture et exploitation forestière" dans le Produit Intérieur Brut (PIB) du secteur primaire de 10,048% à 16% et une hausse de 3,6% de la contribution de cette branche d'activités dans le PIB du secteur secondaire.

Les PMEESA Camerounaises de la 2^{ème}, 3^{ème} voire 4^{ème} transformation du bois ont plus de chance de capter les part de marché dans les pays comme le Guatemala, le Pakistan, le Kenya, la Côte d'Ivoire, le Laos, la Tanzanie, ou le Bénin.

CHAPITRE 6 : PLAN D' ACTIONS ET PLAN D' ACTIONS PRIORITAIRES D'INSERTION DES PMEESA DANS LES CHAINES DE VALEURS LOCALES DE LA TRANSFORMATION DU BOIS

INTRODUCTION

L'objectif de ce chapitre 6 est de mettre en relief les mesures de structuration/restructuration à initier pour faciliter l'insertion des PMEESA dans les maillons à fort potentiel de création de richesses et d'emplois dans les chaînes de valeur locales de la transformation du bois.

Section 1- ACCOMPAGNEMENT FINANCIER DES PMEESA DE LA FILIERE FORET-BOIS

1.1 VISION ET OBJECTIFS DU MECANISME DE FINANCEMENT DES PMEESA DE LA FILIERE FORET-BOIS

Il s'agit ici d'activer des lignes de financement sous la forme de **fonds tournant (revolving fund)** exclusivement dédiées au financement du développement local via la transformation du bois. Il s'agit aussi de favoriser l'inclusion financière des entités bénéficiaires à travers l'octroi de crédits à coût raisonnable, permettant ainsi à ces dernières de se développer, tout en offrant la possibilité à ces lignes de s'autofinancer et donc d'être pérennes.

Le positionnement stratégique du mécanisme proposé est défini sur la base de ses avantages comparatifs, des défis structurels de développement du Cameroun et des problématiques émergentes tels qu'ils transparaissent des cadres de référence et des engagements internationaux du pays. C'est sur la base de ces différents éléments, de la Vision 2035, du DSCE et de la SND-30 que se déclinent la vision et le positionnement stratégique du mécanisme d'appui financier proposé aux PMEESA de la filière « **forêt-bois** » et en particulier ceux de de la transformation (2^{ème}, 3^{ème} voire 4 transformation du bois). Les perspectives à moyen terme sont de:

- ❖ Développer un Marché Interne du Bois (MIB);

- ❖ Améliorer le profil technologique des entités de la 2ème, 3ème voire 4 transformation du bois;
- ❖ Renforcer les capacités de la main d'œuvre ;
- ❖ Faciliter l'accès des entités de la (2ème, 3ème voire 4 transformation du bois aux sources formelles de financements.

Ces défis qui s'inscrivent dans une perspective de long terme orientent certaines stratégies mis en œuvre par le gouvernement, ainsi que les cadres de référence et de coopération avec les partenaires au développement. En particulier, ils éclairent les considérations clés qui fondent le positionnement stratégique d'un mécanisme d'appui financier dédié aux PME du secteur de la 2, 3 et 4 TB, à l'effet d'en faire l'un des principaux leviers de développement de ce secteur et partant de l'économie camerounaise en général.

Ces considérations concernent, entre autres :

- ❖ **La mise en évidence des principes des Agendas internationaux de développement (ONU-2030) et (AU-2063) :** Ces principes prescrivent, entre autres, le renforcement de la Résilience et l'Inclusion des plus défavorisés. Il s'agit au travers d'un tel mécanisme d'appui, de réduire les vulnérabilités dont l'accentuation se pose en hypothèque à la cohésion sociale et remet en cause certains acquis auxquels d'importants efforts et ressources ont été consacrés.
- ❖ **L'alignement aux cadres stratégiques et priorités nationales en matière de développement :** La SND-30 articule les stratégies de mise en œuvre de la vision 2035 pour la décennie 2010-2020 autour de quatre objectifs globaux : (i) réduire la pauvreté à un niveau socialement acceptable ; (ii) devenir pays à revenu intermédiaire ; (iii) atteindre le stade de Nouveau Pays Industrialisé et ; (iv) renforcer l'unité nationale et consolider le processus démocratique. C'est dire que l'atteinte de ces objectifs passe par le développement de tous les secteurs de l'économie, y compris celui de la transformation du bois. La mise en place d'un mécanisme d'appui financier ici constitue une réponse importante pour l'atteinte des objectifs nationaux de développement.

Fort donc de tout ceci, le mécanisme d'appui financier proposé repose sur l'octroi des crédits aux entreprises du secteur de la 2ème, 3ème voire 4^{ème} transformation du bois à partir de lignes de financements dédiées.

1.2 STRATEGIE DU MECANISME D'ACCOMPAGNEMENT FINANCIER DES PMEESA DE LA FILIERE FORET-BOIS

Les cibles bénéficiaires des lignes de financement sont des entités économiques possédant peu d'actifs pour donner des garanties bien qu'étant actives et ayant des potentialités pour développer des activités

génératrices de revenus. En l'occurrence, les TPE, les PE, les ME de la 2^{ème}, 3^{ème} voire 4^{ème} transformation du bois constituent la cible du mécanisme d'appui financier proposé par cette étude.

Les crédits tournants seront octroyés aux TPE, PE et ME de la 2^{ème}, 3^{ème} voire 4^{ème} par l'intermédiaire des EMF accrédités qui pourront les financer grâce à la ligne de crédit mise à leur disposition. La stratégie de la ligne de financement est déclinée dans les points suivants:

- ❖ Les **PMEESA** soumettent leurs dossiers de crédit aux Etablissements de Microfinance (EMF) accrédités de leur choix pour analyse (premier examen) ;
- ❖ L'**EMF** transmette les dossiers au **Comité de Crédit** de la ligne de financement avec un avis favorable ou défavorable motivé ;
- Le **Comité de Crédit** constitué, entre autres, des établissements financiers accrédités (un membre représentant par EMF) et des membres de l'**Unité technique d'appui au mécanisme de financement** (Coordonnateur technique et Analyste financier), sélectionne les meilleurs dossiers suivant la procédure retenue en fonction de la qualité des dossiers et des ressources disponibles (deuxième examen). A travers cette action, il vérifie la conformité (conformité selon ses critères d'éligibilité) des dossiers de demande de paiement et présente les dossiers finalement retenus ;
- La banque commerciale où sont logés les fonds procède, après réception du quitus du **Comité de Crédit et de l'Unité Technique d'Appui au mécanisme de financement**, à un virement de fonds dans les comptes des EMF au profit des bénéficiaires finaux ;
- Les **PMEESA** financées remboursent en fonction des échéances contractuelles et chaque montant du principal (annuité hors intérêts et taxes) remboursé est réinjecté dans le circuit de financement pour assurer la rotation du fonds.

1.3 RESSOURCES ET ACTIVITES DU MECANISME D'ACCOMPAGNEMENT FINANCIER DES PMEESA DE LA FILIERE FORET-BOIS

Les ressources du mécanisme proviennent principalement du Budget d'Investissement Public du MINPMEESA et accessoirement de la coopération bilatérale (avec les pays amis) et multilatérale [avec les Partenaires Techniques et Financiers (PTF)] du Cameroun. Parmi ces PTF, on peut citer les Banques de Développement [Banque Africaine de Développement (BAD), la Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC), la Banque Mondiale (BM)], les Agences de Développement [Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), Le Fonds Commun, le Fonds Commun pour les Produits de

Base, l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI)], les Agences de Coopération [Agence Française de Développement (AFD), Agence Canadienne pour le Développement International (ACDI), Agence de Coopération Allemande(GIZ)]

Les crédits tournants octroyés dans le cadre de ce mécanisme aux bénéficiaires sont destinés aux emplois relatifs à l'achat des équipements, l'achat des matières premières, à l'acquisition des infrastructures d'exploitation.

1.4 STRUCTURATION DU MECANISMES D'ACCOMPAGNEMENT FINANCIER DES PMEESA DE LA FILIERE FORET-BOIS

La gouvernance du mécanisme d'accompagnement financier des PMEESA est structuré autour de :

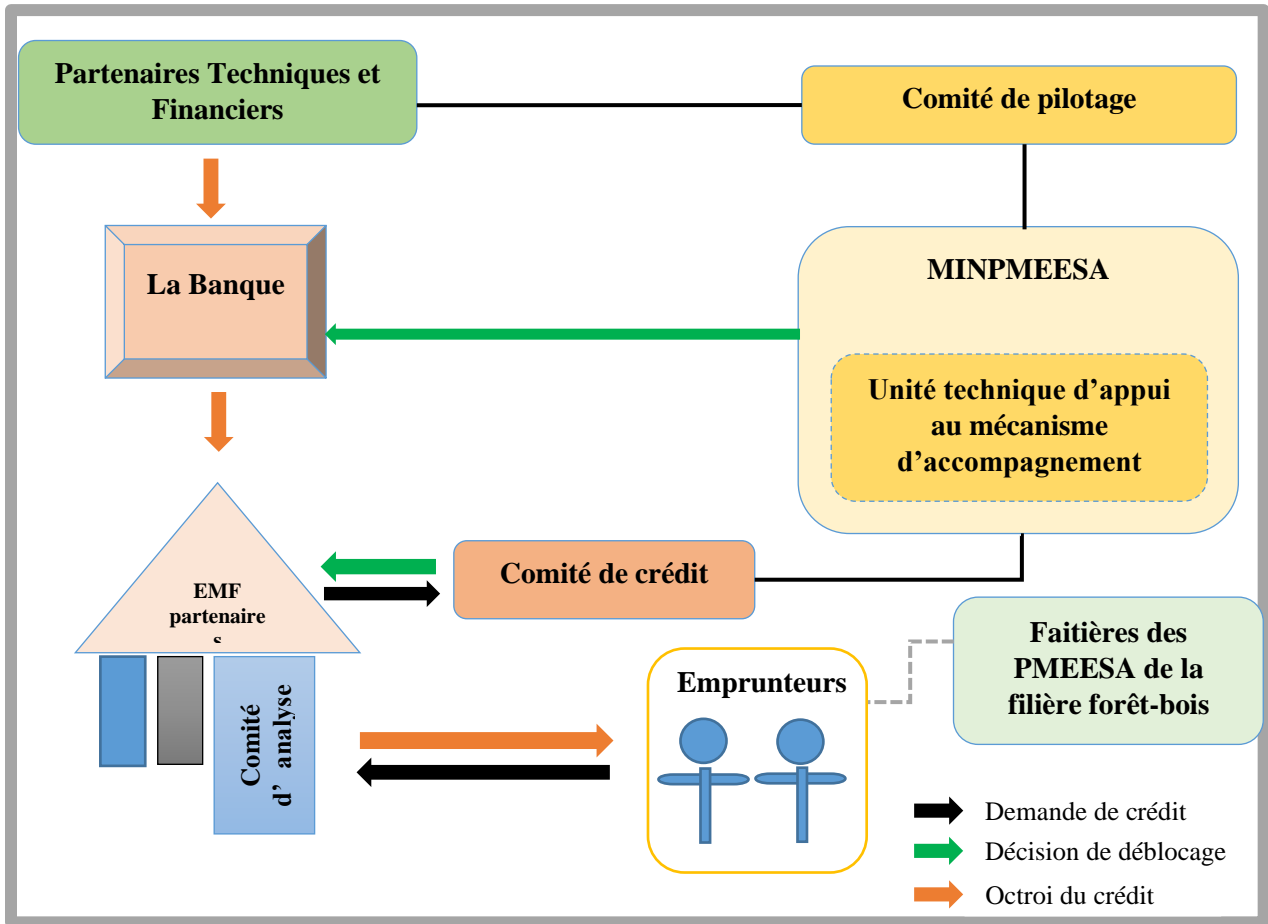
- ❖ un **Comité de Pilotage**: Présidé par le président du Comité Interne PPBS du MINPMEESA et comprenant les représentants des Administrations du secteur des industries et services, les PTF, les Etablissements Financiers et de Crédit accrédités, les représentants des groupements professionnels du secteur de la transformation du bois. Ce comité est assisté d'une Unité Technique d'Appui au Mécanisme. Le Comité de Pilotage est chargé exclusivement du pilotage du mécanisme de financement. Sa mission est de donner des orientations stratégiques, de déterminer les dotations annuelles de la ligne de crédit, d'examiner les résultats atteints notamment pour la poursuite de la mise œuvre, d'assurer la coordination et le suivi conjoints des interventions et de valider le Plan de Travail et de Budget Annuel (PTBA). Le comité de pilotage se réunit quatre fois par an et ses livrables sont entre autres, le PTBA validé et le rapport d'exécution physico-financier du mécanisme validé.
- ❖ une **Unité Technique d'Appui au Mécanisme**: Logée chez un PTF, cette unité est dédiée exclusivement à la mise en œuvre du mécanisme d'appui financier aux PMEESA du secteur de la transformation du bois et comprend un Coordonnateur technique, une Assistante au coordonnateur, un Responsable Administratif et Financier, un Analyste financier, un Spécialiste en suivi-évaluation, un Comptable et les personnels d'appui. L'Unité technique d'appui au mécanisme prépare la documentation pour les réunions du Comité de pilotage. Autrement dit, il élabore les projets de PTBA et Rapport d'exécution physico-financier du mécanisme. En outre, il convoque et préside les réunions du Comité de crédit. Il fonctionne en permanence et ses livrables sont notamment le projet de PTBA, le projet de rapport d'exécution physico-financier du mécanisme.
- ❖ un **Comité de Crédit** : Ce comité est constitué des spécialistes du secteur concerné. Il s'agit ici de l'Unité technique d'appui au mécanisme (Coordonnateur technique et Analyste financier), des

analystes des Etablissements Financiers et de Crédit partenaires, du représentant du MINPMEESA et celui des organisations professionnelles de la filière forêt-bois. Le **Comité de Crédit** examine en permanence les dossiers de demande de crédit des PMEESA préalablement examinés par les Etablissements Financiers et de Crédit partenaires. Ses livrables sont les rapports de synthèse sur les crédits octroyés et les recouvrements.

- ❖ les **Etablissements Financiers et de Crédit accrédités**: Ils collectent les dossiers des clients et procèdent à un premier examen, dont ils soumettent les conclusions à l'appréciation du Comité de Crédit. Ils examinent en permanence les dossiers de demande de crédit qui constituent leurs livrables.
- ❖ Les **organisations faitières de la filière forêt-bois** : Leur mission est de former et sensibiliser les PMEESA potentielles bénéficiaires.

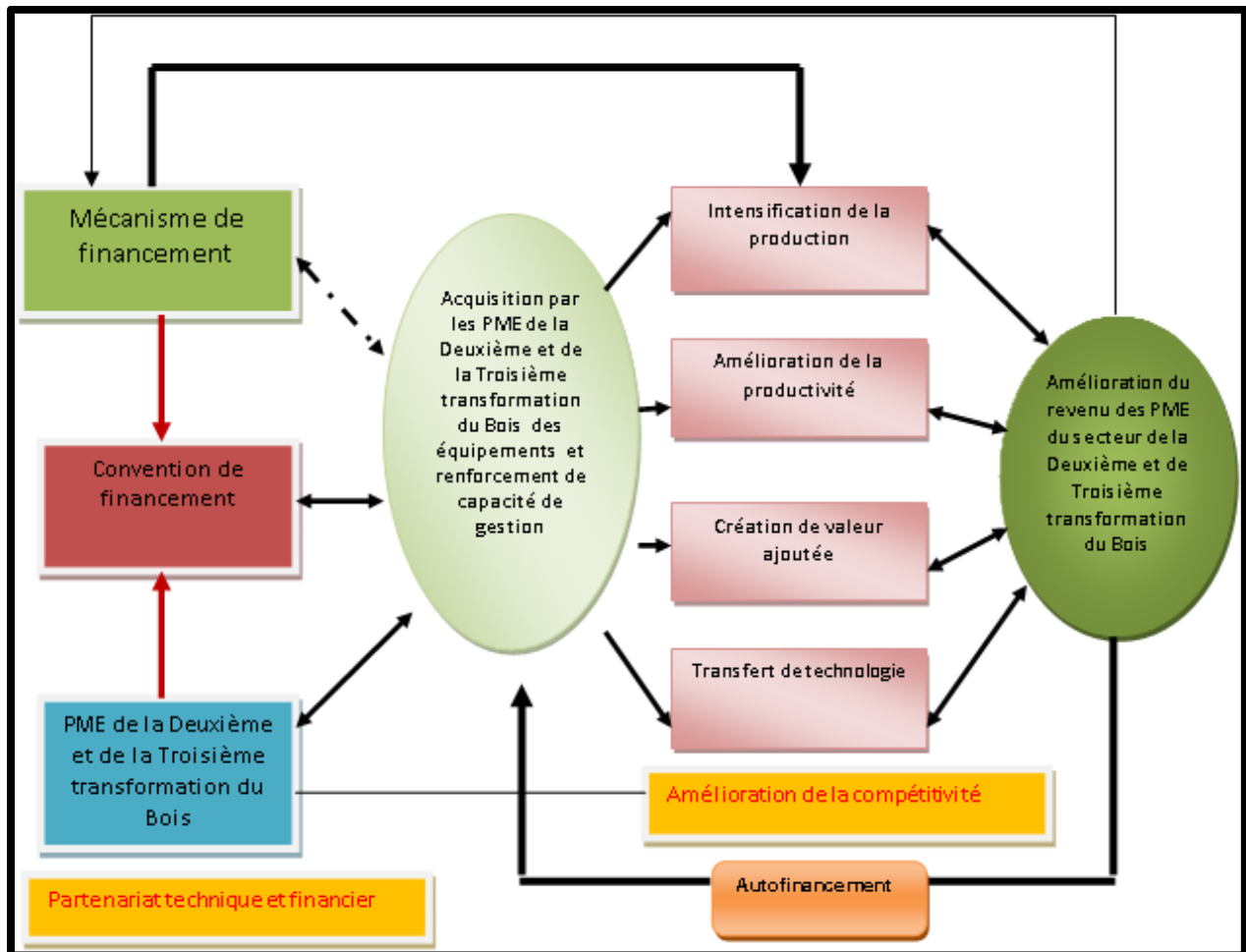
La structuration organisationnelle et le logigramme du mécanisme d'accompagnement financier des PMEESA de la filière forêt-bois, ainsi que le circuit d'octroi de crédit peuvent se résumer par les graphiques ci-après.

Graphique 15: Structure organique du mécanisme d'accompagnement financier des PMEESA de la filière forêt-bois



Source : Auteur

Graphique 16: Logigramme de l'accompagnement financier des PMEESA de la filière forêt-bois



Source : Auteur

Section 2- STRUCTURATION DE L'INDUSTRIE LOCALE DE LA FILIERE FORET-BOIS

Le projet d'appui à l'insertion des PMEESA dans les chaînes de valeurs locales de transformation du bois consiste également à promouvoir le passage de l'exploitation et de la transformation primaire non durable à celle de l'aménagement des forêts et de la valorisation industrielle plus poussée des bois. Ceci à travers à une diversification tenant compte des réalités des marchés. Ces actions peuvent être adoptées au niveau national, traduisant les efforts individuels des pays, et au niveau régional intégrant les objectifs de coopération et d'intégration.

Tableau 18: Cadre logique de la structuration de l'industrie locale de la transformation du bois

Objectif Général (OG) de la structuration de l'industrie locale de la filière forêt-bois: OG: Accroître le degré de transformation du bois dans les différents maillons des chaînes de valeurs locales					
Objectifs Spécifiques (OS) de la structuration de l'industrie locale de la filière forêt-bois: OS1 : Développer des plantations forestières; OS2: Renforcer l'industrie de transformation du bois jusqu'à la troisième transformation, en vue de la fabrication des meubles, la construction des logements et bâtiments et les usages industriels.					
Axes	Actions	Activités	Unité opérationnelle/ Canal de transmission	Administrations / Structures concernées	Coût (en millions de FCFA)
Axe 1: Renforcement du système d'approvisionnement en bois	Action 1: Faciliter l'accès au bois légal	-Améliorer de l'offre en bois legal -Développement des plantations forestières	-Forêts communales -Forêts communautaires -Autres titres dans le domaine forestier non permanent -PMEESA	-MINFOF -MINDEVEL -MINDCAF -MINFOF -MINEPDED -MNEPIA -MINADER -CTD -CVUC -Faitières des PMEESA	50.000
	Action 2: Reviser la réglementation pour la valorisation des bois abandonnés	-Révision de la fiscalité forestière -Mettre en place une fiscalité incitative pour récupérer les bois abandonnés -Récupération pour valorisation des tiges abandonnées, des coursons, des	-Forêts communales -Forêts communautaires -Autres titres dans le domaine forestier non permanent -PMEESA	-MINPMEESA -MINJUSTICE -MINFI	500

		houppiers, des grosses branches, et des bois d'éclairage des routes			
	Action 3: Amélioration de la compétitivité des approvisionnements	-Révision de la fiscalité forestière en vue d'améliorer la compétitivité des approvisionnements -Mise en place d'un mécanisme de suivi du coût du bois livré à l'usine -Adoption d'une fiscalité favorisant la récupération des tiges abandonnées, des coursons, grosses branches, houppiers, bois d'éclairage de routes, etc..	-Forêts communales -Forêts communautaires -Autres titres dans le domaine forestier non permanent -PMEESA	-MINFOF -MINDDEVEL -MINDCAF -MINFOF -MINEPDED -MNEPIA -MINADER -CTD -CVUC -Faïtières des PMEESA -MINPMEESA -MINJUSTICE -MINFI	300
	Action 4: Optimisation des opérations dans les parcs à bois	-Réaliser l'inventaire et la classification des parcs à bois -Sensibilisation Renforcement des capacités sur les normes du bois	-UFA -PMEESA -CTD	-MINPMEESA -MINMIDT -ANOR -MINCOMMERCE -MINFOF	20.000
Sous-Total 1	4	10	//	//	70.800
Axe 2: Renforcement du système de transformation du bois	Action 1: Accompagnement des unités de première transformation	-Actualisation du registre des unités de 1ère transformation -Renforcement des capacités des unités de 1ère transformation	-UFA -PMEESA -CTD	-MINPMEESA -MINFOF -FEICOM -MINDDEVEL	100.000

		-Promotion des projets de sciage artisanal dans les CTD -Accompagnement et Mise en place d'incubateurs			
	Action 2: Amélioration de la compétitivité des PMEESA de 1ère et 2ème transformation	-Adaptation de la fiscalité de 1ère et 2ème transformation -Elaboration d'un mécanisme de suivi des coûts de la transformation du bois -Elaboration d'un plan opérationnel de valorisation des sous-produits (écorces, sciures, copeaux, planures, dosses, éboutures, etc...) -Elaboration d'un plan opérationnel de valorisation des petits bois de plantation -Accompagnement et Mise en place d'incubateurs	-UFA -PMEESA -CTD	-MINPMEESA -MINFOF -FEICOM -MINDDEVEL -MINJUSTICE -MINFI -MINCOMMERCE -MINMIDT	20.000
	Action 3: Amélioration de la compétitivité des PMEESA de 3ème transformation	-Adaptation de la fiscalité de 3ème transformation -Accompagnement et Mise en place d'incubateurs -Renforcement des capacités des unités installées	-UFA -PMEESA -CTD	-MINPMEESA -MINFOF -FEICOM -MINDDEVEL -MINJUSTICE -MINFI -MINCOMMERCE -MINMIDT	20.000

	Action 4: Appui technique à la filière forêt-bois	-Accompagnement des laboratoires publics et privés sur les normes et les qualités dans la filière "forêt-bois" -Renforcement des capacités des PMEESA	-PMEESA -UFA	-MINPMEESA -MINMIDT -MINCOMMERCE -MINRESI	15.000
Sous-Total 2	4	14	//	//	155.000
Axe 3: Développement des marchés locaux et internationaux	Action 1: Promotion des nouvelles essences de la filière forêt-bois	-Elaborer un plan de promotion des produits et sous-produits du bois du Cameroun -Installation des vitrines physiques et virtuelles des produits issues de la transformation du bois	-CTD -Super-marchés -Villages artisanaux -Faires	-MINPMEESA -MINMIDT -MINCOMMERCE -MINFOF -MINPOSTEL -ANOR	280
	Action 2: Mise en place d'un système de veille des marchés des bois tropicaux	-Mise en place d'un centre d'information et de documentation virtuel et physique sur le bois -Elaboration d'un mécanisme d'adaptation au marché	-CTD -PMEESA	-MINPMEESA -MINMIDT -MINCOMMERCE -MINFOF -MINEPAT	500
	Action 3: Accroissement de la demande sur le marché local	-Faciliter l'utilisation du bois légal camerounais dans la commande publique -Campagnes de promotion de maison/ossatures en bois	-Administration Publique -Secteur privé	-MINPMEESA -MINMAP -MINFI -MINCOMMERCE -MINMIDT -MINTP -MINDCAF -ANOR -Chambres consulaires	300

Sous-Total 3	3	6	//	//	1080
Axe 4: Renforcement du système de gestion de l'industrie du bois et des produits dérivés	Action 1: Développement des compétences dans la filière forêt-bois	-Evaluation et actualisation des programmes de formation dans les métiers de la chaîne de valeurs de la filière "forêt-bois" -Mise en place d'un centre national de formation dans les métiers de la chaîne de valeurs de la filière "forêt-bois"	-CTD -PMEESA	-MINPMEESA -MINEFOP -MINEDUB -MINSEC -MINESUP -MINTSS	500
	Action 2: Mettre en place un système incitatif fiscal-douanier pour les PMEESA	-Réaliser une étude d'étalonnage dans les autres pays producteurs/exporteurs de bois sur les mesures incitatives fiscal-douanières incitatives -Mise en place d'un fonds d'investissement pour les PMEESA de la transformation du bois	-PMEESA -UFA -CTD	-MINPMEESA	500
	Action 3: Amélioration de la gouvernance dans la filière forêt-bois	-Sensibilisation sur le respect des normes et de la qualité -Mise en place d'un système national de traçabilité des bois -Simplification des procédures d'attribution des titres	PMEESA	-MINPMEESA -MINFOF -MINDCAF -MINADER -MINEPDED -MINFI	800
Sous-Total 4	3	7	//	//	1800
TOTAL	14	37	//	//	228.680

Source : Auteur

Section 3- PROMOTION DE LA SOUS-TRAITANCE A TOUS LES MAILLONS DE LA CHAINE DE VALEUR DE LA FILIERE FORET-BOIS

La promotion et le développement de la sous-traitance sont au cœur des politiques publiques de développement mises en œuvre par le Gouvernement Cameroun dont l'instrument opérationnel est la Bourse de Sous-Traitance et de Partenariats. La sous-traitance est une pratique de mise en œuvre des politiques industrielles et commerciales très répandue à travers le monde, notamment dans le développement de la filière «forêt-bois». Le Cameroun peut tirer parti de cette expérience et permettre ainsi aux PMEESA locales de bénéficier du transfert de compétences et technologiques. C'est un canal de renforcement de la participation des PMEESA locales de la filière «forêt-bois» dans le secteur de la sous-traitance et ainsi mieux se positionner dans les divers maillons de la chaîne des valeurs de la filière « forêt-bois » et capter ainsi des opportunités dans les secteurs stratégiques et les grands projets structurants du tissu économique. A terme, on doit pouvoir développer et mettre en place un réseau de sous-traitance dynamique au profit des PMEESA dans la filière «forêt-bois».

3.1. POSITIONNEMENT STRATEGIQUE DE LA SOUS-TRAITANCE

Avec l'adoption de la SND-30, le Cameroun dispose de nouveaux cadres de référence pour son action de développement. Pour maintenir le cap d'émergence à l'horizon 2035, la SND-30 ambitionne de procéder à la transformation structurelle de l'Economie en opérant les changements fondamentaux dans les structures économiques et sociales afin de favoriser un développement endogène, inclusif, tout en préservant les chances des générations futures. Pour atteindre cet objectif, le Gouvernement veut s'appuyer sur 4 principaux piliers : **(a)** la transformation structurelle de l'économie nationale ; **(b)** le développement du capital humain et du bien-être ; **(c)** la promotion de l'emploi et de l'insertion économique ; **(d)** la gouvernance, la décentralisation et la gestion stratégique de l'Etat. Dans ce sillage, le développement des PMEESA est un axe stratégique de la promotion de l'emploi et de l'insertion économique. Dans ce domaine, le Gouvernement entend mener plusieurs actions parmi lesquelles : **(i)** l'accompagnement spécifiques des PME en termes de fiscalité et d'accès au micro-crédit, afin de renforcer l'attrait de ce statut ; **(ii)** la consolidation des dispositions d'accès réservé des PME/PMI à certains marchés publics et **(iii) la réforme du dispositif de sous-traitance.**

La stratégie de développement des PMEESA préconise de fonder le développement des PME sur le potentiel de sous-traitance et les besoins d'achat des grandes entreprises. En effet, dans le cadre de la passation des marchés publics, l'Etat et ses démembrements devraient veiller à soumettre une quote-part de ces marchés à une concurrence entre les PME, selon des conditions et modalités à définir par voie réglementaire. Il est fixé annuellement, par voie réglementaire, par chaque Département Ministériel, Collectivité Territoriale Décentralisée (CTD), Administration ou Entreprise Publique, les modalités de sous-traitance obligatoire au profit des PMEESA. Dans ce cadre, l'ensemble des marchés et contrats publics doit être régulièrement porté à la connaissance des PMEESA.

Figure 11: Logigramme de la sous-traitance



Source : Auteur

3.2. CADRE LOGIQUE D'INTERVENTION POUR L'ACCES DES PMEESA DE LA FILIERE FORET-BOIS A LA COMMANDE PUBLIQUE

Le but de cette intervention est de contribuer à l'atteinte des objectifs de la SND-30 de structuration de l'industrie locale de la filière « forêt-bois ».

L'objectif global est d'accroître le degré de transformation du bois dans les différents maillons des chaînes de valeurs locales en le niveau de participation des PMEESA à l'activité de sous-traitance à 10% d'ici 2030.

Du point de vue de l'**Objectif Stratégique (OS)**, il est question de :

- ❖ **(OS1) : Renforcer les capacités (techniques et financières) des PMEESA afin de les rendre capables de répondre aux exigences du marché du bois**
- ❖ **(OS2) : Améliorer l'environnement des affaires autour de l'activité de sous-traitance dans la filière «forêt-bois».**

Chaque **objectif stratégique** comporte des **objectifs spécifiques** qui se déclinent en activités ou en actions permettant d'atteindre les résultats escomptés.

❖ **OS1: renforcer les capacités (techniques et financières) des PMEESA afin de les rendre capable de répondre aux exigences du marché du bois**

-**OS11** : d'ici 2025 accroître de 5% le volume de crédit octroyé aux PMEESA par les établissements financiers et de crédit pour la transformation du bois ;

-**OS12** : d'ici 2030 amener 50% des CTD à créer des parcs d'équipements pour la 1^{ère}, 2^{ème} voire 3^{ème} transformation du bois comme projets générateurs de revenus ;

-**OS13** : d'ici 2030 accroître de 10% les capacités des laboratoires de contrôle qualité et norme en matière de produits et sous-produits dérivés du bois.

❖ **OS2: améliorer l'environnement des affaires autour de l'activité de sous-traitance dans la filière « forêt-bois »**

-**OS21** : équilibrer les rapports entre les PMEESA et les donneurs d'ordre ;

-**OS22** : améliorer la gouvernance dans l'activité de sous-traitance orienté vers la **filière « forêt-bois »** ;

-**OS23** : renforcer le cadre juridique de l'activité de sous-traitance la **filière « forêt-bois »**.

L'atteinte de ces **Objectifs Spécifiques**, est conditionnée par la réalisation des **actions** suivantes :

❖ **Objectifs Stratégique 1 (OS1) : Renforcer les capacités (techniques et financières) des PMEESA afin de les rendre capable de répondre aux exigences du marché du bois**

-Objectif Spécifique 1 (OS11) : d'ici 2025 accroître de 5% le volume de crédit octroyé aux PMEESA par les établissements financiers et de crédit

En 2019, 13,7% (soit 635,73 milliards) de l'offre de crédit a été capté par les PME (BEAC, 2019). Ce montant est en baisse de 32,5 % par rapport à 2018 où les crédits octroyés aux PME se situaient autour de 944 milliards de FCFA. En 2022, les difficultés d'accès au crédit sont plutôt persistantes.

✓ **Objectif spécifique 1 Action 1(OS11A1):** Créer un fonds dédié aux PMEESA de la **filière « forêt-bois »** disposant d'un contrat de droit privé de sous-traitance ;

✓ **Objectif spécifique 1 Action 2 (OS11A2):** Vulgariser les informations sur les sources de financement alternatif (guichets/lignes de financement des PTF, crowdfunding, crédit bail, etc.)

-Objectif Spécifique 2 (OS12) :d'ici 2030 amener 50% des CTD à créer des parcs d'équipements pour la 1ère, 2ème voire 3ème transformation du bois comme projets générateurs de revenus

Les capacités financières limitées des PMEESA ne permettent pas l'acquisition de nouveaux équipements ou l'entretien de l'existant.

✓ **Objectif spécifique 2 Action 1(OS12A1) :** Produire une cartographie des PMEESA de la **filière « forêt-bois »** par type de sous-traitance;

- ✓ **Objectif spécifique 2 Action 2 (OS12A2)** : mener le plaidoyer auprès des CTD dans le but de les amener à créer des parcs d'équipements pour la 1ère , 2ème voire 3ème transformation du bois comme projets générateur de revenus ou d'investir davantage dans ce domaine.

-Objectif Spécifique 3 (OS13) : d'ici 2030 accroître de 10% les capacités des laboratoires de contrôle qualité et norme en matière de produits et sous-produits dérivés du bois.

- ✓ **Objectif spécifique 3 Action 1 (OS13A1)** : doter l'ANOR d'un laboratoire contrôle-qualité en matière de produits et sous-produits dérivés du bois;
- ✓ **Objectif spécifique 3 Action 2 (OS13A2)** : Créer/augmenter les capacités opérationnelle d'autres laboratoires en matière de produits et sous-produits dérivés du bois.

❖ **Objectifs Stratégique 2 (OS2) : Améliorer l'environnement des affaires autour de l'activité de sous-traitance dans la filière « forêt-bois »**

-Objectif Spécifique 1 (OS21) : équilibrer les rapports entre les PMEESA et les donneurs d'ordre ;

Moins de la moitié (39,9%) des dirigeants des PME ayant bénéficié d'un contrat de sous-traitance jugent la relation de partenariat bénéfique.

- ✓ **Objectif Spécifique 1 Action 1 (OS21A1)** : créer une plateforme d'échanges entre les différents acteurs (PMEESA, BSTP, donneurs d'ordre) pour faciliter la circulation de l'information relative au marché du bois;
- ✓ **Objectif Spécifique 1 Action 2 (OS21A2)** : mettre en place une mutuelle pour renforcer la collaboration entre les PMEESA bénéficiant de l'activité de la sous-traitance dans la filière « forêt-bois »;
- ✓ **Objectif Spécifique 1 Action 3 (OS21A3)** : Renforcer et pérenniser les ressources de la BSTP.

-Objectif Spécifique 2 (OS22) : améliorer la gouvernance dans l'activité de sous-traitance orienté vers la filière « forêt-bois »;

- ✓ **Objectif Spécifique 2 Action 1 (OS22A1)**: Vulgariser les procédés, les processus et les lois encadrant l'activité de sous-traitance dans la filière « forêt-bois »;
- ✓ **Objectif Spécifique 2 Action 2 (OS22A2)**: Mettre en place un cadre de régulation des différends (retards de paiement, non respect de clause, etc.) pour les PMEESA de la filière « forêts-bois » ;
- ✓ **Objectif Spécifique 2 Action 3 (OS22A3)** : mettre en place une politique nationale de promotion de contenu local pour la filière « forêt-bois »
- ✓ **Objectif Spécifique 2 Action 4(OS22A4)** : organiser régulièrement des salons de la sous-traitance dédiée à la filière « forêt-bois »

- Objectif Spécifique 3 (OS23) : renforcer le cadre juridique de l'activité de sous-traitance la filière « forêt-bois ».

La littérature a montré que de nombreux pays évoluent sans cadre normatif spécifique à la sous-traitance. La solution est de renforcer le cadre juridique et réglementaire existant pour les adapter aux problématiques de la sous-traitance, notamment dans la filière « forêt-bois ».

- ✓ **Objectif Spécifique 3 Action 1 (OS23A1)** : mettre en place des plateformes d'échange et d'information entre le Gouvernement et différents acteurs-clés (BSTP, APME, API, CTA, BMN, ANOR, et BC-PME)
- ✓ **Objectif Spécifique 3 Action 2 (OS23A2)**: mettre en place un dispositif de suivi-évaluation de l'activité de sous-traitance dans le cadre des marchés publics orientés vers la filière « forêt-bois » ;
- ✓ **Objectif Spécifique 3 Action 3 (OS23A3)** : renforcer les capacités de la Commission Nationale de la Concurrence relativement au potentiel de la filière « forêt-bois » en matière de sous-traitance ;
- ✓ **Objectif Spécifique 3 Action 4 (OS23A4)** : fixer annuellement, par voie réglementaire, pour chaque département ministériel, collectivité locale, administration ou entreprise publique, les modalités de sous-traitance obligatoire au profit des PME ;
- ✓ **Objectif Spécifique 3 Action 4 (OS23A5)** : Adopter une loi-cadre de développement de la sous-traitance au Cameroun avec emphase sur la filière « forêt-bois » comme filière à fort potentiel au sens de la SND-30

Tableau 19: Cadre logique d'intervention pour l'accès des PMEESA de la filière « forêt-bois » à la sous-traitance

Objectif global		Accroître le niveau de participation des PME à l'activité de sous-traitance à 10%		
Objectif stratégique	O1 : renforcer les capacités des PME afin de les rendre capables de répondre aux exigences du marché			
Objectifs spécifiques	Activités	Indicateur Objectivement Vérifiable (IOV)	MOV: Moyen Objectivement Vérifiable MOV	Risques/Hypothèses
OS11 : d'ici 2025 accroître de 5% le volume de crédit octroyé aux PME par les établissements financiers	OS11A1 : Créer un fonds dédié aux PME disposant d'un contrat de droit privé de sous-traitance	Volume de crédit octroyé aux PMEESA par les EF.	Rapport de suivi	Exécution du Projet d'appui à l'insertion des PMEESA dans les chaînes de valeurs locales de la transformation du bois
	OS11A2 : Vulgariser les informations sur les sources de financements alternatifs (guichets de PTF, crowdfunding, credit bail, etc.)	Taux d'accès/recours aux financements alternatifs	Rapports de suivi	Exécution du Projet d'appui à l'insertion des PMEESA dans les chaînes de valeurs locales de la transformation du bois
OS12 :d'ici 2030 amener 50% des CTD à créer des parcs d'équipements comme projets générateurs de revenus	OS12A1 : Produire une cartographie des PME par type de sous-traitance	Nombre de cartographie disponibles	Documents de cartographie des PMEESA par type de sous-traitance	SND30

	OS12A2 : Mener le plaidoyer auprès des CTD dans le but de les amener à créer des parcs d'équipements comme projets générateur de revenus ou d'investir davantage dans ce domaine.	Nombre de parcs d'équipements créés par les CTD	Rapport d'activités des CTD ou rapport de performance des CTD	Accélération de la décentralisation
OS13 :D'ici 2030 accroître de 10% les capacités des laboratoires de contrôle qualité	OS13A1 : renforcer les capacités de laboratoire de contrôle-qualité de l'ANOR	Taux de capacités des laboratoires de contrôle qualité	Rapport d'activité ANOR/rapport de performance des laboratoires	Contraintes budgétaires
	OS13A2 : renforcer les capacités d'accueil des autres laboratoires	Nombre de prestations offertes	Rapport d'activité des autres laboratoires	Contraintes budgétaires
Objectif stratégique	O2 : Améliorer l'environnement des affaires autour de l'activité de sous-traitance dans la filière forêt-bois			
OS22 : équilibrer les rapports entre les PMEESA et les donneurs d'ordre	OS22A1 : Créer une plateforme d'échanges entre les différents acteurs (PMEESA, BSTP, donneurs d'ordre) pour faciliter la circulation de l'information	Niveau de fonctionnalité de la plateforme d'échanges entre les différents acteurs	Site web	Existence des organisations et autres groupements patronnaux
	OS22A2 : Mettre en place une mutuelle pour renforcer la collaboration entre les PMEESA bénéficiant de l'activité de la sous-traitance	Niveau de fonctionnalité de la mutuelle	Acte de création de la mutuelle	Existence des organisations et autres groupements patronnaux

	OS22A3: Renforcer et pérenniser les ressources de la BSTP	Taux d'augmentation du budget de la BSTP	PTA départements ministériels (MINPMEESA, MINMIDT, MINEPAT, MINCOMMERCE...)	Contraintes budgétaires
OS23 : améliorer la gouvernance dans l'activité de sous-traitance	OS23A1: Vulgariser les procédés, les processus et les lois encadrant l'activité de sous-traitance	Nombre de sessions de sensibilisation/de vulgarisation	rapport d'activités (BSTP, MINMIDT...)	SND30, les projets de 2 ^{de} génération
	OS23A2 : mettre en place une politique nationale de promotion de contenu local	Document de politique disponible	Document de politique (MINPMEESA)	Orientation de la politique économique portée sur le patriotisme économique
	OS23A3 : organiser régulièrement des salons de la sous-traitance pour la filière "forêt-bois"	Rapport	Rapport	Orientation de la politique économique portée sur le patriotisme économique
	OS23A4: mettre en place un cadre de regulation des differends (retards de paiement, non respect de clause, etc.)	Texte règlementaire	Texte règlementaire	Contraintes budgétaires
OS24 : renforcer le cadre juridique de l'activité de sous-traitance	OS24A1 : mettre en place des plateformes d'échange et d'information entre le Gouvernement et différents acteurs-clés (BSTP,	Texte règlementaire	Texte règlementaire	Orientation de la politique économique portée sur le patriotisme économique

APME, API, BMN, ANOR, et BC-PME)			
OS24A2: mettre en place un dispositif de suivi-évaluation de l'activité de sous-traitance dans le cadre des marchés publics	Niveau de fonctionnalité du dispositif	Texte réglementaire signé Rapport de suivi-évaluation	Orientation de la politique économique portée sur le patriotisme économique
OS24A3: renforcer les capacités de la commission nationale de la concurrence	Taux d'augmentation du budget de la commission nationale de la concurrence	PTA de l'organe de tutelle	Orientation de la politique économique portée sur le patriotisme économique
OS24A4 : fixer annuellement, par voie réglementaire, pour chaque département ministériel, collectivité locale, administration ou entreprise publique, les modalités de sous-traitance obligatoire au profit des PME	Niveau de prise en compte des modalités de sous-traitance par les structures et administrations instruites	Rapport de suivi-évaluation	Orientation de la politique économique portée sur le patriotisme économique
OS24A5: adopter une loi cadre de développement de la sous-traitance au Cameroun	Loi cadre disponible	Loi cadre	Orientation de la politique économique portée sur le patriotisme économique

Source : Auteur

CONCLUSION

En guise de conclusion, il convient de relever que les PMEESA sont perpétuellement confrontés à un environnement en mutation, ouvert et intense. Hormis le fait que la mondialisation ait ouvert aux PMEESA des perspectives inédites, la férocité et la rudesse de la concurrence font que les PMEESA des pays en développement comme le Cameroun sont moins bien préparées. Ces derniers disposent d'un capital de compétences assez restreints (humaines, financières et technologiques, etc.). Pour pallier à ces multiples carences, les pouvoirs publics ont mis en place des dispositifs de soutien et de promotion aux PMEESA, étant donné la contribution des PMEESA comme l'un des moteurs de l'innovation et de la croissance ou comme pilier de l'économie. Ainsi, le Cameroun dans sa politique industrielle a institué la BSTP comme une plateforme de promotion de la sous-traitance, avec pour mission de contribuer par ses programmes à rendre les PMEESA du secteur industriel plus compétitives.

Cependant, force reste de constater l'absence d'un dispositif national de suivi-évaluation des activités de la sous-traitance et des plateformes d'échanges et d'informations entre le Gouvernement et les différents acteurs clés (BSTP, APME, API, BMN, ANOR, et BC-PME).

En effet, la faible coordination entre ces différentes structures de promotion et de développement du secteur de la sous-traitance entraîne une dispersion des interventions de chacune de ces structures.

Par ailleurs, beaucoup d'entreprises font état d'un certain nombre d'obstacles durant les opérations de sous-traitance, particulièrement dus à l'absence d'un cadre juridique qui définit clairement la relation entre le donneur d'ordre et le sous-traitant.

S'agissant des actions à entreprendre pour la relance de la sous-traitance, le Gouvernement devrait accroître à 10%, le niveau de participation des PMEESA dans les activités de sous-traitance. De manière stratégique, il s'agira premièrement de renforcer les capacités des PMEESA de la **filière « forêt-bois »** afin de les rendre capables de répondre aux exigences du marché, ceci en (i) accroissant de 5% d'ici 2025, le volume de crédit à octroyer à ces PMEESA par les établissements financiers ; (ii) amenant à 50% d'ici 2030 les CTD à créer des parcs d'équipements pour la 1^{ère}, 2^{ème} voire 3^{ème} transformation du bois comme projets générateurs de revenus ; (iii) accroissant de 10% les capacités des laboratoires de contrôle qualité et normes en matière de produits et sous-produits dérivés du bois. Ensuite, améliorer l'environnement des affaires autour des activités de sous-traitance dans la **filière « forêt-bois »** en menant des actions devant permettre de (i) équilibrer les

rappports entre les PMEESA et les donneurs d'ordre ; (ii) améliorer la gouvernance dans l'activité de sous-traitance et (iii) renforcer le cadre juridique de l'activité de sous-traitance.

Par ailleurs, la BSTP tirerait davantage à travailler de concert avec les autres organismes d'appui et de soutien aux PMEESA. A ce sujet, la Banque des PME (BC-PME) et le Bureau de Mise à Niveau des Entreprises (BMN) devraient être mis à contribution. En effet, une fois que le diagnostic de l'entreprise a été établi, la BSTP d'une part devrait orienter celle-ci vers ces structures, si les PMEESA ont des défaillances au niveau financier ou au niveau structurel. D'autre part, la BSTP pourrait faire du lobbying sur les pouvoirs publics afin que la clause des 30% de la commande publique au profit des PMEESA soit respectée. Mais aussi de manière à ce que les contrats de sous-traitance soient passés uniquement avec les membres adhérents. Ceci aurait pour effet d'amener les autres PMEESA à adhérer pour améliorer leurs performances et niveaux de compétitivité.

CHAPITRE 7 : SUIVI ET EVALUATION DU PROJET D'INSERTION DES PMEESA DANS LES CHAINES DE VALEURS LOCALES DE LA TRANSFORMATION DU BOIS

INTRODUCTION

Ce septième chapitre de notre étude présente le montage institutionnel du projet d'insertion des PMEESA dans les chaînes de valeurs locales de la transformation du bois. Par la suite, nous déroulons l'approche choisie pour procéder au suivi-évaluation de son exécution. Ceci au niveau stratégique d'une part et d'autre part, au niveau opérationnel.

Section 1- MONTAGE INSTITUTIONNEL DU PROJET D'INSERTION DES PMEESA DANS LES CHAINES DE VALEURS LOCALES DE LA TRANSFORMATION DU BOIS

La mise en œuvre du projet est assurée par l'Etat du Cameroun qui en est le maître d'ouvrage principal. Les Administrations du périmètre institutionnel du secteur des « industries et services » qui regroupe le Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat (MINPMEESA), le Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique (MINMIDT), le Ministère du Commerce (MINCOMMERCE), le Ministère du Tourisme et des Loisirs (MINTOUL) et le Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (MINRESI) constituent les acteurs institutionnels de l'implémentation de ce projet ; sous le leadership du MINPMEESA.

Les PMEESA et la société civile, en tant que partenaires de l'Etat, sont également sollicités pour leur contribution dans la réalisation de certains volets du projet. Les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) ainsi que les Agences de Développement sont également mis à contribution pour apporter à l'Etat et aux autres acteurs nationaux du développement ci-dessus cités et en fonction des besoins exprimés, une assistance technique et financière appropriée.

Nous proposons que le cadre institutionnel de mise en œuvre du projet d'insertion des PMEESA dans les chaînes de valeurs locales de la transformation du bois soit placé sous l'autorité directe du Ministre des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat.

La mise en œuvre du projet privilégie l'approche filière parcequ'ils'agit de bâtir autour de la chaîne de valeurs de la transformation du bois de véritables pôles intégrés de compétitivité, par une mise à niveau et un accompagnement public susceptible de faire émerger dans chacun des maillons de la **filière «forêt-bois»** des « PMEESA championnes nationales».

Dans cette perspective, l'Etat dans son rôle d'Etat stratège au sens de la SND-30 et conformément au plan d'action opérationnel s'organise pour stimuler l'investissement, la productivité et la compétitivité des PMEESA de la **filière «forêt-bois»**.

Les progrès en matière de compétitivité seront mesurés et évalués par des indicateurs synthétiques de compétitivité au plan quantitatif [croissance du PIB, Investissements Directs Etrangers (IDE), performance industrielle et commerciale, Indice de Compétitivité Globale (ICG), etc.] et au plan qualitatif (environnement des affaires, proportion des PMEESA transformées et ou modernisées, dialogue public privé, évolution/migration de l'informel, progression de l'économie du savoir), ainsi que des indicateurs synthétiques de niveau de vie, de cohésion sociale et de développement durable [Indicateur de Développement Humain (IDH)]

Sur un plan opérationnel, ces indicateurs pourraient ensuite être analysés comme suit : la position du Cameroun sur le marché du bois et des produits dérivés est d'abord analysée par rapport à la moyenne africaine (à partir des pays d'Afrique subsaharienne pour lesquels les données sont disponibles) qui sert de "benchmark ". Si la valeur du Cameroun est alors de 20 % supérieure (ou égale) à la moyenne africaine, alors l'indicateur serait classé "vert" (position favorable). Si la valeur du Cameroun est de 20 % inférieure (ou égale) à la moyenne africaine, alors l'indicateur serait classé "rouge" (position défavorable). Au cas où la valeur du Cameroun se situe entre + 20 % et - 20 % de cette moyenne, alors l'indicateur se classerait en "orange" (position neutre).

La mise en œuvre du projet d'appui à l'insertion des PMEESA dans les chaînes de valeurs locales de la transformation du bois doit constituer un défi national et être une priorité pour tous les acteurs du circuit économique. Car la réussite des réformes qu'elle implique n'est possible que si tous les acteurs du circuit économique (Administration, secteur privé, société civile, etc...) y participent en prenant conscience que le plan d'actions opérationnel du projet ne correspondent pas à des choix partisans ou à des soucis électoraux, mais à des nécessités qui servent le pays entier en lui donnant toutes les chances d'atteindre ses objectifs de développement.

Le mécanisme de suivi-évaluation de ce projet est fondé sur les principes de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR) et est basé sur des matrices d'actions contraignantes en termes de résultats, de

responsabilités et de délais. Ce mécanisme s'articule à deux niveaux, dont le **niveau stratégique** et le **niveau opérationnel**.

Section 2- SUIVI-EVALUATION STRATEGIQUE DU PROJET D'INSERTION DES PMEESA DANS LES CHAINES DE VALEURS LOCALES DE LA TRANSFORMATION DU BOIS

Au niveau Stratégique, le suivi-évaluation du projet d'appui à l'insertion des PMEESA dans les chaînes de valeurs locales de la transformation du bois est assuré par le **Président du Comité des instances internes de la chaîne Planification-Programmation-Budgétisation-Suivi-Evaluation (PPBS) du MINPMEESA**. Ici, ce Comité joue un rôle de pilotage est un cadre d'information, d'orientation et d'échanges permettant aux différentes parties prenantes d'exprimer leurs attentes et analyses et de formuler des orientations sur la mise en œuvre du projet.

Le Comité est également chargé plus particulièrement d'assurer la coordination des politiques sectorielles et celles à caractère transversal dans la mise en œuvre du projet, de suivre cette mise en œuvre et de dresser un rapport périodique sur son déroulement. Pour ce faire il s'appuie sur le Coordonnateur du Contrôle de Gestion du MINPMEESA qui doit élaborer des outils de pilotage et collecte d'informations sur l'implémentation du projet afin de permettre au MINPMEESA de disposer d'un outil permanent d'observation et d'analyse de l'évolution des PMEESA de la filière «**forêt-bois**» au Cameroun, ainsi que d'une batterie d'indicateurs pour mesurer et évaluer les progrès accomplis dans les différents maillons de la chaîne de valeurs de cette filière.

Les différentes instances de ce comité sont en l'occurrence, la **Commission Interne de Maturation des Projets d'Investissement Public (CIMPIP)**, le **Comité Interne PPBS en matière d'Investissement Public (CIPPBS)**, et le **Groupe de Travail en charge du Suivi de l'Exécution du Budget d'Investissement Public au MINPMEESA (GT/SEBIP)**. Chacune de ces instances est doté d'un secrétariat technique chargé de s'assurer de la performance, cohérence et pertinence à divers niveaux au regard des grands axes de la SND-30, du CSP/MINPMEESA et du plan d'actions opérationnel du projet.

Section 3- SUIVI-EVALUATION OPERATIONNEL DU PROJET D'INSERTION DES PMEESA DANS LES CHAINES DE VALEURS LOCALES DE LA TRANSFORMATION DU BOIS

Au niveau opérationnel, le suivi-évaluation du projet d'appui à l'insertion des PMEESA dans les chaînes de valeurs locales de la transformation du bois est assuré par les Responsables des Programmes du Cadre Stratégique de Performances du MINPMEESA.

Les **Responsables de Programmes** sont la cheville ouvrière du dispositif de suivi-évaluation du projet. Leur rôle principal est de superviser globalement la mise en œuvre du projet conformément au plan d'actions opérationnel. Le cadre logique de chaque programme est structuré autour des **Responsables d'Actions**, des **Responsables d'Unités Administratives**, et des **Responsables d'Activités**.

Pour la bonne exécution du Projet au niveau des Programmes du MINPMEESA, chaque **Responsable de Programme** s'appuie sur le Contrôleur de Gestion du Programme. Ce dernier élabore des outils de pilotage et collecte d'informations sur l'implémentation du projet à travers les différentes Actions et Activités du Programme afin de permettre au **Responsable de Programme** de disposer d'un outil permanent d'observation et d'analyse de l'évolution des PMEESA de la filière «forêt-bois» localisées dans son **Programme**, ainsi que d'un ensemble d'indicateurs pour mesurer et évaluer les performance des politiques publiques et stratégies sectorielles dans la filière «forêt-bois».

CONCLUSION

Nous retenons de ce chapitre 7 que la mise en œuvre du **projet d'appui à l'insertion des PMEESA dans les chaînes de valeurs locales de la transformation du bois** est assurée par l'Etat du Cameroun qui en est le maître d'ouvrage principal. **Les Administrations du périmètre institutionnel du secteur des « industries et services »** à savoir le MINPMEESA, le MINMIDT, le MINCOMMERCE), le MINTOUL et le MINRESI constituent les acteurs institutionnels de l'implémentation de ce proje ; sous le leadership du MINPMEESA. Le **mécanisme de suivi-évaluation** de ce projet s'appuie sur le **Cadre Stratégique de Performances du MINPMEESA**. Ce mécanisme est fondé sur les principes de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR) et est basé sur des matrices d'actions contraignantes en termes de résultats, de responsabilités et de délais. Au niveau Ce mécanisme s'articule à deux niveaux, dont le **niveau stratégique** et le **niveau opérationnel**. Le **niveau stratégique du mécanisme de suivi-évaluation** est placé sous l'autorité du **Président du Comité des instances internes de la chaîne Planification-Programmation-Budgétisation-Suivi-Evaluation (PPBS) du MINPMEESA**. Quant au **niveau opérationnel**, il est assuré par les **Responsables des Programmes du Cadre Stratégique de Performances du MINPMEESA**.

CHAPITRE 8 : RISQUES LIES A LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'INSERTION DES PMEESA DANS LES CHAINES DE VALEURS LOCALES DE LA TRANSFORMATION DU BOIS

INTRODUCTION

Ce chapitre vise essentiellement à mettre en relief, les potentiels risques à l'implémentation du **projet d'appui à l'insertion des PMEESA dans les chaînes de valeurs locales de la transformation du bois** au Cameroun. Ces risques sont de deux ordres.

Section 1- RISQUES ENDOGENES A LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'INSERTION DES PMEESA DANS LES CHAINES DE VALEURS LOCALES DE LA TRANSFORMATION DU BOIS

Les risques endogènes sont de plusieurs types, à savoir :

- La persistance des tensions sociales et sécuritaires dans certains bassins de production locaux
- La persistance du déficit courant de la Balances des Paiements [Balance Commerciale (BC) et Balance des Transactions Courantes (BTC)]
- La survenue d'un choc monétaire entraînant la dévaluation du Franc de la Communauté Financière Africaine (FCFA)
- La persistance de pesanteurs au parachèvement du processus de décentralisation et de gouvernance territoriale

Section 2- RISQUES EXOGENES A LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'INSERTION DES PMEESA DANS LES CHAINES DE VALEURS LOCALES DE LA TRANSFORMATION DU BOIS

Au rang des risques exogènes, on peut énumérer:

- Le prolongement des tensions militaires et diplomatiques en Europe de l'Est

- La survenue d'une crise énergétique
- Le durcissement des conditions économiques à travers le monde qui connaît déjà des tensions inflationnistes sur les produits de première nécessité, le renchérissement des coûts des intrants industriels et la fragilité de l'infrastructure financière au regards des avancées technologiques et l'apparition de nouveaux modes de financement de l'activité économique face à un système monétaire et financier en pleine mutation.

CONCLUSION

Le projet d'appui à l'insertion des PMEESA dans les chaînes de valeurs locales de la transformation du bois arrive dans un contexte national où le taux de croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) est de 3,5 % en 2021 contre 0,5 % en 2020, avec une prévision de 4,1% en 2022. Ces signes de reprise de l'activité économique sont encourageant et de nature à canaliser voire contenir les risques ci-dessus évoqués, avec la bonne exécution du projet. A ce sujet, il est important de mentionner que l'objectif de la SND-30 qui est l'ancrage stratégique du projet est de : (a) porter la part du secteur secondaire dans le PIB à 36,8% à l'horizon 2030, (b) porter la Valeur Ajoutée Manufacturière (VAM) de 14,5% en 2017 à 25% en 2030; et (c) porter la part des exportations des produits manufacturiers à 54,5%. En outre, le scénario de la SND-30 fixe le taux de croissance moyen annuel du PIB à 5,6% sur la période 2021-2030 ; et Celui du PIB non pétrolier est projeté en moyenne annuelle à 5,9% sur la période 2021-2030.

CONCLUSION GENERALE

Au terme de cette étude relative à la mise en place du **projet d'appui à l'insertion des Petites et Moyennes Entreprises, Unités/Organisations de l'Economie Sociale et Artisans (PMEESA) de la transformation du bois dans les chaînes de valeurs locales**,

Relevons tout d'abord que les actions envisagées dans la filière **«forêt-bois»** par la seconde phase de la Vision 2035 ; Vision Stratégique de Développement du Cameroun, qui est déclinée dans la Stratégie Nationale de Développement pour la Transformation Structurale et le Développement Inclusif (SND-30) sont notamment le : **(a)** développement des plantations forestières; et **(b)** renforcement de l'industrie de transformation du bois jusqu'à la troisième transformation, en vue de la fabrication des meubles, la construction des logements et bâtiments et les usages industriels. Les PMEESA ont donc un rôle majeur à eux assignées par la SND-30, en l'occurrence dans le Secteur **«Industries et Services»**. Et au regard des missions organiques du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat (MINPMEESA), il s'est avéré nécessaire de faciliter l'installation de certaines de nos cibles que sont les PMEESA dans divers segments locaux de la chaîne de valeur de la transformation du bois.

L'objectif global de cette étude est donc de favoriser **l'insertion des PMEESA dans divers segments de la transformation du bois dans les chaînes de valeurs locales**. De manière spécifique, il s'agit de: **(i)** Réaliser un état des lieux sur l'existant en matière d'installation et structuration des PMEESA dans la filière forêt-bois; **(ii)** Procéder à un diagnostic de l'existant en matière d'installation et re-structuration des PMEESA dans la filière forêt-bois ainsi que sur l'environnement dans lequel elles évoluent, et **(iii)** Proposer des choix stratégiques et nouveaux axes d'intervention et une re-structuration des acteurs de la filière forêt-bois en tenant compte de l'architecture institutionnelle (cadre administratif, juridique et légal), **(iv)** leur profilage ainsi que sur l'environnement dans lequel elles évoluent et **(v)** Elaborer un plan d'actions prioritaires. Cette étude est structurée autour de l'hypothèse centrale suivant laquelle l'insertion des PMEESA dans divers segments de la transformation du bois dans les chaînes de valeurs locales génère des gains additionnels pour l'Economie en termes de compétitivité dans la Chaîne de Valeurs Mondiales du Bois (CVMB) et un accroissement des chiffres d'affaires au niveau des Chaînes de Valeurs Locales ainsi que des créations d'emplois.

Nous avons procédé à un état des lieux de la **filiale « forêt-bois »** au Cameroun à partir d'une fouille documentaire qui passe en revue les travaux existants sur cette filière. Par la suite le diagnostic est fait sur la base d'une approche Force-Faiblesse-Opportunités-Menaces (FFOM) combinée à un *benchmarking* de

ladite filière. Une modélisation économétrique en séries temporelles et une analyse statistique multivariée a permis de mettre en exergue d'une part les gains potentiels de la réalisation du projet d'insertion des PMEESA dans divers segments de la transformation du bois dans les chaînes de valeurs locales et d'autre part le profilage des produits, métiers et PMEESA à fort potentiel dans chaque segment de la Chaîne de Valeurs du Bois (CVB).

Notre analyse révèle que du point de vue de la CVG, la composante dans l'industrie et les services de la filière «forêt-bois », est le **"bois et ses dérivés" où on distingue l'industrie du bois sauf fabrication des meubles, la fabrication de papiers et d'articles en papiers, imprimerie et édition, la fabrication de meubles et les activités de fabrication NCA et récupération.** Toutefois, la « chaîne de valeurs du bois » prend également en compte le maillon **«sylviculture et exploitation forestière»**. L'état des lieux des activités dans la filière « forêt-bois », montre entre autres, des difficultés d'approvisionnement (grumes pour les entreprises de 1^{ère} transformation qui ne sont pas détenteurs d'UFA et produits de 1^{ère} transformation comme les sciages séchés pour les entreprises de seconde transformation), d'acquisition des équipements de transformation dans les unités installées, l'inadéquation des infrastructures économiques (transport, énergie, communication, télécommunication), l'absence de stratégie nationale concertée et cohérente en matière de développement de l'industrie forestière y compris la promotion de la sous-traitance, des insuffisances de l'appareil administratif, du système financier et de l'infrastructure juridique et l'insuffisance des compétences disponibles en matière de planification, gestion et commercialisation des produits issus de la transformation plus poussée des bois.

Il ressort du diagnostic que pour garantir l'accès des PMEESA au bois légal, il faut envisager la création de plantations forestières au niveau des CTD (Communes et Régions). Cela permet aussi de les impliquer dans la gestion durable des ressources naturelles et les amener à structurer le tissu économique local avec l'installation des PMEESA dans les maillons de la chaîne de valeurs locales de la transformation du bois ; maillons pour lesquels chaque CTD présente un avantage comparatif. La conjonction des actions au niveau de chaque CTD, notamment celles situées dans les grands bassins de la filière «forêt-bois » concourt à terme au niveau national à l'accroissement du nombre de plantations forestières; et au renforcement de la structure de l'industrie de transformation du bois jusqu'à la troisième transformation, en vue notamment de la fabrication des meubles, la construction des logements et bâtiments et les usages industriels

En outre, les PMEESA sont perpétuellement confrontés à un environnement en mutation, ouvert et intense. Hormis le fait que la mondialisation ait ouvert aux PMEESA des perspectives inédites, la férocité et la rudesse de la concurrence font que les PMEESA des pays en développement comme le Cameroun sont moins bien préparés. Ces derniers disposent d'un capital de compétences assez restreint (humaines, financières et

technologiques, etc.). Pour pallier à ces multiples carences, les pouvoirs publics ont mis en place des dispositifs de soutien et de promotion aux PMEESA, étant donné la contribution des PMEESA comme l'un des moteurs de l'innovation et de la croissance ou comme pilier de l'économie. Ainsi, le Cameroun dans sa politique industrielle a institué la BSTP comme une plateforme de promotion de la sous-traitance, avec pour mission de contribuer par ses programmes à rendre les PMEESA du secteur industriel plus compétitives.

Cependant, on constate l'absence d'un dispositif national de suivi-évaluation des activités de la sous-traitance et des plateformes d'échanges et d'informations entre le Gouvernement et les différents acteurs clés (BSTP, APME, API, BMN, ANOR, et BC-PME). En effet, la faible coordination entre ces différentes structures de promotion et de développement du secteur de la sous-traitance entraîne une dispersion des interventions de chacune de ces structures. Par ailleurs, beaucoup d'entreprises font état d'un certain nombre d'obstacles durant les opérations de sous-traitance, particulièrement dus à l'absence d'un cadre juridique qui définit clairement la relation entre le donneur d'ordre et le sous-traitant.

La mise en œuvre du **projet d'appui à l'insertion des PMEESA dans les chaînes de valeurs locales de la transformation du bois** est assurée par l'Etat du Cameroun qui en est le maître d'ouvrage principal. **Les Administrations du périmètre institutionnel du secteur des « industries et services »** à savoir le MINPMEESA, le MINMIDT, le MINCOMMERCE), le MINTOUL et le MINRESI constituent les acteurs institutionnels de l'implémentation de ce projet ; sous le leadership du MINPMEESA. Le **mécanisme de suivi-évaluation** de ce projet s'appuie sur le **Cadre Stratégique de Performances du MINPMEESA**. Ce mécanisme est fondé sur les principes de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR) et est basé sur des matrices d'actions contraignantes en termes de résultats, de responsabilités et de délais. Au niveau Ce mécanisme s'articule à deux niveaux, dont le **niveau stratégique** et le **niveau opérationnel**. Le **niveau stratégique mécanisme de suivi-évaluation** est placé sous l'autorité du **Président du Comité des instances internes de la chaîne Planification-Programmation-Budgétisation-Suivi-Evaluation (PPBS) du MINPMEESA**. Quant au niveau opérationnel, il est assuré par les **Responsables des Programmes du Cadre Stratégique de Performances du MINPMEESA**.

Ce projet arrive dans un contexte national où le taux de croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) est de 3,5 % en 2021 contre 0,5 % en 2020, avec une prévision de 4,1% en 2022. Ces signes de reprise de l'activité économique sont encourageant et de nature à analyser voire contenir les risques évoqués au chapitre 8, avec la bonne exécution du projet. A ce sujet, il est important de mentionner que l'objectif de la SND-30 qui est l'ancrage stratégique du projet est de : (a) porter la part du secteur secondaire dans le PIB à 36,8% à l'horizon 2030, (b) porter la Valeur Ajoutée Manufacturière (VAM) de 14,5% en 2017 à 25% en 2030; et (c) porter la part des exportations des produits manufacturiers à 54,5%. En outre, le scénario de la SND-30 fixe

le taux de croissance moyen annuel du PIB à 5,6% sur la période 2021-2030 ; et Celui du PIB non pétrolier est projeté en moyenne annuelle à 5,9% sur la période 2021-2030.

Les résultats majeurs des simulations suggèrent la mise en place d'un plan d'actions opérationnel structuré autour de la mise à disposition d'un mécanisme de financements tournants dédié exclusivement aux **PMEESA de la filière « forêt-bois »**, des mesures de soutien à l'industrialisation de cette filière en partant du développement des plantations forestières pour accroître l'accès au bois légal, au développement des compétences normes pour la 2^{ème}, 3^{ème} voire 4^{ème} transformation du bois en vue de dominer le Marché Interne du Bois et capter des parts du marché international. Le développement de la sous-traitance dans cette filière permet également à nos cibles facilement capter les opportunités qu'offrent la commande publique et le transfert des compétences et des technologies. Nos prévisions montrent en effet que malgré l'interdiction de l'exportation du bois sous forme de grumes projetée pour compter de 2023 par la COMIFAC, une certaine part de la production de bois en grumes est toutefois conservée et exportée sur les cinq premières années de la mise en œuvre de notre projet ; de 500 mille à 124 milles mètres cubes. Cette part peut être notamment expliquée par la prise en compte des activités illicites dans la filière forêt-bois. Par contre, on constate un accroissement des exportations des produits de première transformation comme sciage ; respectivement 1.875.324 mètres cubes la première année, 2 101 678 la seconde, 2 201 328 la troisième et 2 267 149 la quatrième année d'exécution du projet. Cet accroissement du degré de transformation du bois entraîne une hausse potentielle de la contribution moyenne de la branche d'activités "sylviculture et exploitation forestière" dans le Produit Intérieur Brut (PIB) du secteur primaire de 10,048% à 16% et une hausse de 3,6% de la contribution de cette branche d'activités dans le PIB du secteur secondaire.

ANNEXES

Annexe 1: Termes de Référence pour l'étude relative à la mise en place du projet d'appui à l'insertion des Petites et Moyennes Entreprises, des Unités/Organisations de l'Economie Sociale et des Artisans de la transformation du bois dans les chaînes de valeurs locales

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Gouvernement de la République du Cameroun a adopté en 2009 une Vision de Développement à long terme qui définit le cadre général de planification ayant pour but de faire du Cameroun à l'horizon 2035 un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité. La Vision2035 postule qu'à cet horizon temporel, le Cameroun atteigne le stade de Pays à Revenu Intermédiaire (PRI) de la tranche supérieure avec comme cibles intermédiaires : (a) d'atteindre un taux de croissance économique à deux chiffres, (b) d'atteindre le seuil de 25% comme part de la production manufacturière dans le Produit Intérieur Brut (PIB), (c) de réduire significativement la pauvreté en ramenant son incidence à moins de 10% en 2035, (d) de consolider le processus démocratique et de renforcer l'unité nationale dans le respect de la diversité. **Le DSCE qui consacrait alors la première phase de la Vision2035 sur la période 2010-2020** avait pour objectifs : (i) l'accélération de la croissance économique, (ii) la création des emplois formels, (iii) la réduction de la pauvreté et, (iv) l'amélioration de la Gouvernance. **Il ressort notamment de la mise en œuvre du DSCE que :** (1) le taux de croissance économique est resté largement en dessous des prévisions, (2) la structure sectorielle du Produit Intérieur Brut (PIB) ne s'est pas modifiée et la promotion des branches et filières industrielles demeure un défi, (3) le déficit structurel de la Balance Commerciale (BC) et de la Balance des Transactions Courantes (BTC) s'est aggravé, (4) l'informalité de l'activité économique s'est davantage accrue et le climat des affaires est à améliorer, (5) la situation de l'Etat de droit et la confiance en la justice se sont dégradées, (6) la définition des besoins et profils de postes de travail dans les administrations et les entreprises publiques reste préoccupante. **Des principaux enseignements à tirer du DSCE, on peut mentionner la faible intégration des filières d'activités économiques, la forte dépendance aux technologies, biens et services importés, les résultats globalement insuffisants des programmes de promotion des Petites et Moyennes Entreprises (PME), les carences de l'environnement des affaires notamment en ce qui concerne l'architecture juridique y afférente.**

Depuis 2020, le Cameroun s'est engagé dans sa nouvelle Stratégie Nationale de Développement pour la Transformation Structurale et le Développement Inclusif (SND30). La SND30 repose sur trois (03) orientations fondamentales, à savoir : **(a)** un mix entre import/substitution et promotion des exportations en

s'appuyant sur les avantages comparatifs de l'Economie nationale ; **(b)** un Etat stratégique et pragmatique qui met en place les facilités pour l'émergence du secteur privé comme principal moteur de la croissance économique et réalise des interventions ciblées dans des secteurs hautement stratégiques ; **(c)** une articulation entre planification indicative et planification impérative combinant le format assez contraignant de la planification quinquennale et celui indicatif de la planification stratégique. **Les objectifs globaux de la SND30 sont notamment de :** **(i)** mettre en place les conditions favorables à la croissance économique et l'accumulation de la richesse nationale et veiller à obtenir les modifications structurelles indispensables pour l'industrialisation du pays ; **(ii)** améliorer les conditions de vie des populations et leur accès aux services sociaux de base en assurant une réduction significative de la pauvreté et le sous-emploi ; **(iii)** renforcer les mesures d'adaptation et d'atténuation des effets des changements climatiques et la gestion environnementale pour garantir une croissance économique et un développement social durable et inclusif. Pour atteindre ces objectifs, les priorités du Gouvernement porteront notamment sur l'industrie de l'énergie, l'agro-industrie, le numérique, les filières Forêt-Bois, Textile-Confection-Cuir, Mines-Métallurgie-Sidérurgie, Hydrocarbures-Pétrochimie-Raffinage, Chimie-Pharmacie et Construction -Services - Professionnels - Scientifiques – Techniques et les services non financiers.

La SDN30 arrive dans un contexte où les contraintes ci-haut relevées et qui ont constituée de sérieuses pesanteurs à l'atteinte des objectifs du DSCE ne sont pas levées :

-L'Economie Camerounaise continue de faire face aux implications néfastes de la crise sanitaire du Coronavirus-19 (COVID-19),

- Le pays est en crise d'endettement et est rentré sous un nouveau Programme d'Ajustement Structurel avec le Fonds Monétaire International (FMI) dans le cadre de la Facilité Elargie de Crédit (FEC) et du Mécanisme Elargi de Crédit (MEDC). Ce nouveau Programme Economique et Financier (PEF) qui offre notamment des appuis budgétaires pour restaurer l'équilibre des finances publiques s'articule autour de cinq piliers à savoir: **(1)** atténuer les conséquences sanitaires, économiques et sociales de la pandémie du Covid-19 tout en assurant la viabilité intérieure et extérieure ; **(2)** renforcer la bonne gouvernance et renforcer la transparence et le cadre de la lutte contre la corruption ; **(3)** accélérer les réformes budgétaires structurelles afin de moderniser les administrations fiscales et douanières, de mobiliser les recettes, d'améliorer la gestion des finances publiques, d'accroître l'efficacité des investissements publics et de réduire les risques budgétaires liés aux entreprises publiques ; **(4)** renforcer la gestion de la dette et réduire les facteurs de vulnérabilité liés de la dette ; et **(5)** mettre en œuvre des réformes structurelles pour accélérer la diversification économique, renforcer la résilience et l'inclusion financière et promouvoir l'égalité des genres et une Economie plus verte,

-Le **MINPNEESA** vient d'adopter son nouveau **Cadre Stratégique des Performances (CSP)** structure autour de trois programmes à savoir le **programme 043** (Promotion de l'entrepreneuriat) qui vise à résoudre le problème de la faible insertion socioéconomique de la population active, le **programme 044** (Transformation et modernisation des unités de production) dont l'objectif est de dynamiser les Petites et Moyennes Entreprises, les Organisations/Unités de l'Economie Sociale et les Artisans (PMEESA) et accroître leurs contributions au Produit Intérieur Brut (PIB) et le programme 167 (Gouvernance et appui institutionnel du sous-secteur des PMEESA) qui est le programme support. Cette mutation se situe en droite ligne de la cohérence avec le cadre programmatique de la SND-30 qui assigne un rôle majeur au MINPMEESA dans la transformation des structures de l'Economie.

-Plus récemment, on relève des tensions inflationnistes visiblement peu contenues pour certains produits de grande consommation (farine de blé, huiles végétales, matériaux de construction des Bâtiments et Travaux Publics) et les tensions militaires et diplomatiques en Europe de l'Est qui est l'un des principaux pourvoyeurs du Cameroun en produits de première nécessité dont le blé. Notons également que ces tensions sont de nature à renforcer l'incertitude de la reprise prévue de l'activité économique au Cameroun. Laquelle reprise est sujette à caution du fait des risques d'une nouvelle vague d'infections au COVID-19 avec des variantes et des éruptions locales incontrôlées, d'un rythme de vaccination plus lent, d'une forte augmentation des primes de risque mondiales à la suite d'un resserrement de la politique monétaire dans les Economies avancées, d'une nouvelle augmentation de l'inflation importée et d'une intensification des tensions et des conflits sociopolitiques locaux et internationaux.

Relevons aussi qu'au cours de la réunion des Ministres sectoriels de la Communauté Economique et Monétaire des Etats de l'Afrique Centrale (CEMAC) tenue le 18 septembre 2020, en vue de valider le cadre institutionnel et réglementaire de la Stratégie d'Industrialisation durable de la filière forêt-bois dans le bassin du Congo, il a été décidé de l'interdiction de l'exportation du bois sous forme de grumes pour compter du 1^{er} janvier 2022. Cette mesure se situe dans le cadre de l'harmonisation des différentes politiques sectorielles de gestion du bois des pays du Bassin du Congo et en particulier de la CEMAC visant à faire du secteur forestier un des leviers du développement économique et social. Une telle mesure a pour objectif de promouvoir et accroître la valeur ajoutée manufacturière et créer des emplois stables dans ce secteur par la transformation locale des produits forestiers et le développement du commerce intra régional. En effet, sur la période 1993-2018, le taux de croissance réel moyen du Produit Intérieur Brut (PIB) du Cameroun est d'environ 4,196%, pour des contributions respectives de 3,936% du secteur primaire, 3,384% du secteur secondaire et 4,856% pour le secteur tertiaire. Toutefois, à partir de 2014 le secteur secondaire tend à avoir plus de vigueur en devant le principal moteur de croissance économique. On note également, à partir de la

même une tendance haussière de l'activité dans le secteur primaire (agriculture, élevage et chasse, **sylviculture et exploitation forestière**, pêche et pisciculture) où la majeure partie des unités de production/transformation sont essentiellement de très petites et petites et tailles et relèvent du domaine de l'économie informelle, de l'économie souterraine ou alors exercent comme entrepreneurs individuels. Dans le secteur primaire, l'agriculture qui regroupe plus de 70% de la force de travail de toute l'Economie nationale a plutôt une tendance atone avec une contribution moyenne autour de 3,36% sur la période 1993-2018; largement inférieure à la contribution moyenne (10,048%) de la branche d'activités "**sylviculture et exploitation forestière**" où on retrouve essentiellement des Investissements Directs Etrangers et donc la valeur ajoutée est par la suite rapatriée vers les pays d'origine des investisseurs. En 2019, l'Economie nationale perd 0,4 point de croissance, et s'établit à 3,7% après 4,1% en 2018. Ce ralentissement est le fait de la diminution du rythme de l'activité observée dans les secteurs du tertiaire (3,0% après 4,4%) et du primaire (2,8% après 5,1%) en 2019. En revanche, le secteur secondaire enregistre un regain de croissance : 4,9% après 3,1% en 2018. Cette embellie dans le secondaire s'explique principalement par la bonne tenue de la branche d'extraction d'hydrocarbures qui enregistre une hausse de 8,5% en 2019, après trois années consécutives de baisses dont -2,7% en 2018. Hors pétrole, le ralentissement de l'activité est plus prononcé à 3,5% en 2019 après 4,4% en 2018. Le taux de croissance dans le secteur primaire s'établit à 2,8% en 2019 après 5,1% en 2018. Cette évolution résulte principalement du ralentissement de l'activité de la branche agriculture vivrière (3,3% en 2019 après 5,1% en 2018) et de la **baisse des activités de la sylviculture et exploitation forestière** (-2,7% en 2019 contre 7,3% en 2018).

Il nous semble important de préciser que les actions envisagées dans la filière forêt-bois par la SND30 sont notamment du : **(α)** développement des plantations forestières; et **(β)** renforcement de l'industrie de transformation du bois jusqu'à la troisième transformation, en vue de la fabrication des meubles, la construction des logements et bâtiments et les usages industriels.

Compte tenu de ce qui précède et au regard du rôle majeur assigné aux PME dans la SND30, en l'occurrence dans le Secteur « Industries et Services », et au regard des missions du **MINPMEESA**, il devient nécessaire de faciliter l'installation des certaines de nos cibles que sont les Petites et Moyennes Entreprises, les Unités/Organisation de l'Economie Sociale et les Artisans (PMEESA) dans divers segments de transformation du bois dans les chaînes de valeurs locales.

II. OBJECTIF

L'objectif global de cette étude est de procéder à l'élaboration du projet **d'insertion des Petites et Moyennes Entreprises, Unités/Organisations de l'Economie Sociale et Artisans (PMEESA) dans divers segments de la transformation du bois dans les chaînes de valeurs locales.**

De manière spécifique, il s'agit de:

(i) Réaliser un état des lieux sur l'existant en matière d'installation et structuration des PMEESA dans la filière forêt-bois, leur profilage ainsi que sur l'environnement dans lequel elles évoluent ;

(ii) Procéder à un diagnostic de l'existant en matière d'installation et re-structuration des PMEESA dans la filière forêt-bois ainsi que sur l'environnement dans lequel elles évoluent.

(iii) Proposer des choix stratégiques et nouveaux axes d'intervention et une re-structuration des acteurs de la filière forêt-bois en tenant compte de l'architecture institutionnelle (cadre administratif, juridique et légal) du Cameroun, des structures socioéconomiques et contraintes diverses auxquels le pays doit simultanément faire face ; et du mécanisme de suivi-évaluation y relatif ;

(iv) Proposer des axes de révision de la politique d'accompagnement et d'insertion des PMEESA dans la filière forêt-bois au regard du Cadre Stratégique de Performances (CSP) et de la nouvelle Cartographie des Programmes du MINPMEESA.

III. RESULTATS

Les résultats attendus de l'étude sur l'élaboration du projet **d'insertion des Petites et Moyennes Entreprises, Unités/Organisation de l'Economie Sociale et Artisans (PMEESA) dans divers segments de la transformation du bois dans les chaînes de valeurs locales** sont :

(1) Un état des lieux sur l'existant en matière d'installation et structuration des PMEESA dans la filière forêt-bois, leur profilage ainsi que sur l'environnement dans lequel elles évoluent ;

(2) Un diagnostic de l'existant en matière d'installation et structuration des PMEESA dans la filière forêt-bois ainsi que sur l'environnement dans lequel elles évoluent ;

(3) Proposer des choix stratégiques et nouveaux axes d'intervention et une re-structuration des acteurs de la filière forêt-bois en tenant compte de l'architecture institutionnelle (cadre administratif, juridique et légal) du Cameroun, des structures socioéconomiques et contraintes diverses auxquels le pays doit simultanément faire face., et du mécanisme de suivi-évaluation y relatif.

(4) Des axes de révision de la politique d'accompagnement et de de financement de l'insertion des PMEESA dans la filière forêt-bois au regard du Cadre Stratégique de Performances (CSP) et de la nouvelle Cartographie des Programmes du MINPMEESA sont formulés.

IV. LIVRABLES

Au terme de la réflexion, les documents suivants sont attendus

- (α) Le rapport de l'état des lieux sur l'existant en matière d'installation et structuration des PMEESA dans la filière forêt-bois, leur profilage ainsi que sur l'environnement dans lequel elles évoluent ;
- (β) Le rapport du diagnostic de l'existant en matière d'installation et structuration des PMEESA dans la filière forêt-bois ainsi que sur l'environnement dans lequel elles évoluent ;
- (γ) Le rapport sur les choix stratégiques et nouveaux axes d'intervention et une re-structuration des acteurs de la filière forêt-bois en tenant compte de l'architecture institutionnelle (cadre administratif, juridique et légal) du Cameroun, des structures socioéconomiques et contraintes diverses auxquels le pays doit simultanément faire face, et du mécanisme de suivi-évaluation y relatif
- (λ) Un rapport portant sur les propositions de révision des axes de la politique d'accompagnement et de l'insertion des PMEESA dans la filière forêt-bois au regard du Cadre Stratégique de Performances (CSP) et de la nouvelle Cartographie des Programmes du MINPMEESA sont formulés.

V. METHODOLOGIE

La démarche de travail se décline en :

- Revue documentaire
- Collecte de données relatives au profil et une cartographie des acteurs de la filière forêt-bois, ainsi que les informations relatives à l'environnement
- Analyse Force Faiblesse Opportunités et Menaces (SWOT) de la filière forêt-bois
- Benchmarking dans les pays ayant des architectures similaires à celle du Cameroun dans la filière forêt-bois
- Chaque livrable débouche sur un atelier de restitution suivi par un atelier de validation

VI. CHRONOGRAMME

La mission du groupe de travail pilotée par le Chef de Cellule des Projets du MINPMEESA s'étale sur six (06) mois à compter de Janvier 2022.

VII. BUDGET

Le budget de cette activité est estimé à XXXX millions (00000) et est adossé à celui du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat

RUBRIQUES	BUDGET PREVISIONNEL
Travaux de confection et de validation des outils de collecte et d'analyse des données (Indemnités pour travaux spéciaux)	000 000
Collecte de données	000 000
Travaux de benchmarking	000 000
<p>Ateliers de finalisation et de validation des livrables :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Rapport de l'état des lieux sur l'existant en matière d'installation et structuration des PMEESA dans la filière forêt-bois, leur profilage ainsi que sur l'environnement dans lequel elles évoluent ; ✓ Rapport du diagnostic de l'existant en matière d'installation et structuration des PMEESA dans la filière forêt-bois ainsi que sur l'environnement dans lequel elles évoluent ; ✓ Rapport sur les choix stratégiques et nouveaux axes d'intervention et une re-structuration des acteurs de la filière forêt-bois en tenant compte de l'architecture institutionnelle (cadre administratif, juridique et légal) du Cameroun, des structures socioéconomiques et contraintes diverses auxquels le pays doit simultanément faire face., et du mécanisme de suivi-évaluation y relatif ; ✓ Rapport portant sur les propositions de révision des axes de la politique d'accompagnement et de l'insertion des PMEESA dans la filière forêt-bois au regard du Cadre Stratégique de Performances (CSP) et de la nouvelle Cartographie des Programmes du MINPMEESA. ✓ Rapport général des travaux 	000 000
Frais de session des membres du Groupe de Travail	000 000
Fournitures de petits matériels de bureau	00 000
Commodités de réunion	00 000
Traduction et reprographie	00 000
Total	000

VIII. PROFIL DU CHEF DE MISSION DE L'ETUDE

La présente mission est conduite par le Chef de Cellule des Projets du MINPMEESA. En effet, la lecture décret N° 2013/169 du 27 mai 2013 portant organisation du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat révèle que la Cellule des Projets est en outre chargée de la Planification et de la Programmation dans le secteur des PMEESA.

Pour la circonstance, outre ses proches collaborateurs, le Chef de Cellule des Projets du MINPMEESA, bénéficiera de l'appui de certains personnels de la Division des Etudes, des Projets et de la Prospective (DEPP) du MINPMEESA et de personnes ressources qu'il aura identifiées.

IX. CALENDRIER ET DUREE DES MISSIONS

Les missions devraient commencer en janvier 2022 et devraient prendre fin dans un délai de 4 mois à compter de la signature de la lettre de mission. Une prorogation d'un mois serait possible sous réserve de l'avis de la hiérarchie.

X. REMUNERATION

Le groupe de travail sera rémunéré conformément au budget sus-évoqué. Les voyages officiels et les per diem seront couverts conformément à la réglementation applicable du MINPMEESA. Les membres du groupe de travail percevront une avance au début du travail et le reste après achèvement du rapport.

ACTIVITES	PREMIER TRIMESTRE		DEUXIEME TRIMESTRE	
	Mois 1 à 2	Mois 2 à 30	Mois 4 à 5	Mois 5 à 6
Travaux de confection et de validation des outils de collecte et d'analyse des données et Collecte de données				
Confection et validation des outils de collecte de données				
Confection et validation des outils d'analyse de données				
Echanges et discussions avec divers groupes cibles et Collecte de données				
Revue documentaire, Travaux de benchmarking et Etat des lieux				
Revue documentaire.				
Travaux de benchmarking				
Rapport de l'état des lieux sur l'existant en matière d'installation et structuration des PMEESA dans la filière forêt-bois, leur profilage ainsi que sur l'environnement dans lequel elles évoluent *				
Diagnostic et Discussion sur les nouveaux axes d'intervention du MINPMEESA				
Rapport du diagnostic de l'existant en matière d'installation et structuration des PMEESA dans la filière forêt-bois ainsi que sur l'environnement dans lequel elles évoluent. *				
Rapport sur les choix stratégiques et nouveaux axes d'intervention et une re-structuration des acteurs de la filière forêt-bois en tenant compte de l'architecture institutionnelle (cadre administratif, juridique et légal) du Cameroun, des structures socioéconomiques et contraintes diverses auxquels le pays doit simultanément faire face., et du mécanisme de suivi-évaluation y relatif *				
Proposition d'un cadre de concertation relatif à la révision de la politique d'accompagnement et d'insertion des PMEESA dans la filière forêt-bois				
Rapport portant sur les propositions de révision des axes de la politique d'accompagnement et de l'insertion des PMEESA dans la filière forêt-bois au regard du Cadre Stratégique de Performances (CSP) et de la nouvelle Cartographie des Programmes du MINPMEESA sont formulés. *				

Rédaction du rapport global des travaux.*				

* **Livrables**

Annexe 2: Affectation des terres dans le domaine forestier national

Domaine forestier permanent		
Type d'affectation	Superficie (ha)	Part sur le territoire national
Unités Forestières d'Aménagement	7 030 484	14,8%
Réserves forestières	503 104	1,1%
Aires Protégées	4 761 683	10,0%
Zone de chasse	5 340 858	11,2%
Forêts Communales	1 812 150	3,8%
Domaine forestier non permanent		
Forêts communautaires	2 143 702	4,5%
Ventes de coupe	210 111	0,4%
Parcelles agro-industrielles	459 241	1,0%
Total	22 261 333	46,8%

Source : Auteur à partir des statistiques du MINFOF (2020)

Les paramètres sont calculés directement dans la MCS

Annexe 3: Calcul des paramètres du Modèle d'Equilibre Général Calculable Dynamique

Table A31: Input output coefficient (parameter)

			ser	agr	0.26860775
Input output coefficient(parameter)			ser	ind	0.142401143
dim1	dim2	Value	ser	ser	0.603916146
agr	agr	0.31770526	agr	agr	0.41368699
agr	ind	0.279681	ind	ind	0.57791266
agr	ser	0.04574302	ind	ser	0.350340825

Source : Calculs de l'Auteur avec le logiciel GAMS

Table A32: Share parameter (CES – Composite capital)

Shareparameter (CES - composite capital)		
dim1	dim2	Value
cap	agr	
cap	ind	
cap	ser	

Source : Calcul de l'auteur avec le logiciel GAMS

Table A33: Share parameter (CES - composite labor)

Shareparameter (CES - composite labor)		
dim1	dim2	Value
usk	agr	
usk	ind	
usk	ser	

Source : Calculs de l'auteur avec le logiciel GAMS

Table A34: Share parameter (CES – composite commodity)

Shareparameter (CES - composite commodity)		
dim1	Value	
agr	0.173415949	
ser	0.226937788	
othind	0.325943114	

Source : Calculs de l'auteur avec le logiciel GAMS

Table A35: Share parameter (CES – value added)

Share parameter (CES - value added)		
dim1	Value	
agr	0.158040256	
ind	0.308686726	
ser	0.345282486	

Source : Calculs de l'auteur avec le logiciel GAMS

Table A36: Share parameter (CET – exports and local sales)

Share parameter (CET - exports and local sales)			
dim1	dim2	Value	
agr	Agr	0.9694500	
agr	Ser		
agr	Othind		
ind	Agr		
ind	Ser		
ind	Othind		
ser	Agr		
ser	Ser		
ser	Othind		

Source : Calculs de l'auteur avec le logiciel GAMS

Table A37: Share parameter (CET – total output)

Share parameter (CET - total output)			
dim1	dim2	Value	
agr	Agr	0.0193430	
agr	Ser	0.8685290	
agr	Othind	0.1121260	
ind	Agr	0.4752820	
ind	Ser	0.4925700	
ind	Othind	0.0321400	
ser	Agr	0.8172480	
ser	Ser	0.0123420	
ser	Othind	0.1704080	

Source : Calculs de l'auteur avec le logiciel GAMS

Table A38: Scale parameter (CES – composite capital)

Scaleparameter (CES - composite capital)	
dim1	Value
agr	1
ind	1
ser	1

Source : Calculs de l'auteur avec le logiciel GAMS

Table A39: Scale parameter (CES – composite labor)

Scaleparameter (CES - composite labor)	
dim1	Value
agr	1
ind	1
ser	1

Source : Calculs de l'auteur avec le logiciel GAMS

Table A310: Scale parameter (CES- composite commodity)

Scaleparameter (CES - composite commodity)	
dim1	Value
agr	1.401913748
ser	1.540533293
othind	1.783829921

Source : Computations of authors

Table A311: Scale parameter (CES – value added)

Scaleparameter (CES - value added)	
dim1	Value
agr	1.43289694
ind	1.795452963
ser	1.862960603

Source : Calculs de l'auteur avec le logiciel GAMS

Table A312: Scale parameter (CES – total output)

Scaleparameter (CET - total output)	
dim1	Value
agr	14.01594584
ind	9.92003366
ser	18.75761598

Source : Calculs de l'auteur avec le logiciel GAMS

Table A313: Share of commodity i in total current public expenditures on goods and services

Share of commodity i in total current public expenditures on goods and services	
dim1	Value
agr	0.119902121
ser	0.510603589
othind	0.36949429

Source : Calculs de l'auteur avec le logiciel GAMS

Table A314: Share of commodity I in total investment expenditure

Share of commodity i in total investment expenditures	
dim1	Value
agr	0.119846596
ser	0.510067114
othind	0.37008629

Source : Calcul de l'auteur avec le logiciel GAMS

Table A315: Marginal share of commodity i in households consumption budget

Marginal share of commodity i in household h consumption budget		
dim1	dim2	Value
agr	hur	0.0818660

ser	hur	0.591647264	0.25
othind	hur	0.396486722	

Source : Calculs de l'auteur avec le logiciel GAMS

Table A316: Coefficient (Leontief – intermediate consumption)

Coefficient (Leontief – intermediate consumption)	
dim1	Value
agr	0.411319674
ind	0.409615134
ser	0.412117926

Source : Calculs de l'auteur avec le logiciel GAMS

Table A317: Share parameter (transfer functions)

Share parameter (transfer functions)		
dim1	dim2	Value
hur	Hur	
hur	Firm	
firm	Hur	
firm	Firm	
gvt	Firm	
row	Hur	
row	Firm	

Source : Calculs de l'auteur avec le logiciel GAMS

Table A318: Elasticity parameter (CES – composite capital)

Elasticity parameter (CES - composite capital)	
dim1	Value
agr	0.25
ind	0.25

Table A319: Elasticity parameter (CES – composite labor)

Elasticity parameter (CES - composite labor)	
dim1	Value
agr	0.25
ind	0.25
ser	0.25

Source : Calculs de l'auteur avec le logiciel GAMS

Table A320: Elasticity parameter (CET – exports and local sales)

Elasticity parameter (CET - exports and local sales)		
dim1	dim2	Value
agr	Agr	
agr	Ser	
agr	Othind	
ind	Agr	
ind	Ser	
ind	Othind	
ser	Agr	
ser	Ser	
ser	Othind	

Source : Calculs de l'auteur avec le logiciel GAMS

Table A321: Elasticity parameter (CET – total output)

Elasticity parameter (CET - total output)	
dim1	Value
agr	1.5

ind	1.5
ser	1.5

Source : Calculs de l'auteur avec le logiciel GAMS

Table A322: Elasticity (CES – composite capital)

Elasticity (CES - composite capital)

dim1	Value
agr	0.8
ind	0.8
ser	0.8

Source : Calculs de l'auteur avec le logiciel GAMS

Table A323: Elasticity (CES – composite labour)

Elasticity (CES - composite labor)

dim1	Value
agr	0.8
ind	0.8
ser	0.8

Source : Calculs de l'auteur avec le logiciel GAMS

Table A324: Elasticity (CES – composite commodity)

Elasticity (CES - composite commodity)

dim1	Value
agr	2
ser	2
othind	2

Source : Calculs de l'auteur avec le logiciel GAMS

Table A325: Elasticity (CES – value added)

Elasticity (CES - value added)

dim1	Value
------	-------

agr	1.5
-----	-----

ind	1.5
-----	-----

ser	1.5
-----	-----

Source : Calculs de l'auteur avec le logiciel GAMS

Table A326: Elasticity (CET- exports and local sales)

Elasticity (CET - exports and local sales)

dim1	dim2	Value
agr	Agr	
agr	Ser	
agr	Othind	
ind	Agr	
ind	Ser	
ind	Othind	
ser	Agr	
ser	Ser	
ser	Othind	

Source : Calculs de l'auteur avec le logiciel GAMS

Table A327: Elasticity (CET – exports and local sales)

Elasticity (CET - exports and local sales)

dim1	dim2	Value
agr	agr	
agr	ser	
agr	othind	
ind	agr	
ind	ser	
ind	othind	
ser	agr	
ser	ser	

ser	othind	Table A330: Income elasticity of consumption of wood product		
Source : Calculs de l'auteur avec le logiciel GAMS				
Table A328: Price of elasticity of the world demand for exports of wood product		Income elasticity of consumption		
Price elasticity of the world demand for exports of product i	dim1	dim2	Value	
	Agr	hur	0.68276	
	Ser	hur	1.02415	
	Othind	hur	1.07292	
	agr	2		
	ser	2		
	othind	2		
Table A329: Elasticity (CET- total output)		Table A331: Coefficient (Leontief – Value added)		
Elasticity (CET - total output)		Coefficient (Leontief - value added)		
dim1	Value	dim1	Value	
Agr	2	Agr	0.755416466	
Ind	2	Ind	0.462705238	
Ser	2	Ser	0.606624319	
Source : Calculs de l'auteur avec le logiciel GAMS				

Annexe 4: Equipe de rédaction

NOM ET PRENOM	ADMINISTRATION /STRUCTURE
AKONO SISON Daniel	Chargé d'Etudes Assitant Numéro 2/Cellule des Etudes et de la Prospective-MINPMEESA
BESSO Christophe Raoul	Comité National Economique et Financier
FEUBI PAMEN Eric Patrick	Chef de la Cellule des Projets-MINPMEESA
FOPA DIESSE Théophile	Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
DJAMEN TCHETGNA Boris Landry	Université de Ngaoundéré
KAMDEM NGANKONG Steve Duval	Cadre/Cellule des Projets-MINPMEESA
MBARGA ESSOA Marie-Rose	Cadre/Cellule des Projets-MINPMEESA
NGAMENI NJIWOUA Teddy Lionel	Cadre/Cellule des Statistiques-MINPMEESA
NOUSSI METSAKEU Damase	Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
NUMFOR LAWSON NGWA	Chargé d'Etudes Assitant Numéro 2/Cellule de la Traduction-MINPMEESA
NZOUESSAH FEUNKEU Quentin	Université de Yaoundé 2-Soa
TCHINKO SOBGUI LORNA	Université de Yaoundé 2-Soa
TOIDE Alain Bertin	Cadre/Division des Etudes, des Projets et de la Prospective-MINPMEESA
ZE Maximilien	Chef de le Cellule de la Compétitivité et de la Sous-Traitance/MINPMEESA
ZOMBOU NGOUNE Marcel	Chargé d'Etudes Assitant Numéro 1/Cellule des Projets-MINPMEESA

Source : Auteur

BIBLIOGRAPHIE

- Armington, P. S., (1969)**, «A theory of demand for products distinguished by place of production», International Monetary Fund Staff Papers, 16, 159–178.
- Association Technique Internationale des Bois Tropicaux (ATIBT), (2016)**, «Les niveaux de transformation du bois », Décembre 2016, 4 pages.
- **Bernard Decaluwe, Andre Lemelin, Véronique Robichaud et Hélène Maisonnave (2013)**, « PEP- 1-1 : The PEP standard single-country, static CGE model », Version 2.1, Juillet 2013, Partnership for Economic Policy, 163 pages.
- Commission Economique des Nations Unies pour l’Afrique (CEA), (2020)**, «Le COVID-19 en Afrique : Sauver des vies de l’Economie», CEA, P.O. Box 3001, Addis-Abeba, Éthiopie, 54 pages.
- Commission des Forêts d’Afrique Centrale (COMIFAC), (2014)**, « Plan de convergence pour la gestion durable des écosystèmes forestiers d’Afrique Centrale 2015-2025 », Juillet 2014, 32pages.
- Eba’a Atyi Richard et Essiane Mendoula edouard, (1999)**, « Les efforts du Cameroun en vue de la gestion des forêts de production : progrès et lacunes », Séminaire FORAFRI de Libreville - Session 1 : états populations et forêts, 9 pages.
- Ed Perry et Kolokosso à Bediang, (2009)**, «Etude de la filière bois au Cameroun : Identification des interventions porteuses d’emplois », Ministère de l’Emploi et de la Formation Professionnelle (MINEFOP), Organisation Internationale du Travail (OIT), Bureau Sous-Régional pour l’Afrique Centrale, Novembre 2009, 42 pages.
- Feubi Pamen Eric Patrick (2009b)**, « Liens entre les programmes d’aide au développement et les projets de développement promus par la diaspora africaine », *African Journal of remittances*, Vol. 1, 21 pages.
- Guillermo J. Escudé, (2013)**, «A Dominance stochastic general equilibrium model for a Small open economy with systematic interest and foreign exchange policies in which policymakers exploits the risk premium for stabilization purposes», *Economics: the open-access, open-Assessment E-journal*, Vol. 7, 2013-30, july, 111 pages.
- Hiolhiol F et Assembe Mvondo S., (2020)**, « Etats des lieux des acteurs du secteur privé de la filière forêt-bois au Cameroun », Le GFBC - Groupement de la Filière Bois au Cameroun, ATIBT, 75 pages.
- Institut National de la Statistique (INS),**

- ❖ (2018), « Rapport principal du deuxième Recensement General des Entreprises en 2016-RGE2», Septembre 2018, 179 pages,
- ❖ (2019), « Enquête annuelle dans les entreprises (EAE 2019) : les entreprises de la filière bois au Cameroun », INS, République du Cameroun
- ❖ (2020), « Les Comptes Nationaux de 2020 », INS, République du Cameroun.

-Jean Marc Philip, (2012), « Le recours au Modèle d'Equilibre Général Calculable pour l'analyse de l'Accord de Partenariat Economique entre l'Union Européenne et les pays d'Afrique du Caraïbe et du Pacifique : Une revue de la littérature», Document de recherche du Centre d'Analyse Economique, DR 92-11/12, Faculté d'Economie Appliquée, Aix –en- provence, 20 pages.

-Mahonghol D., Ringuet S., Nkoulou J., Amougou Ondoua G. et Chen H. K., (2016), « Les flux et les circuits de commercialisation du bois : Cas du Cameroun », Edition TRAFFIC. Yaoundé, Cameroun et Cambridge, Royaume-Uni, ISBN No : 978-1-85850-400-1, Rapport TRAFFIC ; Août 2016, 122 pages.

-Manel Masmoudi Jebali , (2015), « Impact de l'ouverture, de la spécialisation et des facteurs structurels sur les performances à l'exportation : Application à un Panel de 11 pays concurrents », International Journal Economics & Strategic Management of Business Process, Vol.15, 5pages.

-Marie Esprit Léon Walras (1898), « Eléments d'Economie politique appliquée (Théorie de la production de la richesse sociale » Œuvres économiques complètes de Léon Walras M. E., Vol. 10, Paris, Economica, 1992.

-Marilyne Huchet-Bourdon, Esmail Pishbahar, (2008), « Armington elasticities and tariff regime: An application to European Union rice imports », Working Paper SMART – LERECO N°08-04, November 2008, 30 pages.

-Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT),

- ❖ (2010), «Guide méthodologique de planification régionale et locale au Cameroun », République du Cameroun, MINEPAT, CVUC, GTZ, FEICOM, PNDP, BM, Avril 2010, deuxième édition, 98 pages.
- ❖ (2011), «Guide méthodologique de planification stratégique au Cameroun», République du Cameroun, MINEPAT, Division de la Prospective et de la Planification Stratégique, 157 pages.
- ❖ (2016), « Stratégie de développement du secteur rural », République du Cameroun, Janvier 2016, 160 pages.
- ❖ (2019), «Stratégie Nationale de Mise en Œuvre de la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine du Cameroun 2020-2035», République du Cameroun avec la collaboration de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) et l'Union Européenne (UE), Décembre 2019, 117 pages.

- ❖ (2020), «Stratégie Nationale de Développement pour la transformation structurelle et le développement inclusif », République du Cameroun, janvier 2020, ISBN: 978-9956-26-085-0, 231 pages.
- ❖ (2020), « Stratégie de développement de l'industrie et des services 2020-2030 », République du Cameroun, 142 pages.
- ❖ (2020), «Plan stratégique de promotion de la sous-traitance au Cameroun », Novembre 2020, 60 pages.
- ❖ (2022), «Evaluation de l'impact de l'interdiction de l'exportation des bois sous forme de grumes sur l'Economie nationale : mesures d'atténuation des risques et optimisation des avantages potentiels», Cabinet Fiscagest Consulting and Contractor, Juin 2022, 153 pages.

-Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF),

- ❖ (2018), «Recueil de textes juridiques relatifs à la forêt, la faune et aux aires protégées », République du Cameroun, MINFOF, Programme d'appui à la mise en œuvre de la Stratégie de Développement du Secteur Rural, volet Forêt-Environnement (ProPFE) de la GIZ, Avril 2018, 1218 pages.
- ❖ (2020), «Annuaire statistique 2020 du Ministère des Forêts et de la Faune», République du Cameroun, 84 pages.

-Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat (MINPMEESA), (2022), « Cadre Stratégique du Performances du MINPMEESA », Division des Etudes, des Projets et de la Prospective, République du Cameroun, Avril 2022, 60 pages.

-République du Cameroun,

- ❖ Décisions n°0353/D/MINFOF du 27 février 2012
- ❖ Décision n°2637/D/MINFOF du 06 décembre 2012, 2 pages.
- ❖ Décret N° 95/531/PM du 23 août 1995 fixant les modalités d'application du régime des forêts, 39 pages.
- ❖ Décret N° 96/238/PM du 10 avril 1996 – fixant la rémunération de certains services au titre de l'application du régime des forêts et du régime de la faune
- ❖ Décret N° 96/642/PM du 17 septembre 1996 fixant l'assiette et les modalités de recouvrement des droits de redevances et taxes relatifs à l'activité forestière
- ❖ Décret N° 2000/092/PM du 21 mars 2000 – modifiant le décret N° 95/531/PM du 23 août 1995 fixant les modalités d'application du régime des forêts
- ❖ Décret n°155/2002 du 18 juin 2002 portant changement de dénomination de l'Office National de Développement des Forêts (ONADEF).

- ❖ Décret n° 2006/0129/PM du 27 janvier 2006 modifiant et complétant certaines dispositions du décret du 23 août 1995 fixant les modalités d'application du régime des forêts.
- ❖ Loi N° 94/01 du 20 Janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche, 32 pages.
- ❖ Loi N° 96/12 du 5 août 1996 – portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement
- ❖ Loi n° 98/009 du 01 juillet 1998 portant loi de finances de la république du Cameroun pour l'exercice 1998/1999
- ❖ Décret n° 2005/118 du 15 avril 2005 portant organisation du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, 82 pages.
- ❖ Décret n° 2005/178 du 27 mai 2005 portant organisation du Ministère des Domaines et des Affaires Foncières, 38 pages.
- ❖ Décret n°2005/117 du 14 avril 2005 portant organisation du Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature, modifié et complété par le Décret n°2005/496 du 31 décembre 2005, 31 pages.
- ❖ Loi N° 2006/013 DU 29 Décembre 2006 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2007
- ❖ Décret n° 2012/390 du 18 septembre 2012 portant organisation du Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières, 37 pages.
- ❖ Décret n°2012/431 du 1^{er} octobre 2012 portant organisation du Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature et du Développement Durable, 53 pages.
- ❖ Ordonnance N° 99/001 du 31 août 1999 complétant certaines dispositions de la loi N° 94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche

-Véronique Robichaud, Andre Lemelin, Hélène Maisonnave et Bernard Decaluwe, (2012), « PEP 1.1 : A user guide », AGRODEP, IFPRI, Avril 2013, 30 pages.

-World Bank. (2021), « World Development Indicators», World Bank

TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE	i
ABREVIATIONS ET SIGLES	ii
LISTE DES FIGURES	viii
LISTE DES GRAPHIQUES	ix
LISTE DES TABLEAUX	x
LISTE DES ANNEXES	xi
AVANT-PROPOS	xii
FOREWORD	xv
RESUME EXECUTIF	xviii
EXECUTIVE SUMMARY	xx
CHAPITRE 1 : INTRODUCTION GENERALE	1
INTRODUCTION	1
Section 1- CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ETUDE	1
Section 2- PROBLEMATIQUE	5
Section 3- OBJECTIF DE L'ETUDE	5
Section 4- HYPOTHESE DE L'ETUDE	6
Section 5- CADRE ANALYTIQUE	6
Section 6- PLAN DE REDACTION	6
CONCLUSION	7
CHAPITRE 2 : DELIMITATION ET SEGMENTATION DE LA FILIERE « FORET-BOIS »	8
INTRODUCTION	8
Section 1- CADRE CONCEPTUEL DE LA FILIERE FORET-BOIS	8
1.1 LA NOTION DE FILIERE	8
1.2 LA FILIERE « FORET-BOIS »	12
1.3 LA NOTION DE CHAINE DE VALEUR	12
1.4 LA CHAINE DE VALEURS DE LA FILIERE « FORET-BOIS »	13
Section 2- FRONTIERE DE LA FILIERE « FORET-BOIS » DANS LE SECTEUR DE L'INDUSTRIE ET DES SERVICES	14
Section 3- LES INDUSTRIES DU BOIS ET SES DERIVES	18

3.1. LA BRANCHE D'ACTIVITE « INDUSTRIE DU BOIS SAUF FABRICATION DES MEUBLES »	18
3.2. LA BRANCHE « FABRICATION DE PAPIERS ET D'ARTICLES EN PAPIERS, IMPRIMERIE ET EDITION »	22
3.3. LA BRANCHE « FABRICATION DE MEUBLES, ACTIVITIES DE FABRICATION NCA ET RECUPERATION »	25
CONCLUSION	27
CHAPITRE 3 : ETAT DES LIEUX DE LA FILIERE « FORET-BOIS » AU CAMEROUN	
28	
INTRODUCTION	28
Section 1- CADRE DE L'ECONOMIE CAMEROUNAISE	28
Section 2- LA FILIERE « FORET-BOIS » DANS L'ECONOMIE NATIONALE	37
Section 3- LA CHAINE DE VALEUR DE LA FILIERE « FORET-BOIS » DANS L'ECONOMIE NATIONALE	39
3.1. LA SYLVICULTURE OU EXPLOITATION FORESTIERE	39
3.2. TRANSFORMATION DU BOIS	41
3.3. TRANSPORT DES PRODUITS FORESTIERS	45
3.4. COMMERCIALISATION DES PRODUITS	45
Section 4- CARTOGRAPHIE DES ACTEURS DE LA FILIERE FORET-BOIS AU CAMEROUN 46	
4.1 EN AMONT DE LA CHAINE DE VALEUR DE LA FILIERE FORET-BOIS ...	46
4.2 AU NIVEAU MESO DE LA FILIERE FORET-BOIS	47
4.3 EN AVAL DE LA CHAINE DE VALEURS DE LA FILIERE FORET- BOIS ...	50
4.4 LE NIVEAU TRANSVERSAL DE LA FILIERE FORET-BOIS	52
Section 5- CADRE INSTITUTIONNEL DE LA FILIERE FORET-BOIS AU CAMEROUN 52	
5.1 ARCHITECTURE INSTITUTIONNELLE ENCADRANT LA FILIERE FORET-BOIS 53	
5.2 LE DOMAINE FORESTIER AU CAMEROUN	54
5.3 INVENTAIRE, EXPLOITATION ET AMENAGEMENT DES FORETS	56
Section 6- CARTOGRAPHIE DES PRODUITS ET METIERS DE LA FILIERE FORET-BOIS 62	
6.1 CARTOGRAPHIE DES PRODUITS DE LA FILIERE FORET-BOIS	62
6.2 CARTOGRAPHIE DES METIERS DE LA FILIERE FORÊT-BOIS	64
Section 7- LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE DANS LA FILIÈRE FORET-BOIS 65	

7.1	POLITIQUES PUBLIQUES MENEES DANS LA FILIERE FORET-BOIS.....	65
7.2	RESULTATS DES POLITIQUES PUBLIQUES MENEES DANS LA FILIERE FORET-BOIS	66
7.3	ETAT DES LIEUX DE LA FORESTERIE COMMUNAUTAIRE ET COMMUNALE AU CAMEROUN	67
Section 8- LES INITIATIVES LIEES A LA TRANSFORMATION DANS LA FILIERE « FORET-BOIS » EN AFRIQUE CENTRALE		
8.1	L'ORGNISATION INTERNATIONALE DES BOIS TROPICAUX	68
8.2	L'ASSOCIATION TECHNIQUE INTERNATIONALE DES BOIS TROPICAUX ET L'ASSOCIATION INTERAFRICAINNE DES INDUSTRIES FORESTIERES	69
8.3	L'ORGANISATION AFRICAINE DU BOIS.....	70
8.4	LA COMISSION DES FORETS D'AFRIQUE CENTRALE	71
8.5	LE CLUSTER BOIS DE YAOUNDE AU CAMEROUN.....	71
8.6	LA COMPOSANTE « TRANSFORMATION PLUS POUSSEE DES BOIS ET DERIVES » DU PROJET DE RELANCE INDUSTRIELLE DU CONGO.....	72
8.7	LES INTIATIVES DANS LES AUTRES PAYS D'AFRIQUE CENTRALE POUR LA TRANSFORMATION DU BOIS.....	74
CONCLUSION.....		75
CHAPITRE 4 : DIAGNOSTIC DE LA FILIERE « FORET-BOIS » AU CAMEROUN 77		
INTRODUCTION		77
Section 1- CADRE ANALYTIQUE DU DIAGNOSTIC DE LA FILIERE « FORET-BOIS » 77		
Section 2- ANALYSE DES INDUSTRIES DU BOIS ET SES DERIVES..... 83		
2.1.	ANALYSE DE LA BRANCHE « INDUSTRIE DU BOIS SAUF FABRICATION DES MEUBLES »	83
2.2.	ANALYSE DE LA BRANCHE « FABRICATION DE PAPIER ET D'ARTICLES EN PAPIER, IMPRIMERIE ET EDITION ».....	85
2.3.	ANALYSE DE LA BRANCHE D'ACTIVITE « FABRICATION DE MEUBLES, ACTIVITES DE FABRICATION NCA ET RECUPERATION ».....	86
Section 3- DIAGNOSTIC DE LA FILIERE « FORET-BOIS » PAR RAPPORT A SON POSITIONNEMENT DANS L'ECONOMIE NATIONALE		
3.1.	FORCES DE LA FILIERE « FORET-BOIS » DANS L'ECONOMIE NATIONALE.....	86
3.2.	FAIBLESSES DE LA FILIERE «FORET-BOIS » DANS L'ECONOMIE NATIONALE.....	87
3.3.	LES OPPORTUNITES DE LA FILIERE « FORET-BOIS » DANS L'ECONOMIE NATIONALE	87
3.4.	QUELQUES MENACES POUR LA FILIERE « FORET-BOIS ».....	88

Section 4- DIAGNOSTIC DES ACTEURS, DES PRODUITS ET DES METIERS DE LA FILIERE « FORET-BOIS »	88
4.1 ANALYSE DES ACTEURS DE LA FILIERE « FORET-BOIS »	88
4.2 ANALYSE DES PRODUITS ET DES METIERS DE LA FILIERE « FORET-BOIS »	89
Section 5- DIAGNOSTIC DU CADRE JURIDIQUE QUI ENCADRE LA FILIERE « FORET-BOIS »	90
5.1 EXAMEN DES MODALITES DE LA PROPRIETE FONCIERE	90
5.2 LA GOUVERNANCE FORESTIERE	91
5.3 L’AFFECTATION DES TERRES NATIONALES	92
5.4 LA FORESTERIE COMMUNAITAIRE STATUTAIRE AU CAMEROUN	93
CONCLUSION	95
CHAPITRE 5 : AXES STRATEGIQUES DE DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE « FORET-BOIS » AU CAMEROUN	96
INTRODUCTION	96
Section 1- MODELE DE PREVISION DES GAINS POTENTIELS DU PROJET D’INSERTION DES PMEESA DANS LES CHAINES DE VALEURS LOCALES DE LA TRANSFORMATION DU BOIS	96
1.1 LES CONDITIONS D’ANALYSE DU MODELE DE PREVISION	96
1.2 FORMALISATION DU MODELE DE PREVISION	97
Section 2- APPROCHE MULTIVARIEE DE PROFILAGE DES PMEESA ET DES PAYS D’APPARTENANCE DE LA PMEESA DANS LA CHAINE DE VALEURS DE LA TRANSFORMATION DU BOIS	101
2.1 CONSTRUCTION DE L’INDICE COMPOSITE DE PERFORMANCE	102
2.2 FORME FONCTIONNELLE DE L’INDICE COMPOSITE DE PERFORMANCE	104
Section 3- SIMULATION DE L’IMPACT DU PROJET D’INSERTION DES PMEESA DANS LES CHAINES DE VALEURS LOCALES DE LA TRANSFORMATION DU BOIS SUR LES AGREGATS ECONOMIQUES	107
3.1 STRUCTURE ET TECHNOLOGIE DE LA PRODUCTION DES PMEESA DE LA FILIERE « FORET-BOIS »	108
3.2 LES EQUATIONS SPECIFIQUES A LA MODELISATION EN EQUILIBRE GENERAL CALCULABLE DYNAMIQUE	109
CONCLUSION	113
CHAPITRE 6 : PLAN D’ACTIONS ET PLAN D’ACTIONS PRIORITAIRES D’INSERTION DES PMEESA DANS LES CHAINES DE VALEURS LOCALES DE LA TRANSFORMATION DU BOIS	115
INTRODUCTION	115

Section 1- ACCOMPAGNEMENT FINANCIER DES PMEESA DE LA FILIERE FORET-BOIS	115
1.1 VISION ET OBJECTIFS DU MECANISME DE FINANCEMENT DES PMEESA DE LA FILIERE FORET-BOIS	115
1.2 STRATEGIE DU MECANISME D'ACCOMPAGNEMENT FINANCIER DES PMEESA DE LA FILIERE FORET-BOIS	116
1.3 RESSOURCES ET ACTIVITES DU MECANISME D'ACCOMPAGNEMENT FINANCIER DES PMEESA DE LA FILIERE FORET-BOIS	117
1.4 STRUCTURATION DU MECANISMES D'ACCOMPAGNEMENT FINANCIER DES PMEESA DE LA FILIERE FORET-BOIS	118
Section 2- STRUCTURATION DE L'INDUSTRIE LOCALE DE LA FILIERE FORET-BOIS	121
Section 3- PROMOTION DE LA SOUS-TRAITANCE A TOUS LES MAILLONS DE LA CHAINE DE VALEUR DE LA FILIERE FORET-BOIS	127
3.1. POSITIONNEMENT STRATEGIQUE DE LA SOUS-TRAITANCE	127
3.2. CADRE LOGIQUE D'INTERVENTION POUR L'ACCES DES PMEESA DE LA FILIERE FORET-BOIS A LA COMMANDE PUBLIQUE	128
CONCLUSION	136
CHAPITRE 7 : SUIVI ET EVALUATION DU PROJET D'INSERTION DES PMEESA DANS LES CHAINES DE VALEURS LOCALES DE LA TRANSFORMATION DU BOIS	138
INTRODUCTION	138
Section 1- MONTAGE INSTITUTIONNEL DU PROJET D'INSERTION DES PMEESA DANS LES CHAINES DE VALEURS LOCALES DE LA TRANSFORMATION DU BOIS	138
Section 2- SUIVI-EVALUATION STRATEGIQUE DU PROJET D'INSERTION DES PMEESA DANS LES CHAINES DE VALEURS LOCALES DE LA TRANSFORMATION DU BOIS	140
Section 3- SUIVI-EVALUATION OPERATIONNEL DU PROJET D'INSERTION DES PMEESA DANS LES CHAINES DE VALEURS LOCALES DE LA TRANSFORMATION DU BOIS	140
CONCLUSION	141
CHAPITRE 8 : RISQUES LIES A LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'INSERTION DES PMEESA DANS LES CHAINES DE VALEURS LOCALES DE LA TRANSFORMATION DU BOIS	142
INTRODUCTION	142
Section 1- RISQUES ENDOGENES A LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'INSERTION DES PMEESA DANS LES CHAINES DE VALEURS LOCALES DE LA TRANSFORMATION DU BOIS	142

Section 2- RISQUES EXOGENES A LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'INSERTION DES PMEESA DANS LES CHAINES DE VALEURS LOCALES DE LA TRANSFORMATION DU BOIS.....	142
CONCLUSION.....	143
CONCLUSION GENERALE.....	144
ANNEXES	148
BIBLIOGRAPHIE	165
TABLE DES MATIERES.....	169



B.P. : 6096 Yaoundé



Téléphone : (+237) 222 23 23 88



Fax : (+237) 222 22 41 58



Email: contact@minpmeesa.cm



Site web: www.minpmeesa.cm